
Procès-verbal de la séance publique du Conseil du 21 mars 2016

SOMMAIRE

<i>Présidence</i> de monsieur Gérard Collomb, Président	(p. 9)
<i>Désignation</i> d'un secrétaire de séance et appel nominal	(p. 9)
<i>Dépôts</i> de pouvoirs pour absence momentanée	(p. 9)
<i>Communication</i> de monsieur le Président - Démission de madame Hélène Geoffroy des ses fonctions de 10 ^{ème} Vice-Présidente	(p. 9)
<i>Procédure</i> d'urgence relative aux dossiers n°2016-1144 et 20 16-1145	(p. 10)
<i>Approbation</i> du procès-verbal de la séance publique du 10 décembre 2015	(p. 10)
<i>Rapport</i> d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes concernant la gestion de l'association de La Villa Gillet au cours des exercices 2008 à 2013	(p. 10)
<i>Comptes-rendus</i> des décisions prises par la Commission permanente :	
- du 11 janvier 2016 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n°2015-0004 du 16 janvier 2015 (dossier n°2016-1007)	(p. 14)
- du 8 février 2016 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n°2015-0004 du 16 janvier 2015 (dossier n°2016-1008)	(p. 14)
<i>Compte-rendu</i> des décisions prises par monsieur le Président en vertu de la délégation de principe accordée par les délibérations n°2015-0003 du 16 janvier 2015 et n° 2015-0095 du 26 janvier 2015 - Période du 1 ^{er} décembre 2015 au 31 janvier 2016 (dossier n°2016-1009)	(p. 15)
<i>Budgets primitifs</i> 2016 (dossiers n°2016-1010 et 2016-1011)	
* présentation et interventions	(p. 15)
* annexe 1	(p. 122)
<i>Communication</i> de monsieur le Président - Enjeux de circulation et de transit vers le cœur de l'agglomération lyonnaise - Déclassement des autoroutes A6 - A7 traversant Lyon	
* présentation et interventions	(p. 56)
* annexe 5	(p. 164)
<i>Vœu</i> du groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés - Participation de la Métropole à la Commission locale d'information de la centrale du Bugey (01150 Saint Vulbas)	
* présentation et interventions	(p. 119)
* annexe 2	(p. 160)
<i>Questions</i> orales du groupe Les Républicains et apparentés	
- Déforestation sur le territoire métropolitain	
* présentation et interventions	(p. 120)
* annexe 3	(p. 161)
- Déclassement A6 - A7	(p. 121)
* annexe 4	(p. 162)

Les textes des délibérations n°2016-1007 à 2016-11 45 ont été publiés dans le recueil des actes administratifs n°9.

N°2016-1007	Compte-rendu des décisions prises par la Commission permanente du 11 janvier 2016 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n°2015-0004 du 16 janvier 2015 -	(p. 14)
N°2016-1008	Compte-rendu des décisions prises par la Commission permanente du 8 février 2016 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n°2015-0004 du 16 janvier 2015 -	(p. 14)

N°2016-1009	<i>Compte-rendu des décisions prises par monsieur le Président en vertu de la délégation de principe accordée par délibérations n°2015-0003 du 16 janvier 2015 et n°2015-0095 du 26 janvier 2015 - Période du 1^{er} décembre 2015 au 31 janvier 2016 -</i>	(p. 15)
N°2016-1144	<i>Conseil d'administration de l'Université Lumière-Lyon 2 - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 70)
N°2016-1145	<i>Conseil d'administration de l'Université Jean Moulin-Lyon 3 - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 70)

COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS, RESSOURCES ET ORGANISATION TERRITORIALE

N°2016-1010	<i>Budget primitif 2016 - Tous budgets -</i>	(p. 15)
N°2016-1011	<i>Budget primitif 2016 - Révision des autorisations de programme et d'engagement -</i>	(p. 15)
N°2016-1012	<i>Taxe d'habitation - Abattements de la base d'imposition -</i>	(p. 109)
N°2016-1013	<i>Taux 2016 de la taxe d'habitation -</i>	(p. 109)
N°2016-1014	<i>Taux 2016 de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères -</i>	(p. 36)
N°2016-1015	<i>Taux 2016 de la cotisation foncière des entreprises -</i>	(p. 109)
N°2016-1016	<i>Taux 2016 des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties -</i>	(p. 109)
N°2016-1017	<i>Opérations globalisées 2016 - Bâtiments, véhicules mobiliers et matériels, haltes fluviales et énergie développement durable - Individualisations d'autorisations de programmes -</i>	(p. 109)
N°2016-1018	<i>Opérations globalisées 2016 - Maintenance et renouvellement informatique - Individualisations d'autorisations de programmes -</i>	(p. 109)
N°2016-1019	<i>Financement des investissements - Agence France locale (AFL) - Octroi de la garantie à certains créanciers de l'AFL - Année 2016 -</i>	(p. 110)
N°2016-1020	<i>Demande de changement de nom de la Commune de Grigny -</i>	(p. 41)
N°2016-1021	<i>Conseil départemental de sécurité civile (CDSC) - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 43)
N°2016-1022	<i>Attribution d'une subvention à l'association La Gourguillonaise - Pour l'année 2016 -</i>	(p. 110)
N°2016-1023	<i>Attribution d'une subvention à l'association Amitié des personnels métropolitains et municipaux (APMM) pour l'année 2016 -</i>	(p. 110)
N°2016-1024	<i>Attribution d'une subvention à l'association de l'Union française des associations sportives des employés des Communautés urbaines et Métropoles pour l'année 2016 -</i>	(p. 110)
N°2016-1025	<i>Attribution d'une subvention à l'association Lyon sport Métropole (LSM) pour l'année 2016 -</i>	(p. 110)
N°2016-1026	<i>Attribution d'une subvention à l'association des retraités de la Ville de Lyon et de la Métropole de Lyon (ARLYMET) pour l'année 2016 -</i>	(p. 110)
N°2016-1027	<i>Cotisations et adhésions de la Métropole de Lyon - Nouvelles adhésions - Année 2016 -</i>	(p. 110)
N°2016-1028	<i>Prestations juridiques en conseils, précontentieux et contentieux - Lots n°1 à 10 - Lancement de procédure adaptée restreinte - Autorisation de signer les marchés -</i>	(p. 109)
N°2016-1029	<i>Déconstructions sélectives-démolition sur des biens immobiliers - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 109)
N°2016-1030	<i>Fourniture de gaz naturel en réseau et de services associés - Convention constitutive de groupement de commandes avec les établissements publics locaux d'enseignement - Lancement d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord cadre -</i>	(p. 109)
N°2016-1031	<i>Bron - Cimetière métropolitain de Bron - Extension du cimetière et rénovation du parking - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 109)
N°2016-1032	<i>Mise à disposition de personnels auprès du Comité des oeuvres sociales (COS) du personnel de la Métropole de Lyon - Renouvellement -</i>	(p. 110)
N°2016-1033	<i>Mise à disposition de personnels auprès de l'association La Gourguillonaise - Renouvellement -</i>	(p. 110)

N°2016-1034	<i>Mise à disposition de personnels auprès de l'association Lyon sport Métropole - Renouveaulement -</i>	(p. 110)
N°2016-1035	<i>Mise à disposition de personnels auprès de l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise - Renouveaulement -</i>	(p. 110)
N°2016-1036	<i>Service commun Université vie étudiante - Avenant à la convention entre la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon -</i>	(p. 109)
N°2016-1037	<i>Ressources humaines - Modification du tableau des effectifs - Mesures administratives diverses relatives à la gestion du personnel -</i>	(p. 44)
N°2016-1137	<i>Désensibilisation et refinancement de la dette toxique transférée du Département du Rhône -</i>	(p. 46)
N°2016-1138	<i>Désensibilisation et refinancement de la dette toxique transférée du Département du Rhône - Autorisation de signer un protocole d'accord transactionnel à intervenir avec la Caisse française de financement local (CAFFIL), la SFIL et Dexia crédit local -</i>	(p. 46)
N°2016-1139	<i>Désensibilisation et refinancement de la dette toxique transférée du Département du Rhône - Recours au fonds de soutien - Autorisation de signer la convention à intervenir avec l'Etat -</i>	(p. 46)
N°2016-1140	<i>Conseil de la Métropole de Lyon - Groupes d'élus - Moyens de fonctionnement - Année 2016 -</i>	(p. 53)

COMMISSION DÉPLACEMENTS ET VOIRIE

N°2016-1038	<i>Opérations globalisées 2016 - Voirie - Individualisations d'autorisations de programmes -</i>	(p. 111)
N°2016-1039	<i>Commission départementale de sécurité routière - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 54)
N°2016-1040	<i>Plan de déplacements inter-entreprises (PDIE) de la zone industrielle de Techlid - Attribution d'une subvention à l'Association Techlid -</i>	(p. 54)
N°2016-1041	<i>Plan de déplacements inter-entreprises (PDIE) de la zone plateau Nord - Attribution d'une subvention à l'association pépinière Cap Nord -</i>	(p. 54)
N°2016-1042	<i>Dardilly - Liaison autoroutière - A 89/A 6 - Modifications et dévoiement de réseaux d'alimentation en eau potable et d'assainissement - Convention à signer avec la société Autoroute Paris-Rhin-Rhône -</i>	(p. 111)
N°2016-1043	<i>Bretelle de liaison Irigny-A 7 Nord - Etudes et travaux - Attribution d'une subvention à l'Etat - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i>	(p. 67)
N°2016-1044	<i>Dardilly, Lissieu, Limonest, La Tour de Salvagny - Liaison autoroutière A 89/A 6 - Rétablissement des voies des réseaux routiers métropolitains et communaux impactées par les travaux de construction et d'aménagement de la liaison autoroutière - Convention avec la société concessionnaire des Autoroutes Paris-Rhin-Rhône (APRR), les Communes et la Métropole de Lyon -</i>	(p. 68)
N°2016-1045	<i>Petits aménagements de voirie et de signalisation au bénéfice des transports urbains - Convention avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) pour l'année 2016 -</i>	(p. 111)
N°2016-1046	<i>Petits aménagements de voirie et de signalisation au bénéfice des transports urbains sur les ex-voies du Conseil général transférées dans le domaine public routier métropolitain - Convention avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) pour l'année 2016 -</i>	(p. 111)
N°2016-1047	<i>Lyon - Rives de Saône aménagées - Gestion du domaine public fluvial - Convention de superposition d'affectations avec Voies navigables de France (VNF) et la Ville de Lyon -</i>	(p. 112)
N°2016-1048	<i>Chassieu - Programme d'accessibilité à Eurexpo - Mise en oeuvre des mesures environnementales compensatoires - Avenant n°1 à la convention de participation financière avec le Comité de la foire internationale de Lyon - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 111)
N°2016-1049	<i>Lyon 2°- Parc de stationnement public Bellecour - Avenant n°4 à la convention du 27 juillet 1965 portant modification du périmètre de la délégation et avenant n°1 au cahier des charges du 4 octobre 2004 portant modification des modalités d'exploitation du parc de stationnement Bellecour -</i>	(p. 69)
N°2016-1050	<i>Prestations de sécurité viabilité des tunnels gérés en régie par la Métropole de Lyon - Autorisation de signer l'avenant n°1 au marché de prestations de service -</i>	(p. 111)
N°2016-1051	<i>Assistance et expertise technique dans le domaine des déplacements et de la mobilité - Autorisation de signer les accords-cadres de prestations à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 112)

COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, NUMÉRIQUE, INSERTION ET EMPLOI

N°2016-1052	<i>Université de Lyon - Création d'une chaire "Habiter ensemble dans la ville de demain" dans le cadre du Laboratoire d'excellence Intelligence des mondes urbains - Désignation d'un représentant du Conseil au Comité de suivi -</i>	(p. 69)
N°2016-1053	<i>Contrat de plan Etat-Région 2015-2020 - Convention cadre relative à la requalification du campus Lyon Santé Est - Individualisation totale d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention d'équipement à l'Université Claude Bernard Lyon 1 -</i>	(p. 112)
N°2016-1054	<i>Contrat de plan Etat-Région 2015-2020 - Opération Neurocampus - Avenant n°4 à la convention de maîtrise d'ouvrage phase 2 -</i>	(p. 112)
N°2016-1055	<i>Villeurbanne - Opération plan campus - Projet de construction de la plateforme d'innovation Axel'One Campus - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 112)
N°2016-1056	<i>Expérimentation Pass urbain - Individualisation totale d'autorisation de programme - Approbation de la convention de recherche et développement avec la société Sopra-Steria - Demandes de subventions -</i>	(p. 70)
N°2016-1057	<i>PMI'e - Structures développant l'accompagnement des allocataires du RSA dans le cadre de la référence de parcours RSA en proposant des actions permettant la dynamisation des parcours d'insertion - Association Les jardins de Lucie - Attribution de subventions pour l'année 2016 -</i>	(p. 72)
N°2016-1058	<i>Attribution d'une subvention à l'Association pour la formation des ruraux aux activités de développement économique des territoires (AFRAT) pour l'année 2016 - Phase 3 du programme 2014-2016 -</i>	(p. 113)
N°2016-1059	<i>Projet de guichet numérique - Individualisation totale d'autorisation de programme - Demandes de subventions -</i>	(p. 72)
N°2016-1060	<i>Attribution d'une subvention à l'association Espace numérique entreprises (ENE) pour son programme d'actions 2016 -</i>	(p. 113)
N°2016-1061	<i>Pôle de compétitivité Imaginove - Attribution d'une subvention à l'association Imaginove pour son programme d'actions 2016 -</i>	(p. 75)
N°2016-1062	<i>Pôle de compétitivité Lyonbiopôle - Attribution d'une subvention à l'association Lyonbiopôle pour son programme d'actions 2016 -</i>	(p. 75)
N°2016-1063	<i>Fonds de soutien aux colloques et événements scientifiques - Partenariat avec l'Université de Lyon -</i>	(p. 112)
N°2016-1064	<i>Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie Lyon Métropole - Saint-Etienne Roanne (CCIL) et à la Chambre des métiers et de l'artisanat du Rhône (CMAR) pour leurs dispositifs d'accompagnement dédiés aux petites et moyennes entreprises pour l'année 2016 -</i>	(p. 112)
N°2016-1065	<i>Attribution de subventions au profit des associations Espace Carco, Pépinière Cap Nord, San Priote pour l'insertion par l'emploi (ASPIE), Techlid ainsi qu'aux Communes de Saint Fons et Villeurbanne pour leurs programmes d'animation économique territoriale et de services aux entreprises pour l'année 2016 -</i>	(p. 113)
N°2016-1066	<i>Attribution d'une subvention à l'association Arty Farty pour la 6^e édition de la plateforme European Lab 2016 à Lyon du 4 au 6 mai 2016 dans le cadre du festival Nuits sonores -</i>	(p. 113)
N°2016-1067	<i>Soutien à la vie associative ou structures assimilées relatif à l'action internationale - Attribution de subventions de fonctionnement pour les programmes d'actions pour l'année 2016 -</i>	(p. 113)
N°2016-1068	<i>Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Lyon bande dessinée organisation pour l'organisation de la journée professionnelle du Festival de la BD 2016 -</i>	(p. 113)
N°2016-1069	<i>Filière sécurité - Attribution d'une subvention à l'association Forum international des technologies de la sécurité (FITS) pour l'organisation du forum Technology against crime (TAC) 2016 à Lyon -</i>	(p. 77)
N°2016-1070	<i>Organisation du forum mondial des sciences de la vie - Biovision - Edition 2016 - Attribution d'une subvention à la Fondation pour l'Université de Lyon -</i>	(p. 113)

COMMISSION DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE ET ACTION SOCIALE

N°2016-1071	<i>Pollionnay - Conseil d'administration de la résidence intercommunale Jean Villard - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 77)
--------------------	---	---------

- N°2016-1072** Caluire et Cuire, Limonest, Collonges au Mont d'Or, Lissieu, Saint Cyr au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Neuville sur Saône, Poleymieux au Mont d'Or, Albigny sur Saône, Fleurieu sur Saône, Fontaines Saint Martin, Fontaines sur Saône, Genay, Montanay, Quincieux, Rochetaillée sur Saône, Saint Germain au Mont d'Or, Rillieux la Pape, Sathonay Camp, Sathonay Village, Lyon 4°- Installation et financement d'un dispositif d'intégration MAIA Lyon Nord - Convention 2016 - (p. 114)
- N°2016-1073** Villeurbanne, Charbonnières les Bains, Bron, Champagne au Mont d'Or, Chassieu, Collonges au Mont d'Or, Corbas, Craponne, Dardilly, Décines Charpieu, Ecully, Feyzin, Francheville, Jonage, Marcy l'Etoile, Meyzieu, Saint Genis les Ollières, Vénissieux, La Tour de Salvagny, Lyon, Limonest, Lissieu, Saint Cyr au Mont d'Or, Solaize, Saint Didier au Mont d'Or, Saint Fons - Conventions pluriannuelles 2013-2016 pour l'installation et le financement d'un dispositif d'intégration MAIA (méthode d'intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie) Lyon Centre Ouest et Lyon Centre Est - Avenants pour l'année 2015 - (p. 77)
- N°2016-1074** Action d'insertion sociale et professionnelle ayant comme activité support une prestation d'accompagnement à pied ou en transport en commun d'élèves ou d'étudiants en situation de handicap de leur domicile à leur établissement scolaire - Lancement d'une procédure adaptée - Autorisation de signer les marchés de prestation - (p. 114)
- N°2016-1075** PMI - Lieu d'accueil enfants-parents - Partenariat avec l'association Centre social Pierrette Augier à Lyon 9°- Mise en oeuvre du programme d'accompagnement du retour à domicile - Volet maternité - Partenariat avec la CPAM - Stage découverte de la médecine générale dans les services de la Métropole - Partenariat avec l'Université Claude Bernard - (p. 114)
- N°2016-1076** Actions de médiation sociale et d'aide à la gestion des aires d'accueil et actions d'insertion par le logement au titre de l'accompagnement social lié au logement - Attribution de subventions à l'Association régionale des tsiganes et leurs amis gadgés (ARTAG) - (p. 78)

COMMISSION ÉDUCATION, CULTURE, PATRIMOINE ET SPORT

- N°2016-1077** Opérations globalisées 2016 - Petits et moyens travaux dans les collèges publics - Cités scolaires - Mobilier et équipement spécifiques - Subventions d'équipement aux collèges privés - Individualisations d'autorisations de programmes - (p. 79)
- N°2016-1078** Opérations globalisées 2016 - Culture - Individualisations d'autorisations e programmes - (p. 79)
- N°2016-1079** Dotation complémentaire de fonctionnement des collèges publics - Année 2016 - (p. 114)
- N°2016-1080** Bron, Caluire et Cuire, Lyon 1^{er}, Lyon 3°, Lyon 4°, Lyon 5°, Meyzieu, Neuville sur Saône - Restauration scolaire des collèges de la Métropole de Lyon - Délégation de service public - Avenants de prolongation - (p. 81)
- N°2016-1081** Saint Fons, Villeurbanne - Collèges publics - Transports des élèves vers les installations sportives pour l'année scolaire 2015-2016 - Dotation complémentaire pour les collèges Les Iris et Alain - (p. 115)
- N°2016-1082** Villeurbanne, Meyzieu - Collèges publics - Aide aux projets d'actions éducatives - Attribution d'une subvention aux collèges du Tonkin et Evariste Galois - (p. 115)
- N°2016-1083** Partenariat avec l'association ASUL Volley - Attribution d'une subvention pour la saison 2015-2016 - (p. 81)
- N°2016-1084** Partenariat avec le club sportif société anonyme sportive professionnelle (SASP) basket - Attribution d'une subvention à l'association ASVEL basket pour la saison 2015-2016 - (p. 81)
- N°2016-1085** Partenariat avec l'association FC Lyon Basket Féminin - Attribution d'une subvention pour la saison 2015-2016 - (p. 81)
- N°2016-1086** Partenariat avec le club sportif société anonyme sportive professionnelle (SASP) Lou Rugby - Attribution d'une subvention pour la saison 2015-2016 - (p. 81)
- N°2016-1087** Partenariat avec le club sportif entreprise unipersonnelle sportive à responsabilité limitée (EUSRL) Villeurbanne handball association (VHA) - Attribution d'une subvention pour la saison 2015-2016 - (p. 81)
- N°2016-1088** Partenariat avec la SASP Lyon Hockey Club les Lions (LHC) - Attribution d'une subvention pour la saison 2015-2016 - (p. 81)
- N°2016-1089** Jazz Day Unesco édition 2016 - Attribution d'une subvention à l'association Tapages dans le cadre des actions du Pôle métropolitain dans le domaine culturel - (p. 115)
- N°2016-1090** Equipements culturels et collectifs artistiques - Attribution de subventions pour les programmes d'actions 2016-2017 - (p. 84)
- N°2016-1091** Biennale de la danse 2016 - Attribution d'une subvention à l'association Les Festivals internationaux de Lyon et Rhône-Alpes - (p. 115)

N°2016-1141 *Travaux relatifs à la construction du Musée des Confluences - Lots n°4.2 : agencement scénographique ESR 2, n°4.3 : agencement scénographique ESR 3, n°7.2 : agencement scénographique ESR 2 et n°7.3 : agencement scénographique ESR 3 - Autorisation de signer les protocoles d'accord transactionnel avec la société Goppion -* (p. 86)

COMMISSION PROXIMITÉ, ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE

N°2016-1092 *Opérations globalisées 2016 - Interventions sur les réseaux d'eau potable, sécurité de la ressource, sécurité de la distribution - Individualisations d'autorisations de programmes -* (p. 115)

N°2016-1093 *Opérations globalisées 2016 - Assainissement - Individualisations d'autorisations de programmes -* (p. 115)

N°2016-1094 *Opérations globalisées 2016 - Galeries drainantes, maîtrise des eaux pluviales et réseaux hydrauliques de défense incendie - Individualisations d'autorisations de programmes -* (p. 115)

N°2016-1095 *Opérations globalisées 2016 - Propreté - Individualisations d'autorisations de programmes -* (p. 116)

N°2016-1096 *Adhésion de la Métropole de Lyon au Groupement de défense sanitaire du Rhône - Désignation d'un représentant du Conseil au conseil d'administration -* (p. 86)

N°2016-1097 *Givors - Délibération de principe pour le lancement d'une délégation de service public de chauffage urbain sur le territoire de la Commune -* (p. 86)

N°2016-1098 *Rillieux la Pape - Exploitation du service public de chauffage urbain - Conclusion d'une convention de gestion provisoire avec le groupement momentané d'entreprises associant les sociétés Ambrée et GDF Suez Énergie Services - Retrait de la délibération n°2015-0898 du 10 décembre 2015 -* (p. 116)

N°2016-1099 *Oullins, Pierre Bénite, Irigny, Vernaison, Solaize, Feyzin, Vénissieux, Lyon 7^e, Saint Fons - Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de la Vallée de la Chimie - Avis de la Métropole de Lyon sur le projet -* (p. 87)

N°2016-1100 *Genay, Neuville sur Saône, Saint Genis Laval, Saint Priest - Plans de prévention des risques technologiques (PPRT) de Saint Genis Laval et de Neuville sur Saône/Genay - Conventions de financement des mesures foncières pour les établissements BASF Agri, COATEX et ADG - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -* (p. 87)

N°2016-1101 *Projet de refonte de l'outil Prodige - Individualisation totale de l'autorisation de programme -* (p. 117)

N°2016-1102 *Projet Camele'Eau (ex-Vigilance) - Refonte de l'outil du système d'assainissement - Individualisation totale d'autorisation de programme - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) -* (p. 115)

N°2016-1103 *Jonage - Route nationale - Renforcement du réseau d'assainissement - Individualisation totale d'autorisation de programme -* (p. 116)

N°2016-1104 *Renouvellement de la convention passée avec le Groupe de recherche Rhône-Alpes sur les infrastructures et l'eau (GRAIE) - Versement d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2016 pour les actions du programme annuel et l'organisation du colloque international triennal Novatech -* (p. 116)

N°2016-1105 *Politique du cycle de l'eau - Mise en oeuvre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de l'Est lyonnais - Participations financières pour l'année 2016 -* (p. 116)

N°2016-1106 *Fonds de solidarité eau - Attribution de subventions pour 4 projets de solidarité internationale -* (p. 116)

N°2016-1107 *Coopération décentralisée entre la Métropole de Lyon et la Région Haute-Matsiatra à Madagascar - Renouvellement de la présence d'un représentant permanent de la Métropole à Madagascar - Convention avec l'association Trans-Mad'Développement (TMD) pour le portage du poste - Année 2016 -* (p. 116)

N°2016-1108 *Coopération décentralisée - Nouveau programme de 4 ans avec la Région Haute-Matsiatra à Madagascar - Attribution d'une subvention d'équipement et d'une subvention de fonctionnement - Demandes de subventions -* (p. 116)

N°2016-1109 *Maison rhodanienne de l'environnement (MRE) - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour son programme d'actions 2016 -* (p. 117)

N°2016-1110 *Plan d'éducation au développement durable (PEDD) - Actions et mise en valeur des politiques métropolitaines - Attribution de subventions aux partenaires pour l'année 2016 -* (p. 93)

N°2016-1111 *Agro-écologie - Programme agro-environnemental et climatique (PAEC) de l'agglomération lyonnaise 2016-2022 - Programme d'actions 2016 -* (p. 94)

N°2016-1112	<i>Soutien à l'agriculture - Attribution de subventions aux associations GDS du bétail du Rhône, le service de remplacement du Rhône, le Comité d'action juridique du Rhône, l'ADDEAR et l'association Le Réseau des AMAP Auvergne-Rhône-Alpes - Avenant à la convention attributive de subvention de fonctionnement pour l'association Le service de remplacement du Rhône -</i>	(p. 117)
N°2016-1113	<i>Collonges au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Saint Germain au Mont d'Or - Projet stratégique agricole et de développement rural-Protection des espaces naturels et agricoles périurbains (PSADER-PENAP) 2010-2016 - Attribution de subventions à l'association Fruits Rhône et Loire (AFREL) et au Syndicat mixte des Monts d'Or - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i>	(p. 117)
N°2016-1114	<i>La Mulatière, Fontaines sur Saône, Albigny sur Saône - Politique de soutien de la trame verte - Attribution de subventions au Centre de ressources de botanique appliquée (CRBA), au Passe jardins, aux Cultivateurs, aux Communes de la Mulatière, Fontaines sur Saône et Albigny sur Saône - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i>	(p. 117)
N°2016-1115	<i>Lyon - Déchèteries fluviales - Contrat de recherche et développement pour expérimentation du dispositif avec le groupement Suez, Compagnie fluviale de transport et Compagnie nationale du Rhône - 2016-2018 -</i>	(p. 95)
N°2016-1116	<i>Aménagement du hall de départ de la subdivision de collecte COL SUD située 117, rue de Gerland Lyon 7° - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i>	(p. 116)
N°2016-1117	<i>Collecte des textiles d'habillement, du linge de maison et des chaussures (TLC) - Convention avec l'éco-organisme Eco TLC pour la période 2016-2019 -</i>	(p. 116)
N°2016-1118	<i>Programme de développement du compostage des déchets - Attributions de subventions pour les composteurs de quartiers, en pied d'immeuble et dans les cantines scolaires -</i>	(p. 97)
N°2016-1119	<i>Actions et travaux menés sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole dans le domaine de la gestion des eaux pluviales et des ruissellements, l'eau potable et l'assainissement - Demandes de subventions auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse -</i>	(p. 116)
N°2016-1142	<i>Syndicat départemental d'énergies du Rhône (SYDER) - Retrait de la Métropole de Lyon -</i>	(p. 118)
N°2016-1143	<i>Extension du périmètre d'adhésion de la Métropole de Lyon au Syndicat intercommunal de gestion des énergies de la région lyonnaise (SIGERLY) -</i>	(p. 118)

COMMISSION URBANISME, HABITAT, LOGEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE

N°2016-1120	<i>Opérations globalisées 2016 - Foncier - Individualisations d'autorisations de programmes -</i>	(p. 98)
N°2016-1121	<i>Conseil d'administration et assemblée générale de l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 99)
N°2016-1122	<i>Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour son programme d'actions 2016 -</i>	(p. 100)
N°2016-1123	<i>Plan 3A - Aide à la primo-accession pour le logement neuf - Relance du dispositif - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 101)
N°2016-1124	<i>Saint Fons - Convention cadre de plan de sauvegarde des copropriétés Les Clochettes et Cité des Clochettes - Approbation de l'avenant n°2 -</i>	(p. 118)
N°2016-1125	<i>Bron - Opération de renouvellement urbain (ORU) Terrailon - Abords du centre commercial - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 118)
N°2016-1126	<i>Albigny sur Saône - Centre-bourg - Aménagement - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 118)
N°2016-1127	<i>Irigny - Zone d'aménagement concerté (ZAC) du Centre - Quitus donné à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) et suppression de la ZAC -</i>	(p. 118)
N°2016-1128	<i>Limonest - Ilot Plancha - Réalisation des études de maîtrise d'oeuvre - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 118)
N°2016-1129	<i>Villeurbanne, Lyon - Zone d'aménagement concerté (ZAC) des Maisons Neuves - Espèces protégées - Mesures compensatoires - Conventions avec Lyon Métropole habitat (LMH), les Villes de Lyon et de Villeurbanne -</i>	(p. 103)
N°2016-1130	<i>Lyon 3° - Opération d'aménagement Lyon Part-Dieu - Convention de projet urbain partenarial (PUP) Orange avec la société publique locale (SPL) Lyon Part-Dieu, la société Orange, la société Pitch Promotion, la société FTIMMOH et la Ville de Lyon -</i>	(p. 118)

N°2016-1131	<i>Saint Genis Laval - Darcieux Collonges - Projet urbain partenarial (PUP) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 118)
N°2016-1132	<i>Villeurbanne - Grandclément - Convention de projet urbain partenarial (PUP) avec OGIC - Programme des équipements publics (PEP) - Instauration d'un périmètre élargi de participation -</i>	(p. 105)
N°2016-1133	<i>Villeurbanne - Projet urbain partenarial (PUP) Gervais-Bussière - Conventions de PUP avec 2 promoteurs immobiliers - Programme des équipements publics (PEP) - Instauration d'un périmètre élargi de participation - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 105)
N°2016-1134	<i>Vénissieux - Développement urbain du secteur du Puisoz-Grand Parilly - Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) - Approbation -</i>	(p. 105)
N°2016-1135	<i>Vaulx en Velin - Carré de Soie - Programme d'aménagement d'ensemble (PAE) Tase - Esplanade Tase - Approbation de la convention de maîtrise d'ouvrage unique -</i>	(p. 119)
N°2016-1136	<i>Villeurbanne - Quartier Saint Jean - Secteur Saint Jean Sud - Acquisitions foncières - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 119)

Présidence de monsieur Gérard Collomb**Président**

Le lundi 21 mars 2016 à 15 heures, mesdames et messieurs les membres du Conseil, dûment convoqués le 1^{er} mars 2016 en séance publique par monsieur le Président, se sont réunis à l'hôtel de la Métropole, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur Gérard Collomb, Président.

Désignation d'un secrétaire de séance et appel nominal

M. LE PRÉSIDENT : Chers collègues, conformément aux articles L 3611-3 et L 3121-13 du code général des collectivités territoriales, je vous propose de nommer, par vote à main levée, madame Elsa Michonneau pour assurer les fonctions de secrétaire de séance et procéder à l'appel nominal. Madame Michonneau, vous avez la parole.

Je demande aux élus qui n'auraient pas émergé à l'entrée de procéder à cette formalité à l'appel de leur nom en se déplaçant à la table centrale et, pour ceux qui seraient porteurs d'un pouvoir et qui ne l'auraient pas déposé à l'entrée, de venir le déposer à la table centrale.

(Madame Elsa Michonneau est désignée et procède à l'appel nominal).

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mme de Lavernée, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guiland, Guimet, Hamelin, Hémon, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, MM. Millet, Moreton, Moroge, Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mme Poulain, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mmes Runel, Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld), MM. Aggoun, Blachier (pouvoir à Mme Peillon), Casola, Mme de Malliard (pouvoir à M. Charmot), MM. Fenech (pouvoir à M. Blache), Havard (pouvoir à M. Guiland), Mme Hobert (pouvoir à Mme Piantoni), M. Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Mmes Millet, Nachury (pouvoir à Mme Balas), Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), Pouzergue (pouvoir à M. Buffet), M. Sannino (pouvoir à Mme Runel).

M. LE PRÉSIDENT : L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum fixé à 83 élus est atteint.

(Le quorum est constaté).

Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

M. Philip (pouvoir à Mme Brugnera), Mme Geoffroy (pouvoir à M. Gomez), M. Galliano (pouvoir à Mme Vullien), Brumm (pouvoir à Mme Bouzerda), Mme Le Franc (pouvoir à M. Llung), M. Crimier (pouvoir à M. Barral), Mme Cardona (pouvoir à Mme Glatard), MM. Calvel (pouvoir à M. Eymard), George (pouvoir à M. Pouzol), Mme Berra (pouvoir à Mme Crespy), M. Boumertit (pouvoir à Mme Picard), M. Broliquier (pouvoir à M. Geourjon), M. David (pouvoir à M. Curtelin), M. Forissier (pouvoir à M. Quiniou), M. Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Ghemri (pouvoir à M. Bravo), M. Grivel (pouvoir à M. Pillon), M. Guimet (pouvoir à M. Vergiat), M. Hamelin (pouvoir à M. Martin), Mme Iehl (pouvoir à Mme Vessiller), M. Lavache (pouvoir à Mme Croizier), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), Mme Michonneau (pouvoir à M. Desbos), M. Piegay (pouvoir à M. Jeandin), M. Sécheresse (pouvoir à Mme Varenne), Mme Tifra (pouvoir à Mme Gandolfi), M. Uhrich (pouvoir à M. Gillet), M. Veron (pouvoir à M. Colin), M. Vial (pouvoir à M. Suchet).

Communication de monsieur le Président**Démission de madame Hélène Geoffroy de ses fonctions de 10^{ème} Vice-Présidente**

M. LE PRÉSIDENT : Chers collègues, je vous informe que, par courrier reçu le 17 mars 2016, madame Hélène Geoffroy m'a fait part de sa décision de démissionner de ses fonctions de 10^{ème} Vice-Présidente de la Métropole de Lyon. Nous la félicitons évidemment pour sa nomination en tant que Ministre. Elle conserve toutefois son mandat de Conseillère métropolitaine au titre de la Commune de Vaulx en Velin.

Procédure d'urgence relative aux dossiers n°2016-11 44 et 2016-1145

M. LE PRÉSIDENT : Mes chers collègues, vous avez reçu les dossiers :

- n°2016-1144 - Conseil d'administration de l'Université Lumière-Lyon 2 - Désignation d'un représentant du Conseil,

- n°2016-1145 - Conseil d'administration de l'Université Jean Moulin-Lyon 3 - Désignation d'un représentant du Conseil.

Compte tenu des nécessités de fonctionnement des organes délibérants des Universités Lyon 2 et Lyon 3, ces délibérations doivent être inscrites au Conseil de la Métropole de ce jour.

Avant toute discussion, comme ces dossiers vous ont été adressés hors des délais, le vendredi 18 mars 2016, je me dois de vous demander votre accord pour les examiner en urgence, conformément aux articles L 3611-3, L 3121-19 du code général des collectivités territoriales et 4 de notre règlement intérieur.

Je mets donc l'urgence aux voix.

(L'examen en urgence est accepté à l'unanimité).

M. LE PRÉSIDENT : Nous examinerons donc ces dossiers dans le déroulement de notre ordre du jour.

Adoption du procès-verbal de la séance publique du 10 décembre 2015

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames et messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal de la séance publique du 10 décembre 2015. Conformément aux articles L 3611-3 et L 3121-13 du code général des collectivités territoriales, si personne n'a d'observation à présenter, je le mets aux voix.

(Le procès-verbal est adopté).

Rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes concernant la gestion de l'association Villa Gillet au cours des exercices 2008 à 2013

M. LE PRÉSIDENT : Avant d'aborder l'ordre du jour de notre séance, je porte à votre connaissance le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes d'Auvergne-Rhône-Alpes concernant la gestion de l'association de La Villa Gillet au cours des exercices 2008 à 2013. Ce rapport vous a été transmis avec la convocation à notre séance publique, chacun a donc pu en prendre connaissance.

En application de l'article L 243-5 du code des juridictions financières, ce dossier donne lieu à débats. J'ai donc un temps de parole pour le groupe UDI.

Mme la Conseillère CROIZIER : Monsieur le Président, après sa présentation au Conseil municipal lundi dernier, le rapport de la Chambre régionale des comptes sur La Villa Gillet nous est enfin présenté et le moins que l'on puisse dire est qu'il est accablant. La lecture du sommaire est déjà particulièrement -et malheureusement- très claire.

Ma collègue Fabienne Lévy a repris, lors de son intervention très riche au Conseil municipal de Lyon, les principaux éléments pointés par la Chambre régionale des comptes ; je cite en vrac : "Une gouvernance où les membres sont peu nombreux mais surtout peu présents, avec donc un conseil d'administration et une assemblée générale fantomatiques, une direction salariée prédominante, décisionnaire et une absence de contrat de travail à jour depuis vingt ans, des augmentations salariales importantes non décidées par les organes de l'association, un directeur qui n'a pas de délégations formalisées comme la signature, un financement très majoritairement public dispersé et peu coordonné, des comptes insuffisamment fiables, des charges et frais professionnels trop importants, pas de comptes-rendus financiers qui sont pourtant obligatoires".

Notre groupe vous alertait encore récemment sur le coût du festival Mode d'emploi.

Au regard des réponses que vous avez faites lors du Conseil municipal du 14 mars, vous n'avez visiblement pas pris conscience de la gravité de la situation.

La lecture des recommandations de la Chambre ne peut se résoudre à un comité de suivi et à l'argument du loyer que va enfin payer La Villa Gillet, menaçant ainsi les autres structures. Les lacunes et manquements graves de la Ville et de la Métropole, leur défaillance ne peuvent pas se résoudre par un tour de passe-passe en rejetant la faute sur la Région et sur monsieur Queyranne.

N'oubliez pas d'ailleurs que le simple fait d'un directeur commun pour La Villa Gillet et Les Subsistances -dont pour le coup vous ne pouvez vous défausser- rend cet argument fragile. Une fois encore, comme dans d'autres situations, ce qui est reproché est le manque de rigueur, le manque de contrôle exercé dès que l'on est "entre amis".

Notre groupe vous demande très clairement que l'association, si vous maintenez ce statut, présente un projet stratégique pour les prochaines années, avec des budgets prévisionnels, des statuts rénovés et que, dans un souci de transparence, un élu représentant de chaque groupe participe au conseil d'administration ou au bureau.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Les Républicains.

Mme la Conseillère BALAS : Monsieur le Président, chers collègues, c'est la cinquième fois depuis septembre 2015 que j'interviens sur le sujet de la mauvaise gestion des associations Les nouvelles Subsistances et La Villa Gillet, dont les sorts sont liés ne serait-ce que parce qu'elles ont le même directeur. J'avais fait part alors de notre stupéfaction à la lecture du premier rapport concernant Les nouvelles Subsistances qui décrivait des dérives graves intervenues au sein de ces deux structures. J'avais moi-même demandé ici-même, en novembre 2015, qu'une enquête de la Chambre régionale des comptes soit également menée sur La Villa Gillet. Dans une autre intervention en janvier 2016 à la Ville de Lyon, je vous informais de notre décision de refuser de voter toute subvention pour ces deux structures tant que des actions énergiques ne seraient pas prises pour mettre fin à ces dérives.

Après le Conseil municipal de Lyon et le Conseil régional la semaine dernière, c'est donc au tour de notre assemblée d'examiner ce dossier car, enfin, le rapport définitif concernant La Villa Gillet est paru et avec lui, ce qui m'intéresse surtout cette fois-ci ce sont vos réponses apportées à la Chambre régionale des comptes.

Ce second rapport a été abondamment commenté, disséqué par les médias avant même sa parution -ce qui est d'ailleurs assez curieux-. Il met le doigt sur des erreurs de gestion importantes, les mêmes que celles constatées pour Les Subsistances : essentiellement un manque de contrôle interne et externe de l'activité de La Villa Gillet. Je n'y reviendrai pas dans les détails car j'en ai déjà abondamment parlé, d'autant que la justice est saisie et qu'une enquête préliminaire est en cours. Je souhaite plutôt m'arrêter sur vos affirmations -dont certaines me semblent un peu curieuses- et sur la façon dont vous avez réagi à ce rapport. A vous écouter, ce n'est jamais vous le responsable, toujours les autres : la Région avec votre camarade Queyranne, puis Nicolas Sarkozy, puis le législateur, dont vous êtes, avec la loi NOTRe.

Votre première affirmation, par exemple : j'ai bien entendu la semaine dernière au Conseil municipal et lu dans vos réponses votre argumentation qui consiste à dire que l'unique responsable de ces dérives c'est la Région, principal financeur de l'association. C'est un argument un peu étrange, surtout venant de vous qui vous targuez de tout contrôler ! Car même s'il est vrai que le principal financeur d'une structure a des responsabilités particulières, il est un peu facile de se défaire ainsi sur ce dossier de La Villa Gillet. Je note d'ailleurs en passant qu'en suivant votre logique, pour ce qui est du dossier des nouvelles Subsistances qui sont financées à près de 85 % par la Ville de Lyon, où les mêmes travers sont dénoncés, vous reconnaissez donc implicitement être l'unique responsable de ces dérives. Cette attitude nous inquiète un peu au moment où vous nous présentez votre budget pour 2016.

Vous ajoutez pour votre défense ne pas avoir été appelé dans le comité de suivi du festival Mode d'emploi. Comme s'il vous fallait une invitation pour y participer ! Là, on va examiner le budget 2016, les 69 M€ qui seront distribués par la Métropole à des associations de droit privé -pour ne parler que de celles-là- et dans lesquelles vous n'êtes pas forcément le principal financeur ne seront donc pas suivis de manière précise ; si on vous entend, c'est ce que vous nous dites puisque vous dites que l'on n'est pas responsable !

En réalité, c'est le manque de gouvernance des collectivités qui est dénoncé. Comme nous le faisons à la Ville de Lyon, nous évoquons régulièrement ici le sujet de votre politique de subventions.

Votre deuxième affirmation maintenant : le festival Walls and Bridges a été initié sous la présidence de Nicolas Sarkozy, qui est décidément responsable de beaucoup de choses encore aujourd'hui. Et vous vous plaisez à répéter aussi qu'un nouveau membre de l'équipe de Laurent Wauquiez faisait partie des acteurs du dossier à Paris à cette période.

M. LE PRÉSIDENT : C'est vrai.

Mme la Conseillère BALAS : Oui, c'est vrai. Mais, outre le fait que nous parlons là d'un fonctionnaire et non d'un décideur politique, il est clair que ce festival n'est pas l'élément essentiel du rapport, même s'il a été très médiatisé. Il a été financé par l'Etat et donc, même s'il s'agit d'argent public, cela ne concerne pas ici notre collectivité. En réalité, ce n'est vraiment pas le fond du dossier et vous cherchez ainsi à détourner l'attention.

Les reproches principaux sont faits sur le manque de contrôle et d'accompagnement des collectivités vis-à-vis des associations subventionnées. Parce qu'en fait, pendant des années, les recettes des collectivités -et comme de la Métropole- augmentaient chaque année régulièrement quoi qu'il arrive. Alors, le contrôle des dépenses n'était pas une priorité. On ne pouvait pas non plus attendre des associations qu'elles fassent des efforts de gestion si personne ne leur demandait.

Ce temps est aujourd'hui révolu et chaque euro d'argent public dépensé doit être contrôlé. Nous attendons donc de voir la réalité des mesures que vous annoncez. Pour Les Subsistances, en tout cas, nous n'avons pas vu

grand-chose : une très légère baisse de la subvention et l'annonce d'un comité de suivi mais qui peine à se mettre en place, cela ne suffit pas.

Pour La Villa Gillet, il est indispensable de proposer un nouvel équilibre financier avec la nécessité de trouver des financeurs externes, du mécénat par exemple, et sans doute de réduire l'envergure de certains projets. La Région vous montre le chemin comme elle l'a fait pour le musée des Tissus. Les collectivités doivent absolument travailler ensemble sur ce sujet.

Votre troisième affirmation, enfin : dans vos réponses à la Chambre, vous justifiez également le double financement Ville de Lyon et Métropole au festival Mode d'emploi par le fait que la compétence culturelle est une compétence partagée, maintenue par la loi NOTRe. A ce propos, on peut regretter que la répartition précise des compétences entre collectivités, qui avait été espérée au début de cette réforme, ait encore une fois avorté. Vous êtes législateur, vous auriez peut-être pu essayer de pousser dans ce sens. Mais on peut même dire que, sur la compétence économique -même si ce n'est pas là le sujet-, cette loi a encore rajouté à la confusion entre les différentes collectivités. Bref, le partage n'est toujours pas logique entre Communes et Métropole. La Chambre souligne, par exemple, que vous financez le festival Mode d'emploi au titre d'événement d'agglomération à vocation nationale et internationale mais que, par exemple, les Assises internationales du roman ne sont pas financées par la Métropole alors que, selon ces critères, elles le pourraient. Où est la cohérence ?

Vous précisez enfin à la Chambre que cette contribution facultative à l'activité culturelle doit être envisagée pour les collectivités, en tenant compte des priorités à assumer dans le cadre de leur politique culturelle mais aussi des autres compétences qui leur sont attribuées.

C'est bien, en effet, toute la question aujourd'hui : quelle doit être la politique culturelle de la Métropole ? Comment doit-elle être envisagée ? Quelles sont nos priorités ? Ce sujet n'a pas été abordé depuis la création de notre collectivité et la reprise des actions culturelles du Département. Même si la culture reste pour la Métropole une petite partie du budget (1,5 % du budget de fonctionnement), on constate aussi un déséquilibre évident entre le musée des Confluences et le reste puisque le musée des Confluences, à lui tout seul, représente 43 % du budget alloué à la culture en fonctionnement et en investissement et qu'à côté de ce gros mastodonte, il y a d'autres subventions, que l'on pourrait qualifier de "petites" mais qui ne sont pas mineures, comme La Villa Gillet pour 100 000 € ou, demain, le musée des Tissus pour 125 000 €.

En conclusion, nous attendons donc de votre part un point régulier sur les mesures mises en place au sein de La Villa Gillet. Vous avez parlé de plan stratégique la semaine dernière à la Ville de Lyon et de comité de suivi. Je suis heureuse de voir que vous vous sentez concerné finalement par le sujet. Nous attendons seulement de le voir pour le croire.

Nous souhaitons également une présentation, un débat autour de votre politique culturelle : qu'elle soit culturelle pour quel public, à quel prix ? C'est aussi à cela que doit servir ce rapport et pas seulement à vous défausser sur les autres.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Monsieur Képénékian, peut-être quelques mots.

M. le Conseiller délégué KÉPÉNÉKIAN : Chers collègues, bien volontiers, je vais essayer de répondre de manière concise à ces commentaires, dont nous avons déjà eu la primeur d'ailleurs il y a juste une semaine au Conseil municipal. J'avais trouvé d'ailleurs -pardon, madame Balas- que votre propos était plus cohérent la semaine dernière qu'aujourd'hui parce que vous êtes partie...

Mme la Conseillère BALAS : J'ai écouté vos réponses !

M. LE PRESIDENT : Madame Balas, veuillez laisser monsieur Képénékian répondre !

M. le Conseiller délégué KÉPÉNÉKIAN : ...vous êtes partie dans beaucoup plus de directions, dans des directions très différentes et on en arrive à parler de la politique culturelle, ce qui est un vrai sujet.

Je vais juste rappeler que La Villa Gillet a été créée à l'initiative de la Région en 1987 pour être un lieu d'accueil et de traduction de toutes les formes d'innovation dans le domaine intellectuel, culturel et artistique, juste pour qu'on se souvienne ici tous ensemble des fondamentaux de l'objectif de cette Villa Gillet.

Elle a bénéficié ensuite du soutien de l'Etat puis, plus tard, de la Ville, qui a toujours été -il faut bien l'admettre- le troisième financeur à 220 000 €, augmentés d'ailleurs plus récemment, passant de 100 000 à 220 000 € et loin derrière la Région qui mettait 800 000 € et l'Etat 650 000 €. L'aide de la Ville -pour répondre à cela- n'a pas évolué depuis 2007 à la création des Assises du roman.

Juste pour qu'on comprenne bien cette question, il y a tout de même un principe général, c'est que les principaux donateurs ou financeurs sont tout de même les chefs de file ; et c'est ce que nous faisons, nous, à la Ville, pour un certain nombre d'autres structures mais cela ne nous dispense pas d'avoir un regard sur cette structure.

Je dirai aussi au passage que, dans un premier temps, la Chambre avait considéré que la Ville n'avait que deux points concernés par La Villa Gillet et nous n'avions pas eu même transmission de tout le rapport. C'est juste pour répondre à cette question que vous soulevez de la légitimité de la Ville et d'ailleurs de la Métropole qui n'intervient que récemment, depuis 2012, pour le festival Mode d'emploi qui est aussi juste en appoint du fonctionnement de cette structure. Mais ce sont tout de même des questions importantes dans le fonctionnement. Pour autant, que ce soit clair : que ce soit la Ville ou que ce soit la Métropole, les contrôles de gestion, les contrôles de fléchage des budgets et de leur utilisation sont réalisés. Je ne voudrais pas qu'on pense ici que ni le Grand Lyon ou la Métropole aujourd'hui ni la Ville ne font pas leurs contrôles.

Ensuite, c'est le mode associatif qui peut être une des clés de la question. Est-ce que nous sommes tous présents dans toutes les associations -comme vous l'avez suggéré-, avec tous les représentants des partis, pour être sûrs de parfaitement contrôler tout mode de création et tout mode de fonctionnement ? C'est là qu'il y a une articulation que nous aurons à trouver et, en tout cas, il y a aujourd'hui des moyens de maîtriser une gouvernance comme nous le faisons dans d'autres associations.

Inutile de dire qu'une partie des points qui sont soulevés par la Chambre sont des points réels, que nous avons bien sûr déjà pris en compte.

L'orientation stratégique de cette structure va être une des clés du travail que nous avons à mener, en accord bien entendu avec la Région et l'Etat, pour définir ce que sera le nouveau fonctionnement de La Villa Gillet et ses nouvelles lignes fortes et son projet d'établissement -pour prendre un terme très juridique-, en tout cas vers quoi nous irons avec La Villa Gillet et le festival Mode d'emploi qui lui était adossé.

En tout cas, je voudrais insister ici, puisqu'on en a peu parlé, que vous incriminez le fait qu'il y ait une accélération sous une autre présidence, je voudrais tout de même juste rappeler que le rapport porte sur la période 2008-2013, qu'aujourd'hui, les dépenses de cette association n'ont rien à voir avec ce qu'elles ont été durant ces cinq ans, cinq ans durant lesquels, il faut bien reconnaître, pratiquement un million d'euros puis un autre million ont été apportés à cette structure pour le projet Walls and Bridges qui sortait strictement du fonctionnement de cette association et, ensuite, l'apport du CNL qui en a rajouté.

Donc je crois qu'il y a eu incontestablement un emballement pendant cette période sur laquelle il n'y a pas eu de détournement d'argent, il n'y a pas eu d'enrichissement de qui que ce soit. Simplement, on peut considérer que les résultats obtenus auprès des publics -et la Chambre régionale des comptes n'est pas avare de reconnaître que Walls and Bridges a produit un résultat aux Etats-Unis- auraient pu être obtenus à un coût moindre.

Si on est clair sur ces questions, il nous reste à écrire l'avenir de cette institution. Non pas -comme vous avez pu vous-même, lors de l'une de vos interventions, suggérer- que l'on pourrait sanctionner plus fortement La Villa Gillet et demander purement et simplement l'arrêt de ses activités. Aujourd'hui, je pense que nous tous, la Région également qui a pu prendre cette position, sommes revenus à la raison. Nous allons maintenir les Assises du roman cette année. C'est une année de transition qui nous emmènera vers un nouveau projet que nous aurons sûrement l'occasion de présenter à la Ville et ici, au sein d'une politique culturelle de la Métropole qui, comme vous le savez, est en cours d'élaboration. Mais sûrement que si vous étiez aux manettes, vous seriez allés beaucoup plus vite pour élaborer cette politique qui est en partie un héritage du Département et qui a à définir les objectifs de la Métropole.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Juste quelques mots de commentaire pour que tous nos collègues qui ne suivent pas avec attention cette problématique de La Villa Gillet puissent être totalement informés.

D'abord, quelle est la part de la Métropole dans le budget de La Villa Gillet ? C'est 100 000 € sur un budget de 3,100 M€. Cela veut dire que nous ne sommes qu'infinitésimaux dans le financement de La Villa Gillet.

Ensuite, deuxième problématique, on a dit que le salaire du directeur a été augmenté de 40 000 € par an. C'est totalement insupportable. Qui l'a augmenté ? La signature qui a augmenté le salaire du directeur dépend d'une annexe du ministère de la Culture qui a signé directement une convention avec La Villa Gillet ; c'est-à-dire que nous n'y sommes absolument pour rien !

Troisième point, on nous dit que "finalement, vous avez une structure associative" ; le rapporteur de la Chambre régionale des comptes souligne quelquefois qu'il vaudrait mieux un service en régie ; je ne suis pas sûr qu'un service en régie nous coûte essentiellement moins cher que la forme associative.

Donc, mesdames et messieurs, oui, nous allons essayer de continuer. Pour cela, nous avons besoin de l'aide de la Région et je souhaite que, dans les prochains temps, nous trouvions un accord et que tout ceci ne serve pas évidemment à faire en sorte que la Région se désengage d'un certain nombre d'actions que je trouve essentielles pour la Ville. Les Assises internationales du roman sont sans doute aujourd'hui, par exemple, le plus bel événement qui existe en France sur l'écriture.

Je souhaite qu'effectivement, on puisse conserver ce qui fait aujourd'hui l'originalité de notre Ville, ce qui fait qu'elle rayonne en France, ce qui fait aussi que la dynamique culturelle est un des éléments contributifs de l'attractivité de notre Métropole.

Vous avez donc eu les explications.

**Compte-rendu des décisions prises par la Commission permanente
par délégation du Conseil**

N°2016-1007 - Compte-rendu des décisions prises par la Commission permanente du 11 janvier 2016 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n°2015-0004 du 16 janvier 2015 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

N°2016-1008 - Compte-rendu des décisions prises par la Commission permanente du 8 février 2016 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n°2015-0004 du 16 janvier 2015 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

M. LE PRESIDENT : Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises par la Commission permanente du 11 janvier 2016 en vertu de la délégation d'attributions que vous lui avez accordée et qui font l'objet du dossier numéro 2016-1007.

Je vous demande de bien vouloir me donner acte de cette communication.

(Acte est donné).

M. LE PRESIDENT : Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises par la Commission permanente du 8 février 2016 en vertu de la délégation d'attributions que vous lui avez accordée et qui font l'objet du dossier numéro 2016-1008.

J'ai une demande d'intervention du groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller GUILLAND : Monsieur le Président, lors des deux dernières Commissions permanentes, vous avez, par plusieurs délibérations, apporté le soutien de la Métropole aux différents bailleurs sociaux intervenant sur notre territoire. J'ai régulièrement l'occasion, dans cette enceinte comme au Conseil municipal de Lyon, de vous faire part des analyses que nous portons sur les politiques que vous développez en matière de logement social. Nous sommes quelquefois en accord, parfois pas d'accord et très souvent critiques sur vos choix.

Ce fut le cas, par exemple, de votre volonté de ne pas rassembler sous la même bannière Grand Lyon habitat et l'ex-OPAC du Rhône désormais dénommé Lyon Métropole Habitat (LMH). Nous pensions effectivement qu'un tel rapprochement pouvait être source d'économies d'échelle.

Les faits nous donnent raison puisque le vendredi 11 mars, peu avant 15 heures, j'ai reçu un mail de la direction générale de Lyon Métropole Habitat m'informant du lancement d'une campagne de communication à partir du 15 mars pour -je cite- "se faire connaître du grand public".

Quel intérêt, en effet, pour cet office d'HLM, de se faire connaître du grand public alors même que, depuis la mise en place du fichier commun de la demande locative sociale du Rhône, le 27 mars 2012, le demandeur ne fait qu'une demande et n'indique à aucun moment ses préférences éventuelles quant au bailleur social ? Quel intérêt, en effet, pour LMH, de se faire connaître du grand public alors même que la demande étant très largement supérieure à l'offre, malheureusement, les offices publics d'HLM n'ont aucune peine à afficher des taux de vacance quasi nuls ?

J'aurais pu peut-être avoir quelques explications si le lancement de cette campagne avait fait l'objet d'un débat en conseil d'administration. Cela n'a pas été le cas et je le regrette. J'aurais pu avoir quelques explications si le directeur général de LMH m'avait communiqué les informations complémentaires que je lui ai demandées dès que j'ai eu connaissance de cette campagne, il y a maintenant plus de dix jours. A défaut, j'en reste à ma première analyse : cette campagne est manifestement inutile.

De fait, on peut légitimement s'interroger sur le coût d'une campagne de communication d'une durée de trois mois, mobilisant l'ensemble des moyens de communication grand public existants : arrières de bus, métro, affichage, presse quotidienne, radio, web, e-mailings, SMS, etc. ; seul le spot TV en access prime time sur TF1 semble manquer à l'appel. Peut-être que Martial Passi, Président de Lyon Métropole Habitat, nous en communiquera le coût précis à l'issue de mon intervention. Dans le doute, je ne pense pas prendre grand risque en l'évaluant à largement plus de 100 000 €.

Monsieur le Président, alors même que vous nous avez expliqué que conserver trois Offices publics de l'habitat sur le territoire de la Métropole ne coûterait pas plus cher que de les fusionner, alors même qu'il vous aura fallu plus de trois mois pour mobiliser ici-même 125 000 € pour venir en aide au musée des Tissus, alors que vous nous expliquez à longueur de Conseils qu'en ces temps de budget contraint, il faut dégager des marges de manœuvre, vous laissez un OPH qui dépend de votre tutelle dépenser -je devrais dire gaspiller- l'argent des Lyonnais. Nous ne pouvons vous laisser faire sans vous exprimer de la façon la plus affirmée notre désapprobation.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Donc Lyon Métropole Habitat est désormais un Office à part entière après la scission de l'OPAC du Rhône puisqu'il y a désormais un office d'HLM pour la partie Rhône et un autre pour la partie Métropole de Lyon. Il est donc normal que cet Office puisse vouloir affirmer son existence.

Je vous demande de bien vouloir me donner acte de cette communication.

(Acte est donné).

Compte-rendu des décisions prises par monsieur le Président par délégation du Conseil

N°2016-1009 - Compte-rendu des décisions prises par monsieur le Président en vertu de la délégation de principe accordée par délibérations n°2015-0003 du 16 janvier 2015 et n°2015-0095 du 26 janvier 2015 - Période du 1^{er} décembre 2015 au 31 janvier 2016 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

M. LE PRÉSIDENT : Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises sur la période du 1^{er} décembre 2015 au 31 janvier 2016 en vertu de la délégation d'attributions que vous m'avez accordée et qui font l'objet du dossier numéro 2016-1009.

Je vous demande de bien vouloir me donner acte de cette communication.

(Acte est donné).

M. LE PRÉSIDENT : Et nous passons maintenant au premier dossier qui nous est présenté, qui concerne le budget et je donne la parole à monsieur Brumm.

PREMIÈRE PARTIE

Dossiers ayant fait l'objet de demandes d'organisation de débats par la conférence des Présidents

N°2016-1010 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Budget primitif 2016 - Tous budgets - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

N°2016-1011 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Budget primitif 2016 - Révision des autorisations de programme et d'engagement - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Brumm a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2016-1010 et 2016-1011. Monsieur Brumm, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRUMM, rapporteur : Merci, monsieur le Président. Monsieur le Président, mes chers collègues, je vous ai présenté il y a un peu moins de deux mois le débat d'orientations budgétaires. A présent, c'est le budget primitif 2016. Je vais essayer d'être clair et complet à la fois et, pour commencer, je vous indiquerai dans quel ordre nous allons aborder les différents sujets.

Nous commencerons par :

- les enjeux financiers,
- les recettes de fonctionnement,
- les dépenses de fonctionnement,
- l'autofinancement,
- le chantier marges de manœuvre
- la présentation de la dette,
- et, enfin, l'investissement.

(Projection de diapositives - VOIR annexe 1 page 122).

I - Les enjeux financiers

En ce qui concerne les enjeux financiers, je rappellerai tout d'abord la diminution importante des dotations de l'Etat qui va frapper, cette fois-ci encore, notre collectivité. Nous essuyons une perte de près de 57 M€ de nos recettes liées aux dotations de l'Etat, dont 50 M€ au titre de la participation au redressement des finances publiques. Et, parallèlement, nos dépenses ont augmenté, au titre de la péréquation, de plus de 8 M€ dont 5 M€ sur le fonds de péréquation des droits de mutation à titre onéreux, soit un manque à gagner total -le chiffre est important- de 65 M€.

Compte tenu de ce qui précède, la Métropole a naturellement dû apporter une réponse adaptée.

Concernant le contexte défavorable, je rappellerai que les dotations de l'Etat représentent 21 % de nos recettes de fonctionnement.

Il convient d'ajouter les incertitudes relatives à la réforme de la dotation globale de fonctionnement (DGF), même si celle-ci ne s'appliquera en principe qu'au 1^{er} janvier 2017 ; ses impacts d'ailleurs pourraient être considérables.

Aussi, la Métropole doit impérativement garantir sa santé financière, c'est-à-dire un délai de désendettement maximum de dix ans à l'issue du mandat.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement est donc nécessaire pour pouvoir maintenir un plan d'investissement aussi ambitieux que celui qui a été voté en juillet et qui -je vous le rappelle- représente 3 520 M€.

C'est pour cette raison que nous avons adopté trois axes majeurs pour notre stratégie financière :

- limiter le recours au levier fiscal à la seule augmentation décidée en début de mandat, et ce conformément aux promesses de notre Président,
- gérer activement notre dette pour limiter sa charge en intérêts sur notre section de fonctionnement,
- développer, sur l'ensemble du mandat, un plan d'économies pour pallier à minima la baisse des dotations, c'est-à-dire le chantier marges de manœuvre dont j'aurai l'occasion de vous parler un peu plus tard.

II - Les recettes de fonctionnement

Je vous propose de commencer par les recettes de fonctionnement pour 2016 avec, successivement :

- leur répartition,
- le détail de la fiscalité
- le détail des dotations,
- et, enfin, le calcul du manque à gagner.

Commençons par la répartition des recettes de fonctionnement.

Comme elles apparaissent sur ce tableau, elles s'élèveraient, pour l'ensemble de nos budgets retraités, à 2 632 M€.

S'agissant du budget principal, elles atteindraient 2 510,4 M€ et se décomposeraient de la façon suivante :

- 1 746,3 M€ de fiscalité, soit 69,5 % de nos recettes,
- 522 M€ de dotations, soit 20,8 % de nos recettes,
- 242,2 M€ d'autres recettes de gestion, soit 9,6 % des recettes, ce qui pourrait être, à titre d'exemple :
 - * 31 M€ pour le produit des péages du boulevard périphérique Lyon nord,
 - * 21,6 M€ de recettes de voirie liées aux réfections de tranchées, travaux et occupation du domaine public,
 - * et, encore, 12 M€ de redevance des parcs de stationnement.

Examinons à présent, avec le tableau qui apparaît, le détail de la fiscalité.

Comme vous pouvez le constater, en ce qui concerne les recettes fiscales, elles s'élèveraient à 1 746,3 M€.

Comme vous le savez, les taux des impôts directs ne seront pas augmentés, comme je l'ai rappelé tout à l'heure. La croissance du produit est donc le fruit du seul effet base et de l'attractivité de notre territoire.

Les recettes fiscales se ventilent de la façon suivante :

- 23 % issus de la fiscalité des ménages, soit 401,6 M€,
- 43 % issus de la fiscalité des entreprises, soit 751,5 M€,
- 34 % issus des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) et des autres recettes fiscales, soit 593,2 M€. Je précise que les seuls DMTO sont évalués à 249,2 M€ au BP 2016. Pour mémoire, ceux-ci étaient inscrits à hauteur de 201 M€ au BP 2015 et ils ont atteint, en définitive, 248 M€ sur l'ensemble de l'année écoulée.

Jetons un regard sur ce nouveau tableau concernant les dotations.

Vous pouvez constater la baisse de la DGF que j'ai évoquée en introduction. Elle est de 54 M€, soit moins 11 %, dont 50 M€ au titre de la participation du redressement des finances publiques.

A noter également la baisse des allocations compensatrices de fiscalité pour plus de 3 M€ ; celles-ci constituent traditionnellement la variable d'ajustement de l'enveloppe normée par l'Etat. Globalement, l'évolution des dotations est de l'ordre de moins 10 %.

Enfin, un tableau explicite sur le calcul du manque à gagner.

Vous constatez l'impact de la baisse des dotations projetée à l'issue du mandat.

Entre 2014 et 2020, la Métropole aura perdu près de 900 M€ de recettes au titre de la participation au redressement des finances publiques, dont plus de 50 M€ entre 2015 et 2016 -que vous pouvez constater sur le tableau-. Ce chiffre pourrait être encore augmenté de l'impact de la réforme de la dotation globale de fonctionnement prévue -comme je l'ai dit tout à l'heure- pour 2017. Ce projet de réforme constitue donc un facteur d'incertitude supplémentaire pour le devenir de nos dotations.

A cette baisse de la DGF liée au redressement des finances publiques, à ces 920 M€, s'ajoute :

- la baisse des dotations de compensation et des autres composants de la DGF, hors participation au redressement des finances publiques, ce qui porte la baisse à un milliard d'euros.

- et il faut ajouter encore les augmentations de dépenses pour la péréquation entre les collectivités pour plus de 200 M€ ; le tout -et je vous demande de retenir ce chiffre- engendrant un manque à gagner total de 1,200 milliard d'euros pour la Métropole d'ici la fin du mandat.

III - Les dépenses de fonctionnement

Penchons nous à présent sur les dépenses de fonctionnement.

Vous noterez qu'elles évoluent sur le budget principal de seulement 1,2 % par rapport à l'exercice 2015, malgré une forte dynamique des dépenses sociales.

Le tableau que l'on vous présente constitue une présentation générale de ces dépenses et fait apparaître la part relative de chaque ensemble de dépenses.

Globalement, les dépenses réelles de fonctionnement représentent 2 384,2 M€ pour l'ensemble des budgets retraités.

S'agissant du budget principal que vous voyez sur le tableau, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèveraient à 2 315,2 M€.

Ce graphique vous permet de mesurer le poids des crédits affectés au secteur social qui, avec 704,1 M€ (31 %), occupent la première place ; viennent ensuite les crédits liés aux subventions et participations avec 424,1 M€, soit 18 % des dépenses ; enfin, les dépenses de personnel occupent la troisième place avec 397,2 M€, soit 17 % des dépenses de fonctionnement.

Penchons nous à présent plus spécialement sur les dépenses de personnels.

S'agissant de l'évolution de la masse salariale pour 2016, elle a été cadrée à 0 % à périmètre constant.

Cet effort de cadrage inclut environ 4 M€ afin de prendre en compte le glissement vieillissement technicité (GVT), c'est-à-dire les augmentations de masse salariale mécaniquement corrélées à l'avancement en âge et en grade des agents.

Cela représente un effort conséquent de la part de la collectivité qui absorbe budgétairement ces augmentations.

La variation de la masse salariale, au-delà des 0 % présentés à l'instant, correspond aux mesures réglementaires actuellement connues et donc prévues au budget pour 0,68 M€.

Il s'agit de la rénovation des grilles indiciaires des agents de catégorie B ou des augmentations de cotisations aux caisses de retraite.

Naturellement, d'autres modifications réglementaires pourraient encore intervenir en cours d'année et modifier les estimations.

Par exemple, je ne porte pas de jugement de valeur morale ou sociale sur l'augmentation de l'indice des fonctionnaires mais il faut savoir qu'en année pleine, c'est-à-dire pas pour cette année, cette augmentation représente annuellement pour la collectivité 4 M€.

Un regard à présent, avec un nouveau tableau, sur les dépenses à caractère social.

S'agissant de ces dépenses, elles s'élèveraient -comme je vous l'ai dit- en 2016 à 704,1 M€ contre seulement 678 M€ en 2015, c'est-à-dire une évolution de près de 4 %.

Tout d'abord :

- les frais de séjour et d'hébergement sont le premier poste de dépenses à caractère social. Ils s'élèveraient à 285,3 M€, en hausse de 0,5 % par rapport à 2015. Ils concernent les personnes en situation de handicap pour 140 M€, la protection de l'enfance pour 89,6 M€, les personnes âgées pour 33 M€ et l'accueil familial pour 15,3 M€ ;

- les allocations pour le revenu de solidarité active (RSA) sont prévues à hauteur de 235,2 M€, soit une hausse notable de 6,9 % par rapport à 2015 ;
- l'allocation personnalisée pour l'autonomie (APA) représenterait une dépense de 102,5 M€, soit 6,6 % de plus par rapport à 2015 ;
- les dépenses liées à la compensation du handicap avec le versement de la prestation de compensation du handicap et l'allocation compensatrice tierce personne s'élèveraient à 56,5 M€, en augmentation de 8,5 % par rapport à 2015 ;
- enfin, le programme métropolitain d'insertion pour l'emploi est évalué à 14,1 M€ pour 2016.

Les subventions et participations qui apparaissent sur le nouveau tableau représentent 18 % des dépenses de fonctionnement du budget principal.

Elles font l'objet d'un cadrage strict à moins 6 % par rapport à 2015, hors SYTRAL et service départemental-métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS) dont les subventions font l'objet d'un conventionnement pluriannuel en cours de réajustement.

Elles atteignent 424,1 M€ contre 434,9 M€ en 2015, soit un effort total de près de 3 % sur l'ensemble des partenaires, malgré un SDMIS maintenu à plus 1 %.

La participation au SDMIS est ainsi fixée à 113,9 M€ contre 112,8 M€ en 2015.

La participation au SYTRAL, quant à elle, atteindra 144,1 M€ contre 148,6 M€ en 2015, soit moins 3 %.

Enfin, un examen rapide des charges générales sur ce tableau qui, quant à elles, diminuent de 2,1 % par rapport à 2015 pour atteindre 299,5 M€ en 2016.

Il s'agit, pour l'essentiel, des grands marchés permettant l'exercice de nos politiques publiques. Ces derniers concernent des domaines aussi divers que le fonctionnement de l'usine d'incinération de Lyon nord pour 14,3 M€ ou encore le transport des élèves et étudiants handicapés pour 5,3 M€.

IV - L'autofinancement

A présent, l'autofinancement.

Ce sont bien sûr les recettes et les dépenses de fonctionnement que nous venons de voir qui permettent de dégager notre autofinancement. Et cet autofinancement est naturellement nécessaire pour financer nos investissements.

Le schéma qui vous est présenté fait apparaître le mécanisme de financement de la section d'investissement, via l'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement.

L'autofinancement brut -je le rappelle- est le résultat de la soustraction entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. Ce schéma met donc en exergue l'importance de notre action sur la section de fonctionnement pour maintenir notre capacité à investir.

Il permet de comprendre l'impérative nécessité de dégager un autofinancement conséquent pour couvrir nos besoins de financement en investissement sans accroître notre endettement. Les données qui viennent de vous être présentées permettraient de dégager un autofinancement proche de 195,2 M€.

Ce nouveau tableau vous permet de constater l'évolution de l'autofinancement.

Nous avons désormais une lecture claire de l'exercice 2015 qui nous permet d'affiner la présentation.

Par rapport à 2015, vous pouvez constater que notre autofinancement brut ne baisse que de 14,4 M€ alors que l'ensemble de nos dotations sont en diminution de près de 57 M€.

Cette baisse contenue de l'autofinancement est notamment le résultat des efforts réalisés pour maîtriser nos dépenses de fonctionnement dans le cadre du chantier marges de manœuvre.

V - Le chantier marges de manœuvre

Justement, je vais à présent vous présenter quelques indications concernant ce chantier marges de manœuvre.

Il va marquer le budget métropolitain pour de nombreuses années encore.

En effet, compte tenu de son importance, nous savons pouvoir compter sur la totale mobilisation des élus et des services pour le mener à bien.

Tout d'abord un rappel des objectifs globaux du chantier marges de manœuvre.

La Métropole de Lyon doit pallier la diminution brutale des dotations de l'Etat dont l'impact représente environ 8 % de la section de fonctionnement.

Le chantier marges de manœuvre va ainsi lisser sur le mandat un effort nécessaire de réduction des dépenses de fonctionnement qui sera, en fait, d'environ 35 M€ supplémentaires chaque année pour atteindre, en fin de mandat, 175 M€.

Il est important de souligner qu'à ce stade, cet objectif chiffré n'intègre ni la réforme annoncée de la DGF pour 2017 ni le transfert de CVAE des Départements aux Régions opéré par la loi NOTRe mais dont l'effectivité est encore soumise à des travaux d'expertise auxquels doit procéder le Gouvernement.

Je vais vous présenter maintenant deux tableaux.

Le premier tableau fait apparaître les premiers effets des marges de manœuvre sur le budget 2016. Ce tableau retrace l'impact sur certains postes de fonctionnement des différentes propositions d'économies.

Ainsi, le chantier marges de manœuvre commence à produire ses effets dès ce budget à hauteur de 33,6 M€, dont :

- 7 M€ de charges générales,
- 8,3 M€ de charges de personnel,
- 6 M€ sur la participation versée au SYTRAL,
- 12,3 M€ de subventions non obligatoires et hors champ social.

Si cette première année de chantier marges de manœuvre a produit les effets attendus, l'effort réalisé n'absorbe pas néanmoins la totalité de la baisse des dotations prévue cette année. L'essentiel du chantier reste donc encore à conduire.

Chacun doit comprendre, chacun peut comprendre que les efforts supplémentaires de réduction de la dépense s'avèreront chaque année de plus en plus difficiles.

Il est donc indispensable de poursuivre des réformes significatives pour reconstituer un autofinancement compatible aux objectifs d'investissement que nous nous sommes fixés.

C'est le lissage volontaire dont nous parlions, prévu pour amortir et donc réduire l'impact de la baisse très rapide des dotations qui conduit mécaniquement à une baisse de l'autofinancement en 2016.

Le second tableau quantifie précisément la diminution de l'autofinancement prévue au budget 2016.

Il souligne l'évolution sensiblement plus défavorable que l'autofinancement aurait connue en l'absence de chantier marges de manœuvre.

Vous voyez apparaître un chiffre de 161,6 M€ alors que nous arrivons à 195 M€. Les efforts consentis ont donc été, encore une fois, couronnés de succès mais, comme je vous le disais précédemment, ces efforts devront impérativement se poursuivre, sans mollir, sur la durée du mandat.

VI - La dette

Abordons à présent la dette.

Il faut constater que les ratios de celle-ci sont satisfaisants mais qu'ils sont néanmoins en dégradation. L'encours de notre dette serait, au 1^{er} janvier 2016, de 2 131 M€ exactement.

Le taux moyen de celle-ci serait de 3,25 %.

Quant à sa durée résiduelle moyenne, elle est de 13 ans et 5 mois.

Enfin, le montant du remboursement du capital pour 2016 serait, tous budgets, de l'ordre de 177 M€ et la charge d'intérêts de 79,5 M€.

Le graphique suivant fait apparaître la répartition de la dette de la Métropole par type de taux. Vous pouvez constater que plus de la moitié de notre endettement est à taux fixe.

Les emprunts à taux variable et indexés sur le Livret A représentent, quant à eux, 39 % de notre encours.

Enfin, les emprunts structurés ne représentent que 9 % de notre encours de dette avec 202 M€, dont seulement -seulement, je le dis bien- 140 M€ correspondent à des emprunts toxiques.

C'est donc près de 91 % de notre dette qui est saine et sans risque.

Pourtant, la dette pèse aujourd'hui plus lourdement sur nos équilibres budgétaires :

- Le taux moyen sera impacté à la hausse par le déclenchement des barrières des emprunts toxiques reçus du Département.
- La durée résiduelle moyenne est à requestionner au regard des tensions qui affectent notre taux de financement.
- Enfin, l'année 2016 sera évidemment marquée par un travail important de restructuration de notre encours.

VII - L'investissement

Pour terminer cette présentation du budget primitif 2016, examinons l'investissement.

La dette que nous venons d'évoquer concourt, bien évidemment, au financement des investissements sur lesquels je vous invite à vous pencher à présent.

Comme vous pourrez le constater, notre PPI sur la durée du mandat est votée à 3,52 milliards d'euros.

Ce programme se ventile en trois parts :

- des projets de proximité dans les communes pour 1,2 milliard d'euros,
- des projets de grands équipements d'agglomération pour 1,2 milliard d'euros,
- et enfin, des opérations d'entretien du patrimoine pour un milliard d'euros.

Je précise que ce sont au total 1 175 projets qui sont identifiés dans cette PPI.

Regardons, à l'aide du nouveau tableau qui apparaît, quels sont les crédits de la PPI par budget. S'agissant des seuls crédits de paiement 2016, ils s'élèveraient, tous budgets, à près de 500 M€ dont près de 459 M€ pour le budget principal.

Les recettes liées à ces investissements seraient de l'ordre de 69 M€ en 2016.

Je vous propose donc, pour illustrer ces propos, quelques projets d'investissement que nous allons effectuer, secteur par secteur.

Dans le secteur de *l'éducation*, nos champs d'intervention sont variés. Ainsi, près de 144 M€ d'investissement sont programmés dans le champ de l'éducation au titre des exercices 2015-2016, dont près de 28 M€ pour les seuls crédits de paiement 2016.

Ces crédits vont permettre de financer l'entretien des collèges mais également des restructurations ou réhabilitations ainsi que les études pour la construction d'un nouveau collège.

S'agissant de notre intervention en faveur *des personnes âgées*, la Métropole participe au financement des travaux dans les établissements accueillant celles-ci.

Ce sont ainsi plus de 5 M€ qui seront versés sous forme de subventions sur la durée du mandat, dont 1,3 M€ en 2016. Je vous laisse le soin de lire la petite liste que nous avons établie.

Dans le secteur du *développement économique et compétitivité*, la Métropole finance, par le biais des subventions d'investissement, un certain nombre de projets parmi lesquels ceux qui vous sont présentés ici.

De la Cité internationale de la Gastronomie en passant par les nouvelles technologies ou les projets de recherche et développement en lien avec les biotechnologies, tous les domaines d'excellence de l'agglomération sont investis.

Je précise que la seule opération du Biodistrict de Gerland représente la mise en synergie de 2 500 chercheurs, 500 acteurs majeurs des sciences de la vie et des biotechnologies, près de 5 000 emplois avec notamment l'implantation du nouveau siège de Sanofi.

En matière *d'aménagement et de développement du territoire*, la Métropole va porter de nombreux projets partenariaux avec les Communes et l'Etat, notamment dans le cadre des zones d'aménagement concerté (ZAC) comme c'est le cas pour les aménagements d'espaces publics du Triangle à Saint Priest qui vous est présenté ici.

Ce sont près de 1 100 logements qui vont être construits au centre-ville, dont 23 % de logements sociaux ainsi que 9 300 mètres carrés de locaux d'activités, une résidence étudiante et un groupe scolaire. Et, enfin, une dizaine de voiries nouvelles viendront mailler ce quartier situé en plein cœur de ville, à proximité du tramway.

Un autre exemple, cette fois-ci dans le secteur Gratte-Ciel Nord à Villeurbanne : cet aménagement va permettre de créer 870 logements ainsi que 27 000 mètres carrés de commerces et de services pour une dépense de 1,2 M€ en 2016.

Autre exemple, à Vénissieux cette fois-ci : la ZAC Vénissieux, opération de renouvellement urbain conventionnée avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), qui prévoit notamment la construction de 350 logements, 8 200 mètres carrés de commerces et 2 500 mètres carrés de zones d'activités pour une dépense prévue sur 2016 de 2,3 M€.

En matière de voirie à présent, nos interventions vont naturellement se poursuivre.

On peut citer, à titre d'exemple, les travaux d'aménagement du premier tronçon du cours Emile Zola à Villeurbanne pour 18,8 M€, dont 5 M€ en 2016 ou encore l'espace Cusset qui accueille le marché alimentaire, quant à lui déjà livré fin 2015.

Toujours dans le domaine de la voirie, on peut également citer les travaux de prolongement de l'avenue des Alpes à Marcy l'Etoile pour près de 7 M€, dont 2,6 M€ en 2016. Ces travaux préparent l'implantation du siège de BioMérieux sur près de 25 000 mètres carrés avec la création d'emplois à fort potentiel.

On peut encore et enfin évoquer, toujours en matière de voirie, le plan modes doux dont l'objectif est le développement de la pratique de la marche et du vélo.

Ce sont ainsi près de 350 kilomètres de pistes cyclables qui seront aménagés sur la durée du mandat et qui permettront à la Métropole de disposer, d'ici 2020, d'un réseau de pistes cyclables de 1 000 kilomètres.

Je vous ai présenté quelques exemples. Il est vrai, naturellement, qu'il ne s'agit pas d'une liste exhaustive mais simplement d'exemples qui me paraissent assez parlants.

Pour en terminer -je vous rassure- avec cette présentation du budget, je vous invite à constater simplement avec nous que notre Métropole résiste bien à la crise économique générale.

Dans un contexte économique très difficile et avec une réforme de la dotation globale de fonctionnement applicable dès 2017, la Métropole sait trouver des réponses innovantes pour garantir le développement de son territoire.

Cette base stable lui permet :

- d'offrir des services de proximité de qualité, notamment en matière sociale,
- et de maintenir un fort niveau d'investissement dans des projets ambitieux pour la qualité de vie de ses habitants.

Ces actions sont le fruit d'une politique rigoureuse de gestion, avec notamment une bonne maîtrise de ses dépenses de fonctionnement pour l'exercice 2016.

Ces efforts sont naturellement à poursuivre -comme je vous l'ai déjà indiqué- dans le cadre notamment du chantier marges de manœuvre. Je compte sur vous.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup, monsieur Brumm, pour cet exposé très précis. Le groupe Front national.

M. le Conseiller BOUDOT : Merci, monsieur le Président. Monsieur le Président, mes chers collègues, mesdames, messieurs, permettez-moi quelques remarques liminaires avant d'aborder les chiffres de ce second budget métropolitain.

Les conséquences de la loi NOTRE et l'élection de la nouvelle Région n'auront pas clarifié les relations et les compétences des deux collectivités aujourd'hui concurrentes. Comme prévu, nos compatriotes sont maintenus dans l'ignorance du "qui fait quoi", le Conseil général fusionnant au Grand Lyon, tout cela devenant la Métropole, Métropole qui se voulait aussi grosse que la Région, nouvelle Région de 8 millions d'habitants qui devait, selon la loi, piloter pourtant l'aide aux entreprises, l'aménagement du territoire et les transports scolaires et ferroviaires.

En introduction, je rappellerai simplement à ceux qui l'oublie trop souvent que la situation budgétaire sans précédent que nous connaissons aujourd'hui en France, nous la devons à l'échec de la politique économique et sociale du Gouvernement qui, lui-même, n'a fait qu'accentuer la faiblesse et les échecs connus sous la mandature Sarkozy-Wauquiez qui l'avait précédé : accroissement anormal du déficit des comptes publics, accroissement du chômage à un niveau historique, hausse vertigineuse de l'imposition des ménages et des charges qui pèsent sur les entreprises et, enfin, accroissement de la dette de plus de 2 milliards d'euros.

La conséquence directe de cette faillite de l'Etat est le plan d'économies décidé en direction des collectivités territoriales, qui va directement constituer un manque à gagner pour la Métropole de plus d'un milliard d'euros.

Mais permettez-moi d'entrer dans l'analyse des comptes.

Concernant les dépenses de fonctionnement (2 400 M€), nous constatons que la dépense s'articule autour du poste le plus important, la dépense sociale, pour près de 704 M€ et, notamment, le versement annuel de 235 M€ au RSA, en augmentation de plus de 7 %.

On remarque également les dépenses de personnel à 357 M€, dont la masse est à peu près contenue, au prix de sacrifices, c'est vrai, et de tours de passe-passe aussi.

Les charges financières, en d'autres termes, les intérêts de la dette (71 M€), sont imposantes et vont augmenter d'année en année. On apprend depuis quelques semaines que la Métropole pourrait, semble-t-il, sortir de la spirale de l'endettement toxique (140 M€) par une aide magique du fonds de soutien aux emprunts de l'Etat, qui viendrait à la rescousse de la Métropole et qui devrait porter l'emprunt en le reprenant à sa charge mais, au final, c'est bien encore le contribuable qui va payer. Oui, la Métropole de Lyon a hérité de la gestion hasardeuse et catastrophique du Conseil général, de ses contrats toxiques qui ne sauraient pourtant s'annuler ; au final, il faudra bien les payer. C'est la double peine en quelque sorte.

Une constatation : les charges financières en nette augmentation vont augmenter les dépenses de fonctionnement et donc, par un effet mécanique, vont faire chuter l'autofinancement brut qui passe cette année à 195 M€ ; l'épargne brute -je le rappelle- est l'indicateur le plus fiable, le plus significatif du budget.

Ce niveau considérable du budget de fonctionnement crée aussi un effet boule de neige dangereux, un cercle d'insolvabilité qui va durablement s'installer et dégrader fortement notre capacité de désendettement qui passe à 9 années. On s'approche de la zone dangereuse.

Mais, cette année aussi, même si vous dites que vous n'augmentez pas les taux, la pression fiscale va croître car les bases d'imposition vont considérablement croître. Je rappellerai un exemple simplement : l'augmentation des bases de la taxe foncière, c'est 250 M€, soit + 1,1 % ; l'augmentation des bases de la taxe d'habitation des ménages, c'est 152 M€, soit + 4 %. Certes, le taux n'augmente plus mais un impôt est toujours lié à un taux et à une base ; l'impôt augmente à partir du moment où l'assiette de prélèvement augmente.

Faire des économies serait aussi un bon moyen de préserver l'autofinancement ; on a vu le chantier marges de manœuvre qui est engagée.

Sur le plan des investissements, la PPI votée en 2015 prévoit, certes, un montant de 3,5 milliards d'euros, dont un tiers consacré aux projets dans les communes. Nous saluons les efforts mais, pour honorer votre plan d'investissement, vous êtes condamné à faire des choix impossibles à tenir sur le fonctionnement.

Alors, résumons-nous : un état socialiste défaillant et ruiné qui plombe les ambitions de notre collectivité en baissant de plus d'un milliard sa dotation sur le mandat, un budget de fonctionnement trop lourd qui explosera ces prochaines années, notamment en matière de dépenses sociales et RSA, vous devrez alors chaque année vous livrer à ce numéro d'équilibriste entre ne pas trop laisser le niveau d'équipement s'effondrer et assumer une charge de dépenses sociales en constante augmentation.

En conclusion, sans un véritable changement de modèle économique, sans un changement d'approche politique et économique, la seule chance de vous sortir de cette spirale infernale, monsieur le Président, c'est le retour à l'emploi et c'est un changement de modèle économique, conséquence d'un inévitable changement de Gouvernement.

Mais, monsieur le Président, vous n'aurez aucun souci pour faire voter votre budget encore cette année. Ceux de la droite et du centre qui ont endetté hasardeusement le Conseil général, et aujourd'hui la Métropole, avec des emprunts toxiques, tous ceux qui sont aujourd'hui responsables mais apparemment non coupables voteront votre budget. Pour moi, ce sera l'inverse, je voterai non.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Je donne la parole au groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

Mme la Conseillère déléguée RABATEL : Monsieur le Président, chers collègues, nous sommes dans la même situation budgétaire que l'an dernier : notre collectivité est prise dans un contexte financier très contraint du fait de la baisse des dotations de l'Etat dont les options économique-politiques ne semblent pas vouloir changer. Quand nous disons que, sur 2014-2020, cela représente 1,2 milliard d'euros de dotations en moins pour notre Métropole, le chiffre est énorme et il devra s'incarner dans des réductions d'actions et dans des économies qui ne seront forcément pas anodines ni sans douleur.

Notre groupe Lyon Métropole gauche solidaires ne peut s'empêcher de penser que les milliards d'euros du CICE distribués par l'Etat en vain aux entreprises auraient trouvé meilleure utilité à être investis par des collectivités territoriales comme la nôtre. Notre collectivité essaie en effet de faire au mieux pour assurer encore nos politiques sociales et nos investissements de haut niveau et pour maîtriser en même temps notre fonctionnement et notre masse salariale.

Mais les perspectives, année après année, sont inquiétantes. Dans quel état sera la France d'ici deux à trois ans avec les répercussions en chaîne des baisses de subventions aux associations et des réductions de projets qui auront tous les deux un impact négatif sur l'emploi ? Et cela ne fera qu'aggraver le manque de rendement de l'impôt, le trou de la Sécurité sociale ou les besoins, y compris primaires, de la population. Et, pour reprendre une de vos expressions, monsieur le Président, nous sommes aussi plus enclins à renoncer à la surqualité de certains de nos investissements qu'à des prestations facultatives qui mettent de la souplesse dans le traitement des besoins sociaux.

Nous sommes aussi scandalisés par le comportement et la toute puissance organisée des banques : elles gagnent en nous prêtant, elles gagnent quand nous tentons de réduire nos emprunts, elles gagnent en sollicitant l'Etat, c'est-à-dire la population par le biais des impôts, dès qu'elles ont un problème de mauvaise gestion ou de dérive financière. Bref, elles gagnent au grattage et au tirage ! Nous nous abstenons donc lors du vote des délibérations sur la renégociation de nos emprunts toxiques pour dénoncer les banques mais non notre gestion.

Nous n'en sommes heureusement pas encore à l'ère "Sarkozy, le retour" prônant la réduction de 350 000 postes de fonctionnaires, comme l'ancien Président l'a redit ces jours à Lyon devant certains d'entre nous. Nous avons dans notre Métropole et par votre volonté, monsieur le Président, des politiques qui s'efforcent de travailler en finesse les difficultés dans lesquelles nous sommes pris : nous réduisons les subventions aux associations de façon nuancée, sans rabotage uniforme ; nous gardons un équilibre fonctionnement/investissement ; nous soutenons l'innovation économique et sociale ; nous assurons les travaux de proximité et les grands travaux d'équipement, de rayonnement et d'avenir ; nous sommes engagés dans la transition écologique ; nous maintenons une forte création de logements sociaux... Il faut aussi ne pas tomber dans un noircissement excessif de la réalité car nous avons encore la puissance de réaliser -comme on l'a vu tout à l'heure- des projets immobiliers et sociaux de grande envergure qui transforment partout notre agglomération.

Notre groupe sera particulièrement attentif à la construction en cours du schéma des solidarités qui va nous engager pour les années à venir. Les besoins sont énormes, le manque de places d'accueil important, en particulier pour les personnes handicapées et les enfants en situation de handicap. Nos budgets d'investissement et de fonctionnement sont impactés fortement par ces politiques sociales sans espoir de diminution à court terme. Nous soulignons aussi le manque de médecins dans nos MDR, ce qui prolonge le temps de traitement des dossiers, un problème qui affecte toute la France, qui mécontente nos concitoyens et qui devrait être saisi plus clairement par l'Etat.

Nous soulignons aussi le besoin de logement social, y compris très social. Et nous souhaitons mieux voir les investissements que nous engageons concernant la transition écologique : ce serait tout l'intérêt de la réalisation d'un budget analytique que j'évoquais lors du débat d'orientations budgétaires.

Notre groupe votera ce budget primitif 2016 qui incarne à la fois nos efforts de gestion et notre volonté de servir la population.

Nous remercions l'ensemble des agents de notre collectivité de toutes catégories A, B ou C pour leur engagement dans cette période si contrainte pour eux aussi.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Parti radical de gauche.

Mme la Conseillère PIANTONI : Monsieur le Président et chers collègues, nous voici réunis pour étudier le second budget primitif de la Métropole de Lyon. Le transfert des compétences issues de l'ancien Conseil général avait rendu complexe toute tentative de comparaison mais nous avons rappelé que le budget était équilibré et qu'il permettait à notre territoire de continuer son développement.

Un peu plus de douze mois plus tard, le résultat est le même : un budget de 3,2 milliards d'euros, en très légère baisse, nous permet d'être confiants, ce qui n'est pas le cas de bon nombre d'élus locaux.

Votre politique, monsieur le Président, a toujours été la même : nuancer habilement entre politique de l'offre et politique de la demande en vous tournant à la fois vers la consommation des ménages et l'activité des entreprises primordiales pour la santé financière de notre collectivité.

Les chiffres l'évoquent très bien : la part de la fiscalité des ménages est passée, entre le budget primitif 2015 et le budget primitif 2016, de 24 à 23 % de l'ensemble des recettes fiscales ; celle de la fiscalité des entreprises de 45,5 à 43 %, une baisse encore une fois mais une baisse contenue qui aurait pu être bien plus conséquente.

Une politique qui reste ambitieuse et qui favorise un fort taux d'investissement mais une politique qui a besoin de puiser dans l'autofinancement. Un choix que nous comprenons malgré une baisse conséquente qui nous alerte néanmoins sur la capacité de la Métropole à s'autofinancer à l'avenir. En comparant les deux budgets primitifs, et non pas le budget primitif 2016 avec l'exercice 2015, l'autofinancement passe en effet de 297 à 195 M€. Nous comprenons que, par cet arbitrage, vous souhaitez maintenir l'investissement en espérant une reprise économique avant la fin du mandat et nous l'espérons également. Nous l'espérons car il s'agit du seul moyen pour maintenir des dépenses sociales qui permettent à tous de vivre dignement. Je pense au RSA bien sûr, dont les dépenses sont en hausse de près de 7 % en partie grâce à la revalorisation réglementaire mais surtout à cause de la hausse importante du nombre d'allocataires.

Cette hausse -et nous l'avons déjà évoqué lors du débat d'orientations budgétaires- est inquiétante. Elle nécessite d'être accompagnée d'une politique publique ambitieuse en faveur de l'action sociale. L'action publique doit, en effet, être tournée en direction d'une équitable redistribution des richesses. C'est ce qui fait sa force. Et c'est ce qui est fait avec le volet habitat et logement, dont nous saluons la hausse à la fois sur le logement social et sur le parc privé qui peut tout autant être dégradé ; je pense notamment aux copropriétés des centres anciens des communes périphériques. C'est également ce qui est fait avec la hausse du montant de la prestation de compensation du handicap et de l'allocation personnalisée d'autonomie.

Enfin, nous tenons à réitérer l'importance de la péréquation territoriale au sein même de notre collectivité. Les politiques de cohésion territoriale, dont la politique de la ville fait partie, participent activement au rattrapage des quartiers plus sensibles. Je regrette, de ce fait, qu'à la baisse des crédits spécifiques d'Etat vienne s'ajouter une baisse des crédits de fonctionnement au sein de ce budget primitif. Rappelons-le, les inégalités, quelles qu'elles soient, nuisent à la croissance et au développement. Nous souhaitons de ce fait que les efforts perdurent à travers tout ce qui a déjà été fait, dans le cadre notamment de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI), sur tous les territoires.

Outre ces points de vigilance qui restent à la marge, le budget primitif que vous nous proposez, monsieur le Président, reste un budget qui a su arbitrer et nuancer. Le groupe Parti radical de gauche votera de ce fait en faveur de cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Rassemblement démocrate Lyon Métropole.

M. le Conseiller délégué RUDIGOZ : Monsieur le Président, chers collègues, le budget 2016 que vous nous présentez s'inscrit dans un contexte économique, financier et social toujours aussi incertain. Des incertitudes sur les collectivités locales, dont la baisse historique des dotations de l'Etat, amènent certaines collectivités, au premier rang desquelles les Départements, à des situations catastrophiques proches de la cessation de paiement pour certains. Les perspectives économiques à moyen terme restent assez ternes et laissent présager une croissance économique assez faible et une courbe du chômage qu'il semble difficile d'infléchir significativement.

Malgré ce contexte, notre Métropole reste porteuse d'avenir, d'innovation et d'espoir. Porté par des politiques publiques volontaires, ce budget 2016 s'illustre par des investissements qui permettront de poursuivre l'attractivité de notre territoire, de relancer l'activité économique, de stimuler l'emploi et d'assurer les nouvelles compétences issues du Département.

Quatre grands axes politiques apparaissent à la lecture de ce budget qui illustre la volonté de sauvegarder la bonne santé financière de notre toute nouvelle collectivité.

Le premier : la stabilité de la pression fiscale et une gestion financière équilibrée.

Notre Métropole a fait le choix de stabiliser la pression fiscale des ménages et des entreprises afin de ne pas aggraver davantage le pouvoir d'achat des ménages et de ne pas restreindre l'investissement des entreprises. Les taux des taxes fixés en 2015 sont ainsi maintenus au même niveau en 2016 et il en sera ainsi, l'a rappelé monsieur Richard Brumm, pendant toute la durée du mandat.

Parallèlement, le chantier marges de manœuvre s'applique à l'ensemble de nos politiques et de nos compétences. Il s'agit d'un vaste chantier de nos politiques, nécessaire, obligatoire, face à ce que je qualifierai d'assèchement des dotations financières de l'Etat.

Les choix engagés avec le chantier marges de manœuvre depuis un an ont déjà permis une économie de plus de 33 M€ sur le budget métropolitain et participent à la stabilité de notre autofinancement qui, s'il diminue légèrement, reste élevé dans un contexte économique et financier public actuel et participe d'ailleurs à la confiance des marchés financiers pour notre collectivité.

Dans cette maison, nous le savons tous, il existe une culture d'une gestion volontariste de la dette. Ainsi, nos frais financiers vont être optimisés en réaménageant les emprunts et en renégociant les taux dans une période générale de baisse du loyer de l'argent. Je tiens d'ailleurs à saluer le travail de qualité fait par monsieur Richard Brumm, Vice-Président aux finances, et par la direction des finances pour sortir notre collectivité des deux emprunts toxiques hérités du Conseil général, souscrits au milieu des années 2000, dont les taux d'intérêt ont littéralement explosé et qui pourraient, si rien n'était fait, coûter très cher à notre collectivité et donc aux contribuables métropolitains.

Pression fiscale stabilisée, chantier marges de manœuvre cohérent et endettement à long terme consolidé, en fixant ces priorités, ce budget nous permet d'assurer un investissement conséquent.

C'est là le deuxième axe de ce budget : un investissement fort pour l'avenir et l'innovation.

Ainsi, malgré la baisse de 57 M€ de dotation de l'Etat pour 2016, ce budget met en route les 3,5 milliards d'euros de la PPI votée pour ce mandat. C'est ainsi -je le rappellerai- plus de 1 200 projets qui seront réalisés de manière équitable sur l'ensemble des communes de notre territoire, pour rendre notre agglomération encore plus attractive et dynamique.

Troisième axe fort du budget : une Métropole solidaire.

Notre Métropole a repris l'an dernier l'intégralité du périmètre de l'ancien département du Rhône pour 59 Communes, seule Métropole à avoir adopté ce modèle de fusion en France, en reprenant le cœur de métier du social et de l'insertion des Départements.

Une démarche ambitieuse avec une vision humaniste que nous partageons avec vous, monsieur le Président. Une démarche destinée à n'oublier personne et surtout pas ceux, nombreux, confrontés au chômage et à l'exclusion.

Ce budget va ainsi contribuer à la mise en œuvre du PMI'e, porté par monsieur David Kimelfeld et madame Fouziya Bouzerda, par le déploiement de mesures d'insertion professionnelle et sociale et dans un objectif de mise en activité renforcée des bénéficiaires du RSA. Je tiens également à souligner comme exemple la création d'une nouvelle MAIA sur notre territoire qui va permettre, dans le cadre du plan national Alzheimer, de soutenir et d'orienter les malades de cette terrible maladie et les familles qui sont confrontées à la maladie d'Alzheimer.

Le quatrième axe fort de ce budget consiste en un véritable projet de territoire.

Avec ce budget et plus largement la PPI du mandat, notre Métropole se donne donc les moyens pour son développement, pour créer de l'innovation sociale, pour développer l'activité économique en renforçant son attractivité et son rayonnement international.

Le pacte de cohérence métropolitain et les nouvelles instances de dialogue témoignent d'une volonté commune d'agir sur l'ensemble du territoire pour tous les habitants des 59 Communes de notre agglomération.

Notre groupe votera ce budget primitif 2016.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. J'ai ensuite le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

M. le Conseiller GEURJON : Monsieur le Président, chers collègues, nous avons été satisfaits par vos propos en introduction de notre dernier Conseil de la Métropole en février 2016. D'autant plus lorsque vous avez évoqué l'impérieuse nécessité de la mutualisation pour être plus efficace et maîtriser les coûts, lorsque vous avez évoqué également la nécessité de décentraliser au niveau des Conférences territoriales des Maires une partie du pouvoir de décision pour plus de réactivité et pour mieux répondre aux besoins des habitants. Vous avez reconnu indirectement, là, la lourdeur de l'organisation de la Métropole telle qu'elle est organisée aujourd'hui. Enfin, vous avez indiqué également dans votre propos introductif qu'à l'avenir, il faudrait une stratégie d'achat plus offensive afin de faire des économies.

Les élus du groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés se retrouvent en grande partie dans ces propos. Ces points constituaient les amendements numéros 1, 7 et 8 que nous avons défendus dans le cadre de l'adoption du pacte de cohérence métropolitain. Monsieur le Président, dommage que vous n'ayez pas accepté nos amendements fin 2015 car vous seriez passé de la parole aux actes !

Dans votre proposition de budget primitif 2016, nous notons avec satisfaction une croissance zéro de la masse salariale à périmètre constant (en intégrant le glissement vieillissement technicité évalué à 4 M€). La récente annonce du Gouvernement de revaloriser de 1,2 % le point d'indice des fonctionnaires, dont 0,6 % dès cette année, va cependant impacter à la hausse ce poste. Nous notons également la diminution du montant des subventions et des participations avec une baisse qui devrait être de 4,2 %. Il s'agit là d'un effort important que la Métropole demande aux structures subventionnées. Nous regrettons cependant que vous n'ayez pas fait ces efforts plus tôt car cela aurait évité votre recours récurrent à la hausse de la fiscalité ces dernières années.

Les dépenses sociales -cela a déjà été dit- sont très dynamiques et la situation économique de notre pays risque de ne pas améliorer cela à court terme. La hausse de ces dépenses entre 2015 et 2016 est importante : + 7 % pour le RSA, + 6 % pour la politique du vieillissement et + 8,5 % pour le handicap.

Cette hausse constitue également une difficulté financière car nous ne pouvons tout au mieux qu'essayer de limiter son envolée par un meilleur contrôle d'attribution des aides sociales. C'est une raison supplémentaire pour notre collectivité de repenser son organisation et nos interventions afin de dégager sur les autres actions les moyens de financer cette hausse des dépenses sociales.

Ce mandat va supporter une très forte baisse des dotations de l'Etat. Selon vos estimations, sur l'ensemble du mandat, au total, c'est près de 1,2 milliard d'euros de recette en moins. Dès 2016, ce sont 57 M€ de recette en moins. Cet effort est nécessaire pour permettre une réduction de la dette publique mais cela est très lourd de conséquences pour notre collectivité.

Pour que notre collectivité puisse répondre aux besoins de nos concitoyens, il y a donc une impérieuse nécessité de faire des économies. Votre Vice-Président en charge des finances reconnaît lui-même que, pour réussir à faire de telles économies, il faut, en plus des économies de gestion, mettre en œuvre une réelle réforme structurelle.

Or, aujourd'hui, on ne voit pas cette réforme structurelle. Monsieur le Président, s'il y a un domaine où vos avancées sont bien trop timides, c'est au niveau de la mutualisation. Et pourtant, mutualiser les services entre Communes et Métropole et mutualiser en interne de la Métropole avec les ex-services du Conseil départemental serait plus efficace en éliminant les redondances et les concurrences parfois ; de plus, ce serait plus économique.

Seule cette mutualisation peut permettre de ne pas remplacer tous les départs à la retraite, tout en proposant un service rendu de qualité à nos concitoyens.

Cela fait six ans que les élus UDI de Lyon vous demandent plus de mutualisations. De nombreuses agglomérations françaises ont mis en place une politique de mutualisation ambitieuse. A ce jour, au niveau de la Métropole de Lyon, il n'y a pas grand-chose : en totalisant les mutualisations concernant le protocole, les relations internationales et les universités, nous arrivons à 25 agents mutualisés au niveau du territoire lyonnais. 25 agents sur à peu près 8 000 au niveau de la Métropole de Lyon, cela représente donc une mutualisation de 0,3 % des effectifs. Reconnaissez que c'est peu, très peu, voire ridicule.

Et pourtant, la mutualisation, c'est possible et d'autres l'ont déjà fait : La Métropole de Bordeaux, par exemple, a pris ce virage dans la manière d'administrer le territoire. Depuis le 1^{er} janvier 2016, 15 Communes sur 28 mutualisent une part importante de leurs effectifs dans les 14 domaines des services communs mis en place avec la Métropole de Bordeaux. Au 1^{er} janvier, ce sont 3 356 agents qui sont mutualisés dans ces services communs Communes/Métropole. Sur ces 3 356 agents, 2 046 étaient des agents municipaux au 31 décembre 2015 et 1 310 des agents de la Métropole. 3 356 agents mutualisés sur un effectif total de 5 016 agents au niveau de la Métropole de Bordeaux, cela représente donc une mutualisation de 66 % des effectifs de la Métropole.

L'enjeu est fort : mutualiser, c'est améliorer la qualité, la proximité et l'efficacité du service public. Et avec 0,3 % d'agents mutualisés sur la Métropole de Lyon, nous sommes vraiment en retard. Point intéressant à souligner : à Bordeaux, une grande partie des Communes ont joué le jeu de la mutualisation, y compris des Communes de taille moyenne voire petite, parfois de manière très significative, à hauteur de 15 % de leurs effectifs municipaux pour certaines. Cela n'est possible que parce que la gouvernance de la Métropole de Bordeaux est équilibrée et inspire confiance. Monsieur le Président, parler de la mutualisation, c'est bien, la faire c'est mieux.

Monsieur le Président, la Métropole a besoin d'un cap, a besoin d'une vision de son organisation et de son fonctionnement de sa territorialisation à quatre ans. Aujourd'hui, il manque cette vision à long terme. Monsieur le Président, dans une démocratie, une telle vision doit être publique, doit être débattue, doit être partagée.

Les élus UDI voteront contre ce budget primitif 2016.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

M. le Conseiller HÉMON : Monsieur le Président et chers collègues, nous avons précisé, au cours du débat d'orientations budgétaires, l'importance qu'accordait notre groupe au fait d'avoir un budget résolument tourné vers la transition écologique et la résilience du territoire. Un budget "deux degrés compatible" en quelque sorte.

Nous voterons donc ce budget car, s'il n'est pas complètement et peut-être pas assez résolument tourné vers cette indispensable transition écologique, à bien des égards, il va dans le bon sens. Car cette question de la transition écologique, et par conséquent sociale et démocratique, est de notre point de vue une question centrale.

Transition sociale, par exemple, avec la transition du statut de Communauté urbaine à celui de Métropole de plein exercice, avec des priorités nouvelles qui apparaissent nettement quand on regarde la répartition des crédits. Et si la compétitivité, le développement économique, le rayonnement à l'international et l'attractivité mobilisent 47 M€, la compétence solidarité au sens large en mobilise plus de 700. En effet, ce sont cinq fois plus qui sont dépensés pour l'insertion et l'emploi, soit 254 M€, quatre fois plus pour la compensation du handicap soit 204 M€, près de trois fois plus pour la politique de l'enfance et de la famille, soit 124 M€ et près de trois fois plus encore pour les plus fragiles et vulnérables de nos anciens, soit 138 M€.

Que voici donc un domaine, celui de solidarité, dans lequel nous devons rayonner de la qualité du travail engagé et réalisé, domaine dans lequel nous devons être fiers du schéma des solidarités présenté ici dernièrement. Etre à la hauteur de ces ambitions ne pourra se faire qu'avec un personnel motivé -et nous le savons qu'il l'est- mais aussi en nombre suffisant pour assurer l'ensemble des tâches nécessaires. C'est là une de nos inquiétudes, ce doit être là un point de vigilance partagé.

Cette transition écologique passe aussi par la réduction volontariste des déchets, à travers la prévention, la réparation, le recyclage et nous jugeons qu'un effort financier supplémentaire en fonctionnement peut conduire rapidement à des diminutions de dépenses car moins de tonnages à collecter et plus de compost, de déposes en donneries, en ressourceries, de vertueuses dépenses donc puisqu'elles en génèrent moins en collecte, moins en coût de traitement.

Concernant plus directement la transition énergétique, la Métropole est devenue autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité et de gaz. Elle doit donc jouer un rôle crucial pour le développement des énergies renouvelables, tel le biogaz avec la valorisation des fermentescibles ou la filière hydrogène en pleine expansion sur notre territoire.

Un rôle crucial aussi dans le développement de nouvelles pratiques de consommation, plus réfléchies et plus économes : ainsi elle élabore des actions pour la maîtrise de l'énergie et doit continuer à soutenir le

développement des technologies favorisant encore plus la sobriété énergétique. En effet, dans le domaine de l'énergie comme dans beaucoup d'autres, nous avons besoin d'une politique numérique ambitieuse qui rende notre territoire ingénieux, inventif et réactif : réactif, inventif, ingénieux pour améliorer, par exemple, la gestion de l'eau, ce à quoi travaille la plate-forme HUBLO ; ingénieux, réactif et inventif pour développer de nouveaux services numériques comme le fait TUBA, ce remarquable laboratoire urbain qui, à partir du croisement des données publiques et privées, stimule et suscite l'innovation. La journée du 10 mars consacrée à la Métropole intelligente a bien souligné et illustré combien la Métropole et les acteurs du territoire étaient mobilisés pour cette transition numérique.

Et si donc notre Métropole se doit d'être exemplaire dans tout ce qui concourt à la transition écologique, elle devrait aller plus avant et inciter ses partenaires à y travailler.

Notre groupe pense particulièrement à l'activité des banques. Il y a deux domaines dans lesquels la Métropole pourrait les inciter à changer durablement leurs comportements. Leur stratégie d'investissement vers une économie "bas carbone" car continuer à financer une économie carbonée est incompatible avec l'objectif fixé par la COP 21 de limiter à deux degrés la hausse des températures moyennes à la surface terrestre. Et, à ce titre, monsieur le Président, l'article 173 de la loi de transition énergétique votée en août 2015 pose des exigences en matière de transparence des banques mais aussi des assureurs et des investisseurs sur l'empreinte carbone de leurs portefeuilles. Ainsi, les organismes financiers privés et publics ont l'obligation d'informer leurs souscripteurs, notamment sur les moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique, sur les émissions de gaz à effet de serre induites par les activités réalisées à travers leurs financements et, enfin, sur leur contribution à l'atteinte des objectifs de lutte contre le changement climatique. Si une collectivité comme la nôtre n'exerce pas son influence auprès de ses partenaires financiers, assurantiels et bancaires, alors quelle collectivité le pourrait ?

C'est pourquoi nous réitérons aujourd'hui notre proposition de demander à nos partenaires comment ils envisagent de réduire leurs investissements dans les énergies fossiles et qu'ils cessent de financer le secteur du charbon, à l'instar déjà d'un certain nombre de groupes financiers. Voilà un sujet que la commission finances pourrait suivre.

L'un des objectifs de la Métropole en matière de mobilité est de favoriser le report modal de la voiture particulière vers les transports en commun et modes actifs. Le rapport de l'enquête déplacements de janvier 2016 montre que, sur la Métropole, le vélo représente le mode où le potentiel de report modal apparaît le plus fort.

Il nous faut donc multiplier les dispositifs de mise à disposition de vélos. Le service vélo libre-service, du type Velo'v, étendu aux communes de la première couronne est une bonne idée.

Mais, au-delà du cœur de la Métropole, il peut être complété par un service de location longue durée ; ce dernier présente une grande efficacité en termes de report modal pour les usagers qui ne sont pas soumis aux mêmes contraintes d'usage et de stationnement qu'en hypercentre et qui ont besoin de bénéficier d'un plus grand confort pour des trajets plus longs, notamment grâce à l'assistance électrique ; de grandes villes ont déjà sauté le pas : c'est le cas à Nantes, Bordeaux ou Grenoble. De plus, nos territoires disposent d'acteurs qui ont toutes compétences en la matière. Dans les collectivités qui ont mis en place une telle offre, le coût d'achat et de maintenance d'un vélo en location longue durée est trois à cinq fois moindre qu'un vélo en libre-service.

Autre dispositif : pourquoi ne pas aussi lancer ou relancer des aides à l'achat de vélos à assistance électrique, de vélos cargos ou de vélos pliants ; je suis certain qu'il nous reste un peu de quoi sous la semelle.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Ensuite, le groupe Centristes et indépendants - Métropole pour tous.

Mme la Conseillère déléguée BOUZERDA : Monsieur le Président, chers collègues, notre Vice-Président aux finances, Richard Brumm, a rappelé le caractère contraint dans lequel évolue la Métropole cette année. Au fond, nous sommes confrontés à une sorte de triangle des incompatibilités à l'échelle locale. Nous devons assumer nos compétences, notamment celles héritées du Département, faire face à la baisse brutale des dotations de l'Etat tout en maintenant notre autofinancement pour alimenter un programme d'investissement ambitieux au service du développement de notre Métropole.

Nous y parvenons grâce à des efforts importants de rationalisation budgétaire avec la mise en œuvre de ce que l'on nomme "le chantier marges de manœuvre" qui se traduit par une baisse significative des charges générales et des subventions et participations versées par la Métropole. L'objectif d'évolution de la masse salariale fixé à 0 % représente un autre gisement d'économies ; mais, dans ce domaine, il nous faut anticiper pour assumer les conséquences financières de décisions qui nous échappent, à l'image de l'augmentation du point d'indice récemment annoncée par le Gouvernement.

Ces efforts nous permettent de poursuivre un programme d'actions ambitieux dans les différents champs de compétences de la Métropole dont le budget est, rappelons-le, l'occasion d'affirmer nos choix sur les grandes politiques que nous entendons mener.

Je pense en premier lieu à nos actions de solidarité : à elles seules, elles représentent près de 700 M€, c'est-à-dire un tiers de nos dépenses de fonctionnement, et ce autour de nos quatre grandes politiques : compensation du handicap, bien vieillir, enfance et famille et emploi et insertion. Bâtir une métropole inclusive, c'est venir en aide aux personnes les plus fragiles. Cette solidarité est au fondement de notre pacte social.

L'année 2016 sera notamment celle de la mise en œuvre du programme métropolitain d'insertion pour l'emploi. Plus de 254 M€ seront consacrés au versement de l'allocation RSA bien sûr mais aussi aux actions d'insertion par l'activité économique et aux mesures d'accompagnement social et socio-professionnel, notamment avec le cofinancement de contrats aidés et le soutien aux ateliers et chantiers d'insertion pour remettre en selle les personnes éloignées de l'emploi. L'objectif, cette année, est de financer plus et de financer en moyenne mensuelle près de 900 postes contre 800 en 2015 ; ce sera l'objet d'une délibération qui sera soumise au vote du Conseil ultérieurement.

Pour contenir cette dépense sociale, nous devons articuler nos compétences d'insertion et de développement économique et ainsi disposer de leviers d'actions que n'avait pas le Département. C'est bien l'ambition de ce Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi qui prévoit de mobiliser les entreprises à travers des opérations telle que "1 000 entreprises pour l'insertion" tout en développant une véritable offre de services qui leur soit dédiée et qui leur permette de bénéficier d'un chargé de liaison entreprise-emploi notamment.

La Métropole affiche également ses ambitions en matière de développement économique et de compétitivité. Ce sont des ambitions qui seront déclinées dans le futur schéma métropolitain de développement économique, à travers la promotion de l'entrepreneuriat ou le soutien aux filières d'excellence comme le Biopôle à Gerland. Elle le fait aussi en matière de rayonnement et d'attractivité par un soutien affirmé à l'Office du tourisme et à l'ADERLY dans le cadre de leurs actions conjuguées. Et les résultats sont au rendez-vous : 92 implantations d'activités et d'entreprises en 2015.

Le volontarisme de ce budget trouve également une traduction concrète dans le cadre de la question du logement et de l'habitat qui est une préoccupation centrale pour nos concitoyens. Les crédits de fonctionnement alloués à la production et à l'amélioration de l'habitat, à la fois logements locatifs publics et privés, sont en progression de plus de 8 % par rapport à 2015, et ce afin de répondre aux besoins de l'ensemble des besoins importants pour notre Métropole. Plus de 14 M€ sont consacrés au soutien au logement social, auxquels s'ajoute la délégation des aides à la pierre pour près de 36 M€ de dépenses. Le maintien élevé d'un niveau de production de logements locatifs est une priorité, pour l'emploi mais aussi pour les 47 000 demandeurs de logement qui sont recensés à l'heure actuelle dans le fichier commun de la demande de logement social.

Dégager des marges de manœuvre pour se consacrer à l'essentiel, c'est en particulier continuer d'investir. En maintenant notre autofinancement à un niveau satisfaisant, nous permettons à la Métropole d'engager cette année près de 500 M€ de crédits de paiement pour la mise en œuvre de la programmation pluriannuelle des investissements qui a été votée dernièrement pour plus de 3,5 milliards d'euros.

De nombreux indicateurs viennent néanmoins confirmer la dynamique positive dans laquelle s'inscrit la Métropole et que révèle sa progression continue dans de nombreux classements de référence mais également un dynamisme démographique puisque notre population totale est désormais supérieure à 1,3 million de personnes. Ce dynamisme est le résultat des effets de levier qu'exercent nos politiques publiques conjuguées dans différents champs de compétences.

A l'avenir, bien sûr, nos efforts devront être poursuivis et même amplifiés sur ces deux fronts :

- le renforcement de l'attractivité et du rayonnement, synonyme de création d'emplois et de richesses, comme le montre la progression des recettes ;

- la rationalisation budgétaire également, afin de limiter l'impact de l'augmentation des politiques sociales et de dégager des marges d'investissement supplémentaires. Mais il ne s'agit pas de sabrer dans les dépenses de manière aveugle, il s'agit avant tout d'améliorer l'efficacité de l'action publique qui, pour nous, est une priorité. Le pacte de cohérence métropolitain sera porteur d'un certain nombre d'innovations à exploiter pleinement pour réaliser des économies de gestion et de mutualisation. L'année 2016 sera donc, à ce titre, déterminante dans le cadre de la déclinaison du pacte sur chaque territoire à travers les contrats territoriaux.

C'est en poursuivant dans cette voie que nous ferons de notre Métropole une réussite. Le modèle lyonnais de l'intercommunalité est attentivement observé de l'extérieur parce que notre collectivité constitue une architecture institutionnelle unique en France, alors même que, dans le même temps, de très nombreux Départements sont étranglés financièrement, ce qui montre les limites d'une décentralisation fondée sur une trop grande spécialisation au niveau départemental dans l'aide sociale ; la recentralisation du financement du RSA, dont il est beaucoup question en ce moment, est en ce sens symptomatique.

La Métropole montre donc un chemin possible qui deviendra peut-être demain, si nous réussissons, une référence pour les autres Métropoles et un modèle de gouvernance de l'hyper-urbain.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller GENIN : Merci, monsieur le Président. Je ne vais pas reprendre ici l'ensemble des arguments que nous avons déjà pointés lors du débat d'orientations budgétaires.

D'abord, nous partageons avec vous -mais j'ai cru comprendre avec tout le monde- le constat d'un environnement financier politique bien sombre mais, à la différence de beaucoup d'autres, nous, nous pensons qu'effectivement, cet environnement ne vient pas de rien et les choix faits au niveau national répondent toujours aux mêmes logiques, ces logiques de réduction des politiques publiques d'un côté, des cadeaux toujours de plus en plus importants au grand patronat, toujours donc dans la lignée des exigences ultra-libérales de l'Europe.

Même s'il avait été élu pour une autre politique, le Président de la République et son Gouvernement poursuivent toujours dans cette logique, avec toujours les mêmes résultats. Et donc, monsieur le Président, ici comme ailleurs, comme dans l'ensemble des autres collectivités locales, nous subissons les effets de cette politique. Cela a été rappelé, oui : d'ici la fin du mandat, c'est 1,2 milliard d'euros de moins que nous n'obtiendrons pas et encore, monsieur le Vice-Président l'a justement rappelé, il a parlé d'une réforme menaçante avec la réforme de la DGF parce qu'effectivement, les mauvais coups peut-être vont continuer si cette politique-là est suivie.

Vous nous parlez, monsieur le Vice-Président, de marges de manœuvre, beaux mots mais, en vérité, ce sont toujours des reculs dans les actions de proximité, des travaux de voirie, de propreté, dans nos politiques publiques avec notamment l'option 0 % sur le chapitre personnel ; c'est moins de personnel, soyons clairs, mutualisé ou pas. Là aussi, on se paie parfois de mots : "mutualisons", "marges de manœuvre" -mais le résultat effectivement, concrètement, on le connaît par avance- et un effort donc "très substantiel", disait le rapport, sur les dépenses de personnel ; oui, c'est bien un effort très substantiel, beaucoup trop substantiel selon nous.

Un plan d'économies dont on ne sait d'ailleurs toujours pas comment il va s'appliquer très concrètement. J'ai entendu tout à l'heure parler d'une réduction des subventions. Nous ne pensons pas que de réduire de 6 M€ par exemple la subvention au SYTRAL aille vraiment dans le sens de ce que nous souhaitons, à savoir une politique publique renforcée, notamment dans le domaine des transports en commun.

Finalement, les seules dépenses qui augmentent, ce sont les dépenses à caractère social. Certains s'en satisfont ; nous, nous pensons que, malheureusement, 7 % d'augmentation du RSA ce n'est pas un choix, c'est la conséquence de l'augmentation du nombre de bénéficiaires du RSA et, là aussi, c'est une conséquence de choix politiques.

Donc, sur le fond -et je n'aborderai pas la question des emprunts toxiques, nous y reviendrons sur les délibérations suivantes-, le budget présenté subit ces décisions nationales, ces politiques que, malheureusement monsieur le Président, vous continuez à soutenir ; je crois même d'ailleurs que vous souhaitez que cela aille encore plus sur les chemins libéraux ; vous n'êtes pas le seul d'ailleurs, votre Vice-Président également, si respectable. Mais, même si effectivement on n'en est tout de même pas au niveau de monsieur Cochet, tout de même, ces choix-là nous inquiètent.

Donc le groupe Communiste, parti de gauche et républicain, qui vous appelle une nouvelle fois, monsieur le Président, à plus de gauche, s'abstiendra sur le budget, le Vice-Président membre de notre groupe le votera, comme l'année dernière.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Je vais être obligé d'avoir plus de Vice-Présidents communistes pour que tout le monde vote ! Je donne la parole maintenant au groupe La Métropole autrement.

M. le Conseiller délégué BERTHILIER : Monsieur le Président, chers collègues, lors du débat d'orientations budgétaires, notre groupe était revenu sur les contraintes qui pèsent sur la Métropole. La création de celle-ci ne permet pas de faire immédiatement des économies d'échelle. Dans un contexte de baisse inédite des dotations de l'Etat, notre collectivité doit répondre au défi de la hausse continue des dépenses sociales, nécessaire amortisseur de la crise pour de nombreux foyers, tout en baissant ses dépenses globales.

Malgré une diminution importante, en comparaison de la Communauté urbaine et du Conseil général, l'investissement est maintenu à un niveau important, ce qui est une bonne chose. Cet investissement est certes grevé en partie par le poids des emprunts toxiques hérités du Conseil général. Mais l'investissement, ce ne sont pas seulement des lignes budgétaires inscrites dans une PPI, c'est aussi et surtout une réalisation qui nécessite un engagement de la Métropole dans les délais prévus. Dans la continuité de notre propos du débat d'orientations budgétaires, la réalisation des investissements devrait se faire dans un rythme cohérent avec l'urbanisation des communes. La responsabilité qui est prise par celles qui font le choix de poursuivre la construction de logements doit être confortée par un accompagnement sur l'investissement en services publics, au risque sinon de casser cette dynamique bénéfique pour toute la Métropole.

Pour parvenir aux objectifs budgétaires, une forte pression est exercée sur les dépenses de fonctionnement, tant en interne, notamment avec un cadrage de 0 % de la masse salariale à périmètre constant -ce qui n'a rien de symbolique-, que sur les subventions et les participations, dans une période où la demande de solidarité est forte.

Les baisses conséquentes des subventions s'ajoutent à celles des Communes, elles-mêmes confrontées aux mêmes problèmes budgétaires ainsi qu'au désengagement de l'Etat. Sans parler de l'inquiétude qui pèse désormais sur les subventions régionales, si l'on en croit les premières annonces ahurissantes déjà faites.

Les associations créent de l'emploi au même titre que les entreprises. Et ce sont des milliers d'emplois qui sont ainsi menacés dans le Grand Lyon. Les associations d'insertion qui accompagnent les demandeurs d'emploi comptent parmi les plus en difficulté. Le BP 2016 applique, de façon heureusement pertinente, une baisse différenciée selon les acteurs. C'est dans cette voie qu'il faut poursuivre ; ces baisses ne seraient pas compréhensibles si elles ne s'accompagnaient pas d'une simplification de la gestion administrative des subventions ; il faut limiter au strict nécessaire le coût de gestion des subventions.

Les baisses budgétaires doivent également conduire à davantage d'équité dans la répartition des moyens. Il est notamment possible de faire mieux que la répartition des moyens territorialisés du Conseil général. La meilleure prise en compte de la situation sociale et de la densité de population doit ainsi permettre de rééquilibrer les moyens humains, comme par exemple dans les MDR.

La promesse de la création de la Métropole était de mieux territorialiser l'action publique de notre collectivité. Nous ne devons pas perdre de vue la nécessité de cette territorialisation qui permet de réaliser le principe de subsidiarité repris dans le pacte de cohérence métropolitain. Cette territorialisation n'aura de réalité que si elle s'appuie sur un pacte financier avec les Communes. Ce pacte doit accompagner la signature des contrats territoriaux entre la Métropole et les Communes.

Pour 2016, nous avons atteint les objectifs en termes de marges de manœuvre. Mais les économies pour les prochaines années seront encore plus difficiles à opérer. Au-delà de marges de manœuvre, c'est donc un service public qu'il faut réinventer. Nous ne pensons pas que l'avenir soit à la disparition des services publics dans une logique libérale qui voudrait que la société s'organise elle-même, dans toutes ses inégalités structurelles. Alors, dans cette contrainte nouvelle, nous devons repenser avec les citoyens ce que doit être l'intervention publique. Nous devons nous donner les moyens de penser une politique éducative ambitieuse, articulée avec celle des Communes, une politique associative qui n'oublie pas les territoires et qui permette en même temps davantage de mutualisation de moyens, une politique sociale réactive aux évolutions de la société et plus proche des usagers, une politique culturelle et sportive qui mette davantage en réseau la diversité des initiatives... -pour ne citer que celles-ci parmi tant d'autres-.

Monsieur le Président, vous rappelez régulièrement, et à juste titre, que la Métropole doit marcher sur ses deux jambes, l'une économique, l'autre humaine et sociale. Nous ajouterons que ces deux jambes doivent avancer à la même vitesse et dans la bonne direction, celle d'une Métropole qui crée de la richesse pour la redistribuer, qui dynamise l'activité pour mieux corriger les inégalités territoriales et sociales.

Le pacte de cohérence métropolitain est en ce sens un outil pour repenser la relation aux territoires et donc aux habitants. C'est un moyen de refonder une action publique moderne et plus proche des citoyens pour maîtriser de façon juste la dépense publique. C'est autour de ce pacte que nous pourrions avoir une politique métropolitaine à la fois partagée par tous et adaptée à chaque territoire.

Le groupe La Métropole autrement votera le budget 2016, conscient des efforts réalisés pour en faire un budget plus juste malgré les contraintes. Notre groupe restera vigilant pour que les promesses nées de la Métropole, notamment celles d'une répartition plus équitable des moyens sur nos territoires, se réalisent. ; en amont, la promesse de construire une agglomération autrement.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Synergies-Avenir.

M. le Conseiller PILLON : Monsieur le Président et chers collègues, je ne reviendrai pas sur tous les points qui ont été évoqués sur le budget, déjà nombreux et j'axerai mon intervention sur deux points majeurs de ce budget mais aussi des budgets futurs.

Tout d'abord, le budget principal 2016 marque encore un déséquilibre entre l'évolution des dépenses de fonctionnement, à peu près + 1,8 %, et celle des recettes de fonctionnement à + 1 %. Bien sûr, ces montants de référence ne sont pas les mêmes mais l'écart représente tout de même 15 M€, soit à peu près le quart de la baisse des dotations.

Pour autant, nous sommes conscients des efforts déjà réalisés pour limiter nettement la hausse des dépenses de fonctionnement, compte tenu de la nouvelle dimension sociale de la Métropole. La maîtrise de la masse salariale en est sûrement la meilleure preuve. Mais nous nous interrogeons sur notre réelle capacité collective à réduire la voilure, ce qui pose la question du chantier marges de manœuvre, d'autant que nous n'avons pas toujours le sentiment que les élus et les collaborateurs de la Métropole aient bien conscience des réalités. Et je n'aborderai pas le dossier par le petit bout de la lorgnette : il est tout de même dommage, monsieur le Président, qu'on nous adresse, sous votre signature, des courriers en date du 15 février pour des actions et des programmes de formation 2015-2016 qui sont terminés pour les associations ; lorsque je parle de la culture de l'économie, en voilà la preuve !

Alors, effectivement, nous resterons très attentifs -et vous le comprendrez- à ce que le processus engagé soit mené à son terme, selon l'objectif que vous avez fixé et sur lequel nous sommes d'accord. Il en va de notre intérêt collectif pour effectivement faire les économies là où elles doivent être faites.

Par ailleurs, le budget 2016 prévoit un recours à l'endettement à hauteur de 265 M€ pour le seul budget principal, bien supérieur aux tombées d'échéance. 2016 marquera donc une accélération de l'endettement de la Métropole pour un endettement consolidé de près de 2,2 milliards d'euros. Alors, certes, le ratio d'endettement est très correct mais il va automatiquement se dégrader : d'une part, avec l'endettement nouveau pour assurer le refinancement partiel des indemnités de remboursement anticipé des emprunts toxiques dont on parlera tout à l'heure ; d'autre part, la baisse de l'autofinancement net conjuguée à un ambitieux programme d'investissements, indispensable pour soutenir l'économie métropolitaine, ne sera pas non plus sans incidence sur l'endettement. N

Nous devons donc ensemble savoir arbitrer entre fonctionnement et investissement, selon l'évolution du contexte économique et financier pour maintenir les équilibres et préserver l'avenir.

Dans ce contexte d'effort, notre groupe, qui milite depuis plusieurs années pour des efforts de gestion, approuvera le budget 2016 mais bien sûr, comme tous les groupes, restera pragmatique face aux évolutions pour ses futures décisions.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

Mme la Conseillère déléguée BRUGNERA : Monsieur le Président, mesdames et messieurs les élus, le groupe Socialistes et républicains métropolitains a déjà eu l'occasion, lors du débat d'orientations budgétaires, d'affirmer tout son soutien à la politique budgétaire et financière de notre institution.

Comme j'ai pu le dire alors, confrontée à une situation économique difficile, entre morosité économique, mondiale, nationale et régionale, redressement des comptes publics, baisse des dotations et accroissement des dépenses à caractère social issues de ce même contexte de crise, la Métropole présente un budget qui préserve la santé financière de l'institution en même temps que l'investissement sur ses territoires.

Pris au cœur du fameux effet ciseaux entre hausse mécanique des dépenses et baisse imposée des recettes, nous parvenons à garantir le présent et à préparer l'avenir. A défaut de pouvoir toujours faire plus, grâce à la mise en place de la Métropole notamment, nous mettons tout en place pour faire mieux. En menant à la fois un travail de cadrage ambitieux de nos dépenses de fonctionnement, un travail de gestion active de la dette, un travail de mutualisation et de refonte des politiques et des services, nous travaillons la structure de notre institution pour la rendre plus efficace, plus performante au service des Grands Lyonnais.

Le budget prévisionnel 2016 de la Métropole vient de nous être présenté et je veux, au nom de mon groupe, porter l'attention sur quelques-unes de ses caractéristiques.

Tout d'abord, l'ampleur de notre budget : 3,1 milliards d'euros, c'est considérable. Nos dépenses sont consacrées à 31 % à nos compétences sociales, 17 % aux dépenses de personnel et 10 % au reversement aux Communes.

Nos ressources seront constituées des dotations de l'Etat et de la fiscalité, dont celle des entreprises pour 30 % et celle des ménages pour 16 %.

Concernant les entreprises, gardons à l'esprit que notre politique économique métropolitaine est résolument tournée vers l'attractivité et a permis la création de nombreux emplois, de nombreuses entreprises alors que, depuis le début de la crise, des milliers d'emplois ont été détruits à travers le pays. Notre politique nous permet de rayonner, d'attirer des entreprises et de créer de l'emploi. Ces mêmes entreprises concourent, à hauteur de 30 %, à notre budget alors même que nous sommes l'une des agglomérations françaises qui les imposent le moins.

Concernant les ménages, nous sommes aussi une agglomération qui connaît les taux d'imposition parmi les plus bas de notre pays. Sur les 15 métropoles et plus grandes agglomérations françaises, la Métropole de Lyon a respectivement le deuxième taux le plus bas de taxe d'habitation et le taux le plus bas de taxe foncière. Etre un citoyen de la Métropole de Lyon aujourd'hui, c'est verser en moyenne 300 € d'impôts locaux par an et bénéficier dans le même temps de près de 1 970 € de services de la Métropole, dont 540 € de dépenses sociales et 385 € d'investissement. Ces ratios ne sont pas le fruit du hasard mais de notre volonté.

Et on essayera peut-être de nous expliquer que notre Métropole est parfois mal gérée en s'appuyant sur tel ou tel élément budgétaire mais la réalité est que Lyon est non seulement classée Métropole française la plus attractive fin 2015 et fait partie du top 20 des métropoles du monde mais elle fait aussi face à la crise et accompagne ses habitants dans ces temps difficiles grâce à une gestion exemplaire.

Notre agglomération, forte sur ses bases, a continué à se développer malgré la crise. Elle est en capacité d'absorber la baisse des dotations de l'Etat et assume l'augmentation de ses dépenses sociales par sa capacité à innover, à entraîner et à gérer.

Bien sûr -et cela a déjà été évoqué à de nombreuses reprises-, nos ressources vont continuer à évoluer à la baisse du fait de la réduction des financements de l'Etat. Le manque à gagner -nous l'avons vu tout à l'heure- sera considérable : 1,2 milliard d'euros en cumulé sur la durée du mandat. Mais plus que le montant concerné, plus que la brutalité de cette perte de financements, c'est l'incertitude qui pèse sur nos ressources qui est le plus à craindre.

Une collectivité, tout comme une entreprise, a besoin de stabilité et de visibilité pour établir un budget. Car si un budget ne porte que sur une année, il se construit dans la durée. Comment projeter des investissements, des développements et même des réorganisations sans savoir de quoi demain sera fait ?

Aussi, il est important de rappeler la saine et prudente gestion de notre collectivité. Cette gestion pragmatique et attentive nous permet de continuer à investir tout en préservant le service aux habitants malgré des moyens en baisse. Elle nous assure d'envisager l'avenir, même si nous ne savons pas quels seront les niveaux de dotations de l'Etat après 2017.

C'est pour cette raison aussi que le chantier marges de manœuvre est si important. Il a pour objectif de réaliser des économies, des gains de productivité et d'efficacité pour diminuer nos dépenses de fonctionnement parallèlement à la baisse de nos recettes. Mais il doit aussi -comme son nom l'indique- dégager des marges de manœuvre, c'est-à-dire des moyens nouveaux pour faire face aux imprévus comme pour permettre l'innovation. En effet, rien ne serait plus néfaste que de faire des économies arbitraires, par application d'un ratio mathématique, plutôt que des économies éclairées et différenciées en fonction de nos priorités politiques et des nouveaux besoins de nos territoires et de nos concitoyens. Et c'est bien là tout l'enjeu et l'objectif du travail en cours.

Un dernier mot sur les charges financières estimées. Elles ne représentent que 3 % de nos dépenses mais font l'objet d'un suivi permanent, d'autant plus attentif concernant les emprunts ultra-toxiques hérités du Conseil général. Le budget présenté intègre les charges financières de ces emprunts avec les taux de parité que nous connaissons aujourd'hui. Mais rappelons que ces taux sont extrêmement volatiles et qu'un point de plus représente 4 M€ de charges supplémentaires. Aussi, le travail en cours pour restructurer cette dette -et que nous soutenons fortement- permettra d'acquérir une visibilité certaine de ces charges sur le long terme et d'enlever cette épée de Damoclès qui pèse sur notre collectivité.

Il me semble important aussi de réaffirmer notre confiance dans notre exécutif et dans nos services qui ont géré, depuis de nombreuses années, le budget du Grand Lyon, avant celui de la Métropole, qui ont conduit à ce budget équilibré et maîtrisé et qui sauront donc trouver l'issue la plus favorable possible pour notre institution en ce qui concerne ce sujet épineux des emprunts toxiques issus du Conseil général.

En conclusion, pour notre groupe, ce budget prévisionnel 2016, de par une vision prudentielle, nous permet d'envisager l'avenir proche avec confiance et l'avenir plus lointain avec la certitude que nous saurons collectivement y faire face.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller COCHET : Monsieur le Président, mes chers collègues, voici le premier vrai budget métropolitain. L'année 2015 ayant été une année de transition, les chiffres étaient incertains, les conséquences de la fusion difficiles à évaluer... Comme on nous l'a redit en commissions finances, institutions, ressources et organisation territoriale, 2015 ne peut pas servir d'année de référence et donc pas de comparaison facile à faire. Que l'on parle politique culturelle, éducation, mineurs isolés, transports de biens et de personnes, les lignes sont différentes à cause des regroupements de crédits et des changements de périmètres d'agrégation. Enfin, cette explication c'est pour les comparaisons que l'opposition voudrait faire car quand il s'agit de comparer pour montrer les efforts de l'exécutif, là, comme par hasard, on arrive à trouver des chiffres consolidés !

Sur les répartitions des dépenses, c'est votre budget, vos choix d'organisation et de politiques, ce ne sont pas les nôtres. Je ne reviendrai donc pas sur le détail des lignes budgétaires mais je souhaiterais aborder quelques points qui guident notre analyse de ce budget.

D'abord, sur la situation globale de la Métropole de Lyon : notre collectivité est certes unique en France mais on peut la comparer grâce aux ratios financiers obligatoires prévus par la loi. On retiendra alors la même méthode que celle présentée par l'exécutif en commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale pour les taux des taxes, à savoir que la Métropole ayant les compétences d'un Département et d'une Communauté urbaine, c'est l'agrégat des deux ratios dont il faut tenir compte.

On constate donc que notre collectivité n'est pas si sobre en dépenses de fonctionnement que cela : avec 1 704 €, le ratio est supérieur de 6,2 % à la moyenne. Or, si on regarde les dépenses de personnel, on constate que la collectivité est en-deçà de la moyenne à 17 % contre 23 %. Cela questionne sur l'origine des autres dépenses de fonctionnement et on se tourne vers les subventions ; et là, il y a un vrai travail à faire. Nous ne dirons pas qu'il y a des subventions occultes ou illégitimes mais tout au moins que la répartition des subventions est autoritaire et subjective.

En effet, à chaque budget, nous sollicitons les Vice-Présidents chargés de la culture, de la vie associative et maintenant de l'action sociale pour connaître les critères d'attribution et, chaque année, c'est un peu la même réponse sur l'antériorité des chiffres, l'appréciation des projets, etc. L'année dernière, on a eu droit à la fusion des sommes avec le Département et, cette année, on nous annonce que les politiques sont en préparation. Finalement, je dirai que le plus honnête c'est Jean-Paul Bret qui n'hésite pas à nous dire : "Vous êtes dans l'opposition, donc on ne veut pas instruire les subventions avec vous, vous n'avez qu'à voter contre". Et ce ne sont pas vos propos, monsieur le Président.

Autre constat, on vous concède volontiers que les dotations de l'Etat et particulièrement la DGF ne sont pas à l'avantage de notre collectivité avec 325 € contre une moyenne de 412 €. Mais cela est la conséquence de la richesse du territoire puisque le produit des impositions directes rapporte 851 € contre 657 €. Comme nous sommes des gens courtois, nous ne reprendrons pas les termes de notre collègue Bernard Genin qui vous accuse de "pleurnicher" sur les baisses alors que vous les soutenez au niveau national.

En effet, les baisses de dotations sont douloureuses pour chaque strate de collectivités mais elles peuvent s'entendre si elles font partie prenante d'une stratégie nationale de redressement budgétaire, pour assurer un retour de la croissance en donnant à l'Etat des marges de manœuvre financières. Or, force est de constater que l'Etat ne fait pas les efforts qu'il impose aux collectivités locales. Il suffit, pour s'en convaincre, non pas de lire les discours des opposants, monsieur le Président, mais le rapport de la Cour des Comptes de 2015 : la dette a augmenté de 4,9 % pour atteindre 1 528 milliards d'euros à la fin 2014 et atteindre 100 % du PIB en 2015. La Cour des Comptes précise ainsi que "la réduction du déficit budgétaire de l'Etat, amorcée depuis 2010, a été interrompue en 2014, dans un contexte de croissance et d'inflation plus faible que prévu et des taux d'intérêt très bas". Et ce n'est pas avec les annonces actuelles de dépenses de fonctionnement supplémentaires pour préparer les élections 2017 que l'Etat va améliorer sa situation financière.

Le dernier point que les ratios démontrent c'est la situation précaire de notre collectivité face à son endettement. La marge d'autofinancement courant est de 98 %. Ne nous y trompons pas : plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevée ; plus il est proche de 100 %, plus il indique un recours nécessaire à l'emprunt. De même, la dette par rapport à la population à hauteur de 1 357 € est plus élevée que la moyenne de 1 231 €. On peut constater l'impact de la fusion avec le Département et le poids des emprunts structurés dont on parlera par ailleurs. Ce qui nous inquiète, ce sont les choix de la Métropole ou plutôt les non-choix pour redonner à la collectivité des moyens pour investir.

En effet, monsieur le Président, nous constatons aussi que ce budget consacre la transformation de notre collectivité. Alors que la Communauté urbaine était reconnue pour sa capacité d'action au service du développement des territoires -et je reconnais volontiers que vous y avez contribué-, elle devient maintenant une collectivité de services et de prestations. Avec un poids de 31 %, les dépenses sociales sont le premier poste des dépenses de fonctionnement. Elles sont suivies des subventions et participations à hauteur de 18 %, puis des dépenses de personnel à 17 %. Les versements aux Communes ne sont dans le budget de fonctionnement que pour 10 %.

Dans le contexte social que l'on connaît, il n'y a pas vraiment besoin de grands discours pour entrevoir l'évolution de nos dépenses de fonctionnement. Face à cela, vous aviez promis un chantier marges de manœuvre pour maintenir la capacité d'investissement. Mais, aussi habile que soit le champ lexical, je vous cite dans le texte : "Une baisse au regard des tendances antérieures", on ne peut que constater qu'au lieu de baisses, il y a surtout des non-augmentations de dépenses.

Ce sera mon dernier point : l'autofinancement est en diminution de 14,5 M€. Alors, je vous le demande, où sont nos 5 % d'impôts de 2015 ? Dans les investissements ? Non, évidemment ! Monsieur le Président, sur la programmation pluriannuelle des investissements, nous avons bien voulu agir de concert avec vous dans l'intérêt général du territoire. Une de nos conditions était votre engagement que les projets communaux seraient pris en compte. Aujourd'hui, on peine à voir une réalisation concrète. Bien sûr, on nous indique qu'il y a des procédures, un nombre limité de chefs de projets, des ouvertures de crédits à faire... En fait, on nous prépare tout doucement à un glissement des projets pour gagner du temps et de l'argent sur le dos des Communes.

Ce que nous redoutons, monsieur le Président, c'est qu'à ce jeu de masquer les carences financières de vos promesses, les choix des projets à prioriser ne se fassent pas sur des critères objectifs mais sur des critères plus partisans. C'est ce qui pourrait expliquer que nous n'ayons pas pu obtenir en comité de suivi de la PPI l'engagement financier par opération et son calendrier de réalisation. Nous aimerions donc être rassurés dès ce Conseil sur la tenue de vos engagements.

Vous l'aurez compris, ce budget n'est pas à la hauteur des ambitions de la deuxième Métropole de France. Et si nous reconnaissons volontiers les difficultés financières liées à l'intégration de nouvelles compétences, de l'impact des emprunts toxiques, de la baisse des dotations décidées par le Gouvernement, il est dommage de constater que c'est aussi votre ambition politique qui n'est pas à la hauteur de notre collectivité. C'est la raison pour laquelle notre groupe votera contre ce budget.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Monsieur Brumm, quelques remarques ? Je vous vois tout d'un coup consterné !

M. le Vice-Président BRUMM : Non, je suis déçu, je suis toujours déçu quand on ne vote pas notre budget mais sans plus. Je voulais simplement faire deux observations : une à monsieur Geourjon qui nous dit qu'on ne

mutualise pas. Je ne sais pas s'il existe quelque part en France une mutualisation plus grande que celle que nous avons faite à l'occasion du rapprochement du Département et de la Communauté urbaine. Je pense même que c'est mieux que dans certaines grandes villes du sud-ouest dont on dit qu'elles sont également bien gérées. Je crois que ce que nous avons fait en matière de mutualisation est remarquable -je n'hésite pas sur le vocable-. Donc monsieur Geourjon est très sévère.

En ce qui concerne le plan marges de manœuvre que j'anime, que je préside, avec 11 autres élus, je peux vous assurer qu'il est fait avec beaucoup de sérieux, sans caractère partisan, les pistes nous sont présentées par les services et les élus et je peux vous assurer que c'est fait avec sérieux et avec beaucoup d'impartialité. Alors, on peut toujours regretter telle ou telle prise de position que nous avons mais, en tous cas, nous sommes parvenus cette année à avoir près de 34 M€ à ce jour alors que nous avons programmés 35 M€ par an. Moi, je suis aussi satisfait de la façon dont ces marges de manœuvre sont trouvées et des efforts qui sont faits, aussi bien par les services que par les élus.

M. LE PRESIDENT : C'est bref cette année ! Quelques mots pour compléter.

Tout d'abord, sur le contexte national : pour ce qui me concerne -et je pense pour ce qui nous concerne-, l'objet de préoccupation doit être notre capacité à garder un appareil économique, en particulier industriel, qui soit compétitif par rapport aux autres pays et, en particulier, par rapport aux autres pays européens.

Je vous rappelle qu'en l'espace d'une dizaine d'années, sous des Gouvernements différents d'ailleurs, nous avons perdu 800 000 emplois industriels et qu'évidemment, lorsqu'on perd 800 000 emplois industriels, même si les services viennent un peu compenser par ailleurs, on ne peut pas s'étonner d'avoir un taux de chômage qui soit extrêmement important. Donc il faut évidemment s'interroger sur cette question-là : pourquoi avons-nous perdu 800 000 emplois industriels et que faut-il faire pour essayer de les compenser ?

Monsieur Genin a dit -et je suis d'accord avec lui- que j'ai quelques vues assez particulières sur ce point, que je constate -et ce sont des facteurs objectifs-, que le taux de marges des entreprises françaises avait chuté de manière considérable en l'espace de dix ans, que par exemple, par rapport à la moyenne européenne mais aussi par rapport à l'Allemagne, bien évidemment, il était devenu incroyablement bas, ce qui avait pour conséquence que les entreprises françaises n'avaient pas investi dans leur modernisation et donc qu'elles avaient perdu un certain nombre de parts, à la fois sur le marché intérieur, parce que ce que nous achetons, en tant que consommateurs, nous tous sur ces bancs -si j'allais voir dans votre appartement, monsieur Genin et si je regardais la marque de votre téléviseur, la marque de votre I-Phone, de votre I-Pad, etc., etc., nous le verrions- ce n'est pas français, tout simplement parce que nous n'avons plus de compétitivité sur ces produits et que nous nous sommes totalement effondrés.

Je constate aussi qu'un certain nombre de mesures, qui ont été prises selon moi trop tardivement, commencent à porter leur effet. Par exemple, on voit que la marge des entreprises, après avoir atteint leur niveau le plus bas il y a à peu près deux ans, repart aujourd'hui. On nous dit que cela n'a pas d'effet sur le chômage et la création d'emplois. Si vous regardez avec attention -et je vous enverrai la dernière note de conjoncture de l'Insee-, vous vous apercevrez que sur les deux derniers trimestres, on a à nouveau créé 40 000 emplois en France. 40 000 emplois, si on continue sur ces bases-là, cela fait 160 000 emplois dans une année.

Aujourd'hui, pour que le chômage baisse, il faut créer au moins 120 000 emplois parce que c'est notre démographie. Nous avons la chance, en France, d'avoir une démographie qui est assez dynamique. C'est à la fois une chance et un problème ; une chance parce que, pour l'avenir, cela donne des perspectives sereines pour notre pays, en particulier par rapport à nos régimes de retraite mais cela pose un certain nombre de problèmes, du point de vue actuel, pour embaucher un certain nombre de générations montantes. Moi, ma préoccupation principale, c'est le chômage, et en particulier le chômage des jeunes. J'aimerais bien qu'il n'y ait pas, dans un certain nombre de quartiers que vous connaissez, 50 % de jeunes qui soient aujourd'hui au chômage. Je pense que toute politique qui contribue à faire baisser le chômage des jeunes est une bonne politique, comme j'ai eu l'occasion de le rappeler à mon excellent camarade expert en marxisme ; et c'est lui, je crois, qui avait cité Deng Xiaoping- : "Quelle que soit la couleur du chat, qu'il soit blanc ou qu'il soit gris, le bon chat c'est celui qui attrape les souris". Et la bonne politique, c'est celle qui fait diminuer le chômage dans notre pays. C'est ce que nous essayons de faire dans notre agglomération.

Je rappelle que, dans notre agglomération, nous avons mené une politique qui aujourd'hui aboutit à un certain nombre de résultats concrets. Vous le disiez tout à l'heure, nous en sommes effectivement à des implantations d'entreprises qui sont les plus importantes par rapport aux autres grandes agglomérations françaises : 92 implantations nouvelles l'année dernière. Il se trouve que j'étais il y a quelques jours au salon du MIPIM et j'ai accueilli sur le stand de l'agglomération lyonnaise, sur le stand OnlyLyon -ne soyez pas choqués-, la Ville de Saint Etienne ; pour la première fois, ils ont décidé qu'il valait mieux être dans l'orbite de l'agglomération lyonnaise plutôt qu'être tout seul dans son coin et qu'au moins, eux reconnaissent qu'il y avait une dynamique dans l'agglomération lyonnaise, à laquelle il fallait se raccrocher.

A part Saint Etienne, j'ai pu voir la Première Adjointe de Bordeaux, avec qui j'ai eu une discussion ; elle était admirative de la dynamique de l'agglomération lyonnaise et elle me disait : "On a encore quelques efforts pour arriver effectivement à avoir la même dynamique". J'ai vu la Maire de Nantes -pour changer de couleur politique- et on sait que Nantes est une ville extrêmement dynamique ; elle aussi était assez admirative de ce que nous

faisons. Enfin, j'avais mon ami Jean-Luc Moudenc, Président de l'association France urbaine, la nouvelle association que nous avons créée ensemble, qui lui aussi est assez admiratif -comme d'ailleurs beaucoup d'entre vous, sur ces bancs, qui ne veulent pas l'avouer mais qui se disent : "Ah, si on était capable de faire autant, qu'est-ce que cela marcherait bien !"-.

(Rires dans la salle).

Donc, pour donner simplement un chiffre de référence, lorsque nous sommes arrivés ici, à la tête de cette agglomération, un chiffre sur ce qu'on appelle "la demande tertiaire placée" c'est-à-dire combien de mètres carrés de bureaux on place dans une année pour des utilisateurs, pas ceux qu'on construit mais ceux qu'on place véritablement, on était au même niveau que Lille, Marseille, Bordeaux et Toulouse. Aujourd'hui, on fait Lille et Marseille réunies, c'est-à-dire qu'on a effectivement doublé. Cela donne une certaine dynamique. Nous calculions avec quelques-uns de nos collaborateurs combien les nouveaux projets que nous présentions au MIPIM allaient constituer des investissements privés dans les prochaines années : c'est à peu près 5 milliards d'euros. Et vous allez voir fleurir un peu partout un certain nombre de projets parce qu'effectivement, la première façon dont nous essayons de compenser la baisse des dotations, c'est d'essayer de faire en sorte que notre effet de levier puisse s'accroître encore et qu'à chaque fois, pour un euro d'investissement public, nous ayons encore plus d'investissements privés.

La deuxième façon évidemment, c'est de commencer par nous-mêmes, d'où le chantier marges de manœuvre. Je rappelle donc les chiffres de la baisse des dotations : si on cumule baisse des dotations et contribution supplémentaire au service public industriel et commercial, c'est 65 M€. Si notre autofinancement brut n'a baissé que de 14,4 M€, c'est parce que, cette année, nous avons fait 33 M€ d'économie dans le cadre des marges de manœuvre. Mais évidemment, l'an prochain, il va falloir faire la même chose. Cela veut dire que, chaque année, c'est un peu plus difficile.

Alors, on me dit -et c'est monsieur Geourjon qui me le dit- : "Il nous faut faire de la mutualisation". Alors, c'est vrai, vous avez totalement raison, il faut faire de la mutualisation. Alors, la mutualisation qui a été réalisée en faisant la fusion du Conseil général et de la Communauté urbaine c'est 147 M€ ; la mutualisation qui a été faite sur Bordeaux, et qui est extrêmement intéressante, c'est 90 M€. Donc vous voyez que c'est 90 M€ en frais de personnel ; ce sont des chiffres que vous pouvez vérifier avec nos amis de Bordeaux avec qui j'ai discuté en début de la semaine dernière. Donc nous avons fait 147 M€ en construisant la Métropole.

Mais, dorénavant, il va nous falloir, si nous voulons progresser, le faire aussi avec les Communes et les Communes ont accepté de transférer à la Métropole pour 90 M€ de personnel -c'est-à-dire qu'ils ne sont pas "chacun dans son coin et Dieu pour tous"- mais en essayant de faire en sorte effectivement qu'on mutualise pour faire des économies ; c'est facile à dire en paroles mais après, il faut que, dans les actes, on soit là et donc que chacun accepte cette direction-là.

Je vois déjà que sur la mutualisation entre les services des MDR et des CCAS que je souhaite faire, nous avons la distribution d'un tract à l'entrée. Effectivement, si nous ne voulons pas baisser la qualité des services au public, il faudra que nous fassions cette mutualisation et c'est bien à la fois pour les uns et pour les autres. Je veux dire plutôt que d'avoir chacun des services qui s'occupent des marchés, qui s'occupent des finances, si on avait des services mutualisés qui permettent de faire des économies de structure, je pense que ce serait bien, et pour la Métropole et pour les Communes, et que c'est dans cette voie qu'il faut que nous allions dans les prochains temps.

Sur la dette de la Métropole de Lyon, j'ai regardé parce que je savais que ce serait un de vos sujets d'interrogation et vous avez tout à fait raison, monsieur Cochet, de dire qu'il faut prendre à la fois la Métropole et, comme nous nous sommes maintenant Département, la part départementale. Donc nous avons fait les mêmes calculs et l'endettement par habitant est le suivant :

- sur la Métropole de Lyon, c'est 1 568 € par habitant,
- sur la Métropole de Nice-Côte d'Azur, c'est 3 014 € par habitant,
- sur Lille Métropole, c'est 2 300 € par habitant,
- sur Strasbourg, ils sont parmi ceux qui sont plus bas que nous mais c'est parce qu'ils ont mutualisé tous leurs services. Entre la Communauté urbaine de Strasbourg et la Ville-centre de Strasbourg, l'ensemble des services sont mutualisés et ils sont aujourd'hui à 1 998 € par habitant,
- sur Marseille Métropole, ils sont à 1 815 € par habitant,
- sur le Département de Haute Garonne, ils sont à 1 487 € par habitant, avec la Métropole de Toulouse,
- sur Bordeaux, ils sont à 1 394€ par habitant,

ceci pour avoir les chiffres des uns et des autres.

Sur ce que vous m'avez dit, à savoir "Est-ce que la PPI va bien être ce que l'on nous a dit ?", j'ai regardé aujourd'hui ce que nous avons pour les uns et pour les autres, pour faire le point sur l'ensemble des projets engagés. Aujourd'hui, comme vous le savez, nos services ont fait le tour de l'ensemble des mairies pour prioriser un certain nombre de projets et ces projets prioritaires vont être totalement engagés. Nous en sommes aujourd'hui

à environ 68 % des projets territorialisés qui ont été lancés, en tout cas qui sont dans les tuyaux. Cela veut dire que nous sommes sur la bonne voie et, comme nous avons mis un comité en place pour regarder l'avancement de cette PPI, vous pourrez vérifier dans les mois à venir si effectivement les projets sont bien engagés.

C'est peut-être pour cela, par exemple, que monsieur Richard Brumm a parlé tout à l'heure des grandes opérations lancées à Saint Priest, pour montrer que nous étions totalement dans cette volonté d'engager de manière pluraliste le développement de l'agglomération.

Voilà, merci à vous.

Je vous rappelle que ce dossier fait l'objet d'une note pour le rapporteur déposée sur vos pupitre :

"Dans le paragraphe **"11 - Culture"** au sein du B - *Les politiques publiques* du I - *Le budget principal* de l'exposé des motifs, il convient de lire : "0,4 M€ sera alloué à la médiathèque départementale de prêt" au lieu de : "4 M€ seront alloués à la médiathèque départementale de prêt".

Dans le paragraphe **"20 - Compensation du handicap"** au sein du B - *Les politiques publiques* du I - *Le budget principal* de l'exposé des motifs, il convient de lire : "- d'un effet volume avec l'ouverture de 28 places supplémentaires" au lieu de : "- d'un effet volume avec l'ouverture de 2 places supplémentaires".

Dans le volume budgétaire joint à la délibération dans la partie II C1 - Présentation générale du budget - Equilibre financier du budget - section d'investissement - recettes d'investissement, sur la ligne concernant le chapitre 13 "Autres subventions d'investissement non transférables" de la colonne "Pour mémoire budget précédent", il convient de lire "0" au lieu de "60 230 874,00".

Dans le volume budgétaire joint à la délibération dans la partie II C1 - Présentation générale du budget - Equilibre financier du budget - section d'investissement - recettes d'investissement, sur la ligne concernant le chapitre 16 "Emprunts et dettes assimilées" de la colonne "Pour mémoire budget précédent", il convient de lire "71 500,00" au lieu de "337 671 500,00".

Dans le volume budgétaire joint à la délibération dans la partie II C1 - Présentation générale du budget - Equilibre financier du budget - section d'investissement - recettes d'investissement, sur la ligne **"Total des recettes financières"** de la colonne "Pour mémoire budget précédent", il convient de lire "90 667 095,00" au lieu de "488 497 969,00".

Je mets donc le budget aux voix :

Rapport n°2016-1010 -

- pour : groupes Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; M. Passi (Communiste, Parti de gauche et républicain) ; groupes Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ;

- contre : groupes Les Républicains et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; M. Boudot (Front national) ;

- abstentions : groupe Communiste, Parti de gauche et républicain (sauf M. Passi qui a voté pour) ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Adopté.

Rapport n°2016-1011 -

- pour : groupes Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; M. Passi (Communiste, Parti de gauche et républicain) ; groupes Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ;

- contre : groupes Les Républicains et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; M. Boudot (Front national) ;

- abstentions : groupe Communiste, Parti de gauche et républicain (sauf M. Passi qui a voté pour) ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRUMM.

N°2016-1014 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Taux 2016 de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Brumm a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1014. Monsieur Brumm, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRUMM, rapporteur : Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : C'est parfait. Nous allons passer aux interventions des groupes. Le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

M. le Conseiller GEOURJON : Monsieur le Président, tout d'abord deux petits commentaires. Aujourd'hui, la Métropole c'est $1 + 1 = 2$; sauf erreur de ma part, je ne vois pas encore l'effet de la mutualisation entre l'ex-service du Conseil général et l'ex-service du Grand Lyon

M. LE PRESIDENT : A Bordeaux, c'est pareil aujourd'hui $1 + 1 = 2$; c'est dans l'avenir que cela va opérer.

M. le Conseiller GEOURJON : J'ai entendu dans votre bouche le chiffre de 147 M€ d'économies, ce qui est effectivement très important.

M. LE PRESIDENT : Pas d'économies, sur lesquels le fait porte de s'être réuni avec le Conseil général.

M. le Conseiller GEOURJON : D'accord. C'est la première fois que je l'entends. Je serai intéressé de voir comment vous arrivez à ce chiffre-là et à partir de quels effectifs et quels services. Au-delà de cela, sur la mutualisation, je me permets de vous rappeler que les élus UDI, notamment les élus UDI de Lyon, sont de fervents partisans de la mutualisation CCAS et MDR depuis les premiers projets de Métropole, il y a déjà quatre ans.

M. LE PRESIDENT : Je me rappelle encore d'intervention de madame Fouziya Bouzerda. C'est pour cela qu'elle a rejoint la majorité, elle a vu que l'on était dans la bonne voie.

M. le Conseiller GEOURJON : Au-delà de cela, nous allons donc revenir au sujet du rapport.

Au lendemain de la COP21, la gestion des ordures ménagères constitue un très fort enjeu environnemental. Au-delà de la question fiscale et financière, l'objectif est de réduire le volume des déchets non recyclés.

Il convient donc plus largement de parler de la politique métropolitaine d'élimination des déchets. Dans ce contexte, les déchèteries, recycleries, donneries ainsi que les actions en faveur du compostage font partie intégrante de la gestion des ordures ménagères. Il en est de même pour l'ensemble des actions conduites par la Métropole, souvent en lien avec des associations, pour sensibiliser, mobiliser et former à la gestion éco-responsable des déchets et des ordures ménagères.

Les élus UDI estiment que le passage de la TEOM à la redevance d'enlèvement d'ordures ménagères incitative (REOM) permettrait d'encourager les bonnes pratiques. Cela revient à passer du stade de la taxe au stade de la facturation d'un service rendu. Cela garantirait également une plus grande transparence financière de cette politique.

L'importance de ce changement se reflète sur la responsabilisation des utilisateurs à mieux trier et à mieux consommer pour payer moins cher leur enlèvement d'ordures. Il s'agit d'un enjeu à la fois à titre individuel mais également d'un enjeu important pour les structures collectives comme les restaurants collectifs ou les cantines scolaires. Il s'agit là d'un profond changement dont la mise en place serait lourde, d'autant plus en milieu urbain dense comme celui de la Métropole de Lyon.

A ce jour, de nombreuses collectivités ont déjà franchi le pas. Le Grand Besançon a été la première grande agglomération à mettre en place ce système de redevance et les résultats sont là. Je ne donnerai que quelques chiffres comparatifs entre Besançon et Lyon en 2014 :

- collecte sélective : à Besançon, 63 kilos par habitant ; Métropole de Lyon, 48 kilos par habitant,
- collecte de verre : 36 kilos pour Besançon, 20 kilos pour Lyon,
- ordures ménagères résiduelles : 150 kilos pour Besançon et 231 kilos pour Lyon.

La mise en place de cette redevance a également permis de réduire significativement le taux de refus de tri qui a atteint seulement 17 % en 2014 à Besançon ; à comparer là aussi avec la situation lyonnaise où ce taux augmente depuis 2011 pour arriver à 29,7 % en 2014.

Les élus UDI vous demandent, monsieur le Président, de lancer une étude de faisabilité au niveau de la Métropole. Cette étude doit prendre en compte l'impact financier, environnemental et également sociétal pour ne pas pénaliser les foyers les plus fragiles. Les conclusions de cette analyse permettraient, à échéance de la fin de l'année, de prendre une décision en toute connaissance de cause.

Monsieur le Président, au-delà de l'aspect financier, l'objectif de cette proposition est d'encourager les bonnes pratiques de tri et de réduction des déchets.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Ensuite, le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

Mme la Conseillère déléguée BAUME : Monsieur le Président et chers collègues, cette délibération traite des taux d'une taxe locale pour assurer un service de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés des habitants de notre territoire.

Cette ressource financière est bien un moyen pour assurer un service de qualité dans tous les sens du terme :

- la qualité sociale, pour des emplois locaux assurant la prévention, la collecte, le réemploi, le tri, le recyclage de nos déchets ici sur notre territoire, la qualité sociale aussi avec des gestes à accomplir avec un minimum de risque et des évolutions possibles eu égard à la pénibilité de certains métiers,

- la qualité environnementale, pour un service respectueux de notre environnement et de la santé de tous, c'est-à-dire prenant en compte la hiérarchie de traitement des déchets, comme je l'ai indiqué avant,

- la qualité économique pour un développement éco-responsable et local de filières d'éco-conception, de remanufacturing, de réparation, de recyclage d'objets et de matériaux. Concernant ce dernier point, sur la qualité économique et la création de filières, parce qu'il réside un certain flou autour de l'appellation "déchets assimilés" suite à la dernière loi de finances, il semblerait plus opportun que notre collectivité se mobilise plus pour accompagner les pourvoyeurs d'activités économiques -dit en d'autres termes : les entrepreneurs- vers de l'exemplarité pour faire cette transition vers l'économie circulaire.

Pour mémoire, en 2012, nous nous sommes ici même tous engagés sur des objectifs à horizon 2030 : une diminution de 20 % de l'incinération, une diminution de 61 % de l'enfouissement -donc de la mise en décharge- et une réduction de 15 % des déchets ménagers par rapport à 2009, une augmentation de la valorisation matière par rapport à 2009 de 25 % et -je cite- "une volonté de transparence financière".

Alors, ce soir, les élus Europe Ecologie-Les Verts et apparentés redisent ce dont ils ont fait part à plusieurs reprises -vous noterez notre constance- : nous regrettons que, contrairement à l'agglomération marseillaise, la Métropole de Lyon ne fasse pas le choix de la clarté par écrit et que, même sans redevance et donc avec une taxe, nous n'exposions pas clairement, dans un budget annexe, l'ensemble des dépenses et recettes permettant d'assurer un service quotidien de qualité aux habitants de la Métropole en respectant le vote de 2012 des élus sur les objectifs de réduction et de valorisation matière.

Deuxième point, nous rappelons que la mise en place d'une redevance spéciale pour les gros producteurs de déchets participerait à cette clarification, en complément du réajustement de certains documents internes du type le règlement de collecte.

Troisième point, nous souhaitons qu'en 2016 et sur les années suivantes, on regarde les enjeux multiples -donc les questions de finances publiques, la question de la création d'emplois, les recettes de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)- mais aussi -comme l'avait dit monsieur Thierry Philip en Conseil municipal- les autres recettes reçues par notre Métropole, à savoir celles issues du partenariat avec les éco-organismes dont Eco-emballage ou encore l'Etat, à savoir l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) entre autres, dans le cadre du label territoire "zéro déchet, zéro gaspillage" et que plus de moyens financiers soient affectés à l'accompagnement de fortes demandes locales comme les immeubles à tri positif, le compostage, la petite réparation en pied d'immeuble, comme semblait l'indiquer mon collègue qui intervenait juste avant.

Nous voterons les taux de la TEOM. Vous pouvez compter sur notre constance et notre vigilance.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci. Le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

Mme la Conseillère PIETKA : Monsieur le Président et chers collègues, cette délibération est l'occasion de vous demander, monsieur le Président, de nous fournir une meilleure transparence sur le bilan économique de la gestion des ordures ménagères dans son ensemble. Ceci aurait pour intérêt d'ailleurs de mettre un terme à un débat malsain qui court depuis des années sur la facturation de ce service aux usagers par rapport au coût réel du service et dont la presse et une certaine association de consommateurs se font régulièrement l'écho.

Certes, il faut financer des dispositifs pour le traitement des ordures ménagères, particulièrement des incinérateurs mais ceux-ci sont en partie financés par la vente de chaleur et le détail de leur amortissement gagnerait à être connu. Nous aurions intérêt à ce que tout ceci soit plus transparent.

Au bout du compte, si marge il y a réellement entre le coût de l'enlèvement des ordures ménagères et la facturation aux usagers, pourquoi ne pas communiquer sur l'affectation de cette marge ? Nous aimerions vous entendre, monsieur le Président, sur une présentation du financement des incinérateurs, du financement de leur renouvellement, avec la part payée par la chaleur et la part payée par la taxe des ordures ménagères.

Cette marge pourrait permettre une augmentation des dépenses liées à l'amélioration qualitative de la collecte, collecte sélective, coordination avec les bailleurs dans les quartiers populaires -je pense notamment à une augmentation du nombre des "ambassadeurs du tri"-, collecte des marchés forains -sujet sensible et récurrent de propreté pour toutes les Communes-, et tout cela suppose une articulation pour un effort partagé pendant les marchés, qui semble pouvoir s'inscrire parfaitement dans la notion de compétence articulée du pacte de cohérence métropolitain.

Dans la même optique, ne conviendrait-il pas de diligenter une étude en vue d'une réponse publique au défi de la collecte en provenance des commerces, avec l'objectif d'une collecte sélective des petits commerces tout en restant dans le principe de la TEOM ? Je ne parle pas ici d'une quelconque redevance !

Bref, ceci renvoie à la question d'un budget annexe, ce qui pourrait être tout à fait pertinent. En effet, pourquoi celui-ci existerait-il pour l'eau et non pas pour les déchets ?

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Synergies-Avenir.

M. le Conseiller PILLON : Merci. Monsieur le Président, chers collègues, il est toujours très difficile de construire une comptabilité analytique précise qui puisse éclairer les élus dans leurs décisions. Pour autant, il s'agit d'un outil indispensable, surtout lorsque les enjeux financiers sont présents et concernent tous les contribuables.

Vous comprendrez notre insistance à mieux comprendre les mécanismes et remercions les services pour leur diligence et leurs précisions données. Il est toutefois dommage que ces éléments n'aient pas été portés à connaissance auparavant. Ils auraient pu faciliter, éclairer les décisions et éviter des propos peut-être acerbes de certains. Peut-être que le Vice-Président en charge du dossier aura à cœur de recevoir les associations qui s'interrogent.

Dès lors que les taux restent inchangés et que les éléments financiers communiqués tendent à démontrer que nous restons dans l'esprit et la lettre des textes en vigueur, nous approuverons cette année la délibération proposée.

Nous souhaitons néanmoins avoir la certitude que l'excédent, qui s'amenuise régulièrement ces dernières années, soit bien affecté et réservé aux seuls domaines concernant la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Les Républicains.

M. le Conseiller MARTIN : Merci, monsieur le Président. Vous nous demandez aujourd'hui, monsieur le Président, de voter les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Lors de notre assemblée du 26 janvier 2015, nous vous avons fait part de nos interrogations et remarques quant à la fixation du tarif de ce service public, tarif amenant à des recettes bien supérieures aux dépenses.

Les réponses obtenues alors du directeur général adjoint des services et du Vice-Président aux finances, malgré toute leur bonne volonté et leur compétence, n'avaient pu lever le doute sur l'affectation des recettes vers les dépenses liées à l'enlèvement des ordures ménagères et sur le financement des futures dépenses d'investissement alors que les budgets sont soumis aux règles de l'annualité.

Nous vous avons fait part des mêmes remarques lors du Conseil du 10 décembre 2015 lorsque vous nous aviez présenté le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Rappelons à notre assemblée que le Conseil d'Etat a jugé, lors d'un arrêt du 31 mars 2014, que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères devait être proportionnée au coût réel du ramassage et que le tribunal administratif de Lyon a annulé la délibération que vous aviez fait voter en 2014 fixant les taux de 2015.

Enfin, la CCSPL, dans son avis présenté en décembre 2015, a attiré notre attention sur le fait qu'un meilleur équilibre financier entre recettes et dépenses devait être recherché sur ce dossier.

Depuis lors, le Vice-Président Thierry Philip a exhumé de nouvelles dépenses pour masquer le différentiel. On nous parle de coûts liés à l'ébouage, l'égouttage, la propreté des marchés, les poubelles des villes. Un peu de sérieux tout de même ! On ne discute pas les bouts de ficelles pour tenter un affichage. Nous sommes dans une réflexion sur la structuration du coût d'un service et des moyens dont nous devons disposer pour engager un plan d'investissement pour le traitement des ordures ménagères.

Monsieur le Président, nous vous demandons instamment que la transparence la plus totale soit apportée à ce dossier et que les recettes de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ne soient pas l'occasion pour notre collectivité de se constituer un bas de laine estimé à 52 M€ depuis 2007 et qui ne sont déjà plus là pour financer les besoins dans le domaine des ordures ménagères.

En cohérence avec nos précédents votes sur ces dossiers, monsieur le Président, le groupe des élus Les Républicains et apparentés votera contre les taux proposés.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Monsieur Philip.

M. le Vice-Président PHILIP : Merci, monsieur le Président. Je vais commencer par ceux qui ont abordé l'aspect économique du dossier, qui est d'ailleurs le vrai dossier. Simplement, je rappelle avant de commencer qu'il y a difficilement plus de transparence que dans ce problème-là puisque le rapport Barnier, auquel vous avez fait allusion, vous donne la totalité des chiffres une fois par an et que nous discutons en détail ce rapport.

Alors est-ce que c'est si compliqué que cela ? Je voudrais essayer de simplifier ce dossier que l'on a peut-être compliqué à l'extrême. Le produit de la TEOM (la taxe d'enlèvement des ordures ménagères) dans l'agglomération Lyonnaise est de 91 € par habitant en 2014. C'est le 31^{ème} produit sur les 43 agglomérations de plus de 200 000 habitants. La moyenne des 42 autres agglomérations est de 115 €, à comparer aux 91 € et, à Paris, le produit est de 199 € par habitant.

L'association CANOL -comme vous le savez- a débattu sur le thème "Rendez-nous notre argent" et, si vous le voulez bien, je vais essayer de clarifier le débat en répondant successivement à plusieurs questions.

Première question : la recette de la TEOM est-elle supérieure au coût du traitement de la collecte des déchets ? La réponse est non. En 2014, la recette de la TEOM est de 122,6 M€ et la dépense de 146,55 M€.

Deuxième question : pourquoi y a-t-il donc un débat ? La réponse est que nous faisons d'autres recettes (35,1 M€) et qu'à ce moment-là, si on ajoute ces recettes, on a un excédent de 11 M€ en 2014. Le premier point du débat, c'est que CANOL considère que la recette qui vient des poubelles vertes, du tri, des déchèteries appartient aux citoyens. "Rendez-moi mon argent", ça se discute ! Parce que c'est bien la Communauté urbaine qui fait tout le travail qui aboutit à cette recette.

Troisième question : est-ce que la TEOM ne couvre que les dépenses de poubelles et de déchèterie ? Ce n'est pas moi, chers collègues, qui exhume des choses, c'est l'ADEME qui dit "non" depuis deux ans et c'est l'article 57 de la loi de finances 2015 -que je vous demande de lire- qui dit aussi la même chose, à savoir que les ébouages sont des encombrants que l'on ramasse dans la rue. Ils vont où ? Ils vont à l'incinérateur. Cela ressemble quand même bien aux déchets des ménages. C'est pareil pour l'égouttage, c'est pareil pour le ramassage des corbeilles de propreté dans toute la Métropole. Ce sont est bien des déchets des ménages et cela part bien au même endroit ; pourtant, ce n'est pas comptabilisé dans les dépenses en face de la TEOM. C'est pareil pour les déchets des marchés qui vont bien aussi soit en valorisation énergétique, soit en valorisation matière. Je rappelle -c'est un débat qui plaira moins aux Maires- que, dans l'histoire des marchés, ce sont les Villes qui ont les recettes et c'est la Métropole qui a les dépenses. Le total de tous ces éléments que je n'exhume pas, qui sont une réalité du travail quotidien de la direction, c'est 9,9 M€ par an. Et on arrive à ce moment-là à un écart qui était tout à l'heure de 11 M€ et qui maintenant n'est plus que de 2 M€.

Enfin, la décision du Conseil d'Etat sur laquelle s'est appuyé le Tribunal de Lyon dit que le rapport recettes/dépenses ne doit pas être disproportionné. C'est ce qu'a dit le Conseil d'Etat et c'est pour cela qu'à la suite de ces différents aléas judiciaires, il y a eu une instruction fiscale du 24 juin 2015 qui a précisé ce qui était disproportionné ; je cite cette instruction fiscale : "Seule est admise une disproportion limitée lorsque l'excès de produit de la TEOM sur le coût net du service n'est pas flagrant et, en tout état de cause, sensiblement inférieur à 15 %". Quel que soit le mode de calcul, nous sommes bien dans la limite qualifiée de raisonnable et, pour 2015, en appliquant la loi de finances et son fameux article que j'ai cité tout à l'heure, on sera autour de 3 %, ce qui me paraît pour le coup non disproportionné.

Il n'y aurait rien d'autre à dire si CANOL ne contestait pas nos chiffres. Alors, j'ajoute deux points de précision :

- premier point, on peut le discuter mais, aujourd'hui, la collecte n'est pas un budget annexe ; à partir de là, nous ne sommes pas tenus à un équilibre des recettes et des dépenses.

Il est vrai aussi -mais il faut voir les choses à ce moment-là en entier- que, sur le long terme, quand on était en phase d'investissement lourd sur les incinérateurs -ce qui a été le cas jusqu'à 2008-, le produit de la TEOM était inférieur aux dépenses, en particulier d'amortissement ; et que s'est-il passé ? Le budget de la Communauté urbaine a abondé à l'époque ; je n'ai pas entendu CANOL demander qu'on augmente la TEOM à ce moment-là.

Aujourd'hui, il est vrai que cela baisse. Vous voyez qu'on est bien dans des limites raisonnables, telles que décrites par l'instruction fiscale et je rappelle que les dépenses vont augmenter considérablement à partir de 2019, dans un premier temps pour assurer une vie plus longue à nos incinérateurs, dans un deuxième temps pour les renouveler. C'était le premier point que je voulais souligner ;

- deuxième point, comme on n'est pas dans un budget annexe, le compte administratif n'a pas à présenter un équilibre en détail, à l'euro près, des dépenses qui se trouvent dans de nombreuses rubriques et c'est pour cela que, lorsque vous avez le rapport Barnier, vous n'avez pas des rubriques dans tous les sens, vous avez une comptabilité analytique de ce qui se passe à la direction de la propreté et je vous assure que les chiffres que

nous avons donnés sur 2014 sont bien ; en tout cas, ce qu'on essaie d'approcher au maximum comme étant, avec la comptabilité analytique, les coûts réels, qui restent, je crois, très raisonnables. Je crois aussi que c'est un débat qui n'est pas le bon débat.

Alors, je termine sur les deux points qui me paraissent être le bon débat :

- premièrement, la taxe incitative, c'est effectivement un enjeu, c'est aussi un coût colossal. L'étude existe, on l'avait discutée longuement en commission spéciale lors du dernier mandat. On peut recommencer et réexpliquer pourquoi on ne se précipite pas ;

- deuxièmement, c'est l'enjeu de la hiérarchie du traitement des déchets, des nouveaux objectifs -comme l'a très bien souligné Emeline Baume- et je vous rappelle que nous avons un cadre stratégique qui se termine en 2017.

Je vous rappelle aussi que nous avons tenu les objectifs qui ont été votés en 2008 et donc on aura largement l'occasion l'année prochaine, dans la définition du nouveau cadre stratégique de la collecte, de discuter tous ces points : la taxe incitative, la hiérarchie du traitement des déchets et, personnellement, je ne pense pas qu'il faille rendre beaucoup d'argent et je ne pense pas non plus qu'il faille augmenter la TEOM en 2019. Je pense que le système fonctionne bien comme cela.

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur Philip.

Je mets donc aux voix ce dossier :

- pour : groupes Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste, Parti de gauche et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : groupes Les Républicains et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; M. Boudot (Front national) ;

- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRUMM.

N°2016-1020 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Demande de changement de nom de la Commune de Grigny - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Vullien a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2016-1020. Madame Vullien, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente VULLIEN, rapporteur : Monsieur le Président et chers collègues, il s'agit de la demande de changement de nom de la Commune de Grigny puisqu'en application d'un article du code général des collectivités territoriales (CGCT), il nous appartient de nous prononcer pour avis sur la demande de changement de nom formulée par une Commune située sur notre territoire ; la Commune de Grigny souhaiterait s'appeler dorénavant Grigny sur Rhône.

Sur la base d'un courrier reçu en janvier 2016, le Préfet de la Région Rhône-Alpes qui est le Préfet du Rhône a saisi la Métropole de Lyon et, à l'appui de sa saisie, il nous précise que les services de La Poste ont émis un avis favorable, de même que le service des archives départementales du Rhône et de la Métropole qui nous disent que cela ne soulève aucune difficulté par rapport à l'histoire de cette Commune.

Voilà, monsieur le Président et chers collègues, je pense que nous allons trouver également que cela ne pose pas de problème pour l'appeler dorénavant Grigny sur Rhône.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

Mme la Conseillère PICARD : Monsieur le Président, mesdames, messieurs, je souhaitais tout d'abord souligner l'ironie d'une institution qui consulte les élus du Conseil de la Métropole sur le changement de nom de cette ville alors que peu lui importe l'avis des habitants !

Alors, voilà, nous allons donner notre avis. Mais de quoi parle-t-on exactement ?

Nous savons, bien entendu, les intérêts pour Grigny d'être rattachée géographiquement au fleuve Rhône et de couper court à tout amalgame avec les trois autres villes du même toponyme, notamment avec une certaine grande sœur d'Essonne. Si des motifs d'erreurs d'acheminement de courriers sont mis en avant, nous retenons surtout l'objectif avoué des élus de Grigny sur Rhône de s'éloigner le plus possible de l'image des villes populaires que véhicule Grigny en Essonne, ville qui accueille la population la plus pauvre de son département, ville souvent malmenée par les médias en recherche de sensations.

En tant que Maire d'une ville populaire, je suis tout simplement outrée. Cette répulsion stéréotypée, qui plus est de la part d'élus de la République, est une véritable insulte à tous les habitants des quartiers populaires. Et je voudrais redire ma fierté pour ma ville et ses habitants.

Que les élus grignerots soient rassurés : ils ne sont pas confondus avec les élus Grignois, ils n'ont pas la même vision des politiques publiques.

Nous avons bien entendu que ni les services de La Poste ni les archives départementales ne s'opposaient à cette décision. Mais qu'en pensent les habitants de cette Commune ? Le Maire de la Ville de Grigny nous rassure en indiquant que les habitants auraient été consultés, alors que les élus Front de gauche affirment le contraire dans un courrier qui vous a été adressé, monsieur le Président. Peut-être n'ont-ils pas les mêmes exigences participatives. Comment peut-on accepter qu'une ville change de nom sans référendum local ou, a minima, sans véritable consultation ouverte au plus grand nombre ?

On voudrait faire passer ce changement de nom pour une simple formalité administrative mais nous savons que la sémantique a son importance. La bataille des mots ou des noms est la bataille des idées. Certains apprentis historiens, ou apprentis sorciers, s'amuse régulièrement à ce petit jeu dangereux, celui qui consiste à gommer l'histoire ou à la réécrire. Comment ne pas se souvenir ici que le Maire de Béziers, soutenu par le Front national, a rebaptisé la rue du 19 mars 1962, date des accords d'Evian, en rue du Commandant Hélie Denoix de Saint-Marc, un militaire ayant participé au putsch des généraux ?

Mesdames et messieurs, il existe un autre petit jeu très à la mode depuis 2014 ; il consiste à démontrer que rien de bien n'a été fait dans les villes progressistes de gauche depuis plusieurs mandats. A Grigny, Rillieux, Saint Priest, Décines, Mions ou Vénissieux, nous assistons à des attaques systématiques et parfois honteuses des bilans, des idéaux, voire des hommes qui ont écrit l'histoire, au service des populations.

A Vénissieux, c'est le Conseil municipal et toute la population mis en émoi par l'intervention honteuse du leader de droite, n'hésitant pas à salir la mémoire de Guy Fischer lors de la délibération annonçant la création d'une nouvelle voie qui portera son nom. A ce sujet, nous avons été assourdis par votre silence, mesdames et messieurs les Conseillers métropolitains, vous qui avez côtoyé et apprécié Guy Fischer, vous qui auriez pu condamner cette attaque abominable contre l'homme et contre ses idéaux ! Même parmi les Républicains, beaucoup d'entre vous avaient pourtant tenu à lui rendre hommage, aux côtés de monsieur Gérard Larcher, Président du Sénat.

A Grigny, ce changement de nom poursuit l'objectif sous-jacent de tourner la page de 37 ans de communisme municipal. Je cite monsieur Robert Falletti, doyen de séance du Conseil d'installation du 4 avril 2014 et membre de la majorité : "Enfin" -disait-il- "et pourquoi pas, pour marquer ce nouveau départ, cette nouvelle ère, ne pourrait-on pas proposer un complément au nom de notre Commune en l'appelant Grigny sur Rhône ?"

Ne laissons pas passer cette délibération pour une simple formalité administrative car c'est un acte politique conscient. Nous rejoignons la demande des élus du Front de gauche de Grigny pour réclamer la tenue d'un référendum et l'ouverture du débat démocratique.

Et, dans l'attente d'un retour en arrière sur ce véritable déni de démocratie participative, nous voterons contre cette délibération, monsieur le Président.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Les Républicains.

M. le Conseiller ODO : Monsieur le Président, mes chers collègues, Grigny est une petite ville issue de l'installation de la famille Grignus au bord du Rhône, en proximité de la Grande Métropole Lugdunum. A l'époque, avaient-ils construit un Syndicat interfamilial qui s'appelait Sitivus pour gérer leurs chars et leurs charrues comme aujourd'hui nous avons les Sitiv avec la Ville de Vénissieux ? L'histoire ne nous le dit pas !

Au Moyen âge et à la Renaissance, Grigny était un charmant village de paysans et de pêcheurs, d'artisans, dont nous pouvons admirer encore la tour du vieux château et le vintain. C'était le temps des maisons des champs entre Grigny, Millery et Montagny, le temps des arts où les riches marchands lyonnais décoraient leurs demeures de magnifiques peintures murales. Certaines ornent encore aujourd'hui les murs de la mairie ; ces peintures, que nous mettons en avant lors des journées du patrimoine, que nous essayons de restaurer après qu'elles aient été laissées à l'abandon, pendant trente ans pour certaines.

Grigny était-elle un simple quartier nord de Givors comme certains le voulaient ? La réponse, non, je le crois. Vous voyez, mes chers collègues, ma chère collègue communiste, la Ville a une histoire, une belle et longue histoire. Cette histoire est liée au Rhône, avec ses carrés de pêche, son vieux port, sa trille, je pourrais vous parler aussi de Bernard Clavel, habitant de Vernaison qui venait flâner le long du Rhône à Grigny, cherchant l'inspiration pour ses pirates du Rhône, ce même Bernard Clavel qui nous a fourni le texte de notre dernière dictée communale dimanche dernier, un texte sur le Rhône qui a réuni plus d'une centaine de personnes pour jouer avec les mots, avec l'orthographe, comme certains jouent le dimanche au bord du Rhône.

Alors, oui, Grigny était gérée par vos amis communistes. Le terme "gérée" n'est peut-être pas totalement adéquat et la Chambre régionale des comptes, qui étudie avec attention les finances de la Ville depuis quelques jours, donnera son avis sur cette fameuse gestion communiste.

Du passé voulons-nous faire table rase ? Ce ne sont pas nos valeurs, rassurez-vous, ni *Good bye Lénine* ni tout le monde n'a pas eu la chance de vivre dans une ville communiste. Chance, je ne sais pas quand je pense à cette mairie de pure tradition stalinienne accolée au château du XVII^{ème} siècle : elle fut construite sans permis de construire mais sans inspiration non plus ; ni Renaudie ni Oscar Niemeyer, toutes les villes communistes n'ont pas les mêmes chances. Au bilan, elle est davantage une blessure qu'un patrimoine reconnu par l'UNESCO ! Parce que Grigny a été communiste, rien ne doit évoluer ? Cela me fait penser à mon prédécesseur qui m'écrivait régulièrement pour ne pas changer de place les tableaux dans la mairie, au nom de la propriété intellectuelle bien évidemment !

Madame la Conseillère, votre intérêt pour la Ville de Grigny, son histoire, son évolution est louable et je vous remercie de la tribune que vous m'offrez pour mettre en avant notre petite ville bordée de quatre kilomètres de Rhône et je vous invite à venir la visiter, à profiter de ce havre de paix qui, je l'espère, accueillera demain un joli petit port de plaisance proposé dans le cadre de la PPI.

Mais, pour cela, nous devons encore régler quelques conflits laissés par votre collègue, mon prédécesseur, avec la Métropole, dans le cadre d'une ZAC qui risque de faire beaucoup de bruit dans les semaines qui viennent si nous ne pouvons trouver une autre solution que de sacrifier l'ensemble de la PPI de la Ville ; régler aussi les conflits avec la Trésorerie pour les obligations et les factures impayées par mon prédécesseur pendant des années. Vous voyez, ma chère collègue, Grigny n'est plus communiste mais la page n'est pas encore totalement tournée. Les Grignerots, quand ils payent leurs impôts, ont encore cette amertume d'avoir été la ville la plus taxée du Grand Lyon !

Mais notre histoire est liée au Rhône, à ses inondations, à ses bords, il est important de le mettre en avant, c'est notre volonté, c'est la volonté aussi des habitants de Grigny et les consultations effectuées le montrent. L'adjonction de "sur Rhône" lève une homonymie -comme vous l'avez noté- ennuyeuse pour les entreprises et les administrations grignerotes. Elle ajoute du lien, de la poésie, un attachement mais elle n'enlève rien, rien à personne, sauf aux idéologues et aux adeptes du complot mais, pour eux, je ne peux rien, je ne suis élu que pour les Grignerots et par les Grignerots et je travaille pour eux.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT : Je vais mettre ce dossier aux voix :

- pour : groupes Les Républicains et apparentés ; Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; M. Boudot (Front national) ;
- contre : groupe Communiste, Parti de gauche et républicain (sauf M. Passi qui s'est abstenu) ;
- abstention : M. Passi (Communiste, Parti de gauche et républicain).

Il en est ainsi décidé.

Adopté.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VULLIEN.

N°2016-1021 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Conseil départemental de sécurité civile (CDSC) - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments -

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Laurent a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2016-1021. Madame Laurent, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente LAURENT, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, une délibération qui a pour objectif la désignation de représentants de la Métropole au Conseil départemental de sécurité civile, instance qui participe, par ses avis et recommandations, à l'évaluation des risques encourus par les personnes, les biens et l'environnement ainsi qu'à la préparation à la gestion de crise. Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. La Métropole dispose de 2 représentants titulaires et 2 représentants suppléants au sein du Conseil départemental de sécurité civile (CDSC). Je vous propose les candidatures suivantes :

* *Titulaires* :

- M. Jean-Luc DA PASSANO,
- Mme Martine MAURICE.

* *Suppléants* :

- Mme Murielle LAURENT,
- M. Joël PIEGAY.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

(Accord unanime).

M. LE PRÉSIDENT : Je mets maintenant les candidatures aux voix.

Adoptées, le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; M. Boudot (Front national) s'étant abstenus.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente LAURENT.

N°2016-1037 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Ressources humaines - Modification du tableau des effectifs - Mesures administratives diverses relatives à la gestion du personnel - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des ressources humaines -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Vullien a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2016-1037. Madame Vullien, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente VULLIEN, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit là de modification du tableau des effectifs et de mesures administratives diverses relatives à la gestion du personnel. Je vais essayer brièvement de vous les lister :

- la création de 5 emplois dont le financement est assuré par la Ville de Lyon ;
- ensuite, l'intégration à la Métropole du personnel de syndicats intercommunaux à vocation unique (SIVU) qui ont été dissous par le Préfet. Il est donc proposé à notre Conseil de procéder à la création de 6 emplois mais ces postes sont assurés par la suppression de subventions qui étaient auparavant versées par la Métropole à ces SIVU, donc c'est neutre ;
- le projet OCINAE : là, c'est un emploi non permanent du cadre d'emploi des ingénieurs, financé par la BPI ;
- le projet MAIA : actuellement, il y a trois dispositifs sur le territoire. En direction de la gérontologie, il y a 4 emplois. C'est un financement qui est assuré par l'ARS ;
- concernant la mission énergie pour le développement du contrôle des délégataires et la création des relations avec les syndicats sur les aspects techniques, il est proposé un emploi du cadre d'emploi des ingénieurs et pour développer une politique autour de la chaleur et du chauffage, il est proposé également un emploi du cadre d'emploi des ingénieurs. Le financement de ces deux postes est assuré par les redevances de concession de contrôle ;
- pour le projet SMARTER TOGETHER, il s'agit d'un emploi permanent du cadre d'emplois des ingénieurs. Le financement est assuré par la Commission européenne ;
- le projet BioTope : pour ce projet qui va se dérouler sur une durée de trois ans et demi à compter de janvier 2016, il est demandé un emploi du cadre d'emploi des ingénieurs financé par la Commission européenne ;
- concernant le projet OSMOSE, il a été présenté le renforcement de l'autorité organisatrice de l'eau potable. Il y a deux emplois du cadre d'emplois des ingénieurs pour la conduite du projet et le suivi du réseau et un emploi du cadre des emplois des agents de maîtrise. Ce sont les postes qui sont financés au budget annexe des eaux ;
- ensuite, nous avons la transformation d'emplois de la fonction publique hospitalière à l'Institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF) où il est prévu la création d'un emploi du corps des aides-soignants hospitaliers par suppression d'un emploi du corps des éducateurs de jeunes enfants hospitaliers et la création d'un emploi du corps des moniteurs éducateurs hospitaliers par suppression d'un emploi du corps des aides-soignants hospitaliers. Donc cela se compense ;
- enfin, nous avons les mesures administratives diverses relatives à la gestion du personnel : il y a une prime technique de l'entretien des travaux et de l'exploitation et un logement de fonction par nécessité absolue de service pour l'emploi de directeur général des services.

Il nous est proposé d'autoriser monsieur le Président à signer l'ensemble de ces modifications.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Les Républicains et apparentés.

Mme la Conseillère CRESPIY : Monsieur le Président et chers collègues, cette délibération présente les créations d'emplois qui impacteront le budget des ressources humaines pour l'année 2016. Plusieurs éléments nous font douter de la présentation du budget ressources humaines de la collectivité.

D'abord, cette délibération vient sinon contredire au moins nuancer votre objectif de stabilisation des dépenses ressources humaines. Ce rapport démontre bien une augmentation de la dépense de 0,4 % qui va passer de

395,6 M€ à 397,2 M€. On ne comprend donc pas bien votre volonté d'affichage d'un 0 % qui est faux. Vous argumentez que cette augmentation est en partie liée aux mesures réglementaires imposées par la loi. Dont acte, cela concerne toutes les collectivités et pas seulement la Métropole.

On doit alors en conclure que cette hausse de 0,4 % est un minimum car elle n'a pas pu prendre en compte la revalorisation du point d'indice de la fonction publique annoncée par le Gouvernement le 17 mars dernier à hauteur de 1,2 %, dont 0,6 % pour les six derniers mois de 2016. Il conviendra donc de calculer cet impact pour notre collectivité et, fort logiquement, nous devrions délibérer à nouveau pour augmenter cette ligne ressources humaines ; sauf si, entre-temps, des économies aujourd'hui cachées existent ou s'il y a eu volontairement un gonflement artificiel de la dépense pour conserver une marge de manœuvre dès le budget primitif.

Une autre interrogation concerne les créations de postes qui sont exclues du fameux calcul des 0 % sous prétexte qu'il y aurait des recettes en face. La ficelle est un peu grosse car chacun sait que les subventions sont limitées en montants et dans le temps. Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à regarder le détail de la délibération qui fait référence à ces projets.

De plus, ce ne sont pas 20 postes qui sont concernés mais 25, si l'on prend en compte les 3 postes financés sur le budget annexe des eaux et les 2 postes qui concernent l'IDEF où l'on transforme deux postes.

En fait, si nous pouvons vous donner acte que la masse salariale a bien été contenue en partie car le glissement vieillesse technicité a été intégré dans la dépense sans augmentation du coût global en référence à l'année 2015, cette délibération n'est pas sans impact sur le budget.

En effet, la comparaison avec l'année 2015 ne tient pas car elle a été marquée par des non-dépenses qui n'étaient pas toutes voulues. Elles sont la conséquence du transfert des personnels en provenance du Conseil général et du non-remplacement de postes vacants ou de départs alors que la recette était perçue au titre de la compensation financière.

Mais le plus grave c'est moins vos annonces politiques qui ne correspondent pas à la réalité que l'absence d'une proposition de gestion prévisionnelle des ressources humaines. Vous avez certainement été échaudés par vos échecs dans la négociation sociale en 2015 mais, comme nous l'avons déjà dit en Conseil, nous en reconnaissons tous les difficultés qui auraient été identiques quelle que soit la majorité.

Cependant, on ne peut pas se cacher quand on gère une collectivité. Nous sommes légitimes à faire des choix politiques de réforme de la structure Métropole en fixant comme objectif des économies d'échelle. Nous sommes légitimes à annoncer que nous souhaitons une baisse globale des effectifs.

Mais, derrière ces chiffres, il y a des agents qui ont le droit de connaître votre vision et votre volonté. Cette absence de visibilité pour les années à venir est préjudiciable pour tous.

Pour ces différentes raisons, nous voterons contre cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Juste une précision : j'ai personnellement regardé l'ensemble des créations de postes. On ne crée des postes que lorsqu'il y a une recette en face et nous prenons des contractuels, c'est-à-dire que le jour où la recette se termine, le poste est supprimé. Donc c'est clair, nous sommes effectivement à 0 % hors mesures nationales.

Sur les mesures nationales, je viens de faire un communiqué ce matin que, je pense, vous allez partager -excusez-moi, j'ai pris à la fois la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon-, en constatant que le 1,2 point d'augmentation d'indice, s'il pouvait être compris du point de vue des agents, s'élevait, pour la Métropole de Lyon, à 4,1 M€ en année pleine et, pour la Ville de Lyon, à 3,4 M€.

J'ai donc demandé que le Gouvernement puisse réduire la baisse des dotations aux collectivités locales pour pouvoir tenir compte des mesures qu'il prend, qu'il a le droit de prendre. Mais évidemment, lorsqu'on a d'un côté 67 M€ de baisse et que, de l'autre côté, on vous fait augmenter de 4,1 M€, on va dire qu'il y a un petit paradoxe qu'il convient de gérer et donc je souhaite que l'on puisse gérer.

Ceci étant, puisque nous avons une discussion très libre entre nous, le Gouvernement a décidé de faire une baisse générale à 50 milliards d'euros. Je vous rappelle qu'il y a un certain nombre des candidats qui vont se présenter à vos primaires qui, eux, veulent faire des baisses à 100 milliards d'euros parce qu'ils trouvent que 50 milliards, ce n'est pas assez. Donc il va falloir aussi peut-être s'harmoniser parce qu'on ne peut pas dire tout ici et le contraire dans d'autres endroits. Il faut donc essayer d'avoir des choses cohérentes.

Quant à dire, pour d'autres candidats, que l'on va baisser de 350 000 emplois les postes à la fois de la fonction publique d'Etat et de la fonction publique territoriale, cela me semble audacieux et je n'y crois pas plus que les 100 milliards ; en tout cas, sur les 100 milliards, j'ai peur parce que cela pourrait être uniquement pour nous ; le reste ensuite, je ne vois pas comment nous pourrions gérer. Chers collègues, il faudrait beaucoup mutualiser et donc je crains que cela n'entraîne la suppression de Communes, ce qu'ici évidemment on ne veut en aucun cas.

Je mets ce dossier aux voix.

Adopté, le groupe Les Républicains et apparentés ayant voté contre.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VULLIEN.

N°2016-1137 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Désensibilisation et refinancement de la dette toxique transférée du Département du Rhône - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

N°2016-1138 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Désensibilisation et refinancement de la dette toxique transférée du Département du Rhône - Autorisation de signer un protocole d'accord transactionnel à intervenir avec la Caisse française de financement local (CAFFIL), la SFIL et Dexia crédit local - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

N°2016-1139 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Désensibilisation et refinancement de la dette toxique transférée du Département du Rhône - Recours au fonds de soutien - Autorisation de signer la convention à intervenir avec l'Etat - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Brumm a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2016-1137 à 2016-0139. Monsieur Brumm, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRUMM, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit de trois délibérations qui ont trait à l'éventuel désensibilisation et refinancement de la dette toxique transférée du Département du Rhône. Bien sûr, ces délibérations ont reçu un avis favorable de la commission.

Mais, préalablement, je voudrais apporter à ceux de nos collègues qui ne les ont pas déjà quelques informations et éclaircissements -que j'ai eu l'occasion de formuler plusieurs fois-.

Il faut que vous sachiez qu'à la suite des emprunts dits "toxiques", le Département du Rhône a engagé il y a deux ans des procédures contre les banques, précisément Dexia et aujourd'hui SFIL, pour obtenir l'annulation des taux et le remboursement des intérêts qui ont été versés. Trois procédures sont en cours, depuis cette époque, devant le Tribunal de grande instance de Nanterre.

Lorsque la Métropole a été créée, il a été constaté que notre intérêt était de nous associer à ces procédures.

Nous sommes donc intervenus dans le cadre de celles-ci, qui sont aujourd'hui toujours pendantes devant le Tribunal de grande instance de Nanterre.

Il faut savoir que ces procédures portent sur des sommes très importantes qui, sur le plan du droit, sont extrêmement complexes, que nous sommes devant une juridiction qui est un Tribunal de grande instance de Nanterre, qui, en cette qualité, a des procédures assez formalistes et donc assez longues.

Nonobstant le fait que ces procédures aient été engagées il y a plus de deux ans, elles ne sont pas terminées et sont encore loin de l'être puisque les trois parties n'ont pas encore déposé leurs conclusions définitives. Il faut savoir que, sur des dossiers de ce genre, les conclusions, c'est-à-dire la position écrite de chacune des parties, peuvent représenter cent ou cent cinquante pages. Donc, aujourd'hui, tout le monde n'a pas encore conclu et je dirai même que la plupart n'ont pas encore conclu, et nous notamment.

Il est probable que ces procédures devant le Tribunal de grande instance, c'est-à-dire ces procédures de première instance, ne seront pas jugées avant la fin de l'année 2017.

Il y a d'abord un problème de principe et ensuite des montants très importants.

Il est donc probable, même quasiment certain, que la partie qui succombera, celle qui perdra les procès, fera appel des décisions qui auront été rendues par le Tribunal de grande instance de Nanterre. Ces appels, raisonnablement, feront l'objet de procédures dont la durée sera de l'ordre de deux années ; c'est-à-dire que nous sommes aujourd'hui en mars 2016 et que, raisonnablement, on peut considérer que les décisions définitives et exécutoires de la Cour d'appel -puisque la décision du tribunal n'est pas exécutoire- seront rendues à la fin de l'année 2019, donc dans presque quatre ans.

Dès lors, lorsque l'Etat a créé le Fonds de soutien, d'abord abondé à 1,5 milliard d'euros puis à 3 milliards au total, celui-ci s'est adressé à toutes les collectivités qui pouvaient éventuellement être concernées, et notamment à la nôtre. C'est-à-dire qu'il était très clairement proposé d'entrer, si nous étions intéressés, en voie de transaction, pour tenter de trouver un accord qui mettrait un terme définitif aux procédures. Un tel accord transactionnel serait immédiatement applicable. Nous avons estimé qu'il n'y avait bien entendu aucun risque à entrer en voie de négociation, sachant que si la négociation n'aboutissait pas, c'est-à-dire si nous n'obtenions pas des conditions de sortie de ces emprunts toxiques satisfaisantes, il n'y aurait pas de transaction et que nous poursuivrions les procédures.

Un comité de suivi de la dette toxique a donc été créé, composé de mon homologue au Département, le nouveau Rhône, de moi-même et de hauts fonctionnaires des finances des deux collectivités. Nous nous sommes adjoints les services d'un cabinet conseil très spécialisé dans ce genre de dossier et, principalement, ceux qui touchent aux marchés. Toutes ces personnes ont travaillé ensemble avec les représentants de la SFIL et ceux du Fonds de soutien. Les négociations sont en cours. Nous discutons toujours sans pouvoir dire aujourd'hui si nous trouverons ou non une transaction.

Si nous entrons en voie de transaction, s'il apparaissait que les propositions qui nous sont faites sont acceptables, cette transaction pourrait être signée dans un laps de temps très court. En clair, avant la fin du mois de juin, au titre de la loi, nous devons parvenir ou non à une transaction ; soit nous aurons transigé et les procédures seront définitivement arrêtées ; soit nous n'aurons pas transigé et les procédures se poursuivront jusqu'à leur terme.

Donc ce qui est important de savoir c'est que doivent être pris en compte, pendant ces négociations, les chiffres qui vont en ressortir et donc la somme qui resterait à notre charge. En tout cas, il est clair que la sortie de ces emprunts toxiques nous coûtera.

Mais nous devons tenir compte aussi d'un certain nombre d'éléments :

- d'abord, il y a un aléa judiciaire. Les procédures qui ont été lancées sont très complexes sur des sujets très sensibles et il n'est pas du tout acquis ; et les avocats que nous avons, qui appartiennent à un cabinet de grande qualité, nous disent : il n'est pas possible de prévoir l'issue favorable ou non de ce procès ;

- il y a ensuite la durée prévisible des procédures qui doit être prise en compte ;

- enfin, il y a le troisième aspect qui est le fait que, pendant la procédure et jusqu'à la fin de celle-ci, environ fin 2019, nous continuerons à payer les échéances des prêts sur la base des contrats en cours. C'est-à-dire qu'aujourd'hui nous payons pour l'un des prêts des intérêts de l'ordre de 6 à 7 %, ce qui serait convenable ; pour le second prêt courent des intérêts situés entre 16 et 17 % et pour le troisième des intérêts situés entre 24 et 25 %.

Je précise que si nous transigeons, il est bien évident qu'immédiatement, de nouveaux emprunts avec des conditions et des taux acceptables seront contractés à la place de ce que nous avons aujourd'hui. Mais, naturellement, il aurait fallu participer aux indemnisations. Nous avons donc le choix entre la poursuite de ces procédures avec les inconvénients que je viens de décrire ou une transaction qui ne pourra être faite que si, encore une fois, les conditions sont acceptables et représentent un progrès par rapport à l'éventuel gain des procédures que nous pourrions avoir.

Aujourd'hui, les trois délibérations qui vous sont soumises pourraient laisser supposer, par une lecture rapide, que nous avons transigé et que nous donnons d'ores et déjà à notre Président l'autorisation de signer demain matin. Ce n'est pas cela ! Les trois délibérations disent que si transaction, c'est-à-dire si l'équipe qui est chargée de transiger dit "nous transigeons parce que nous y avons intérêt", il faudra pouvoir signer sans délai. Pour cela, il faut que les délibérations soient déjà rendues. En revanche, très clairement, si nous ne transigeons pas, ces trois délibérations seront nulles et de non-effet puisqu'elles n'auront pas eu à s'appliquer. Mais encore une fois, aujourd'hui, il est nécessaire, si une transaction intervient, que notre Président puisse signer cette transaction dès que le top sera donné.

Il y a une autre précision que je vous apporte -et c'est peut-être celle qui a agacé le plus grand nombre d'entre vous- : comme nous sommes en matière transactionnelle, il est nécessaire qu'il existe une parfaite confidentialité. Lorsqu'on discute dans un cadre transactionnel, c'est une forme de bras de fer, chacun essayant de savoir jusqu'où l'autre peut aller. Si aujourd'hui nous indiquons "nous, nous allons jusque-là", il est bien évident que la partie adverse -parce qu'e nous sommes en cours de procédure- noterait l'information et en profiterait pour prendre une position qui ne nous serait pas nécessairement favorable.

Voilà les aspects sur lesquels je voulais insister.

Mais cette confidentialité, je pense que vous l'aurez compris, ne résulte pas du tout d'un goût prononcé pour le secret. Il s'agit simplement de pouvoir mener les discussions transactionnelles dans les meilleures conditions.

Telles sont les précisions que je voulais vous apporter.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe UDI.

M. le Conseiller GEOURJON : Monsieur le Président, chers collègues, l'enjeu financier pour la Métropole de stabiliser ces emprunts toxiques est important et c'est dans un esprit de responsabilité que les élus du groupe UDI vous autorisent, monsieur le Président de la Métropole, à signer les éventuels accords bancaires, sans en connaître précisément à ce jour l'impact financier pour la Métropole de Lyon.

Monsieur le Président, nous vous faisons confiance pour défendre au mieux les intérêts de la Métropole. Nous attendons en retour une très grande transparence sur ce sujet. Nous voulons être informés de la manière la plus

précise et la plus rapide possible dès que ces négociations seront terminées, et ce quelque soient les issues de ces négociations.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

M. le Conseiller HÉMON : Monsieur le Président et mes chers collègues, la proposition qui nous est faite est, certes, complexe. Complexe parce que nous sommes victimes de véritables "banksters" qui ont sciemment abusé de leur pouvoir et, disons-le ici, de la crédulité et de la légèreté de certains élus du Conseil général, il faut le dire ; bankster, c'est un croisement de "gangster" et de "banque", pour ceux qui demandent.

Car enfin, dans le processus de fusion qui a été mené par la CLERCT, il était clair que si, d'une part, nous prenions à notre charge une partie des emprunts toxiques du Conseil général, il était clair aussi que, d'autre part, l'ensemble des emprunts du Grand Lyon étaient clean, clairs et propres au regard de la charte Gissler, je crois qu'il faut le dire.

Alors, nous tenons à dire plusieurs choses : d'abord, que nous partageons la colère des associations et des citoyens qui nous interpellent sur ce sujet et nous comprenons qu'ils nous demandent même de refuser de payer. Mais cette solution nous entraînerait dans des contentieux plus coûteux encore. Les coûts de sortie sont véritablement scandaleux ; nos élus au Conseil général -avec d'autres d'ailleurs- l'avaient déjà dénoncé à l'époque.

Nous tenons à dire combien il y aurait mieux à faire -et vous le savez- avec une somme qui pourrait correspondre peu ou prou à l'équivalent de la baisse des dotations de l'Etat pour notre Métropole. Il faut dire aussi -parce que je crois que cela n'a pas été assez dit- que le Parlement est allé un peu vite -et c'est un euphémisme- à voter une loi qui reste avantageuse pour les banques.

Nous voulons résumer ici autre chose, pour encore parler des banques, dire ce qu'ont révélé cette semaine plusieurs ONG, que ce soit OXFAM ou le Comité catholique contre la faim, Terres solidaires ou le Secours catholique : les banques françaises ont, en 2014, réalisé plus de 5 milliards d'euros de bénéfices, grâce à leurs filiales des pays dits gentiment "à fiscalité très avantageuse", autrement dit des "paradis fiscaux". Et si les Bahamas, Bermudes, Iles Caïmans voient pulluler les filiales de banques françaises, plus près de nous, c'est en Irlande que la Société générale négocie pour ne payer aucun impôt et c'est le Luxembourg qui reste "l'Eldorado de la finance tricolore".

Alors, se sortir au mieux de ce marécage c'est sans doute adopter la moins pire des solutions, qui est sans doute celle qui nous est proposée ; je vous avoue que les élus écologistes sont partagés sur la position à prendre.

En tout cas, nous tenons à dire que le travail effectué par les services qui nous ont tenus régulièrement au courant en répondant à chacune de nos questions ; et nous vous associons, monsieur le Vice-Président, à nos remerciements.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Centristes et indépendants - Métropole pour tous.

Mme la Conseillère déléguée BOUZERDA : Monsieur le Président, chers collègues, lors de sa création, la Métropole a hérité du Conseil général du Rhône 140 M€ d'emprunts qualifiés de "structurés" et de "toxiques" dont le taux d'intérêt est indexé sur l'évolution de la parité euro/franc suisse.

Plus de 900 collectivités en France, petites et grandes, ainsi que de nombreux hôpitaux, se sont laissés tenter par ces emprunts. Très répandus durant les années 2000, ils étaient proposés par des banques de confiance, notamment Dexia. Peu de personnes, à l'époque, ont tiré ou pu tirer la sonnette d'alarme. C'est aussi l'époque d'une confiance démesurée dans la capacité d'innovation des marchés financiers pour offrir aux gestionnaires locaux de nouvelles opportunités de financement, a priori plus intéressantes que les prêts traditionnels.

La crise financière nous a ramenés à la dure réalité. Ces innovations financières se sont transformées en véritable désillusion. La décision prise mi-janvier par la Banque nationale suisse de déplaçonner la parité euro/franc suisse a eu l'effet d'une véritable douche froide. Le risque se matérialise désormais pleinement avec des taux d'intérêts qui s'envolent. C'est bien un scénario catastrophe aujourd'hui que nous vivons car les formules d'indexation des taux de ces lignes de crédit sont particulièrement pernicieuses. En l'état actuel des fluctuations de cette parité entre les deux monnaies, nous en sommes à un taux de 25 %.

Quoiqu'il en soit, la décision que nous devons prendre aujourd'hui sera difficile puisqu'il s'agit en réalité de choisir la moins pire des solutions.

On pourrait tenter le tout pour le tout, c'est-à-dire poursuivre les recours, obtenir de la justice la transformation des emprunts toxiques en emprunts à taux d'intérêt légal ou en tout cas essayer, à l'image du jugement favorable, mais nuancé, obtenu par le Département de la Seine Saint Denis en 2013 contre Dexia. Cette voie reste incertaine car la jurisprudence ne nous permet pas aujourd'hui d'être particulièrement optimistes. Elle est surtout longue puisqu'un jugement n'est pas à attendre avant fin 2017, sans parler des recours. Et il est bien

entendu que, pendant ce laps de temps, nous serons obligé d'honorer ces contrats et donc de rembourser des emprunts avec des taux d'intérêts usuraires.

Sommes-nous vraiment prêts à prendre le risque de ne plus maîtriser notre dette ? Gouverner c'est prévoir et essayer de limiter au maximum les incertitudes.

L'autre alternative, celle qui nous est proposée, c'est chercher un règlement à l'amiable avec la SFIL, la banque publique qui a repris le passif de Dexia, et ce serait finalement la moins mauvaise des options.

Dans ce contexte financier difficile et alors que la Métropole cherche à dégager des marges d'investissement, nous avons besoin de visibilité afin d'être en mesure de nous projeter sereinement dans l'avenir, même si le prix à payer pour lever cette incertitude est une importante soule à verser à la SFIL. Ces contrats sont en effet protégés et les conditions de sortie restent draconiennes. Le montant plafond sollicité aujourd'hui par le Président de la Métropole nous donne une idée des sommes colossales en jeu.

La deuxième raison pour laquelle, effectivement, accepter de pouvoir sortir de cette dette est le fait de disposer d'une fenêtre d'opportunité -qui ne sera pas ouverte éternellement- grâce au soutien qu'apporte le fonds créé par l'Etat pour encourager les collectivités locales à désensibiliser leurs emprunts toxiques. Aujourd'hui, la plupart des collectivités font le choix de la prudence et de la normalisation de la gestion de cette dette ; 700 collectivités ont déjà fait appel ou sont en train de faire appel au fonds de secours.

Enfin, dernier argument en faveur d'un règlement à l'amiable, c'est le niveau aujourd'hui historiquement bas des taux d'intérêts. Autant dire que le décalage entre, d'un côté, la faiblesse des taux d'intérêt et, de l'autre, le niveau du taux d'emprunt, de l'ordre de 25 %, que la Métropole serait susceptible de continuer à rembourser sans désensibilisation de la dette serait particulièrement insupportable.

Aujourd'hui, le Conseil a la possibilité de donner au Président de la Métropole les moyens de tourner définitivement la page de ces emprunts toxiques. Nous devons nous engager dans cette voie et nous voterons cette délibération.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

Mme la Conseillère BURRICAND : Monsieur le Président et chers collègues, nous abordons avec ces trois délibérations, au-delà des aspects techniques et chiffrés, une question politique essentielle, un scandale public de banques décidant de faire de l'argent avec les collectivités locales, c'est-à-dire avec les contribuables qui sont toujours les payeurs. Scandale car ces banques sont coupables de ne pas avoir suffisamment alerté les collectivités sur les risques liés aux emprunts toxiques ; scandale car trois des banques les plus impliquées dans cette affaire (la franco-belge Dexia, la britannique RBS et l'allemande Depfa) ont été sauvées par leurs Etats, une solidarité payée de nouveau par les contribuables et une solidarité qui ne s'exerce pas quand les entreprises disparaissent, les entreprises de notre patrimoine industriel. On n'aide finalement que les riches.

Il est certain, monsieur le Président, qu'avant le mariage avec le Conseil général, le Grand Lyon n'avait pas souscrit de prêt toxique et nous vous félicitons de cette vigilance que tous les élus n'ont pas eue, il faut bien le dire.

Il n'empêche aussi que vous avez accepté la fusion-absorption, plus que la fusion-mutualisation Métropole-Conseil général, en toute connaissance de ces prêts toxiques souscrits par le Conseil général ; et nous sommes particulièrement interrogatifs sur le contrat MPH 502635 souscrit en février 2012 par Michel Mercier, repris par la Métropole, souscrit donc à un moment où la perspective de rapprochement des deux collectivités commençait à poindre. Avez-vous, monsieur le Président, été informé de cet emprunt et de ces conditions à l'époque où il a été souscrit ? Cela paraît particulièrement scandaleux. Quelle que soit votre réponse -et nous aimerions autant qu'elle soit négative-, tout cela, monsieur le Président, alerte sur le manque de transparence des décisions. C'est pourquoi nous soutenons les efforts faits par de nombreux militants associatifs pour un audit citoyen de la dette publique.

Même si monsieur Brumm nous dit aujourd'hui n'avoir rien tranché, avec ces trois délibérations, vous nous demandez l'autorisation de racheter ces prêts pour les renégocier, de passer des conventions respectivement avec les établissements prêteurs des emprunts structurés pour éteindre tout contentieux actuel et à venir et avec l'Etat pour fixer les modalités de l'aide dont nous bénéficierons par le fonds de soutien créé pour venir en aide aux collectivités, en échange de l'arrêt des procédures judiciaires.

Tout d'abord, monsieur le Président, nous contestons l'abandon des poursuites contre les banques mal prêteuses. Quand nos concitoyens se laissent si facilement prendre au "tous pourris !", aux "On nous cache tout, on nous dit rien !", "C'est toujours les mêmes qui paient pour les autres !" - et là, en l'occurrence, les autres sont très gros-, une telle décision nous semble contre-productive quant au sens de l'action politique. L'argument avancé des chances trop faibles de gagner en contentieux du fait de la loi de juillet 2014 nous semble forcé au regard des récents succès de collectivités locales, comme la Ville de Saint Cast-Le Guildo contre Dexia en juin 2015 ou celle de Laval contre Defpa en janvier 2016. Et nous rappelons, sur la question des sommes à payer, que plusieurs collectivités, durant la procédure, ont fait le choix de suspendre leurs remboursements aux banques, ne les gardant évidemment pas dans leur escarcelle mais les mettant sur un compte bloqué.

Nous sommes bien sûr, monsieur le Président, comptables des deniers publics et vous pouvez me répondre que "Un bon accord vaut mieux qu'un mauvais procès !". Mais rien ne dit que le procès serait mauvais et que l'accord

est bon ! Car côté prêteur, pour la CAFFIL, il s'agit de consentir à faire ce pour quoi elle a été créée : prêter de l'argent à une collectivité sans s'enrichir ; c'est la moindre des choses ! Quant à la SFIL et Dexia, elles acceptent de renoncer à toute action litigieuse, en échange de l'abandon des poursuites judiciaires et contentieuses de la collectivité. Nous ne sommes pas certains d'être dans le gagnant-gagnant, monsieur le Président.

Quant à la convention avec l'Etat, son contenu précis reste à finaliser et vous nous demandez finalement un blanc-seing qu'il nous semble difficile d'accepter, non que nous remettions en cause votre honnêteté et celle des services mais parce que l'expérience prouve que l'opacité et le non-partage des décisions est dangereux.

Cette délibération, de plus, ne nous dit pas à combien pourraient se monter les indemnités de remboursement anticipé sur les trois prêts cités et nous souhaiterions des précisions sur ce chiffre. Un calcul à partir des plafonds de prises en charge de l'IRA indiquerait un plafond de 428 M€ pour ces trois prêts et les deux collectivités, dont 200 pourraient rester à la charge des deux collectivités ; 400 M€ à mettre en rapport avec les frais financiers pour l'année 2015 ou avec quinze années d'investissements dans les collèges !

Et si le fonds d'aide est largement financé par l'Etat, au final, ce sont les citoyens qui vont payer au travers des impôts locaux et nationaux, tandis que les banques recevront des indemnités compensatrices très élevées et ne supporteront aucune condamnation judiciaire.

C'est pourquoi, monsieur le Président, fidèles à notre position d'origine, celle qui souhaitait que les collectivités aillent en action judiciaire, nous ne voterons pas ces trois délibérations.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Synergies-Avenir.

M. le Conseiller PILLON : Merci, monsieur le Président. Chers collègues, je ne reviendrai ni sur le mécanisme de la désensibilisation de la dette de l'ancien Conseil général du Rhône qui a été déjà bien expliqué ni sur le bien-fondé des négociations engagées, sur lesquelles le Vice-Président a été très clair dans sa présentation et qui amèneront d'ailleurs notre groupe à vous apporter son soutien dans ces négociations si difficiles.

Comment peut-on penser que le Conseil général du Rhône ne disposait pas des compétences nécessaires pour apprécier la portée de ses engagements ? Comment peut-on accepter que l'Etat, si sourcilieux sur certains points de détail -et nous le voyons souvent dans les contrôles de légalité- ne se soit pas intéressé à l'époque à ces montages financiers que certains considèrent aléatoires et qui étaient pourtant bien connus par les professionnels.

Il est regrettable que, dans le cadre de la création de la Métropole, nous n'ayons pas introduit une réserve sur ces contrats en figeant les taux d'intérêt au taux moyen constaté à l'époque. Mais nous avons bien compris, monsieur le Président, que ce système conservatoire pour la Métropole aurait trop d'impact financier pour le Nouveau Département du Rhône pour être viable et nous pouvons le comprendre.

Une fois encore les contribuables métropolitains vont devoir supporter le poids des erreurs de certains politiques. A croire parfois que l'argent public est, pour certains, intemporel. Or, il faut tout de même se rappeler qu'il s'agit de nos impôts, de ceux que nous essayons de gérer à bon escient.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Les Républicains.

M. le Conseiller FROMAIN : Monsieur le Président, chers collègues, les emprunts dits "structurés" hérités du Département -et malgré une clé de répartition 64,737 % pour la Métropole et 35,263 % pour le Département- sont les plus importants de France.

Ils méritent leur qualification de toxiques ! Un d'entre eux avoisine cette année un taux d'intérêts de 24 % car il est basé sur la parité avec le franc suisse. Un autre encore présente un fort risque car il est contractualisé avec une double parité de monnaie. Au 1^{er} juin prochain, trois emprunts représenteront près de 216 M€ dont 140 environ en risque pour la Métropole. Cette situation est compliquée, dangereuse pour notre collectivité car incertaine financièrement.

Nous avons comme vous le souhait de chercher à assainir cette forme d'endettement. A côté de la voie contentieuse en cours, nous partageons l'opportunité de la conciliation avec les organismes prêteurs pour sortir de ce "bourbier".

Mais cette sortie n'est pas anodine pour les finances de notre collectivité. On parle de centaines de millions d'euros d'indemnités de remboursement anticipé. Même si l'Etat, par la mise en place de la SFIL, peut soulager les collectivités si elles abandonnent la voie contentieuse, le reste à charge pour nous sera tout de même très élevé.

Les chiffres sont tellement énormes que ce rapport devient peut-être l'un des plus importants de ce mandat. Et le vote de chacun de nous doit être particulièrement éclairé pour savoir comment il engage la collectivité. Une

fourchette sur le coût estimé, selon les différents scénarios, est bien évidemment la première demande. La chronologie des démarches, les rapports des conseillers juridiques et financiers sur le risque doivent permettre de nous positionner. Dans le même temps, la discrétion est nécessaire, c'est vrai, pour mener à bien les négociations avec les différentes parties représentées dans ce dossier ; le choix a été fait que ces informations ne soient partagées qu'avec les Présidents de chaque groupe représenté ici. Et nous comptons sur votre engagement pour poursuivre cette information afin que le mandat qui vous est donné ce jour puisse se mettre en œuvre dans la transparence et la confiance.

Pour finir, ces emprunts structurés ont créé, en réaction, une recherche de financements sans risques pour les collectivités et c'est bien normal. Aujourd'hui, les banquiers d'affaire ne proposent plus du tout ce genre de prêt, et c'est tant mieux.

Pourtant, certaines collectivités ont participé au capital de la Banque France locale, à l'image de notre Métropole. Effet pervers, notre collectivité se retrouve avec 14,5 M€ bloqués, alors que notre budget 2016 cherche le moindre petit million d'économie au vu de notre capacité d'autofinancement qui s'effrite dangereusement. C'est un sujet sur lequel notre groupe a demandé une réflexion pour décider du maintien de notre participation.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien, cher collègue. Quelques mots Pour répondre à madame Burrigand.

Elle a fait remarquer -et je l'en remercie- que la Communauté urbaine n'avait jamais souscrit d'emprunt toxique, ce qui montre que nous avons fait preuve, à l'époque, de beaucoup de perspicacité dans la mesure où beaucoup de collectivités locales qui étaient démarchées ont souscrit à ces emprunts.

Par rapport à ce que vous nous dites, à savoir qu'un certain nombre de Communes ont obtenu des jugements qui étaient favorables, les exemples que vous avez cités étaient des exemples de petites collectivités. Or, vous savez que le juge, ce qu'il regarde, c'est s'il y a on va dire- une proportionnalité de la connaissance. Est-ce que telle collectivité locale avait des services assez importants pour comprendre les emprunts qu'elle souscrivait ? Si c'est une collectivité de 4 000 habitants, le juge va dire : "Ils se sont faits avoir" mais dire effectivement qu'un des Conseils généraux les plus importants de France n'ait pas eu la capacité à analyser l'emprunt, cela le juge n'en est pas sûr et, effectivement, il considère qu'il y a eu une disproportion entre le prêteur et l'emprunteur. C'est pour cela que nous vous demandons de pouvoir choisir, le moment venu et, en fonction du meilleur intérêt de la collectivité locale, soit la voie contentieuse, soit la voie de la transaction.

Vous m'avez demandé ensuite : "Est-ce que l'on pouvait prévoir ?". Je vous rappelle que le problème est devenu extrêmement aigu à partir du jour -et c'était le 15 janvier 2015, c'est-à-dire après que nous avons constitué la Métropole de Lyon- que la Suisse a décidé de ne plus maintenir la parité de sa monnaie et, en l'espace d'un jour, on est passé de 1,20 à 1,02. Donc cela montre la dégringolade et qu'évidemment, personne ne pouvait prévoir quelle serait la décision du Gouvernement Suisse qui, pendant des années, avait maintenu sa monnaie à parité et qui, tout d'un coup, faisait en sorte qu'on laissait filer les choses.

D'ailleurs, vous savez que cela pose des problèmes à un certain nombre d'entreprises suisses exportatrices puisque aujourd'hui, évidemment, la monnaie est extrêmement élevée. Vous avez vu peut-être les articles qui sont parus sur les montres suisses mais je peux dire que, sur la chimie et la pharmacie par exemple, cela leur pose aussi le même type de problème.

Or, chers collègues, je vais vous demander de bien vouloir voter les trois délibérations : la première délibération qui concerne le montant global dimensionné par rapport à la dette en disant qu'il faut que ce qui peut être obtenu du fonds de garantie nous permette de négocier dans des taux raisonnables ; ensuite, la deuxième délibération qui concerne une négociation avec la SFIL et la troisième délibération qui concerne une convention avec le fonds de soutien.

Je vais mettre aux voix la délibération n°2016-1137 :

- pour : groupes Les Républicains et apparentés ; Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés (sauf Mmes lehl et Vessiller qui se sont abstenues) ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Métropole et territoires ;

- contre : groupe Communiste, Parti de gauche et républicain (sauf M. Passi qui s'est abstenu) ;

- abstentions : M. Passi (Communiste, Parti de gauche et républicain) ; Mmes lehl et Vessiller (Europe Ecologie-Les Verts et apparentés) ; groupes Lyon Métropole gauche solidaires ; groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; M. Boudot (Front national).

Adopté.

Je vais mettre aux voix la délibération n°2016-1138 :

- pour : groupes Les Républicains et apparentés ; Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés (sauf Mmes lehl et Vessiller qui se sont abstenues) ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Métropole et territoires ;

- contre : groupe Communiste, Parti de gauche et républicain (sauf M. Passi qui s'est abstenu) ;

- abstentions : M. Passi (Communiste, Parti de gauche et républicain) ; Mmes lehl et Vessiller (Europe Ecologie-Les Verts et apparentés) ; groupes Lyon Métropole gauche solidaires ; groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; M. Boudot (Front national).

Adopté.

Je vais mettre aux voix la délibération n°2016-1139. Je vous rappelle que ce dossier fait l'objet d'une note pour le rapporteur déposée sur vos pupitres :

"Dans la partie "**Application à la Métropole de Lyon et au Département du Rhône**" de l'exposé des motifs, il convient de remplacer :

Le 25 novembre 2015, le fonds a procédé à une pré-notification de son aide. Aux termes des derniers échanges intervenus avec le service à compétence nationale chargé de l'instruction des dossiers, les éléments caractéristiques de l'aide attendue du fonds peuvent être récapitulés comme suit :

Identification et titulaire du prêt	Taux d'aide	Montant plafond de l'aide
678 : Métropole de Lyon (MIN502630EUR)	53,39 %	67 066 178,50 €
681 : Métropole de Lyon (MPH502635EUR)	38,11 %	34 292 531,82 €
701-3 : Département du Rhône	59,63 %	127 107 724,41 €
Total		228 466 434,73 €

par :

Le 17 mars 2016, le fonds a procédé à la notification officielle de son aide. Aux termes des derniers échanges intervenus avec le service à compétence nationale chargé de l'instruction des dossiers, les éléments caractéristiques de l'aide attendue du fonds peuvent être récapitulés comme suit :

Identification et titulaire du prêt	Taux d'aide	Montant plafond de l'aide
678 : Métropole de Lyon (MIN502630EUR)	53,39 %	67 066 178,50 €
681 : Métropole de Lyon (MPH502635EUR)	38,12 %	34 301 530,13 €
701-3 : Département du Rhône	59,63 %	127 107 724,41 €
Total		228 475 433,04 €

- pour : groupes Les Républicains et apparentés ; Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés (sauf Mmes lehl et Vessiller qui se sont abstenues) ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Métropole et territoires ;

- contre : groupe Communiste, Parti de gauche et républicain (sauf M. Passi qui s'est abstenu) ;

- abstentions : M. Passi (Communiste, Parti de gauche et républicain) ; Mmes lehl et Vessiller (Europe Ecologie-Les Verts et apparentés) ; groupes Lyon Métropole gauche solidaires ; groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; M. Boudot (Front national).

M. LE PRÉSIDENT : Merci, chers collègues. Evidemment, je le dis, si on ne peut pas donner d'informations avant, il est clair que vous aurez après toutes les informations sur les conditions dans lesquelles, si nous devons aller à la transaction, aura été effectuée cette transaction.

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRUMM.

N°2016-1140 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Conseil de la Métropole de Lyon - Groupes d'élus - Moyens de fonctionnement - Année 2016 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Laurent a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2016-1140. Madame Laurent, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente LAURENT, rapporteur : Monsieur le Président et chers collègues, il s'agit d'une délibération annuelle qui vise à fixer les moyens de fonctionnement des groupes d'élus à la Métropole, avec un avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller BARRET : Monsieur le Président et chers collègues, les groupes politiques se constituent librement pour faire vivre la démocratie interne des collectivités et les moyens que la loi leur garantit permettent à chaque élu d'exercer les missions de son mandat. Ces moyens sont particulièrement nécessaires pour les groupes d'opposition car cela leur permet d'assurer un travail d'analyse et de contrôle sur les décisions prises, ce qui n'est pas toujours facilité par l'exécutif, quelle que soit d'ailleurs la majorité.

Notre groupe votera donc pour cette délibération qui concerne les moyens en personnels et qui a fait l'objet d'une demande de solidarité entre les différents groupes constitués au sein de cet hémicycle. Toutefois, nous souhaitons rappeler certaines positions qui ont été énoncées lors de cette discussion.

La délibération actuelle a pour objet de permettre à certains groupes de pouvoir assurer le paiement des salaires des chargés de mission qui avaient été calculés sur la base d'une dotation qui est en diminution cette année. Les solutions étaient donc de trois ordres : la baisse du traitement des agents, deuxièmement, le licenciement à l'épuisement des crédits ou, troisièmement, la solidarité pour assurer le paiement des salaires pour l'année. C'est la dernière possibilité qui a été retenue car c'est celle qui nous permet de traiter avec respect les collaborateurs qui nous épaulent dans nos fonctions.

Dans cette situation de baisse des moyens, tous les groupes ne sont pas impactés de la même façon. Notre groupe n'avait pas besoin de cette solidarité puisque, pour sa part, il utilise les moyens qui lui sont donnés avec le souci de la bonne gestion de l'argent public. De tous les groupes, c'est celui qui a été, en 2015, le plus économe puisque nous avons dépensé seulement 62,49 % de notre enveloppe. Ainsi, c'est une somme de 72 622 € que notre groupe a économisée et qui vient *de facto* dans les reliquats 2015 du budget général puisque nous ne conservons pas cette somme.

On constatera aussi que ce sont les petits groupes qui, majoritairement, sont impactés par ce problème de baisse de moyens et on comprend facilement pourquoi. C'est aussi le cas du groupe Socialistes qui, pourtant, a une enveloppe assez conséquente au regard de son nombre d'élus et qui aurait pu avoir une gestion plus prévisionnelle de ses dépenses.

On touche ici, monsieur le Président, la limite de vos calculs politiques pour lesquels vous avez refusé notre proposition de relever le seuil d'élus pour constituer un groupe. "*Divide et impera*" disait Machiavel, permettre la division de votre propre majorité afin de vous garantir que les petits chefs pensent l'un contre l'autre avant de penser contre vous !

Aussi, nous avons conditionné notre apport à cet ajustement financier à ce que la masse financière globale ne soit pas supérieure à ce que la loi permet car nous pensons qu'en période de disette financière, tout le monde doit faire un effort.

Nous jouerons donc la solidarité car nous sommes favorables au débat d'idées dans l'hémicycle. Mais nous pensons toujours -comme nous en avons fait part au moment du vote du règlement intérieur- que notre collectivité se grandirait à faire vivre la démocratie interne en dehors des petits jeux politiques. Une autre collectivité, pas si éloignée géographiquement, a commencé à tracer une voie ; elle nous semble plus pertinente que la vôtre.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur le Maire. Je ne vous savais pas aussi connaisseur de Machiavel. Mais peut-être avez-vous raison, par les temps qui courent, il vaut mieux s'informer ; les mois qui viennent peuvent le montrer.

Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente LAURENT.

N°2016-1040 - déplacements et voirie - Plan de déplacements interentreprises (PDIE) de la zone industrielle de Techlid - Attribution d'une subvention à l'Association Techlid - Pôle transformation et régulation - Direction de la prospective et du dialogue public -

N°2016-1041 - déplacements et voirie - Plan de déplacements interentreprises (PDIE) de la zone plateau Nord - Attribution d'une subvention à l'association pépinière Cap Nord - Pôle transformation et régulation - Direction de la prospective et du dialogue public -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Vesco a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2016-1040 et 2016-1041. Monsieur Vesco, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué VESCO, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, il s'agit de deux subventions pour les plans de déplacements interentreprises (PDIE) de Techlid et du plateau Nord Caluire et Cuire-Rillieux la Pape-Sathonay Camp, portés par l'association Cap Nord -et non pas par la pépinière Cap Nord : Pépinière Cap Nord est une des deux activités de l'association Cap Nord-, en substitution de la zone Perica -pour répondre à Caluire et Cuire et Rillieux la Pape qui posaient la question-, pour des questions de moyens, d'équivalents temps plein et de couverture de la zone qui est plus large effectivement.

Ce sont des subventions à fort effet de levier puisqu'on voit, sur Techlid, pour 15 000 €, on arrive à faire baisser en absolu de 10 % la part modale voitures sur les déplacements domicile-travail, ce qui est un effet de levier très remarquable. Quant au Grand Lyon, il donne l'exemple aussi avec son PDA ainsi que de nombreuses villes que je ne citerai pas tellement elles sont nombreuses à s'activer dans la mobilité durable.

Avis favorable de la commission.

Merci, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Avant de donner la parole aux groupes politiques, je m'aperçois que j'ai oublié le dossier de monsieur Abadie. Je vais lui donner la parole tout de suite et on reviendra au dossier de monsieur Vesco.

N°2016-1039 - déplacements et voirie - Commission départementale de sécurité routière - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Abadie a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1039. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur : Monsieur le Président, pour la désignation d'un représentant à la Commission départementale de sécurité routière, avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : La Métropole dispose d'un représentant titulaire au sein de la Commission départementale de sécurité routière du Rhône. Je vous propose la candidature de monsieur Pierre ABADIE.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

(Accord unanime).

M. LE PRÉSIDENT : Je mets maintenant la candidature aux voix.

Adoptée, les groupes Les Républicains et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; M. Boudot (Front national) s'étant abstenus.

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

M. LE PRÉSIDENT : Nous revenons donc aux dossiers présentés par monsieur Vesco et je donne la parole au groupe Europe Ecologie-Les Verts.

M. le Conseiller ROUSTAN : Monsieur le Président, chers collègues, par ces deux délibérations nous allons attribuer des subventions aux associations gérant les plans de déplacements interentreprises de Techlid et de la zone plateau Nord.

Plus largement, les PDIE sont gérés par la Métropole de Lyon et concernent 14 territoires, 500 entreprises, soit plus de 60 000 salariés. Les plans des entreprises (PDE) sont gérés par le SYTRAL et représentent 8 000 bénéficiaires pour 140 entreprises environ. L'évolution montre une utilisation de la voiture personnelle pour venir au travail qui passe de 84 à 72 % après l'installation du PDIE. C'est donc un résultat très encourageant à

rapprocher des objectifs du plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération lyonnaise en matière de transports, à savoir une diminution de 47 % pour les particules fines et de 54 % en oxyde d'azote.

Concernant les plans de déplacements des administrations, les PDA, certaines Communes sont intégrées dans les PDIE, telles la Vallée de la Chimie ou la zone industrielle de Meyzieu ; 27 autres Communes sont engagées dans le plan climat Métropole.

La Métropole de Lyon donne l'exemple avec son PDA : pool de véhicules légers et de vélos dont plusieurs électriques, carte Vélo'V, participation aux abonnements TCL, limitation des véhicules affectés lors des renouvellements de postes -il y a eu une diminution de 17 % de véhicules légers depuis 2010-, mise en œuvre du challenge de mobilité, portail covoiturage pour les agents du Grand Lyon. Plusieurs Communes de la Métropole ont engagé des actions similaires et innovantes en la matière.

Cette liste non-exhaustive d'actions témoigne d'une volonté politique et d'une transformation des mentalités qui ne demande qu'à s'amplifier. Les enjeux sont importants pour notre Métropole qui est régulièrement confrontée à des pics de pollution. Les dernières statistiques en matière de santé publique montrent que près d'un décès sur quatre est dû à la pollution atmosphérique et que les populations les plus défavorisées économiquement sont aussi les plus exposées. Récemment, un décret autorise les entreprises volontaires à doter d'une indemnité kilométrique leurs employés venant à vélo. Un décret similaire est attendu pour les administrations. Nul doute que la Métropole ne s'engage dans cette démarche et n'encourage les PDIE à s'en emparer.

Les différents PDIE et PDA engagés sont des réponses concrètes au défi auquel nous sommes souvent confrontés. Ils nous invitent à poursuivre et à amplifier nos efforts en matière de déplacements urbains afin de limiter au maximum l'autosolisme en ville et de promouvoir d'autres types de déplacements plus vertueux. C'est également un excellent levier pour atteindre les objectifs fixés en matière de lutte contre le réchauffement climatique et de faire du Grand Lyon une Métropole respirable.

Nous voterons donc favorablement ces deux délibérations.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller VINCENDET : Monsieur le Président, mes chers collègues, ces rapports visent à promouvoir la réduction des trajets domicile-travail en véhicules individuels ; c'est un objectif noble et louable que, bien évidemment, notre groupe partage avec enthousiasme.

Ces PDIE sont des outils ambitieux mais, permettez-moi de vous le dire, nous les trouvons parfois déconnectés des réalités et manquant parfois de souffle. Ainsi, il semble que la seule action réelle de la Métropole soit de proposer des études par le biais de contrats précaires ou de stagiaires ; je ne suis pas certain que les milliers de salariés concernés qui, à l'heure où nous parlons, sont peut-être encore dans des bouchons pour rentrer chez eux, soient réellement rassurés par cette mesure.

Bien entendu, il faut pousser au covoiturage et à l'utilisation des transports en commun mais encore faut-il savoir de quoi on parle. Sur le site Cap nord, nous savons ce que nous avons -et encore, chaque année, le SYTRAL, par ses ajustements, réduit légèrement les cadences ou les dessertes- mais nous ne savons pas où nous allons, quels investissements sont prévus, pour une zone -et mes collègues du plateau Nord, Pierre Abadie et Philippe Cochet, ne peuvent qu'acquiescer- où l'augmentation de la population est très importante et où les entreprises s'implantent en grand nombre ; nous l'ignorons complètement à l'heure actuelle.

Sur la Commune de Rillieux la Pape, ce sont près de 1 000 emplois qui sont en cours de relocalisation depuis 2014 et nous ne pouvons que nous en féliciter. Sur la zone d'Osterode, 800 à 1 000 emplois sont également fléchés à partir de 2018 et près d'une centaine de personnes en insertion sont régulièrement sur cette ancienne base militaire qui n'est absolument pas desservie par les lignes régulières.

Un bref tour d'horizon des Communes dont sont issus les membres de notre groupe politique me conduit à un constat assez identique : si le réseau de transports en commun est plutôt de qualité sur Lyon et Villeurbanne, tous les pôles de développement démographique et économique de la Métropole semblent parfois être pilotés à vue. Le seul investissement récent dans l'est lyonnais vise à desservir le Grand Stade. Mais quid des déplacements domicile-travail sur les Communes comme Décines Charpieu, Meyzieu, Saint Priest, où les schémas de transports semblent figés et où les demandes des élus, parfois simples et peu coûteuses, sont parfois poliment écoutées sans vraiment que l'on sache si elles aboutiront un jour ?

Monsieur le Président, en ce moment, à Vancia, se construit un rond-point que la Métropole a cofinancé pour le siège monde de Médicrea et ses 250 salariés et je ne peux que vous en remercier. Les salariés pourront donc aisément venir en voiture et n'auront pour l'instant pas d'autre alternative, ce que l'on ne peut que regretter.

Autre exemple, Veolia qui installe son siège lyonnais à Crépieux avec quelques centaines de collaborateurs. La Métropole le sait et s'en réjouit et moi également en tant que Maire de Rillieux la Pape. Mais l'offre de transports ne s'adapte pas et les salariés devront parcourir plusieurs centaines de mètres à pied avant de trouver un arrêt de transport en commun.

On pourrait également évoquer le terrain d'Osterode et la nécessaire adaptation de l'offre de transports en commun, que nous avons évoquée avec votre exécutif en réunion, pour anticiper l'arrivée des entreprises et permettre aux personnes en insertion de se rendre sur le site.

On pourra également évoquer le développement nécessaire de la gare de Rillieux la Pape-Sathonay, inclus dans la PPI, qui devra être un pôle multimodal à la hauteur des enjeux du plateau Nord. Même s'il existe un consensus politique entre le SYTRAL, la Métropole et les Communes du plateau Nord sur l'impérative nécessité de développer les transports en commun sur le plateau, ils doivent être formalisés concrètement, ce que nous attendons tous.

Mes collègues pourraient chacun donner leurs propres exemples d'ajustements mineurs mais ô combien nécessaires qui permettraient d'avoir une réelle adaptation de l'offre aux trajets domicile-travail. Cela illustre l'insuffisance de la réflexion en la matière et nous craignons que ces 8 500 € n'y changent pas grand-chose.

Bien entendu, nous voterons ce rapport ainsi que le précédent et serons ravis d'accueillir le stagiaire à Cap Nord mais nous ne pouvons qu'insister sur la nécessité absolue de dynamisme de la part de la Métropole et du SYTRAL sur la question de l'adaptation de l'offre de transports en commun dans les zones à fort développement économique et démographique. La Métropole se développe bien au-delà de Lyon et Villeurbanne et il est temps que nous puissions connaître les projets d'investissement en termes de transports.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Monsieur Vincendet, ne vous laissez pas contaminer par l'atmosphère de votre groupe parce que, vous voyez, vous étiez plein de bonnes résolutions au début. Moi aussi. Donc continuons comme cela car, si vous trouvez qu'il y a trop de monde qui vient et que cela est inadapté, je peux téléphoner aux entreprises pour proposer d'autres sites. Il y en a beaucoup dans l'agglomération qui seraient très contents de pouvoir accueillir ces entreprises. Regardez votre collègue de Limonest : je lui propose cela, il est preneur tout de suite et il développe sa zone industrielle encore plus largement. Donc vous voyez, il faut être raisonnable dans la critique.

Je mets aux voix ces dossiers.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué VESCO.

Communication de monsieur le Président
Enjeux de circulation et de transit vers le cœur de l'agglomération lyonnaise
Déclassement des autoroutes A6 - A7 traversant Lyon

M. LE PRÉSIDENT : Chers collègues, il y avait une question orale du groupe Les Républicains et apparentés qui devait être examinée en fin de séance. Comme elle me semble relativement importante concernant les infrastructures, je souhaite, si vous en êtes d'accord, qu'on l'examine maintenant de manière à ce que chacun puisse s'exprimer à un moment donné où nous sommes encore tous réunis parce qu'il arrive que, quelquefois, en fin de séance, nous ne soyons pas aussi nombreux.

J'ai eu l'occasion de parler de ce problème à plusieurs reprises, de l'évoquer au Conseil municipal de Lyon mais nous l'avons déjà évoqué depuis relativement longtemps. Nous l'avons évoqué en particulier lorsque nous avons eu le débat de la commission particulière du débat public au sujet de l'Anneau des Sciences et, en particulier, les slides que je vais vous montrer, si vous voulez les retrouver, sont sur le site de cette commission en date du 24 janvier 2013, cela veut dire qu'ils sont relativement connus.

D'autre part, je vous rappelle que nous avons voté, le 21 septembre de l'année dernière, la demande d'une étude sur les grandes infrastructures de l'agglomération et, en particulier, les problèmes de contournement de l'agglomération et donc c'est une étude qui est menée conjointement entre l'Etat et la Métropole de Lyon.

J'ai pensé, en rencontrant, d'une part, le Préfet de la Région Rhône-Alpes et, d'autre part, le Ministre des transports, monsieur Vidalies, qu'il y avait peut-être la possibilité de faire bouger plus rapidement qu'on ne l'espérait un certain nombre de choses dans l'agglomération lyonnaise. Cela suppose bien évidemment que nous ayons des analyses relativement partagées de la situation de la Métropole parce que si évidemment il y a des options qui sont totalement contradictoires, la tendance naturelle du Ministère des transports c'est à ce moment-là de ne jamais bouger et, comme cela fait vingt ans que nous ne bougeons pas, nous allons finir par avoir un certain nombre de problèmes.

Donc vous savez qu'aujourd'hui, la particularité de l'agglomération lyonnaise est que les traversées de Lyon, les flux de transit se font très largement au cœur de l'agglomération. Je vous rappelle que lorsque l'on regarde les flux de transit, ce sont aujourd'hui 44 000 véhicules qui sont en transit chaque jour au cœur de l'agglomération, 16 000 sous Fourvière, 25 000 sur la rocade "est" et 3 000 sur Laurent Bonnevey, que les flux de transit, par contre, sur ce qui passe au large de l'agglomération -et j'y reviendrai tout à l'heure-, c'est-à-dire par exemple sur l'A432 qui passe au large de Saint-Exupéry, se sont simplement 4 000 véhicules en transit. Donc on voit qu'il y a une disproportion. En général, on essaie plutôt -j'en parlerai après- d'écarter les flux de transit de l'agglomération, nous, on passe par le cœur de l'agglomération et cette situation me semble totalement insatisfaisante. Cela c'était le flux de transit nord-sud.

Si l'on regarde ce qui se passe aujourd'hui quand on veut passer d'ouest en est, on s'aperçoit hélas qu'on est à peu près dans la même situation. On a bâti l'A89 mais vous savez que l'A89, qui théoriquement était une autoroute reliant Bordeaux à Genève, plutôt que de passer au large de l'agglomération, est arrivée sur une route départementale parce qu'on avait lancé le projet de concession en ne comprenant pas la traversée de Lyon. Donc on est allé sur une route départementale et, en toute urgence, l'Etat a décidé de faire un raccordement avec l'autoroute A6 très près de Lyon, d'où le risque -que nous avons dénoncé les uns et les autres- que les gens continuent plutôt sur le BPNL pour aller sur Grenoble plutôt que de remonter ce qui devrait être -mais je le montrerai tout à l'heure sur un autre slide- pour aller chercher directement l'A46 nord de manière à pouvoir effectivement contourner totalement l'agglomération.

J'ai peur qu'aujourd'hui on ne fasse la même erreur avec l'A45 -si l'A45 est lancée- parce qu'aujourd'hui, ce qui est en concession c'est ce qui va depuis le contournement de Saint Etienne jusqu'à l'A450 mais, ensuite, on ne prévoit pas comment se fera le débouché sur Lyon. Et le débouché sur Lyon se fera sur l'A450 qui est déjà -on va le voir- totalement saturé.

Il me semble important de repenser l'ensemble de ces schémas de manière à pouvoir avoir une situation qui soit on va dire meilleure pour l'ensemble de notre agglomération.

Vous savez que l'on a toujours défendu cette idée qu'il fallait que l'on ait de grands contournements qui puissent permettre de passer -comme je viens de vous le dire- du nord au sud ou d'ouest en est non au cœur de l'agglomération mais d'essayer d'être au plus loin -on laisse cette carte pour le moment- de l'agglomération. Il y a deux contournements possibles. Celui qui aujourd'hui est dans les documents officiels de l'Etat, c'est le contournement ouest de l'agglomération. Vous savez quelles en sont les contraintes financières et cela veut dire que, vraisemblablement, il ne se fera jamais. On peut parler pendant encore quinze ans du contournement ouest de Lyon, son coût est tel qu'il ne se fera jamais. Par contre, ce qu'à mon avis, il faut garder de manière absolue dans ce contournement ouest, ce sont les deux barreaux qui permettent, sur l'A89, d'aller sur l'A46 pour les gens qui veulent aller soit sur Genève, soit sur la Plaine de l'Ain -et vous savez combien la Plaine de l'Ain est aujourd'hui un lieu important, avec un nombre de salariés important-, de pouvoir contourner l'agglomération plutôt que de venir embouteiller l'ensemble des voiries de l'agglomération. A mon avis, l'A45 ne peut se faire -et c'était le bout du contournement ouest- que si on a un barreau qui, lui aussi, vient rejoindre l'A7 et ne vient pas au cœur de l'agglomération parce qu'autrement, nous risquons d'avoir sur l'A450, qui est aujourd'hui déjà totalement surchargée, un trafic supplémentaire qui est évalué à 20 000 voitures et qui va venir totalement emboliser notre agglomération.

Alors, aujourd'hui, comment peut-on faire ? On reste encore sur cette carte. Nous avons l'A432 qui est aujourd'hui aux trois quarts réalisée. Pour que l'on puisse avoir un contournement total de Lyon et pour arriver avec le sud, nous avons un barreau -si on veut bien le flécher- ici. Il me semblerait intelligent que ce barreau puisse être réalisé. Son coût est à peu près de 200 M€. C'est évidemment quelque chose de réalisable, d'autant plus réalisable que cela pourrait être mis dans le nouveau plan de concessions autoroutières qui va être présenté par l'Etat dans quelque temps pour essayer de booster l'investissement en France et qu'on puisse prendre ce créneau-là, qui est un créneau qui ne se représentera pas souvent, à mon avis, pour notre agglomération.

On va sur la suite. Donc, là, vous voyez ce que cela donnerait : en arrivant de l'A89, on fait le barreau ; ensuite, on a un contournement -comme je viens de vous l'indiquer- par l'A432, si on veut aller sur l'A43, on va en direction de Genève et, si on veut aller sur Grenoble, on va sur l'A43 et cela permet d'éviter le cœur de l'agglomération.

Donc on voit aujourd'hui le tracé de l'A45 par rapport à l'A432 : on voit donc qu'elle va certes contourner Saint Etienne mais qu'ensuite, elle arrive sur l'A 450 et qu'elle vient sur le pont de Pierre Bénite et vous savez qu'aujourd'hui, le pont de Pierre Bénite est déjà totalement saturé. On va vous montrer ensuite quelques photos : voilà l'A 450. Si on ne règle pas le problème effectivement du barreau sur ce trafic qui est déjà là, cela veut dire qu'avec la réalisation de l'A45, on gagnera une demi-heure sur le reste du trajet, nous, on perdra 45 minutes dans l'entrée de Lyon et on aura dépensé des centaines de millions d'euros pour aboutir finalement à quelque chose qui est totalement insupportable, à la fois pour les Lyonnais mais aussi pour les Stéphanois qui viendraient ici.

On montre quelques autres photos : donc, ici, vous voyez, c'est l'entrée dans Pierre Bénite et dans Lyon. Ici, c'est plutôt Lyon. On va vous montrer les photos de la circulation d'aujourd'hui. Vous voyez aujourd'hui que l'autoroute rentre dans le cœur de l'agglomération, on voit effectivement le franchissement du viaduc. Aujourd'hui, le fait qu'on ait Fourvière donne ceci. Si, demain, effectivement, on enlève la circulation de transit, on peut arriver au projet qu'on avait présenté lors du débat sur l'Anneau des Sciences, c'est-à-dire un réaménagement qui permette à la fois d'avoir un boulevard paysagé -un peu comme sur le boulevard Charles de Gaulle où effectivement il y a de la circulation mais on a des feux- qu'on peut aménager à la fois par des promenades piétonnes au bord du Rhône, on peut avoir une piste cyclable et on pourrait même avoir des transports en site propre parce que je vous signale qu'à partir du moment où on déclasse, on a non seulement aujourd'hui les six voies de l'autoroute mais il y a deux ou trois voies sur le quai Perrache ; donc c'est de toute cette largeur dont on dispose pour réaménager l'entrée de Lyon.

Donc c'est un projet qui pourrait commencer à Ecully, qui pourrait permettre ensuite d'être sur Lyon, d'être ensuite sur La Mulatière, d'être sur Oullins et d'être ensuite sur Pierre Bénite. Vous voyez aujourd'hui par exemple -et c'était un jour sans bouchon- ce que cela donne sur le quartier de La Mulatière et celui de la Saulaie ; voilà ce que cela pourrait donner. Evidemment, à mon avis, c'est un changement total.

Pour ce qui concerne la rocade "est", si on arrive à faire l'A432, cela veut dire que l'on pourrait aiguiller une partie de la circulation qui passe aujourd'hui sur la rocade "est" sur la A432 et qu'en particulier, on pourrait faire en sorte que les poids-lourds puissent passer sur l'A432 et pas sur la rocade "est".

Comme vous le savez, le Préfet a pris des arrêtés pour que, les jours de matches, il n'y ait pas, par exemple, de poids-lourds sur la rocade "est". Vous connaissez comme moi, plus que moi même, la rocade "est" pour ceux qui sont de l'est lyonnais ; on va dire qu'aujourd'hui, la voie de droite, c'est une file de camions ininterrompue et que, lorsque vous voulez sortir sur une des villes de l'est lyonnais, c'est extrêmement dangereux parce qu'il faut s'y prendre longtemps à l'avance parce que, comme les camions ne laissent pratiquement pas d'espace entre eux, pour se glisser entre deux véhicules, c'est extrêmement difficile et donc cela peut être source d'accidents qui peuvent être extrêmement graves.

Donc voilà, mes chers collègues, ce que je voulais vous présenter en vous disant que nous avons sans doute une fenêtre de tir aujourd'hui et que le Ministre m'a semblé on va dire relativement à l'écoute, à une condition, me semble-t-il, c'est qu'il faut évidemment que nous nous mettions d'accord ici sur les grandes infrastructures parce que, si nous défendons tous des points de vue opposés, il laissera filer les choses et nous continuerons à avoir les problèmes que nous connaissons aujourd'hui dans l'agglomération.

Je souhaite qu'aujourd'hui, on puisse avoir une première discussion et, ensuite, que l'on forme un groupe de travail qui soit composé des Présidents ou d'un représentant par groupe politique et des Maires qui sont les plus concernés par ces problématiques de desserte de notre agglomération. Donc, si nous en étions d'accord à la fin de ce débat, je vous proposerai que ce groupe puisse se réunir de manière assez rapide de manière à ce que nous élaborions une position commune.

Voilà, chers collègues.

Je donne la parole aux différents groupes qui se sont inscrits. Le groupe Lyon Métropole gauche solidaires, qui s'est inscrit pour trois minutes.

M. le Conseiller JACQUET : Monsieur le Président, chers collègues, merci pour cette présentation-information car les enjeux qui motivent ce déclassement de l'autoroute qui traverse la ville de Lyon méritent bien un échange, des débats, des co-constructions -comme l'on dit aujourd'hui-. Bien entendu, le groupe LMGS est favorable à ce déclassement.

Pour en finir avec les bouchons du tunnel de Fourvière, vous aviez lancé l'idée, monsieur le Président, il y a quelque temps, de manifester un 1^{er} août à la sortie du tunnel et nous avons dit que nous serions présents à cette initiative si elle avait lieu ! Mais, avec la proposition de déclassement, nous n'en arriverons peut-être pas là.

M. LE PRESIDENT : Mais c'est bien de prévenir les Ministres !

M. le Conseiller JACQUET : Mais c'est pour cela que je le rappelle, bien entendu !

Cela étant, le dossier est un peu plus large que le simple déclassement, qui doit être accompagné -vous l'avez dit- par les barreaux nord (A89) et sud (A45 sous Givors) et qui doit organiser les flux de transit et les trafics locaux dans et autour de la ville-agglomération de notre Métropole.

Est alors évoqué -comme le rappelle le journal *Le Progrès* de mardi dernier, après la présentation de ce dossier au Conseil municipal de la Ville de Lyon- le péage urbain autoroutier -ou ne devrait-on pas préciser "péage de dissuasion"- entre Anse et Ternay, concernant les trajets directs pour les véhicules qui ne font que passer ! Et autre enjeu, quel tracé de détournement ? Vous venez d'en esquisser quelques pistes. Une étude de l'Etat à laquelle nous participons est lancée, vous nous l'avez confirmé ; très bien ! Or, ce qu'on lit ou entend est parfois trop simplifié à l'extrême. Par exemple, quand on dit : "La traversée actuelle de Lyon est gratuite et le contournement, lui, est payant, donc installons un péage", c'est trop rapide, il faut approfondir et les études qui sont lancées devraient nous le permettre.

Donc, en clair, la question du meilleur trajet de contournement et du péage urbain ou de dissuasion est à l'étude. Nous pensons nécessaire de prévoir de les soumettre au débat public, en incluant la possibilité de la carte multimodale qui viendrait apporter un plus dans les déplacements au sein de l'agglomération et à sa périphérie, des parkings-relais entourant l'agglomération à l'utilisation des transports en commun et des nouveaux usages, ce qui permettra de mieux réguler les différents déplacements, autour et dans la ville.

En approuvant la constitution d'un groupe de travail que vous venez de proposer, monsieur le Président, nous vous demandons donc d'élargir les études engagées à la carte multimodale et d'organiser la concertation nécessaire à ce bouleversement envisagé qui résultera du déclassement de l'A6-A7 unanimement souhaité.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

M. le Conseiller GEOURJON : Monsieur le Président, j'interviendrai au nom de Denis Broliquier qui a dû s'absenter momentanément et Yves-Marie Uhlrich, si vous le permettez, apportera une précision sur l'ouest, sur Ecully notamment, à la fin de mon intervention.

Cela fait quinze ans que nous vous demandons d'avancer sur le déclassement de l'autoroute A6-A7 notamment pour diminuer ce qui a trop longtemps rendu Lyon tristement célèbre : les fameux bouchons du tunnel de Fourvière. Si Lyon a fort heureusement gagné en notoriété, et pour de bien meilleures raisons, la problématique de la traversée de Lyon, de la Métropole de Lyon devrais-je dire, d'Ecully à Pierre Bénite est, elle, toujours d'actualité. C'est pourquoi l'annonce d'une décision éminente de déclassement ne peut que nous réjouir. C'est en effet une nécessité impérieuse que de mettre fin à cette hérésie qu'est la traversée autoroutière de Lyon, qui plus est gratuite.

Lors de votre présentation, vous avez essentiellement inscrit la question du déclassement de l'autoroute dans le cadre des flux de transit. Nous vous rejoignons, bien sûr, monsieur le Président, sur les conséquences à la fois bénéfiques et indispensables de cette décision sur le cœur de notre Métropole qui porte cette aberration lyonnaise, unique en France, selon laquelle le contournement de la ville est payant et non sa traversée. Nous ne doutons pas d'ailleurs que le futur boulevard urbain sera à la hauteur des nombreuses et belles images que vous brandissez depuis près de deux mandats : circulation apaisée, espace modes doux, de la végétation et surtout la perspective d'un environnement plus sain et plus vivable pour les riverains qui voient aujourd'hui défiler 115 000 véhicules sous leurs fenêtres chaque jour.

Si les choses avancent aussi précipitamment que vous nous l'avez annoncé, plusieurs interrogations demeurent.

La première d'entre elles porte sur le financement des études puis des travaux de ce projet qui ne figure pas, à ce jour, dans votre PPI, même si vous avez évoqué, dans votre présentation, que ce serait pris en charge dans le cadre du prochain appel d'offres sur les infrastructures autoroutières lancé par le Gouvernement.

Notre deuxième interrogation concerne son impact sur les circulations métropolitaines car une telle décision n'est évidemment pas lyonno-lyonnaise et, aujourd'hui, vous avez dressé une perspective plus globale. En réponse à l'apaisement de la circulation, des problèmes vont inévitablement survenir aux entrées de la ville, en amont et en aval du tunnel de Fourvière, notamment sur les Communes de Dardilly et Ecully au nord et d'Oullins et Pierre Bénite au sud. Avec le ralentissement de la circulation, des itinéraires de délestage risquent naturellement de s'organiser, notamment via TEO. Il va falloir donc -comme vous l'évoquiez-, bien en amont de Valvert, orienter efficacement le trafic de transit sur le grand contournement de l'agglomération, en l'occurrence le grand contournement "est".

Dans ce contexte, nous sommes favorables au barreau nord au niveau de l'A89 et au barreau sud pour l'A47 -comme vous l'avez indiqué- ainsi qu'au projet de prolongement de l'A432, ce prolongement pouvant réduire le flux de transit au niveau de l'A47, de l'A7 et de l'A450. Il est clair que, sans ce prolongement, le projet d'A45 n'est pas possible, je dirai même qu'il n'est pas envisageable et qu'en l'état actuel, si ce projet-là se réalisait, il permettrait juste d'arriver plus vite dans un bouchon plus gros.

Enfin, monsieur le Président, une dernière question et pas des moindres puisqu'il s'agit de l'avenir de l'Anneau des sciences. Les alternatives que vous nous avez présentées nous laissent à penser que vous êtes en passe d'enterrer définitivement ce projet pourtant indispensable à notre Métropole. Au regard des enjeux et contraintes budgétaires, nous pourrions peut-être le comprendre s'il ne s'agissait que d'organiser les circulations. Mais, en l'occurrence, l'Anneau des sciences -je le rappelle, au cœur de vos promesses électorales- a fait l'objet de nombreuses études et d'une longue concertation publique ; un long cheminement qui a montré et démontré toute son importance, au-delà du problème de circulation, dans le développement équilibré de notre Métropole ; il y a là un enjeu très fort de développement économique. Un abandon serait le signe, très dommageable, d'un renoncement à porter une vision à long terme sur notre Métropole.

Je laisse la parole à Yves-Marie Uhrich pour quelques précisions.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Uhrich.

M. le Conseiller UHLRICH : Monsieur le Président, ce n'était pas prévu mais je voudrais déjà exprimer mes regrets que, malgré vos efforts pour amener ce débat en milieu de séance, plus d'un tiers des élus, sur un sujet qui les intéresse tous, ont quitté la séance alors que ce n'est pas uniquement local mais cela concerne l'ensemble du contournement de l'agglomération.

J'en viens maintenant à mon intervention.

Monsieur le Président, déclasser l'autoroute A6-A7 d'Ecully à Pierre Bénite, enfin ! Nous espérons que le rêve générations de Maires, d'Ecully en particulier, va se réaliser ; ce qui veut dire que le Président de la Métropole de Lyon ne voudrait plus uniquement faire plaisir au Maire de Lyon. Nous vous en sommes reconnaissants. Enfin, les habitants de nos Communes de l'ouest lyonnais comme de la vôtre ne subiraient plus les flux incessants des véhicules de transit qui ne leur apportent que pollution, bruit, bouchons, insécurité.

Nous ne pouvons bien entendu que soutenir cette proposition. Nous souhaitons que les Maires concernés soient associés à l'avancée de ce projet mais vous venez de nous le confirmer.

Je voudrais cependant, si vous le permettez, compléter ma satisfaction par quelques remarques.

Vos propositions nous font rêver. Nous le voyons sur ce qui est projeté actuellement et nous imaginons déjà Ecully : la portion d'autoroute qui longe bon nombre de résidences éculloises, y compris sociales, restituée à son

environnement d'origine quand le ruisseau de Chalin, que l'on voit encore serpenter par-ci par-là au milieu du goudron, cheminait au fond du vallon. Tout en restant bien entendu réalistes, nous attendons donc une véritable requalification de cette autoroute déclassée en véritable boulevard urbain arboré et végétalisé faisant une large place aux modes doux. J'imagine que cette image projetée est aussi celle que sera l'autoroute au milieu de notre belle ville d'Ecully.

Nous souhaitons également que ce projet permette de démarrer une véritable action -et je dis bien "action"- en faveur des transports en commun, aujourd'hui parents pauvres pour notre secteur. Demain, du fait des projets de développement du campus Lyon Ouest Ecully, notre Commune va accueillir un grand nombre d'étudiants et de chercheurs d'origine internationale. Alors pourquoi ne pas étudier la pertinence d'utiliser cette portion d'autoroute pour une ligne forte reliant la gare de Vaise à notre campus ?

Si tel est le cas, monsieur le Président -et quand je dis "Si tel est le cas", c'est sur le projet que vous venez de nous présenter-, nous serons partenaires. Si, au contraire, cela a été un effet d'annonce, nous serions en droit de le dénoncer.

Vous l'avez donc compris, monsieur le Président, il s'agit maintenant d'avoir des preuves rapides et concrètes que ce dossier va avancer rapidement. Il s'agit aussi de nous expliquer comment un projet non inscrit à la programmation pluriannuelle des investissements sera financé et selon quel calendrier.

Nous sommes prêts, monsieur le Président ; à vous de donner à la fois le top départ et le tempo.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

M. le Conseiller HÉMON : Monsieur le Président et chers collègues, ce déclassement est une véritable opportunité qu'on peut qualifier d'historique pour notre Métropole : mettre fin à ce qui est bien plus qu'une incongruité mais un aménagement nocif et même toxique pour la santé des riverains, qu'ils soient de Lyon, d'Oullins, de Pierre Bénite ou d'autres communes traversées. Et, je tiens à le dire, nous sommes tout à fait disposés et partants pour le groupe de travail que vous proposez.

Mais je voudrais revenir sur la pollution sonore non négligeable, que l'on pourrait remettre en cause, avec les camions qui, la nuit, transgressent sans crainte l'interdiction de traverser le tunnel de Fourvière pour transiter plus vite et à moindre coût. Car effectivement, l'absurde voulait et veut encore -pour très peu de temps, j'espère- qu'il faille payer pour contourner Lyon alors que sa traversée est gratuite. C'est d'ailleurs pourquoi nous avons voté aussi en septembre pour que des études soient réalisées sur la faisabilité et la forme que pourrait prendre un péage au nord de Lyon afin d'inciter ceux qui ne s'y arrêtent pas à contourner le cœur de la Métropole. De même, nous demandons aussi de ne pas oublier l'étude d'une carte de la faisabilité et d'une carte multimodale.

Pollution atmosphérique d'importance qui fait de tout cet axe bien plus qu'un point noir mais une tâche noire, une traînée noire même, sur les cartes produites par Air Rhône-Alpes, que ce soit pour les particules fines et très fines issues des moteurs diesels ou les oxydes d'azote fournis par l'ensemble des moteurs thermiques. Pollution atmosphérique en cet endroit qui est une des principales sources -pas la seule mais une des plus prégnantes- du contentieux engagé par l'Europe à l'encontre de la France sur cette question de la pollution. Prendre donc cette décision serait un pas d'importance dans le projet de Métropole respirable à cinq ans.

Déclassement indispensable pour la phase 2 de la Confluence, tant il est inconcevable d'envisager qu'une autoroute longe un éco-quartier, déclassement qui va permettre -vous l'avez montré- de se réapproprier, de reconquérir le fleuve.

Nous espérons donc que le Ministre donnera pleine satisfaction à votre demande dans le mois qui vient et que, très vite, pourra être apaisé cet axe et que, sans attendre d'indispensables travaux pour des espaces et cheminements piétonniers, des pistes cyclables, sites propres -vous l'avez dit- pour les transports en commun, soient installés des feux tricolores qui seront le premier pas vers cet apaisement.

Contournement qui acte très certainement l'abandon du COL et qui, de notre point de vue, devrait aussi -et nous ne désespérons pas de le faire partager à cette assemblée- rendre caduc le projet d'Anneau des Sciences.

Mais il impose aussi d'améliorer le plus intelligemment possible le grand contournement "est" de l'agglomération. Nous en sommes conscients et nous suivrons attentivement ce dossier.

Et, sans l'imposer, il nous encourage à réduire les vitesses sur toutes les entrées de Lyon, comme le prévoit le Préfet pour l'A43. Alors, pourquoi ne pas l'exiger, monsieur le Président, pour le périphérique ? Ce serait là aussi une grande avancée pour la santé de nos concitoyens.

Nous aimerions qu'au souhait que le Ministre entérine votre demande vous puissiez en adjoindre un autre : qu'il n'entérine en rien le projet d'A45 qui, entre autres nuisances, viendrait ruiner nos efforts -vous l'avez bien dit-.

Quelques remarques : l'A45 n'aurait pour effet que d'accumuler encore plus de voitures et de camions aux portes de notre agglomération. L'A45 est un projet qu'on peut qualifier de toxique et climaticide : toxique car il augmenterait encore la pollution de l'air, avec son cortège de maladies respiratoires et de cancers. Cet

accroissement des pollutions sonores et atmosphériques serait bien d'importance, tout particulièrement pour les habitants cette fois de Saint Genis Laval, d'Irigny, de Vourles, de Pierre Bénite et d'Oullins encore. Climaticide car ce projet d'infrastructure rentre en opposition directe avec les objectifs de la COP21 de réduire les émissions de gaz à effet de serre, ce qui nous fait dire que jamais le Gouvernement ne suivra un tel projet quand on voit tout ce qu'il a fait pour la COP21.

L'A45 est un projet destructeur parce que ce sont plus de 500 hectares d'espaces agricoles et naturels à forte biodiversité qui seraient détruits. Un frein doit être mis à la consommation irresponsable d'espaces naturels et agricoles en France. Il ne suffit pas de le dire, il faut le mettre ce frein ; c'est actuellement l'équivalent d'un Département qui, tous les sept ans, est "artificialisé".

Enfin, l'A45 -et j'en termine- est un projet ruineux. Il serait plus avisé d'investir les 100 M€ annoncés dans la réhabilitation de l'A47, couplée à une amélioration du service TER qui serait une alternative bien moins coûteuse et qui rendrait de bien meilleurs services à la population qui en serait plus heureuse justement.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Centristes et indépendants.

M. le Vice-Président DA PASSANO : Monsieur le Président, la présentation que vous avez réalisée tout à l'heure, pour celles et pour ceux qui ont suivi le débat public de l'année 2013 sur l'Anneau des sciences, a évoqué bien des souvenirs. Animé par une commissions dédiée, il a été jalonné de nombreuses réunions publiques et moi, je me souviens de celle du 24 janvier 2013, à laquelle je vous avais accompagné ; vous aviez quasiment déjà tenu les mêmes propos, les mêmes mots que ce soir, présenté cette vision globale des infrastructures pour notre agglomération. Elle est toujours d'actualité et, aujourd'hui, comme vous le dites, nous avons probablement une véritable "fenêtre de tir", profitons-en ! Cette réunion avait porté, à l'époque, sur la requalification A6-A7 ; c'était le 24 janvier 2013 -je l'ai dit-, c'était cinq jours après la mise en service de l'autoroute A89. Si certains parmi nous qui n'ont pas pu assister à ces réunions veulent vérifier sur le site de la CPDP, on peut retrouver aujourd'hui tout ce qui s'y était dit.

Vous dressiez à l'époque trois constats -je reprends vos propos-.

Le premier constat est que notre agglomération est de plus en plus thrombosée par la circulation nationale et internationale. C'est vrai du tunnel sous Fourvière sur la section A6-A7. C'est vrai aussi de la rocade "est" qui est devenue -comme vous le rappeliez aujourd'hui- la voie de circulation privilégiée des camions ; nous y avons de véritables convois de poids-lourds qui passent ainsi au cœur de notre agglomération -parce que, quand on est sur la rocade "est", on est bien au cœur de l'agglomération-.

Le deuxième constat, c'est qu'avoir une autoroute qui coupe la ville centre en deux mais qui coupe aussi les autres communes (La Mulatière, Oullins, Pierre Bénite) de leur accès au fleuve, c'est un scandale écologique et environnemental auquel il faut mettre fin.

Le troisième constat est que beaucoup d'habitants doivent traverser chaque jour l'agglomération pour se rendre de leur domicile à leur travail et que l'absence de bouclage du périphérique les pénalise fortement.

Donc ce que vous avez rappelé tout à l'heure reprend vos propos d'il y a trois ans. Nous avons toujours affirmé avec force qu'il fallait séparer trafic de transit et trafic local et rappelons que le débat public sur l'Anneau des sciences a été sanctionné par deux tiers d'avis favorable. En juillet 2013, une délibération du Grand Lyon le détaille parfaitement. Depuis, contrairement à ce qu'on lit ici ou là, les études se poursuivent, conformément aux engagements pris.

La mise en service de l'A89, le 19 janvier 2013, débouchant à La Tour de Salvagny a montré très vite ce que beaucoup d'entre nous prédisaient en termes de congestion et de nuisances pour cette commune et aussi pour les communes voisines -je pense notamment à Lissieu, à Dardilly ou encore à Limonest-. Nous avons délibéré, chers collègues, le 21 septembre dernier pour approuver le cofinancement d'une étude pilotée par l'Etat sur le grand contournement autoroutier de Lyon : 500 000 € à parts égales ; un grand contournement qui épargnerait le cœur de la Métropole, soulagerait l'axe A6-A7 mais également le boulevard Laurent Bonnevey et la rocade "est". Rappelons avec force que ces études sont de la responsabilité et de la compétence de l'Etat, que nous en sommes co-financeurs, que nous les suivons mais que nous ne les maîtrisons pas totalement.

La Métropole défend depuis toujours la nécessité d'écarter le trafic de transit, qu'il s'agisse du nord-ouest ou qu'il s'agisse du sud-ouest.

S'agissant du nord-ouest, les autoroutes A6 et A46 ont été raccordées au sud d'Anse par un nouveau barreau mis en service en juillet 2015 : l'A466. Des études d'opportunité sont en cours par la société concessionnaire pour la création de deux diffuseurs aux Chères et à Quincieux. De plus, l'Etat a déclaré d'utilité publique une liaison A89-A6 sud -que la Métropole a refusé de soutenir, rappelons-le- ; les travaux sont en cours et la mise en service est annoncée pour 2017. Parallèlement, des études d'opportunité, heureusement, viennent tout juste d'être décidées par l'Etat, le 23 février, à la demande de la Métropole, pour une liaison A89-A6 plus au nord, en liaison directe et en continuité directe avec l'A466.

S'agissant du sud-ouest, le projet de l'A45 est une aberration dans sa forme actuelle : en effet, il débouchera sur l'A450 ; y ajouter 27 000 véhicules par jour n'est pas raisonnable. Tout le monde l'a vu, il y a des embouteillages considérables qui nuisent gravement à la qualité de vie des habitants de tout le secteur et représentent aussi un handicap très important pour nos entreprises avec des délais de transport et des pertes de temps qui pèsent lourd dans leurs bilans. Si l'A45 se fait selon le tracé prévu, les communes de Saint Genis Laval, de Vourles, de Pierre Bénite et d'Oullins en subiront les principales nuisances et les dommages collatéraux. Parce qu'on a toujours tendance à considérer qu'il y a les grandes voiries et les voiries locales. Mais quand les grandes voiries sont embouteillées, quand il y a des bouchons importants, que font les gens ? Tout naturellement, ils essaient de s'en échapper et ils viennent traverser le centre de nos communes par des petites voiries qui ne sont absolument pas conçues pour du trafic de transit et des problèmes de sécurité importants se font jour devant tous nos équipements (collèges, écoles, crèches) et tout cela est très dangereux.

De la même manière que pour le nord-ouest, la Métropole demande à l'Etat d'engager des études qui permettent de relier l'A45 à l'A47 et l'A7 en prenant en compte, cher Martial Passi, la traversée de Givors. Alors oui, il faut un grand contournement de Lyon et des liaisons nord-ouest et sud-ouest qui écartent du cœur de la Métropole le trafic de transit. Il faut déclasser l'A6-A7 entre Limonest et Pierre Bénite en passant par Lyon, La Mulatière et Oullins et redonner ainsi à notre Métropole un autre visage.

Parallèlement, il faut bien sûr continuer avec le SYTRAL à développer des transports en commun attractifs et amener le métro aux hôpitaux sud. A cet égard, rappelons que l'Anneau des sciences, tel que nous l'avons conçu, est un véritable exemple de multimodalité et d'intermodalité avec son nœud multimodal aux hôpitaux à Saint Genis Laval et ses parcs relais. Bien sûr, il faut développer parallèlement les aménagements cyclables -on l'a vu sur les slides qui ont été projetés-.

Notre Métropole est depuis toujours un carrefour important à l'échelle française et même européenne. Cette position de carrefour lui a valu une partie de sa prospérité et de son rayonnement. Si aujourd'hui nous ne prenons pas avec l'Etat les décisions qui s'imposent, cet avantage pourrait rapidement se transformer en très grave handicap pour son avenir et celui de ses habitants.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Ensuite, le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Monsieur le Président et chers collègues, premier commentaire, j'ai bien retenu que, pour qu'une question diverse soit introduite dans l'ordre du jour, il faut la faire poser par le groupe Les Républicains et apparentés.

M. LE PRESIDENT : C'est la déviation libérale.

M. le Conseiller MILLET : Deuxième petite remarque, je crois que nous avons un problème de durée des séances car, si vous avez fait cette proposition, c'est parce que vous réalisez bien que, si elle était abordée à 23 heures, nous aurions eu une difficulté à avoir un vrai débat. Mais je vous signale que nous aurons peut-être à 23 heures des délibérations qui méritent un vrai débat et donc c'est une vraie question. Mais, évidemment, il y a une solution, c'est de réduire les temps de parole à trente secondes voire de les limiter à un groupe toutes les dix interventions et cela ira très vite. Enfin, je ne crois pas que la démocratie y gagnerait grand-chose. Donc nous avons un problème de durée des séances. Notez bien que vous le saviez en créant la Métropole puisqu'il suffisait de cumuler les heures de délibérations en séance du Conseil général, de sa Commission permanente et du Conseil général et les heures de la Communauté urbaine pour comprendre qu'il y avait évidemment un problème résultant.

Cela dit, quelques commentaires rapides.

Premièrement, il faut tout de même se souvenir que ce déclassement, qui ne peut évidemment satisfaire tout le monde comme perspective, a d'abord été présenté comme une conséquence du tronçon ouest du périphérique (TOP) devenu Anneau des sciences ; et je vous rappelle la formule célèbre dans mon groupe : "Pas de TOP sans COL".

Alors, évidemment, vous nous dites aujourd'hui que le contournement ouest de Lyon (COL), c'est irréaliste, c'est impossible, il ne se fera jamais. Par conséquent, vous prenez acte, je crois pour la première fois d'une manière institutionnelle -vous l'aviez déjà dit bien sûr mais vous en prenez acte-, que l'on abandonne le principe du COL. On cherchera dans les délibérations ou les documents qui ont pu exister jusqu'à présent à quel moment cette formulation est apparue.

En tout cas, concrètement, quand on voit votre présentation, bien évidemment, par exemple sur les transits est-ouest, on ne peut qu'avoir une réaction, on va dire, dans un court ou moyen terme en se disant : "Oui, il serait réaliste de réaliser ces barreaux parce que chacun comprend bien, pour le transit est-ouest, qu'il manque le barreau nord A89-A46, qu'il manque le barreau sud A45-A7" et tout le monde ne peut que se dire que c'est une évidence.

Cela dit, quand on prend les trafics nord-sud qui sont l'essentiel des 44 000 que vous évoquez, je ne suis pas un spécialiste du dossier mais je pense que les 44 000 sont bien des transits nord-sud ; en tout cas, c'en est une grosse part, on ne peut que faire un constat.

L'abandon du COL est une vieille tradition lyonnaise finalement dans le rapport entre son ouest et son est et, de ce point de vue, j'entends avec sympathie notre collègue d'Ecully souligner le bruit et la pollution ; mais, en quelque sorte, cela ne m'intéresse pas beaucoup de constater qu'on en aurait libéré Ecully pour venir en surcharger le sud-est lyonnais. Je ne crois pas que ce soit une solution à l'échelle de la Métropole et donc nous avons une vraie question : l'abandon du COL est sur le fond révélateur de l'abandon de l'ambition nationale dans l'aménagement du territoire. Cet abandon d'une ambition nationale est, pour moi, tout à fait d'époque. En quelque sorte quand, dans l'entreprise, l'horizon c'est le trimestre, quand le "court-termisme" fait que les décisions sont prises à l'échelon du trimestre, au plan de la politique nationale, l'ambition se résume au mandat présidentiel, c'est-à-dire à l'horizon de cinq ans.

C'est cela le vrai sujet dont on souffre aujourd'hui : l'absence d'une vraie ambition nationale d'aménagement du territoire et la réponse métropolitaine, si elle peut en satisfaire certains en se disant "Peu importe ce qui se passe ailleurs, nous, nous avons une Métropole merveilleuse" je crains fort qu'ils ne soient très déçus dans le temps car, en effet, qui nous dit que l'A432 que vous nous présentez aujourd'hui comme le contournement futur de la Métropole soit la solution ?

Je vous rappelle que nous en avons eu des Présidents, des personnalités médiatiquement très connues qui nous présentaient l'avenir de l'agglomération, d'abord avec Fourvière puis avec la rocade qui devait faire sauter le bouchon ; et donc pourquoi l'A432 demain ne serait pas bouchée comme le sont l'ensemble des infrastructures aujourd'hui ?

Cela renvoie à une question fondamentale qui est effectivement les modes de transports, à la fois dans le fret de marchandises et dans le déplacement des personnes. De ce point de vue, nous avons aujourd'hui 150 000 véhicules par jour sur Bonneveay et si l'on considère que nous en aurons demain 200 000 ou 250 000, nous constaterons qu'effectivement, quelles que soient les infrastructures que nous faisons, elles se remplissent.

Par conséquent, de notre point de vue, l'essentiel c'est effectivement d'affirmer qu'il n'y a pas d'avenir aux transports métropolitains sans une vraie ambition nationale de l'aménagement du territoire et donc des transports, avec notamment le fret routier.

J'évoquais le rapport entre l'est et l'ouest ; je souhaite à l'ouest le maximum de bien possible mais, comme nous l'avons évoqué avec l'Anneau des sciences, comme nous avons trouvé plutôt une bonne chose de passer du TOP à l'Anneau des Sciences, sauf qu'en gros, pour l'instant, nous ne voyons pas comment il serait plus réaliste de transformer Bonneveay que de réaliser le COL et, par conséquent, s'il est irréaliste de transformer le COL, il sera irréaliste de transformer Bonneveay.

Tout cela renvoie bien sûr à notre PDU qui, là encore, réalisé un peu dans l'urgence, manque fortement d'ambition puisque, bien évidemment, tout dépend du niveau d'infrastructures de transports publics que nous réalisons sur l'ensemble de l'agglomération. Alors, on va me dire qu'à l'ouest, on ne peut pas faire de transport public parce qu'il n'y a pas assez de densité urbaine. Notez bien que si le SCOT ne consacrait pas les trois quarts du développement de l'agglomération à l'est mais considérerait que l'ouest aussi pouvait être densifié -attention, je sens qu'il va y avoir des réactions !-, sans doute pourrions-nous développer du transport public aussi à l'ouest.

Voilà un ensemble de remarques très générales sur ce sujet que, bien sûr je l'espère, le groupe de travail que vous avez annoncé nous permettra de ré-évoquer dans le détail.

M. LE PRÉSIDENT : La première question que vous avez soulevée, à savoir la longueur de nos séances, si on reste dans son temps de parole, c'est déjà mieux.

Ensuite, nous avons donc le groupe Synergies-Avenir.

Mme la Vice-Présidente VULLIEN : Monsieur le Président, mes chers collègues, beaucoup de choses ont été dites, alors je ne vais pas les redire, notamment ce qui a été dit par Jean-Luc Da Passano. Il a bien exposé l'état des lieux et j'adhère totalement à sa vision.

Bien sûr, nous ne pouvons que nous réjouir d'un projet rendant de l'urbanité à un lieu particulièrement stratégique de notre agglomération. Profitons donc de cette "fenêtre de tir".

Toutefois, on le sait -et on l'a vu sur le schéma-, l'ensemble des grandes voiries et des pénétrantes de la Métropole démontre une extrême interdépendance. Nous savons que la circulation amont venant du nord est soumise à de nombreux ralentissements aggravés par l'arrivée de l'A89 dans un point déjà congestionné, ce qui risque fort de perturber ultérieurement le fonctionnement de l'Anneau des sciences -parce que, contrairement à mon collègue Hémon, je pense qu'il faut cet Anneau des sciences-. D'ailleurs, nous avons le plus grand mal à obtenir les débits réels au motif que les stations de comptages sont souvent en panne, ce qui finit par agacer le Préfet de Villefranche -qui, lui, est là, dans les réunions- et d'autres collègues peuvent en témoigner. Les élus sont un peu pris pour des simples parce qu'à chaque fois que l'on voit les chiffres, il y a toujours un technicien qui nous dit que la station numéro tant n'a pas fonctionné. Attendons les chiffres, on ne les aura jamais !

Le barreau plus au nord doit vraiment voir le jour, comme celui du sud d'ailleurs, nous l'appelons de nos vœux depuis plus de quinze ans et il est vrai que c'est un peu étonnant qu'à chaque fois, on remette sur le métier cet

ouvrage qui n'en finit pas. Il serait intéressant d'avoir connaissance de la modélisation des trafics et de la capacité d'écoulement des flux ainsi que des zones de rétention suivant les jours et les heures.

En fait, comment améliorer cette fluidité ? Il ne faut pas nous leurrer, il n'y a que 20 % de transit, peut-être moins dans certains cas lorsqu'on le compte. Il est donc nécessaire de tout mettre en œuvre pour donner à nos concitoyens une alternative à la voiture solo en relançant le projet REAL -qui, pour l'instant, est sans doute un petit peu vide- et en réactivant des projets tels que la desserte en tram-train de la ligne Lozanne-Saint Paul qui devait être opérationnelle en 2006 -j'ai des dossiers superbes, si vous voulez les voir, avec des rétroplannings, c'était tout fini en 2006 !-. Or, ce projet indispensable à l'ouest lyonnais a disparu du contrat de plan Etat-Région. De la même façon, il serait temps qu'une décision soit prise pour la ligne Sathonay-Trévoux en adoptant le mode le plus pertinent à un coût supportable. En fait, si on veut de la fluidité pour les voitures, il faut déjà éviter de prendre sa voiture.

Pour éviter la thrombose qui menace notre Métropole, il faut traiter rapidement le maillage des déplacements en privilégiant les transports collectifs, même si -et on ne peut que le regretter- notre remarquable collègue qui est le Vice-Président aux finances nous a dit : - 4 % de dotations au SYTRAL.

Il faut être aussi attentif à tous les modes actifs, sans oublier l'indispensable covoiturage, d'autant plus efficace que l'on vient de loin. Donc déjà éviter les voitures solos. Nous avons des données fraîches grâce à la dernière enquête ménages déplacements et nous disposons désormais d'un modèle mathématique multimodal qui, je vous le rappelle, a été cofinancé par notre institution et qui est maintenant à la disposition de tout le monde, c'est-à-dire des grandes voiries, de la SNCF, du SYTRAL et de notre Métropole.

Il est donc grand temps, alors que nous rencontrons élus et citoyens à l'occasion de la révision du PDU, de déployer notre énergie pour créer les conditions d'une ville respirable, pas seulement en se préoccupant des voitures mais surtout en se préoccupant de montrer comment on peut éviter la voiture.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai ensuite le groupe Les Républicains et apparentés. Qui commence ? J'ai cru comprendre qu'il y avait un expression plurielle.

M. le Conseiller RANTONNET : Exactement. Monsieur le Président, le tunnel de Fourvière, c'est 115 000 véhicules par jour. Nous avons besoin de cet Anneau des sciences, comme il a été souligné. Nous vous remercions de créer des groupes de travail pour éviter que le trafic de Fourvière ne soit reporté de Lyon sur les centres-villes de Tassin la Demi Lune, Francheville et Oullins entre autres, qui ne peuvent le supporter. Les déplacements publics ne pourraient pas davantage le supporter. Transférer la thrombose de Fourvière, de Lyon sur les villes de la première couronne ne règle malheureusement aucun de nos maux. Vous conviendrez avec nous, monsieur le Président, que ce dossier ne peut se limiter à des droits pour Lyon et à des devoirs pour les autres Villes. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Ensuite.

M. le Conseiller CHARMOT : Monsieur le Président, merci. Cela démarre doucement mais vous verrez, nous avons d'autres choses à vous dire.

La vision de la Métropole sur le sujet des infrastructures routières et le cadre de vie de qualité auquel chaque habitant aspire ne s'arrête pas à la Ville de Lyon et aux quais du Rhône avec le déclassement de l'autoroute A 6-A 7 que vous demandez au Gouvernement d'acter. Le Maire de Lyon, à l'origine de cette demande, aurait pu écouter, dialoguer avec ses collègues Maires concernés pour parler ensuite en tant que Président de la Métropole.

Vous en avez décidé autrement. Une vision de la Métropole doit pourtant répondre aux attentes des territoires et des Communes qui la composent, notamment de l'ouest lyonnais et son TOP, bouclage du périphérique dont le déclassement de l'A 6-A 7, n'est qu'une résultante et non un préalable, encore moins une compensation, sûrement pas pour les Maires concernés oubliés dans votre démarche. Ainsi, vous montrez votre sens non pas du contournement mais du détournement, celui des engagements pris sur le sujet du TOP que vous semblez vouloir enterrer, au sens propre et figuré ; même votre présentation n'y fait pas référence.

Qu'envisagez-vous pour la mise en œuvre de mesures de compensation sérieuses et concertées pour et avec les Communes qui seront touchées par le report de circulation dû au déclassement de l'A 6-A 7, notamment mesures en termes de transports en commun -domaine dans lequel rien n'est prévu à l'échelle des enjeux des communes concernées, à l'ouest et à l'est, diront certains- ? 115 000 véhicules à absorber -mon collègue de Francheville vient de le dire-, c'est une folie ; 47 000 véhicules à l'horloge de Tassin la Demi Lune et 22 000 sur l'avenue du Chater à Francheville, les limites sont atteintes depuis longtemps.

Bien sûr, une autoroute en cœur de ville, ce n'est pas l'image en tout cas plus l'image ni la réponse au développement harmonieux que nous souhaitons d'une ville aussi majeure que Lyon dans notre région. Nous regrettons cependant que le débat demandé depuis le début du mandat sur les grandes infrastructures routières soit ainsi passé par pertes et profits.

En résumé, le COL ne se fera pas. A l'est, on ne sait pas. Le TOP, vous n'en voulez pas ou plus. Les transports en commun, vous n'en parlez pas. A l'heure du déclassement, nous souffrirons tous en définitive. Qu'avez-vous prévu, monsieur le Président, pour qu'il en soit autrement ?

Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Au suivant.

M. le Conseiller BUFFET : Je suis un amateur de Jacques Brel...

M. LE PRÉSIDENT : Et cela commence bien !

M. le Conseiller BUFFET : Monsieur le Président, plusieurs observations à l'occasion de ce débat puisque vous relancez finalement la discussion sur les grandes infrastructures de notre Métropole, et singulièrement les infrastructures plutôt de caractère national.

C'est vrai que l'opportunité de pouvoir déclasser l'autoroute A6-A7 est une opportunité qu'il faut sans doute saisir. Il faut la saisir dans un périmètre bien compris, qui est celui allant d'Ecully jusqu'à Pierre Bénite, ce qui correspond évidemment au cœur de notre territoire et, de ce point de vue-là, il semble qu'il y ait un accord qui se dégage.

Je voudrais tout de même faire quelques observations qui vont plutôt dans le sens positif dans la mesure où les propositions présentées ce soir correspondent de façon assez proche à celles que je soutiens depuis longtemps à titre personnel ; et donc, finalement, on n'a pas toujours tort d'avoir raison un peu trop tôt.

Je veux dire simplement, sur le barreau Nord, qu'il est absolument nécessaire d'avancer sur ce dossier tel que présenté car il faut préserver à la fois notre agglomération du trafic qui existe aujourd'hui sur ce que l'on appelle la diagonale Bordeaux-Genève -vous l'avez rappelé-. C'est un point positif.

Sur le deuxième point, celui de la future A45, au moment où le Préfet Carencio, dans le cadre du schéma régional des transports, avait lui-même fait cette proposition, nous avons considéré publiquement, dans cet hémicycle, qu'il correspondait à une bonne solution afin de préserver l'arrivée sur l'A450 et la capacité réelle de cette voirie de pouvoir accueillir plus de véhicules qu'elle n'en accueille aujourd'hui. Vous avez montré les images, nous les connaissons tous : la surcharge du secteur de Pierre Bénite aux heures de pointe voire même presque toute la journée. L'hypothèse présentée de ce barreau Sud avec cette A45 me paraît positive.

Reste un autre sujet : le bouclage de l'A432 et l'abandon annoncé du grand contournement ouest. Personnellement, je n'ai jamais cru à ce grand contournement ouest. Je ne veux pas faire "vieux combattant" mais, à l'époque, sous la présidence de monsieur Raymond Barre, on a vu cette délibération -en 1997, je m'en souviens assez bien- et j'avais déjà fait part de cette réserve. Je crois que le bouclage de l'A432 s'impose. Sur ce point, j'ai un avis favorable.

La petite réserve que je présente -mais on aura l'occasion sans doute d'en redébattre-, c'est le bouclage au sud. Faut-il un bouclage tel que vous le préconisez ou un bouclage plus large, qui emprunte l'emprise de la ligne TGV à grande vitesse et qui permet de ressortir plus au sud de la Métropole et donc peut-être -je le pense en tous les cas- de soulager le raccordement A46 sud et donc la partie sud de l'autoroute A7 ?

C'est un point qui me semble important à l'occasion des débats qui auront lieu au sein de la commission que vous créerez. Il faut rappeler qu'il est nécessaire que tous les Maires impactés puissent y participer ; c'est absolument essentiel si l'on veut arriver à porter un projet collectivement et que l'on puisse évidemment, au-delà de le porter, le faire aboutir.

Ces quatre points sont ceux qui me semblent les plus remarquables.

Reste que l'ouest lyonnais évidemment aura besoin, à un moment ou à un autre, d'une infrastructure importante, nous le savons. Je ne veux pas aborder ici la thématique de l'Anneau des sciences puisque ce n'est pas complètement le sujet du débat mais on est bien obligé de l'avoir en tête parce qu'aménager l'A6-A7 en boulevard urbain, c'est forcément se poser la question des 50 000 véhicules restants une fois qu'on a sorti le transit et qu'on a maintenu le trafic qui restera sur la voirie ; il faut bien qu'on ait une discussion sur ce point-là et sur la manière dont les choses vont continuer de se faire.

Reste une dernière question : celle du péage urbain ou tout au moins du moyen de financement de l'ensemble des infrastructures. Il y a une délibération récente de la Métropole du mois de septembre dernier. Cette délibération pose les études comme nécessaires pour pouvoir faire un choix ; j'espère que nous aurons les résultats de ces études assez rapidement, en tous les cas, dans un délai qui nous permette ensuite de pouvoir délibérer dans de bonnes conditions et de construire un projet qui soit cohérent.

Voilà ce que je souhaitais dire à titre personnel mais je pense que c'est l'avis du groupe, sous la réserve de l'avis que je viens de vous donner. Si nous avons l'opportunité de faire avancer ces dossiers tels qu'ils sont présentés aujourd'hui et que, collectivement, on peut les porter, je dis très clairement que j'y suis favorable. Je pense que

cela va dans le sens utile de notre Métropole et de notre territoire. Mais je dis aussi, en même temps, attention au bouclage de l'A432, regardons bien toutes les hypothèses pour qu'il n'y ait pas de difficultés et ne négligeons pas le fait qu'il faut regarder aussi ce qui se passe dans l'ouest lyonnais : les 50 000 véhicules restants qui sont sortis de l'autoroute A6-A7, il faudra bien les traiter pour éviter que la première couronne soit en difficulté extrêmement importante.

Merci de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Monsieur Cochet.

M. le Conseiller COCHET : Je ne vais pas en rajouter. Simplement, monsieur le Président, je suis très heureux qu'il y ait ce débat.

Ce qui me gêne, c'est que ce débat intervient après une question que nous avons engagé de vous poser en fin de séance. Je pense que l'intérêt et la qualité d'ailleurs des différentes propositions qui sont faites montrent que la ressource qui existe dans cette enceinte nécessite de temps en temps une commission générale sur ce type de sujet. Notre groupe vous a réclamé depuis un certain nombre de temps des débats sur les grandes infrastructures de cette Métropole. Ce sont des sujets qui touchent tout le monde. Il y a des propositions qui ont été évoquées en fin de soirée qui sont de très belle qualité, me semble-t-il ; et bien sûr, maintenant, vous avez annoncé qu'il allait y avoir un groupe de travail.

Mais il me semble que, dans cette enceinte, nous devons bien sûr discuter technique mais nous devons également discuter sur un certain nombre d'orientations. Bien sûr, là, on parle des grandes infrastructures mais il y a également d'autres politiques qui peuvent être menées et si je peux émettre un souhait au niveau du groupe Les Républicains et apparentés, c'est que de temps en temps nous puissions avoir, monsieur le Président, comme nous l'avions demandé antérieurement, un certain nombre de débats de cette qualité.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. D'abord vous dire, monsieur Cochet, que si je l'ai inscrit, c'est parce que vous me l'aviez demandé il y a quelque temps déjà ; cela fait au moins trois ou quatre mois que vous me demandiez que l'on ait ce débat et donc, voyant votre question, j'ai souhaité effectivement que nous ayons ce débat aujourd'hui.

Je veux dire à chacun qu'il est vraiment urgent que nous puissions avancer et nous mettre d'accord.

Depuis que je suis Président de cette assemblée, j'ai vu défiler au moins cinq ou six Ministres des transports et aucun dossier n'a jamais avancé. Et croyez-moi, il est parti. Mais, mon cher collègue, ce n'était pas une question de position idéologique, de court-termisme ou de long-termisme. Je me souviens que notre collègue Dominique Perben, qui fut Ministre des transports, n'avait pas bougé, à l'époque ; Jean-Claude Gayssot -puisque l'on parlait de court-termisme-, fut précisément le Ministre -et, à titre personnel, j'aime bien Jean-Claude Gayssot, sauf sur cette décision-là- qui décida de supprimer le barreau Nord de l'A89 ; Dominique Perben avait décidé de supprimer pas le barreau nord mais l'A89 pour une raison -il faut voir pourquoi, lorsque l'on parle de court-termisme-, c'est qu'à l'époque, on était en pleine expansion du Beaujolais et donc on avait planté des vignes très très bas, vignes qu'ensuite, quand la conjoncture s'est retournée, on a arrachées avec les fonds de l'Union européenne.

Donc on voit comme les décisions peuvent se prendre de manière un peu conjoncturelle. Je souhaiterais qu'on les prenne de manière structurelle et en pensant véritablement au devenir de l'agglomération.

Alors, pour préciser un certain nombre de choses, quand vous dites que le COL ne se fera pas, je crois qu'au fond de nous, chacun est persuadé que le COL ne se fera jamais, sauf les deux bouts qui nous sont nécessaires. Quand vous dites que le TOP ne se fera pas, à mon avis, il faut que l'on ait une discussion au fond parce que je vois bien quelle peut être la position des écologistes. Moi, je pense que l'Anneau des sciences n'est plus le TOP et que nous avons pensé, dans cet Anneau des sciences, l'intermodalité avec une grande place faite aux transports en commun. Mais les transports en commun eux aussi ont besoin d'un peu d'espace pour pouvoir circuler ; notre collègue Rivalta aurait dit à l'époque "Les trams ne volent pas" ; c'était effectivement une expression imagée mais pour montrer que tout cela prenait place évidemment dans un espace public. Et moi je veux que nous ayons une discussion sur le fond.

Enfin, sur les transports en commun et pour ce qui concerne l'ouest lyonnais -puisque c'était un collègue de l'ouest lyonnais-, je vous rappelle tout de même que les derniers investissements conséquents que l'on a faits c'était pour le métro à Oullins et que l'on a décidé de prolonger le métro à Oullins jusqu'aux hôpitaux sud. Donc on ne peut pas dire qu'en matière de transports en commun, l'ouest lyonnais soit particulièrement défavorisé dans ce mandat.

Alors, il existe d'autres possibilités. Et, si effectivement au niveau régional, on veut développer maintenant les liaisons à partir du nord de Lyon pour arriver par le tunnel de Gorge de Loup qu'il faut agrandir pour desservir le nord-ouest de l'agglomération, moi, évidemment j'en suis totalement partie prenante. Reste à savoir s'il y a les moyens financiers. Mais comme j'ai vu un débat d'orientations budgétaires qui était un peu court, j'ai vu au moins

une chose, c'est que l'investissement allait s'accroître dans les prochaines années ; peut-être qu'effectivement, votre remarque, chère Michèle Vullien, va être prise en compte mais, n'étant pas responsable financièrement, je ne m'engagerai pas sur ce point.

Donc, voilà, chers collègues, si vous voulez bien, on conclut qu'il y a un accord assez large pour repenser ces infrastructures dans le sens qui vient d'être indiqué et je mettrai en place un groupe de travail dès les quinze jours prochains de manière à ce que nous puissions avancer rapidement avec les Présidents de groupe et avec les Maires concernés par ces infrastructures.

Voilà, merci à vous.

N°2016-1043 - déplacements et voirie - Bretelle de liaison Irigny-A7 Nord - Etudes et travaux - Attribution d'une subvention à l'Etat - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Crimier a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1043. Monsieur Crimier, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CRIMIER, rapporteur : Monsieur le Président et chers collègues, cette délibération a reçu un avis favorable de la commission ; je crois d'ailleurs, de mémoire, à l'unanimité. Il s'agit d'une subvention à l'Etat pour la réalisation de la bretelle de liaison Irigny-A7 Nord. On est en plein dans le sujet. Une réalisation qui améliorera la circulation de l'échangeur de Pierre Bénite, A7-A450 -on a vu les photos-, amélioration très attendue par nos concitoyens et dont mon collègue Jean-Luc Da Passano vous parlera plus longuement dans l'intervention de notre groupe.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. J'ai un temps de parole pour le groupe Centristes et indépendants.

M. le Vice-Président DA PASSANO : Monsieur le Président, mes chers collègues, je voulais tout simplement, d'une part, vous remercier et remercier tous ceux qui ont participé à ce qu'aujourd'hui ce dossier aboutisse.

Effectivement, depuis quelques années, je suis au premier rang de ceux qui demandent la réouverture de cette bretelle ; j'ai bien dit "réouverture" car cette bretelle existait avant les travaux d'aménagement et d'élargissement de l'A450 et, à ce moment-là, elle a été fermée par les services de l'Etat qui pensaient qu'elle n'était plus nécessaire.

Il faut bien dire qu'à l'époque, était envisagé un pont reliant Pierre Bénite à Saint Fons, dans le prolongement de l'A450, pont qui a disparu des projets de l'Etat, tant pour des considérations financières qu'en raison des risques technologiques dans la Vallée de la Chimie. Ce pont aurait permis de bien séparer les flux et d'organiser correctement ce carrefour très complexe en distribuant la circulation en rives droite et gauche du Rhône. En son absence, sont apparus d'importants dysfonctionnements -on a vu un slide tout à l'heure très caractéristique-, avec des effets de cisaillement, les véhicules venant de l'ouest en rive droite et voulant gagner la rive gauche entrant en conflit avec ceux qui vont en direction de Lyon en utilisant l'A7 en rive droite.

Ce phénomène de cisaillement, outre qu'il est source d'embouteillages quotidiens très importants, représente aussi un grand danger pour les usagers qui sont obligés, sur une faible distance, de traverser successivement plusieurs files pour se retrouver enfin sur la bonne. C'est pour cela que les élus locaux, tous ceux de nos communes, sont venus à l'idée de cet aménagement et l'ont soutenu.

Je suis donc heureux aujourd'hui qu'après bien des années d'études et de démarches diverses, nous aboutissions enfin à une solution positive. J'en profite pour dire qu'il s'agit d'un aménagement modeste qui sera très utile mais ne résoudra pas tous les problèmes. Nous le considérons -et l'Etat aussi- comme la première phase d'un aménagement plus global qui a été déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral le 24 janvier 2013 et qui concerne l'ensemble des échangeurs d'extrémités de l'A450, de l'A7 et de la RD 383, c'est-à-dire le boulevard Pierre Sémard à Saint Fons.

J'en profite aussi, puisque nous venons d'évoquer l'ensemble des grandes voiries de notre agglomération, pour dire qu'il ne faut surtout pas que ces aménagements servent à justifier l'arrivée de l'A45 sur l'A450 : ce petit aménagement va tenter d'améliorer la situation actuelle très préoccupante ; si le débouché de l'A45, avec ses 27 000 véhicules supplémentaires devait se faire à cet endroit, ce serait une catastrophe pour les habitants de toutes les communes du secteur.

Quand j'entends certains dire que l'A45 permettra de gagner vingt à trente minutes sur le trajet Saint Etienne-Lyon, je rectifie et je répons : "Non, sur le trajet Saint Etienne-Brignais ! Mais, ensuite, vous tomberez sur un gigantesque embouteillage que vous, nos amis stéphanois, aurez contribué à créer et, in fine, vous ne gagnerez pas une minute sur ce trajet. En revanche, vous aggraverez lourdement la situation des communes du sud-ouest lyonnais."

Voilà, mes chers collègues, merci d'avoir pris en compte cette demande de bon sens qui devrait améliorer très sensiblement la circulation dans ce secteur. Et, de grâce, ne laissez pas l'A45 déboucher sur l'A450 !

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Les Républicains.

M. le Conseiller MOROGE : Monsieur le Président, mes chers collègues, après la présentation de votre projet de territoire intéressant, ambitieux, nous pensons à un véritable acte manqué que vous nous présentez aujourd'hui et qui a été intégré au contrat de plan Etat-Région. Bien sûr, notre groupe votera cet aménagement routier qui est un aménagement de bon sens et qui permettra d'alléger un peu le bouchon quotidien qui empoisonne la vie des automobilistes du sud-ouest lyonnais. Comme vous l'avez dit tout à l'heure -et les photos étaient là pour illustrer vos propos-, l'A450 est déjà totalement saturée, le pont de Pierre Bénite -vous l'avez dit à plusieurs reprises- est aujourd'hui saturé, géré.

Nous regrettons vivement le manque d'ambition de cette opération qui ne résoudra finalement qu'une partie minime des difficultés. On est bien loin du projet d'aménagement présenté il y a déjà une dizaine d'années par l'Etat, dans lequel nous fondions énormément d'espoir, ce projet qui a été déclaré d'utilité publique ; on se souvient tous, dans nos communes, d'avoir participé à l'enquête publique. Il s'agissait, outre la réouverture de cette bretelle proposée aujourd'hui, d'ajouter des voies de circulation, d'améliorer l'insertion entre les différentes voies et la création également d'un nouvel itinéraire modes doux.

Malheureusement, l'Etat avait placé cette opération comme première priorité à son programme de modernisation des itinéraires routiers (PDMI) et avait fléchi 28 M€, ce qui correspondait à un très gros pourcentage de l'opération globale qui s'élevait à 35 M€. Pour débiter les travaux, il ne manquait qu'une participation des collectivités locales pour financer notamment l'itinéraire modes doux, à savoir la Région Rhône-Alpes de l'époque et la Métropole. Cette participation était chiffrée à 7,5 M€. De nombreux appels du pied vous ont été adressés, monsieur le Président -tout comme ils ont été adressés, à l'époque, au Président de la Région- mais sans jamais, hélas, recevoir de réponse favorable ; des appels notamment formulés par le Député de la circonscription concernée, à savoir Michel Terrot.

Il n'y aura donc pas, d'après nous, d'évolution majeure pour les milliers d'automobilistes qui, chaque jour, sont retenus coincés au niveau du pont de Pierre Bénite, au niveau d'Irigny, au niveau de Saint Fons, qui plus est dans une zone majoritairement placée en zone Seveso. Cette opération au rabais est une bien mauvaise nouvelle pour les habitants du sud-ouest lyonnais mais également pour les entreprises du secteur qui comptaient énormément sur cette opération pour améliorer leur quotidien.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je rappelle que le projet prévoyait la suppression de toute piste cyclable et nous sommes pour la multimodalité, c'est pour cela que nous proposons un projet global plutôt que des projets partiels et celui-ci est tout de même un tout petit projet que nous avons fait pour pouvoir débouteiller Irigny et ce secteur de l'agglomération.

Je le mets aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CRIMIER.

N°2016-1044 - déplacements et voirie - Dardilly - Lissieu - Limonest - La Tour de Salvagny - Liaison autoroutière A 89/A 6 - Rétablissement des voies des réseaux routiers métropolitains et communaux impactées par les travaux de construction et d'aménagement de la liaison autoroutière - Convention avec la société concessionnaire des Autoroutes Paris-Rhin-Rhône (APRR), les Communes et la Métropole de Lyon - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Da Passano a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1044. Monsieur Da Passano, vous avez la parole.

M. le Vice-Président DA PASSANO, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, avis favorable pour cette convention avec APRR pour tous ces aménagements concernant cette liaison -que nous n'avons pas soutenue, je le rappelle-.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

M. le Conseiller GEURJON : Intervention retirée.

M. LE PRESIDENT : Merci bien.

Je mets aux voix le dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président DA PASSANO.

N°2016-1049 - déplacements et voirie - Lyon 2° - Parc de stationnement public Bellecour - Av enant n°4 à la convention du 27 juillet 1965 portant modification du périmètre de la délégation et avenant n°1 au cahier des charges du 4 octobre 2004 portant modification des modalités d'exploitation du parc de stationnement Bellecour - Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Vesco a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1049. Monsieur Vesco, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué VESCO, rapporteur : Merci. Monsieur le Président, chers collègues, les parkings sont, d'une manière générale, partie prenante et sont les outils de la politique de la mobilité urbaine métropolitaine, notamment dans le cadre de leur évolution servicielle et de leur accessibilité.

On a tout un symbole avec ce double avenant concernant le parking Vinci Bellecour -Vinci qui a pris le nom d'Indigo, par ailleurs-, double avenant à la convention -une convention de soixante-deux ans d'ailleurs, c'était le bon temps !- et au cahier des charges.

Cette évolution permettra de substituer à l'ancienne station de distribution d'hydrocarbures -c'est en cela que l'on peut parler d'un symbole- une zone d'espace vélo sécurisée, la création d'une zone d'électro-mobilité avec des bornes de recharge et des stationnements pour les vélos électriques et les scooters électriques ; pour l'accessibilité, la création d'un ascenseur, émergeant non pas sur la place Bellecour mais en bordure, côté Saône, de l'autre côté de la voirie ; enfin, un agrandissement de ce parc de 476 places à 507 places et notamment 50 abonnements domicile qui ont été négociés, puisque c'est essentiellement un parking de passage et que les abonnements dédiés au stationnement y sont limités.

C'est un projet de 1,5 M€ qui sera financé à 100 % par le délégataire sans qu'aucune participation du Grand Lyon ne soit demandée.

Juste pour information, ce parking sera fermé durant l'Euro 2016 pour les besoins de la fan-zone mais les 168 abonnés seront relogés dans les parkings de Lyon Parc Auto les plus proches, avec l'accord de Lyon Parc Auto.

Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. J'ai une demande de temps de parole du groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

M. le Conseiller GEOURJON : Intervention retirée également.

M. LE PRESIDENT : Merci bien.

Je mets aux voix le dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué VESCO.

M. LE PRESIDENT : Viennent ensuite les dossiers pour lesquels nous avons voté l'urgence tout à l'heure

N°2016-1052 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Université de Lyon - Création d'une chaire "Habiter ensemble dans la ville de demain" dans le cadre du Laboratoire d'excellence Intelligence des mondes urbains - Désignation d'un représentant du Conseil au Comité de suivi - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Bret a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1052. Monsieur Bret, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRET, rapporteur : Pour ce premier dossier, nous n'avons pas voté l'urgence parce qu'il figurait à l'ordre du jour. Il s'agit de la création d'une chaire "Habiter ensemble dans la ville de demain" pour lequel nous avons une désignation. La commission a donné un avis favorable. Pour la désignation, je vous laisse le soin mais je crois qu'il s'agit de monsieur Le Faou.

M. LE PRESIDENT : Avant de procéder à la désignation de notre représentant, je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT : La Métropole dispose d'un représentant titulaire au sein du Comité de suivi de la chaire "Habiter ensemble dans la ville de demain". Je vous propose la candidature de monsieur Michel LE FAOU.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRESIDENT : Nous votons donc à main levée.

(Accord unanime).

M. LE PRESIDENT : Je mets maintenant la candidature aux voix.

Adoptée, les groupes Les Républicains et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés s'étant abstenus.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRET.

M. LE PRESIDENT : Nous passons ensuite à deux désignations.

N°2016-1144 - Conseil d'administration de l'Université Lumière-Lyon 2 - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRESIDENT : Une première désignation pour le Conseil d'administration de l'Université Lumière-Lyon 2, où la Métropole de Lyon dispose d'un représentant. Je vous propose la candidature de monsieur David KIMELFELD.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRESIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

(Accord unanime).

M. LE PRESIDENT : Je mets maintenant la candidature aux voix.

Adoptée, les groupes Les Républicains et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés s'étant abstenus.

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

N°2016-1145 - Conseil d'administration de l'Université Jean Moulin-Lyon 3 - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRESIDENT : Une deuxième désignation pour le Conseil d'administration de l'Université Jean Moulin-Lyon 3, où la Métropole de Lyon dispose d'un siège de représentant. Je vous propose la candidature de madame Myriam PICOT.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRESIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

(Accord unanime).

M. LE PRESIDENT : Je mets maintenant la candidature aux voix.

Adoptée, le groupe Les Républicains et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés s'étant abstenus.

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

N°2016-1056 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Expérimentation Pass urbain - Individualisation totale d'autorisation de programme - Approbation de la convention de recherche et développement avec la société Sopra-Steria - Demandes de subventions - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information -

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2016-1056. Madame Dognin-Sauze, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE, rapporteur : Monsieur le Président et chers collègues, la mise en place de la Métropole répond à une nouvelle réalité de territoire, celle d'un espace de vie vécu avec la préoccupation de mieux considérer le point de vue de citoyen usager des services de l'agglomération.

Le projet Pass urbain est un programme de recherche et de développement pour la création d'un support d'accès à différents services publics ou privés pour les Grands Lyonnais, telle une carte de vie à l'échelle métropolitaine.

Aujourd'hui, vous habitez peut-être à Caluire et Cuire, vous travaillez à Villeurbanne, vous allez voir vos matchs de foot à Décines Charpieu, vous aimez découvrir les expéditions temporaires au musée des Confluences ou encore aller au planétarium à Vaulx en Velin. Mais il vous faut, pour cela, une dizaine de cartes et d'accès différents.

Le Pass urbain vous permettra d'accéder à des offres combinées très diverses (culturelles, transports, services de vie quotidienne) à partir d'une carte unique et d'abonnement simplifiée. La proposition est de commencer à partir d'une dizaine de services pour organiser l'architecture numérique et servicielle adéquate sur dix-huit mois et d'expérimenter le dispositif avant de l'élargir à de nouvelles offres. L'objectif est de viser 50 000 utilisateurs d'ici 2020.

Ce projet s'appuie sur un partenariat public-privé de façon à en optimiser sa charge, être innovant et rattraper notre retard en la matière.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai une demande d'intervention du groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller COMPAN : Monsieur le Président et chers collègues, ce rapport propose d'attribuer une subvention pour une convention de recherche avec la société Sopra-Steria dans le cadre de l'expérimentation du Pass urbain au niveau de la Métropole.

Ce Pass est destiné à apporter plus de confort aux utilisateurs métropolitains de services culturels, sportifs ou d'animation en offrant des possibilités d'entrées groupées, à la fois dans un centre nautique, un musée et un équipement d'intérêt par exemple.

L'idée nous semble intéressante et à la hauteur de ce que notre Métropole doit pouvoir proposer à terme à ses habitants ou visiteurs, d'autant que nous ne sommes pas les plus en avance sur ce sujet.

C'est la raison pour laquelle, compte tenu du coût engendré par cette étude -4 M€, même étalés sur plusieurs années, c'est une somme, à l'heure où le budget de notre collectivité est fortement contraint-, nous nous étonnons de ne pas avoir d'éléments sur les retours d'expériences d'autres collectivités alors même que votre délibération y fait allusion. Il aurait été pour le moins intéressant de connaître la plus-value de l'expérimentation que vous nous proposez par rapport à ce qui a été réalisé ailleurs.

Nous avons noté avec surprise que, dans les critères de choix des services proposés tels que présentés en commission, il était mentionné "établissements ou services de rayonnement métropolitain". Il nous semblait pourtant que, jusqu'à maintenant, vous vous refusiez à parler rayonnement métropolitain pour des établissements, notamment en matière culturelle ou sportive, ne serait-ce que pour éviter d'avoir à vous pencher sur la délicate question de leur financement à l'échelle métropolitaine. Faut-il voir là l'amorce d'un changement de politique ?

Plus globalement, un service analogue existe déjà, la Lyon City Card, qui offre ce genre de prestations. Pourquoi ne pas s'appuyer, dans un premier temps, sur ce modèle, même si on comprend bien que l'idée est de l'étendre à l'échelle métropolitaine et pour tous ses habitants, sans restriction aux seuls touristes ?

Pour conclure, nous trouvons l'idée bonne mais trop de flou reste dans les conditions de déroulement de cette étude et de l'expérimentation. Nous aurions souhaité poursuivre la réflexion sur ce dossier mais, comme à l'accoutumée, ce rapport nous a été présenté en commission tout ficelé et sans possibilité de le travailler réellement.

De fait, nous nous abstenons sur cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté, le groupe Les Républicains et apparentés s'étant abstenu.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE.

N°2016-1057 - développement économique, numérique, insertion et emploi - PMI'e - Structures développant l'accompagnement des allocataires du RSA dans le cadre de la référence de parcours RSA en proposant des actions permettant la dynamisation des parcours d'insertion - Association Les jardins de Lucie - Attribution de subventions pour l'année 2016 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'insertion et de l'emploi -

M. LE PRESIDENT : Madame la Conseillère déléguée Bouzerda a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2016-1057 pour lequel l'intervention a été retirée. Madame Bouzerda, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée BOUZERDA, rapporteur : C'est un dossier qui a recueilli l'avis favorable de la commission. Il s'agit de l'accompagnement socioprofessionnel et social des allocataires, avec un certain nombre d'actions qui sont déclinées et une extension de l'expérimentation des Jardins de Lucie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité, Mme Claire LE FRANC n'ayant pris part ni au débat ni au vote du dossier (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée BOUZERDA.

N°2016-1059 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Projet de guichet numérique - Individualisation totale d'autorisation de programme - Demandes de subventions - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information -

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2016-1059. Madame Dognin-Sauze, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, le défi pour nos administrations et pour nos services au public est de se moderniser au rythme des évolutions des pratiques individuelles et des aspirations de nos habitants.

Les nouvelles compétences de la Métropole induisent de nouvelles interactions entre la Métropole et ses citoyens mais aussi entre la Métropole et les Communes, dans une logique de mutualisation, de faire plus et mieux ensemble pour rendre la vie des Grands Lyonnais plus simple. Il est de moins en moins acceptable de mettre à disposition des services et des informations en silo, au risque d'ajouter à la jungle des sollicitations, rendant finalement notre vie bien compliquée.

Le numérique, par la mise en place de plateformes, par les informations que nous sommes en capacité d'analyser, permet de créer des espaces de services et d'informations personnalisés, regroupant le bouquet de services dont vous avez exactement besoin selon votre mode de vie et accessibles de multiples façons selon là où vous êtes.

C'est l'objet de ce projet de guichet numérique qui propose la création d'un espace personnalisé comprenant des informations, des services en ligne et la possibilité de faire remonter des alertes. Il s'agit d'apporter une solution qui s'articule avec l'existant et d'élargir l'accès au service public selon les différents profils de citoyens. Il s'agit aussi de faire converger les différentes initiatives de portails citoyens et de travailler à l'interopérabilité des choix technologiques, dans le respect des compétences et des identités communales.

Evidemment, un tel chantier doit se faire en collaboration étroite avec les Communes qui le souhaitent et commencer par une offre simple. La méthode est donc d'engager au préalable une phase de prototypage et d'expérimentation à partir d'une variété de services et de profils d'utilisateurs à déterminer en lien avec certains territoires communaux sur une première année.

Ce projet doit permettre de créer un cadre de vie numérique, nourri par le souci de garantir la protection des données personnelles et de contribuer à l'enjeu de simplification.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. J'ai un temps de parole pour le groupe PRG.

Mme la Conseillère MICHONNEAU : Monsieur le Président, mes chers collègues, le projet de guichet numérique qui nous réunit répond à plusieurs objectifs de simplification, d'accompagnement des usagers et de transversalité. Déjà expérimenté dans plusieurs collectivités, le transfert numérique des services proposés fut à chaque fois une réussite.

Premièrement, il permet de simplifier la vie des usagers. Plus efficace, plus réactif, il sera une porte d'entrée vers tous les services de la Métropole. Par ce biais, les administrés pourront plus aisément remplir des demandes administratives, consulter les menus de leurs enfants à la cantine ou accéder à des informations telles que la disponibilité dans chaque borne Vélo'V, les horaires de bus ou les différents événements organisés sur le territoire.

Une offre très éclectique et très complète qui représentera un lien direct entre la population et la collectivité ; c'est en effet une priorité : simplifier ce qui peut apparaître comme la conséquence du millefeuille administratif : des dizaines de services, de directions, de collectivités, de projets qui peuvent rendre le tout illisible. A travers ce guichet unique, à travers cette plateforme numérique, nous assistons non pas à une révolution -le terme serait inapproprié- mais à une évolution, une évolution tournée vers le bien commun au service du plus grand nombre.

C'est tout l'intérêt du numérique : être accessible à tous, directement, sans discrimination. Des difficultés peuvent toutefois résider dans son utilisation pour certaines personnes et il conviendra donc d'accompagner les utilisateurs par une bonne information qui aura pour conséquence une égalité de traitement que nous souhaitons tous.

Cette égalité, évoquons plutôt l'équité de traitement, est également l'un des objectifs de l'Union européenne, à travers ses ITI (investissements territoriaux intégrés). Ce fonds structurel, tourné vers les territoires urbains, permet l'octroi de financements intersectoriels sur un même territoire. Il dénote l'utilité de l'Europe à destination des territoires et l'intérêt pour la Métropole de travailler avec tous les partenaires, que ce soit l'Union européenne ou la Région qui sera saisie dans le cadre du contrat métropolitain.

L'heure est au décloisonnement, au partenariat, afin d'effectuer des économies d'échelle mais surtout pour être le plus efficace possible. Ce sont toutes les opportunités que permet le numérique. Toujours centré sur l'utilisateur, ce guichet constitue donc un levier financier mais surtout un levier social. Nous ne pouvons que nous en féliciter.

La Métropole, territoire urbain, a la chance d'être dotée d'infrastructures performantes, d'associations qui s'engagent en faveur de l'innovation et du numérique comme Lyon French Tech. Notre collectivité se devait d'assumer son titre de premier pôle numérique après Paris et de prouver qu'au-delà des 50 000 emplois et des 4 000 entreprises dans le numérique, elle pouvait également développer un dispositif ambitieux au service des citoyens.

C'est pourquoi le groupe Parti radical de gauche votera avec enthousiasme en faveur de cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. L'intervention du groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés est retirée. Ensuite, le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

Mme la Conseillère déléguée BAUME : Monsieur le Président, madame la Vice-Présidente, chers collègues, si l'idée de cette expérimentation d'un guichet numérique avec six Communes semble aller dans le sens des évolutions technologiques pour faciliter le quotidien de chacun, et après avoir interrogé en commission développement économique, numérique, insertion en emploi la semaine dernière, je vous livre, pour le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés, quatre points de vigilance.

Sur ce que l'on nomme le contenu du "bouquet de services" : il est incontournable que cette offre soit calée sur des réalités, des besoins bien identifiés et connus, tout en respectant -c'est vrai que Karine Dognin-Sauze nous l'a dit- la responsabilité de chacun, les compétences des Communes et arrondissements par rapport à la Métropole et surtout avec des interlocuteurs, à savoir des agents des Communes, qui sont en capacité de répondre à ces nouvelles attentes-là, apportées par ce nouvel outil-là ; dit autrement : créer une application pour faire part de l'absence de son enfant le lendemain à la cantine alors même que les règles de la Commune concernée demandent de prévenir de l'absence largement plus de vingt-quatre heures en amont serait vraiment dommage.

Deuxième point de vigilance, sur ce qui est nommé "la plateforme de contribution" -dans le rapport, c'est écrit ainsi- : il est bien entendu nécessaire d'avoir des espaces de dialogue, d'information et autres avec les habitants. Toutefois, au-delà des "anomalies" qu'un habitant pourrait pointer via cette plateforme -comme indiqué dans le rapport-, il serait intéressant de mobiliser cette technologie numérique pour plus d'échanges directs et, par exemple, qu'un habitant puisse faire part aussi de solutions pour tel ou tel souci du quotidien habituellement pris en charge par une Commune ou la Métropole.

Troisième point de vigilance, sur le principe même de s'en remettre au numérique pour se tenir à disposition des habitants : encore ce matin, en CCAS de la Ville de Lyon lors de la présentation de l'analyse des besoins sociaux, il a été redit combien il est délicat voire impossible pour une partie de nos concitoyens de faire des démarches administratives avec cet outil. Alors, je me permets un rappel : rien ne vaut un échange réel avec une personne compétente.

Enfin, dernier point de vigilance, sur la protection des données personnelles et le partage de données : il va de soi que l'ensemble des données personnelles seront strictement protégées, et ce malgré la multiplicité d'interlocuteurs puisqu'il s'agit de traiter de services rendus par des arrondissements, des Communes et la Métropole. Sur ce point-là -la Vice-Présidente l'a rappelé à l'instant, donc j'en suis certaine-, il va de soi que les comportements des usagers du guichet ne donneront pas lieu à transmission à des opérateurs à des fins commerciales. Si tel n'est pas le cas, alors merci de nous clarifier les choses ou de nous en parler lors de la

prochaine commission développement économique, numérique, insertion en emploi. Il reste une interrogation de fond concernant justement la démocratisation des informations, des savoirs et des bonnes idées qui n'est pas contradictoire avec le point précédent, à savoir : est-ce que l'ensemble de ces données sera sous licence libre ?

Enfin, monsieur le Président, ce week-end avait lieu, avec l'accompagnement de la Métropole, un très bel événement grand public aux Subsistances justement dédié au numérique et à l'éducation aux usages de cet outil fantastique. Monsieur le Président, sachez que bon nombre d'habitants ont été absolument ravis qu'aux Subsistances un événement grand public se tienne en week-end ; je tenais à profiter de ce rapport pour le dire.

Monsieur le Président, madame la Vice-Présidente, c'est bien pour plus de liens et d'intelligence collective que le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés votera ce rapport ce soir.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe La Métropole autrement.

M. le Vice-Président BRET : Mes chers collègues, la délibération que nous examinons s'inscrit dans le même cadre que celle concernant le Pass urbain que nous venons de voter.

Dans les deux cas, il s'agit d'anticiper et de faciliter les pratiques dématérialisées des habitants dans l'usage d'un certain nombre de services, publics et privés. Dans les deux cas, il s'agit aussi d'affecter des sommes importantes -cela a été dit tout à l'heure- à ces deux projets : 4 M€ pour le Pass urbain et 1,3 M€ pour le guichet numérique.

Dans les deux cas aussi, il s'agit de demander des subventions au titre du fonds européen de développement régional (FEDER), soit dans le cadre d'un programme "expérimenter des territoires augmentés" pour le Pass urbain, soit dans le cadre de l'enveloppe d'investissement territorial intégré.

Ces deux programmes européens contribuent normalement à flécher les fonds communautaires prioritairement sur les territoires de la politique de la ville et -c'est ma première interrogation- on peut poser la question du lien entre ces projets tels qu'ils sont exposés ici et les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Ma deuxième interrogation porte sur l'étendue du projet de guichet numérique. Ce projet vise de manière globale à rassembler l'accès, sous forme d'un portail unique, à l'ensemble des services dématérialisés et informations numériques -cela a été dit- sur le territoire de la Métropole.

On peut anticiper que les publics qui utiliseront cet accès unique sont ceux qui d'ores et déjà utilisent ces services de manière éparse. Cela ne répond donc en rien à un objectif de lutte contre la fracture numérique mais, de plus, cela interroge nécessairement sur le caractère véritablement nécessaire de ce portail unique. Ce même type de fonction est assuré par des moteurs de recherche qui permettront, à terme, en combinaison avec un logiciel de localisation, d'adapter la recherche à l'utilisateur et d'anticiper ses besoins, plus efficacement peut-être que nous serons jamais capables de l'être.

Cette remarque sur le fond du projet doit également être complétée par un point de vue sur la forme. En effet -cela a été souligné par l'oratrice précédente-, ce projet se nourrit de démarches engagées d'ores et déjà par les Communes sur l'accès dématérialisé à leurs propres services. On ne comprend pas comment il s'articule avec la stratégie des services métropolitains. C'est pourtant un axe de développement important qui semble aller de soi mais dont il conviendrait de faire un préalable.

Pour illustrer mon propos, avant de viser l'intégration des modalités d'inscription à la cantine scolaire, il conviendrait que la Métropole travaille à la dématérialisation de l'inscription à la cantine des collèves; cela semble d'une grande évidence. De même, les publics âgés, handicapés, bénéficiaires des politiques métropolitaines sont les premiers usagers potentiels d'une dématérialisation des services métropolitains. Or, cette question n'apparaît pas comme prioritaire dans le développement de ce projet.

De plus, la dématérialisation des actes administratifs, des signalements, des relations et de la communication avec les habitants est un processus complexe qui suppose beaucoup d'investissement en ingénierie, beaucoup d'accompagnement des changements de pratiques professionnelles. Ce processus d'intégration dans un guichet unique doit pouvoir se faire d'une manière neutre, sans impact sur les dématérialisations déjà en place. Il conviendrait d'être assuré de manière plus claire de cette neutralité.

Enfin, les processus de dématérialisation des Communes sont intégrés dans ce projet sans qu'on les ait préalablement associées à la conception du guichet, sans qu'on les ait interrogées sur leurs attentes, leurs priorités. Les Communes ont certes été informées de ce projet. Elles ne peuvent être que sensibles à la facilitation de l'accès à leurs services qu'il propose mais, derrière cela, se posent des questions d'identification de la Commune, de la comparabilité de l'offre de services et d'avancement hétérogène dans les processus de dématérialisation.

Avant de s'engager dans un projet aussi global, de mobiliser des financements importants pour la Métropole mais aussi au titre des financements communautaires, il me semble qu'il faudrait davantage prendre le temps d'un état des lieux, de définition, au niveau des services métropolitains, de la stratégie de dématérialisation, d'association des Communes et de concertation sur les attentes.

Le processus de cadrage dont il est question permettra éventuellement de le faire. Cependant, il faut qu'il permette véritablement de faire évoluer les objectifs de la mise en œuvre de ce projet et de prendre en compte notamment certains publics et certains services.

C'est seulement à ces conditions, et je dirai plus avec vigilance qu'avec enthousiasme, que nous voterons cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Socialistes.

Mme la Conseillère déléguée BRUGNERA : Intervention retirée, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Les Républicains.

Mme la Conseillère SARSELLI : Monsieur le Président, mes chers collègues, ce projet de rapport acte le lancement de l'expérimentation et la première phase de déploiement de guichets numériques dans six Communes pilotes de la Métropole. Plus largement, il participe de la réflexion globale relative à l'organisation des services à la population, qu'ils soient publics ou privés et de l'intégration et l'accès à ces services dans un cadre dématérialisé.

Je ne peux que me réjouir que ce rapport nous soit proposé ce soir car il se situe dans la droite ligne de mon intervention en question orale lors du dernier Conseil -je me rappelle d'ailleurs que vous aviez bien souri, monsieur le Président, et cela m'avait ravie à ce moment-là- ; comme quoi, de bonnes idées ou des points de vue intéressants peuvent tout à fait être émis par chacun, élus de la majorité ou de l'opposition.

Le guichet numérique permettra à chacun l'accès aux services par le numérique au moyen d'une application mobile ou d'un portail web. C'est évidemment une bonne chose, même si nous aurions apprécié avoir davantage de lisibilité sur le choix des Communes pilotes.

Mais, en tant que telle, la technologie n'est pas une fin en soi. L'enjeu réel se trouve en ce qu'elle permet d'appréhender une autre manière de vivre sa ville au quotidien, plus fluide et plus accessible. Il s'agit donc d'accompagner l'outil numérique, ne pas le réserver aux seuls initiés mais bien de l'inscrire dans une ouverture, une évolution.

Et j'appelle à nouveau votre attention sur les points de vigilance que j'avais exprimés lors du dernier Conseil de Métropole en prenant pour illustration le service postal au sens large : certains publics sont encore aujourd'hui éloignés de l'accès aux technologies de l'information et de la communication et de l'usage même des informations issues de ces outils. La mise en place des guichets numériques devra, à mon sens, tenir compte de ces inégalités pour ne pas creuser davantage ce fossé.

Plus encore, je crois que le numérique doit recréer du lien entre les habitants, entre les usagers de services, avec les acteurs et les personnes publiques. Il doit permettre la rencontre et favoriser les usages collectifs et les interactions. Il doit être l'outil de tous et permettre l'implication de chacun.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE.

N°2016-1061 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Pôle de compétitivité Imaginove - Attribution d'une subvention à l'association Imaginove pour son programme d'actions 2016 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'innovation et de l'action économique -

N°2016-1062 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Pôle de compétitivité Lyonbiopôle - Attribution d'une subvention à l'association Lyonbiopôle pour son programme d'actions 2016 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2016-1061 et 2016-1062. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur : Monsieur le Président, il y a un avis favorable pour les deux dossiers qui consistent à attribuer une subvention de fonctionnement à deux pôles de compétitivité, Lyonbiopôle et Imaginove.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai une intervention du groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

M. le Conseiller JACQUET : Monsieur le Président, chers collègues, nous avons là -comme il vient d'être dit- deux délibérations qui concernent l'animation et le fonctionnement des pôles de compétitivité Imaginove et Lyonbiopôle. Conformément à nos marges de manœuvre, les subventions pour 2016 baissent de 3 % et je remarque que, sur le bilan 2015, il n'est fait mention ni de la formation ni de l'emploi ; heureusement, la délibération sur Biovision -qui vient un peu plus tard- souligne que la filière sciences de la vie en Rhône-Alpes a vu, ces cinq dernières années, augmenter ses emplois de 6 %, ce qui est appréciable.

L'évaluation des pôles de compétitivité n'est pas terminée au plan national mais nous avons le discours du Ministre de l'économie du 4 mars dernier, prononcé à l'occasion des dix ans des pôles : monsieur Macron indique vouloir généraliser ce qui a été bien fait et tirer les conséquences de ce qui a été raté.

Pour ce qui est bien fait, 1 000 actions de formation en direction des entreprises en accompagnant les PME et TPE, 1 600 projets collaboratifs pour 6,8 milliards d'euros dont 40 % de fonds publics (Etat et collectivités), 40 % des partenaires sont des PME, corrigeant la capture traditionnelle -c'est monsieur Macron qui parle- par les grands groupes des politiques de R&D.

Mais ce que ne dit pas ou ce que n'analyse pas Emmanuel Macron, c'est que cette politique conduit au désengagement des grands groupes de leur propre R&D, tout en capturant toujours les royalties des brevets et, corollairement, de l'essentiel du crédit impôt recherche qui a plus que doublé en dix ans. Ainsi, si l'Etat et les collectivités se substituent aux groupes pour financer 40 % de la R&D, les retombées financières des brevets, elles, ne vont ni à l'Etat, ni aux labos académiques, ni aux collectivités, ni aux PME, TPE et autres startups, sauf quelques rares cas où le protocole de répartition des royalties le prévoit en amont, ce qui montre que ce serait possible. Généralisons-le !

Ces pratiques constituent le soubassement de ce que dénonce l'appel des 110 oncologues contre le coût des traitements -voir *Le Figaro* du 16 mars ; j'ai tout de même quelques références, vous voyez !- : ils montrent comment, paradoxalement, les prix des médicaments explosent alors que l'effort de recherche des groupes diminue et que les autorisations de mise sur le marché sont des plus rapides. Le prétexte de l'efficacité de ces médicaments, avancé par les groupes pharmaceutiques en question, ne saurait justifier cette extravagance des prix ; le prix des antituberculeux au siècle dernier n'a pas été défini en fonction du nombre de morts évitées ni du nombre d'années de sanatorium ordonnées ! Le cri d'alarme des 110 oncologues concerne l'équité d'accès des patients aux traitements innovants des cancers et des médicaments innovants comme ceux de l'hépatite C ainsi que la pérennité de notre système solidaire de santé. Les 110 préconisent de définir un juste prix en fonction des sommes investies par les industriels en R&D du produit, de rendre le système d'arbitrage plus démocratique et transparent, de ne plus accepter l'extension de durée des brevets, d'autoriser l'utilisation de licence obligatoire pour les pays en voie de développement.

Je trouve que ces recommandations-là devraient être appliquées aux pôles de compétitivité. Elles constituent pour moi une argumentation forte pour établir un code déontologique réglementant la production pharmaceutique et les pôles de compétitivité car ils jouent un rôle considérable dans ce qui est dénoncé.

Le 4 janvier dernier, une nouvelle politique des pôles a été annoncée, prévoyant une meilleure implication des collectivités, Régions et Métropoles, ce qui est très bien. Pour commencer à mieux nous impliquer, quelle devrait être la contribution de la Métropole de Lyon à l'évaluation des pôles de compétitivité et aux préconisations pour cette réforme ? En appui sur l'appel des 110, que je viens d'évoquer, je résume les propositions faites ici même depuis 2008 pour que les pôles améliorent leur efficacité :

- généraliser les projets de formations,
- établir un code relationnel protégeant les PME impliquées dans les projets collaboratifs, face à leurs donneurs d'ordres pour qu'ils puissent bénéficier des retombées des recherches qu'ils mènent,
- inclure dans chaque modèle économique des projets une règle de participation aux résultats de la propriété intellectuelle de chacun des acteurs au prorata de son financement
- et proposer une représentation des collectivités les plus engagées, dont la nôtre -ou la vôtre-, pour participer aux travaux du fonds unique interministériel. C'est dans cette voie-là que les pôles deviendront des vrais pôles de coopération.

Merci.

Et j'étais dans les temps !

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Jacquet. Je mets aux voix ces dossiers.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

N°2016-1069 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Filière sécurité - Attribution d'une subvention à l'association Forum international des technologies de la sécurité (FITS) pour l'organisation du forum Technology against crime (TAC) 2016 à Lyon - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1069. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur : Monsieur le Président, un avis favorable de la commission pour l'attribution d'une subvention à l'association Forum international des technologies de la sécurité (FITS) pour l'organisation du forum *Technology against crime* (TAC) 2016 à Lyon.

M. LE PRÉSIDENT : Très bon accent ! Le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

M. le Conseiller HÉMON : Comme l'an passé, nous voterons contre ce dossier. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je mets aux voix le dossier :

Adopté, le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ayant voté contre, sauf M. Charles et Mme Vessiller qui se sont abstenus.

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

N°2016-1071 - développement solidaire et action sociale - Pollionnay - Conseil d'administration de la résidence intercommunale Jean Villard - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Pôle personnes âgées et personnes handicapées - Direction établissements personnes âgées -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Conseillère Runel a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2016-1071. Madame Runel, vous avez la parole.

Mme la Conseillère RUNEL, rapporteur : Monsieur le Président et chers collègues, il s'agit de désigner un représentant de la Métropole au Conseil d'administration de la résidence intercommunale Jean Villard à Pollionnay, que je vous laisse la primeur d'annoncer à l'assemblée. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : La Métropole dispose d'un représentant du Conseil au Conseil d'administration de la résidence intercommunale Jean Villard. Je vous propose la candidature de monsieur Alain GALLIANO.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

(Accord unanime).

M. LE PRÉSIDENT : Je mets maintenant la candidature aux voix.

Adoptée, les groupes Les Républicains et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés s'étant abstenus.

Rapporteur : Mme la Conseillère RUNEL.

N°2016-1073 - développement solidaire et action sociale - Villeurbanne - Charbonnières les Bains - Bron - Champagne au Mont d'Or - Chassieu - Collonges au Mont d'Or - Corbas - Craonne - Dardilly - Décines Charpieu - Ecully - Feyzin - Francheville - Jonage - Marcy l'Etoile - Meyzieu - Saint Genis les Ollières - Vénissieux - La Tour de Salvagny - Lyon - Limonest - Lissieu - Saint Cyr au Mont d'Or - Solaize - Saint Didier au Mont d'Or - Saint Fons - Conventions pluriannuelles 2013-2016 pour l'installation et le financement d'un dispositif d'intégration MAIA (méthode d'intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie) Lyon Centre Ouest et Lyon Centre Est - Avenants pour l'année 2015 - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Pôle personnes âgées et personnes handicapées -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Le Franc a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2016-1073. Madame Le Franc, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente LE FRANC, rapporteur : Monsieur le Président, les méthodes d'action pour l'intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie, aussi dénommées MAIA, ont été créées lors du plan Alzheimer. Leur rôle a été réaffirmé il y a peu dans la loi d'adaptation des sociétés au vieillissement. Leur objectif est de simplifier et d'optimiser le système d'aide et de soins, notamment à domicile, pour les personnes

âgées en perte d'autonomie, en créant des espaces et en mettant en œuvre des méthodes de coordination rassemblant autour de la personne et sa famille tous les professionnels des champs sanitaires, sociaux et médico-sociaux.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la Métropole, chef de file des politiques relatives aux personnes âgées sur son territoire, porte trois dispositifs MAIA et un quatrième en cours de création -on le verra dans une délibération ultérieure-.

La délibération présentée ce soir concerne deux avenants pour deux dossiers de dispositifs : les MAIA Lyon Centre-Ouest et Lyon Centre-Est. Ces avenants sont demandés par l'Agence régionale de santé afin de consolider les liens et le portage juridique et financier de ces dispositifs par la Métropole en vue de verser les subventions de fonctionnement à la Métropole de 280 000 € pour chacun des deux dispositifs.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai une demande de temps de parole pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

M. le Conseiller GACHET : Monsieur le Président et chers collègues, simplement quelques mots pour souligner ce que ce dispositif recouvre, les responsabilités qu'il engage et les perspectives qu'il peut ouvrir, compétences nouvelles pour la Métropole qui se substitue au Département ; se substituer au Département signifie aussi donner une couleur particulière à ce qui est plus qu'un héritage.

Les MAIA sont des coordinations qui se sont mises en place déjà sur beaucoup de départements et qui constituent pour l'Agence régionale de santé (ARS) une structuration souhaitée et prônée comme un modèle de référence pour la coordination des services d'aide auprès des personnes âgées.

Il y a là un premier enjeu pour la Métropole : celui d'une collaboration opérationnelle avec les services de l'Etat, avec une définition claire des prérogatives et obligations de chaque partie mais également la définition d'un modus operandi partagé au bénéfice des personnes âgées (60 ans et plus) en perte d'autonomie et des aidants qui les accompagnent. Ce dispositif est avant tout celui qui permet un lien avec des femmes et des hommes dont la responsabilité nous est confiée. Nous devons intervenir -je cite- pour simplifier les parcours, éviter les ruptures de continuité dans les interventions et renforcer l'articulation des intervenants sanitaires, sociaux et médico-sociaux pour la personne et les aidants, dans le respect du libre choix de la personne.

La fonction d'évaluation est présente dans les conventions mais nous devons conserver à l'esprit la nature particulière de cette évaluation, dont les résultats sont pour une large part de l'ordre de l'immatériel. Réaliser un diagnostic opérationnel approfondi des ressources du territoire ne relève pas seulement de la logique économique et les résultats se mesurent aussi par leur impact social. Les tables de concertation devront donc inclure cette dimension, celle qui permettra de lire la valeur sociale ajoutée de l'intervention métropolitaine.

Nous pourrions un jour aller plus loin en imaginant que ce dispositif devienne un des services d'une maison du droit et de l'autonomie, avec compétence sur un territoire à taille humaine, en favorisant aussi un équilibre nécessaire entre le médical et le social avec comme ambition complémentaire celle d'ouvrir le dispositif aux personnes handicapées et à toute personne dont l'autonomie est rendue difficile par la maladie ou les accidents.

Enfin, comme nous l'avons déjà souligné à d'autres occasions, ils permettent de poursuivre des orientations qui donnent aux services d'aide à domicile une double mission : accompagnement hors du domicile pour favoriser la participation à la vie sociale de la personne bénéficiaire, animation de la vie sociale en lien avec les acteurs du quartier.

L'action de la Métropole doit s'inscrire dans une dynamique résolument progressiste qui prend appui sur l'ensemble des dispositifs et moyens, y compris en incluant les initiatives citoyennes qui réunissent l'ensemble des forces vives des institutions, des collectivités, des associations et des habitants. Ainsi, jeudi 7 avril, à Villeurbanne, aura lieu le lancement public de la coopération Mona Lisa pour la Métropole et le Département du Rhône. Notre collectivité est d'ailleurs engagée : nous avons voté notre adhésion lors du dernier Conseil. Nous pouvons, à cette occasion, nous mobiliser encore plus largement pour être à la hauteur des enjeux et de nos ambitions.

Merci de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente LE FRANC.

N°2016-1076 - développement solidaire et action sociale - Actions de médiation sociale et d'aide à la gestion des aires d'accueil et actions d'insertion par le logement au titre de l'accompagnement social lié au logement - Attribution de subventions à l'Association régionale des tsiganes et leurs amis gadgés (ARTAG) - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de l'habitat et du logement -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Conseillère David a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2016-1076. Madame David, vous avez la parole.

Mme la Conseillère DAVID, rapporteur : Cette délibération prévoit l'attribution de subventions à l'ARTAG (Association régionale des tsiganes et leurs amis gadgés) afin de l'aider à poursuivre ses actions de médiation sociale et d'assistance à la gestion des aires d'accueil des gens du voyage. Elle a reçu un avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai une demande de temps de parole du GRAM.

M. le Conseiller GACHET : Intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je mets aux voix le dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère DAVID.

N°2016-1077 - éducation, culture, patrimoine et sport - Opérations globalisées 2016 - Petits et moyens travaux dans les collèges publics - Cités scolaires - Mobilier et équipement spécifiques - Subventions d'équipement aux collèges privés - Individualisations d'autorisations de programmes - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de l'éducation -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Desbos a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1077. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué DESBOS, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, ce dossier concerne une individualisation, pour l'année 2016, de six autorisations de programmes globalisées relatives à des opérations récurrentes de l'éducation : nous avons des petits et moyens travaux dans les collèges, la participation financière en faveur des cités scolaires, la réalisation d'études techniques, l'acquisition de mobiliers et d'équipements, des subventions de mobiliers et de matériels spécifiques et, en dernier lieu, la subvention d'investissement aux collèges privés, avec un avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai un temps de parole pour le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

Mme la Conseillère IEHL : Cher Président, chers collègues, nous ne voterons pas davantage que l'an dernier ce rapport relatif aux aides à l'investissement des collèges privés. Dans un contexte de réduction drastique des moyens financiers, il ne nous semble en effet pas nécessaire d'accorder des aides à l'investissement aux collèges privés qui, par ailleurs, disposent de leviers de financement propres.

L'aide apportée est sensiblement égale à celle votée en 2015, soit 1,8 M€, diminuée de 300 000 € de garantie d'emprunt pour un collège privé que nous avons versée suite à la défaillance de l'établissement. Cette année, l'autorisation de programme à individualiser pour 2016 est de 1,7 M€, étant rappelé qu'à titre exceptionnel, une partie de cette somme (200 000 €) est pré-affectée aux subventions d'investissement aux collèges privés déjà votées par le Conseil général. Et, compte tenu du patrimoine extrêmement dégradé des collèges publics de la Métropole, cette somme pourrait, à notre sens, utilement être affectée à leur réfection, notamment pour la rénovation thermique des bâtiments, grâce à la mobilisation de crédits de la Caisse des dépôts et consignations. Nous votons contre ce point précis de la délibération mais évidemment pour le reste.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté, le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ayant voté contre les subventions accordées aux collèges privées (M. Charles et Mme Vessiller s'étant abstenus sur ce point) et pour le reste du rapport.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué DESBOS.

N°2016-1078 - éducation, culture, patrimoine et sport - Opérations globalisées 2016 - Culture - Individualisations d'autorisations de programmes - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de la culture et des sports -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Picot a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2016-1078 pour lequel le temps de parole a été retiré. Madame Picot, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente PICOT, rapporteur : Merci, monsieur le Président. Mes chers collègues, je dirai seulement avis favorable de la commission pour les opérations globalisées 2016 en matière culturelle, relatives à deux de nos compétences obligatoires : archives et enseignement artistique ainsi qu'au musée gallo-romain de Fourvière.

M. LE PRÉSIDENT : Je vois que vous avez compris mon appel du pied ! Ah pardon, ce n'est pas retiré ? Alors, dans ce cas-là, madame Picot, exprimez-vous !

Mme la Vice-Présidente PICOT : Alors, je vais détailler un peu plus. Je disais que ce sont les opérations globalisées 2016 dans trois domaines :

- pour les archives départementales et métropolitaines, c'est une somme de 50 000 € qui est proposée et ces crédits seront affectés à la numérisation des documents ;

- en ce qui concerne les enseignements artistiques, le rapport propose l'affectation de 200 000 € pour les établissements d'enseignement artistique en vue de l'acquisition d'instruments de musique ou de matériel technique. Il s'agit d'aider les établissements d'enseignement artistique à l'achat notamment d'instruments de musique coûteux ;

- enfin, en ce qui concerne le musée gallo-romain de Fourvière, il s'agit du financement des travaux d'entretien et d'aménagement, en particulier l'amélioration de l'éclairage pour 167 000 €, le financement de la restauration ou de l'acquisition des collections pour 101 000 € et les achats liés à la vie quotidienne de l'établissement pour 233 000 €.

J'en ai terminé.

M. LE PRESIDENT : Merci. Le groupe UDI.

M. le Conseiller GILLET : Monsieur le Président, mes chers collègues, ce rapport aborde -comme vient de le dire madame Picot- cinq individualisations d'autorisations de programmes dans le domaine de la culture, de la conservation et de la mise en valeur du patrimoine historique de la Métropole.

En ce qui concerne la numérisation des fonds des archives, nous y sommes favorables car cela devrait permettre une meilleure accessibilité pour les usagers et une conservation plus sécurisée de ces fonds.

Le deuxième point porte sur l'acquisition d'instruments de musique et de matériel scénique et technique. L'aide apportée est de 200 000 €. Ce montant correspond-il au cumul de l'aide apportée autrefois par le Conseil général dans ce domaine associée aux dotations cantonales ? Ou bien la Métropole est-elle allée plus loin dans cette proposition pour dynamiser sa politique culturelle ?

L'apprentissage de la musique représente un coût important pour les Communes et pour les familles. La pratique musicale doit être ouverte à tous et ne doit pas revêtir un caractère élitiste. Pour cela, cette aide métropolitaine est essentielle. Sur la répartition géographique de cette aide, il nous paraît important que cette subvention ne soit pas monopolisée par Lyon et Villeurbanne. Le schéma départemental d'enseignement artistique ayant disparu, les conservatoires périphériques qui travaillent en réseau comme écoles-ressources, qu'il s'agisse de Meyzieu pour l'est lyonnais, Givors pour le sud, ou Sainte Foy lès Lyon pour l'ouest lyonnais ou d'autres encore, doivent être largement associés à cette discussion et un schéma métropolitain devrait être mis en place pour une meilleure couverture globale de notre agglomération.

Enfin, trois autorisations concernent le musée gallo-romain, pour l'achat de matériel pédagogique, pour la restauration de sites archéologiques que sont les vestiges romains des thermes, rue des Farges, ou pour le théâtre romain en lui-même. Nous sommes favorables à ces interventions.

J'en profite pour attirer votre attention, monsieur le Président, sur le fait que le musée gallo-romain a une dimension métropolitaine incontestée. Or, il existe sur la Métropole un autre édifice qui mériterait largement le même dimensionnement, la même tutelle, la même protection et la même attention : il s'agit de l'aqueduc romain du Gier. Long de 86 kilomètres, l'aqueduc du Gier était l'aqueduc principal, parmi les quatre aqueducs qui irriguaient Lugdunum en eau potable. Pour franchir la vallée de Beaunant entre Francheville et Sainte Foy lès Lyon, les Romains ont construit plus particulièrement un pont-siphon. Il n'existe en France plus que trois édifices de ce type et deux en Italie. Sur les 30 arches de ce pont-siphon, il reste aujourd'hui encore 15 arches qui mériteraient d'être sécurisées, restaurées et mises en valeur. A titre d'illustration, lorsque vous rentrez sur Wikipédia par exemple -certes ce n'est pas LA référence exclusive mais il reste un site largement visité-, le site de Beaunant et le site du canal Cavour sur la haute plaine du Pô sont les deux références citées du mot "pont-siphon romain".

La ville de Sainte Foy lès Lyon a récemment présenté à madame Picot, Vice-Présidente en charge du patrimoine, un dossier allant dans ce sens-là. Ce pont-siphon pourrait très bien être pris en compte dans la structure du musée gallo-romain de la Métropole.

Je vous remercie d'étudier et d'apporter le plus grand soin à cette proposition.

M. LE PRESIDENT : Merci. Je vous rappelle que la ligne directrice dans le débat budgétaire a été de réduire dans les marges de manœuvre et non pas d'augmenter. Cela apporte un élément de réponse.

Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente PICOT.

N°2016-1080 - éducation, culture, patrimoine et sport - Bron - Caluire et Cuire - Lyon 1^{er} - Lyon 3° - Lyon 4° - Lyon 5° - Meyzieu - Neuville sur Saône - Restauration scolaire des collèges de la Métropole de Lyon - Délégation de service public - Avenants de prolongation - Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Desbos a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1080. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué DESBOS, rapporteur : Monsieur le Président et chers collègues, il a été décidé de mener une réflexion sur l'organisation, l'orientation et l'optimisation des contrats de DSP dans la restauration scolaire de nos collèges qui arrivent tous à échéance dans les mois à venir. Afin d'optimiser le futur modèle de gestion en termes de prix et de qualité, il est important que les dates de fin de contrat soient simultanées ; nous proposons donc d'aligner toutes les DSP sur la date du 31 août 2018. Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. J'ai un temps de parole pour le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

M. le Conseiller GEOURJON : Monsieur le Président, mes chers collègues, notre groupe approuve ces prolongations des contrats de DSP pour la restauration scolaire des collèges jusqu'au 31 août 2018.

Cependant, nous souhaitons que ce temps permette de travailler efficacement sur ce dossier important qu'est la restauration scolaire des collèges. Dans ce contexte, les élus du groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés souhaitent rappeler quelques objectifs auxquels nous sommes attachés.

Ce dossier ne doit pas être traité et géré uniquement avec des considérations financières. En effet, regrouper le marché de la restauration scolaire de l'ensemble des collèges en DSP dans un seul et unique appel d'offres est probablement le plus efficace sur un plan financier mais certainement pas le plus pertinent sur un plan qualitatif. De plus, l'effet volume risque de pénaliser les PME de la région lyonnaise ; or il est aussi de la responsabilité d'une collectivité locale de soutenir l'écosystème entrepreneurial local.

Par ailleurs, nous souhaitons que dans les futurs appels d'offres les objectifs d'utilisation de produits bios et le recours aux circuits courts soient élevés. Là aussi, les collectivités locales ont la responsabilité de favoriser le développement de cette filière responsable. La force d'achat de la restauration collective doit permettre de structurer dans la durée cette offre qui est déjà importante dans notre région. C'est là aussi un moyen de soutenir notre agriculture ; et on a vu, dans les dernières semaines, qu'elle en avait bien besoin.

Enfin, les élus Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés souhaitent que soient intégrés dans le cahier des charges les objectifs en terme de lutte contre le gaspillage alimentaire. Cela passe par une implication du personnel mais aussi par un accompagnement des élèves. De la même manière, les futurs gestionnaires devront amplifier le tri des déchets, avec notamment une filière de compostage.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

Mme la Conseillère BURRICAND : Monsieur le Président, c'est juste une explication de vote. Ayant voté contre les délégations de service public pour les collèges, nous voterons contre cette délibération.

M. LE PRESIDENT : Très bien, je la mets donc aux voix.

Adopté, le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain ayant voté contre (sauf M. Passi qui s'est abstenu).

Rapporteur : M. le Conseiller délégué DESBOS.

N°2016-1083 - éducation, culture, patrimoine et sport - Partenariat avec l'association ASUL Volley - Attribution d'une subvention pour la saison 2015-2016 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de la culture et des sports -

N°2016-1084 - éducation, culture, patrimoine et sport - Partenariat avec le club sportif société anonyme sportive professionnelle (SASP) basket - Attribution d'une subvention à l'association ASVEL basket pour la saison 2015-2016 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de la culture et des sports -

N°2016-1085 - éducation, culture, patrimoine et sport - Partenariat avec l'association FC Lyon Basket Féminin - Attribution d'une subvention pour la saison 2015-2016 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de la culture et des sports -

N°2016-1086 - éducation, culture, patrimoine et sport - Partenariat avec le club sportif société anonyme sportive professionnelle (SASP) Lou Rugby - Attribution d'une subvention pour la saison 2015-2016 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de la culture et des sports -

N°2016-1087 - éducation, culture, patrimoine et sport - Partenariat avec le club sportif entreprise unipersonnelle sportive à responsabilité limitée (EUSRL) Villeurbanne handball association (VHA) - Attribution d'une subvention pour la saison 2015-2016 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de la culture et des sports -

N°2016-1088 - éducation, culture, patrimoine et sport - Partenariat avec la SASP Lyon Hockey Club les Lions (LHC) - Attribution d'une subvention pour la saison 2015-2016 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de la culture et des sports -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Barral a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2016-1083 à 2016-1088. Monsieur Barral, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BARRAL, rapporteur : Monsieur le Président, il s'agit, pour six clubs sportifs professionnels, d'une attribution de subvention dans le cadre de notre partenariat avec ces clubs. La commission a donné un avis favorable et je rappelle qu'au mois de janvier, nous avons auditionné ces clubs avec les représentants de l'ensemble des groupes ici présents.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. J'ai un temps de parole pour le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

M. le Conseiller ARTIGNY : Monsieur le Président et chers collègues, j'interviendrai globalement sur les délibérations 2016-1084 à 2016-1088 consacrées aux subventions que nous pourrions attribuer à plusieurs clubs sportifs professionnels. Les élus Europe Ecologie-Les Verts et apparentés voteront ces délibérations, hormis la 2016-1084 qui concerne l'ASVEL et la 2016-1086 qui concerne le Lou Rugby sur lesquelles nous nous abstiendrons.

Mais, avant tout, je voudrais faire quelques observations concernant ces délibérations. En effet, ces subventions sont destinées aux centres de formation des clubs de rugby, de handball et de basket de l'agglomération, au titre de leur mission d'intérêt général. Mais hormis le club de Hockey Les Lions, nous ne sommes pas complètement convaincus de l'importance et de la réalité de ces missions d'intérêt général.

A la lecture des délibérations qui nous sont soumises, il apparaît que seul le club de Hockey Les Lions a mis en œuvre une profonde politique sociale qui s'inscrit dans le développement du quartier de la Confluence. Pour les autres, c'est moins clair. Leurs missions d'intérêt général semblent plutôt se concentrer à des opérations de communication sur la santé et le sport -ce que d'ailleurs nous partageons-, des animations dans les quartiers et à la détection de jeunes talents en devenir d'un parcours professionnel, et ce en collaboration avec les clubs amateurs. C'est peu mais nous savons aussi que, parfois, dans certains quartiers, cela peut-être beaucoup.

Un autre élément qui nous a fait hésiter à voter favorablement ces subventions, c'est que tous ces clubs se font forts d'accompagner dans leur scolarité ces jeunes femmes et jeunes hommes dont finalement peu embrasseront une carrière professionnelle. Mais si on y regarde de plus près, on s'apercevra que les budgets réunis des quatre grands centres de formation de ces clubs professionnels ne consacrent que 4 % à la scolarité, avec il est vrai des disparités de montants très importantes : de 4 800 € pour le basket féminin-(alors que les intentions affichées sont louables- à plus de 31 000 € pour le rugby et le handball.

Aussi, monsieur le Président, par ce vote, les élus d'Europe Ecologie-Les Verts et apparentés souhaitent vivement soutenir une politique de développement du sport dans la Métropole accompagnant davantage nos concitoyens et les associations de quartier vers un développement des pratiques sportives populaires, sources de valeurs humaines, de respect et d'acceptation des règles collectives et de bien-être. Les grands clubs professionnels de l'agglomération doivent devenir des modèles de lien et de progrès social car on ne peut pas faire croire à des jeunes qu'ils seront demain des grands champions et prendre le risque d'hypothéquer leur formation scolaire et universitaire et ainsi déstabiliser les équilibres sociaux précaires de certains de nos quartiers.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Synergies-Avenir.

M. le Conseiller GRIVEL : Monsieur le Président et chers collègues, comme il se fait tard, je vais être très court et synthétique. Donc nous avons procédé effectivement à l'audition de six clubs et c'est ce que nous faisons depuis dix ans.

L'Olympique lyonnais n'y est pas cette année compte tenu de son modèle économique -je ne développe pas ce point- et nous avons accueilli effectivement l'ASUL Lyon Volley et Lyon Hockey Club. En fait, nous avons auditionné non pas les clubs mais leur centre de formation, ce qui est très important.

Ces clubs ont pour nous un rôle de chef de file du rayonnement métropolitain. Chaque club, selon nous, doit être exemplaire et faire figure de référence pour son sport et c'est un vrai partenariat qui doit s'établir entre le tissu sportif de haut niveau et les clubs amateurs de la Métropole. Nous attendons des joueurs de haut niveau qu'ils transmettent les valeurs de leur sport auprès des jeunes, qu'ils suscitent des vocations, qu'ils aident à diffuser un élan sportif dans les Communes, dans les territoires.

Dans la mesure où cette philosophie et cette conception du sport sont respectées par ces clubs, et notamment leurs centres de formation, notre groupe votera favorablement ces subventions pour chacun des clubs.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Socialistes.

Mme la Conseillère PEILLON : Merci, monsieur le Président. Chers collègues, la réunion des compétences sportives du Conseil général et de la Communauté urbaine nous offre l'opportunité de développer une politique sportive cohérente, harmonisée sur le territoire, alliant l'excellence et la possibilité pour chaque Grand Lyonnais de pratiquer une activité sportive et, dans cette optique, les clubs professionnels constituent un élément central de cette architecture.

Cela a été dit, nous bénéficions, sur le territoire de la Métropole de Lyon, de grands clubs dont le dynamisme est un moteur pour le développement économique mais aussi un moteur de cohésion et d'identification de la population et aussi -et cela est important pour les délibérations qui nous intéressent- une chance de formation de qualité pour nos jeunes.

Le soutien qu'apporte la Métropole de Lyon à ces clubs porte sur les centres de formation et les missions d'intérêt général mais s'inscrit aussi dans le cadre des actions conduites dans le champ de la cohésion sociale, de l'insertion ou à l'occasion de manifestations en lien avec les clubs amateurs, dans les quartiers ou en milieu scolaire.

A noter cette année l'intégration de deux nouveaux clubs : l'ASUL Volley Ball et le Lyon Hockey Club.

Le 21 janvier dernier, les élus de la Métropole ont pu rencontrer les représentants des différents clubs sportifs suivis dans le cadre du soutien métropolitain aux centres de formation pour faire un point d'étape sur la situation et le développement de chacun d'entre eux.

Les clubs dont il est question ici sont pour la plupart dotés de centres de formation parmi les meilleurs de France et, en moyenne, plus de la moitié des jeunes formés dans ces clubs sont issus du territoire métropolitain. Une partie d'entre eux intègre chaque année des équipes professionnelles et les équipes premières de notre Métropole ont, en leur sein, des joueurs qu'elles ont elles-mêmes formés.

L'objet de telles subventions est de soutenir la qualité de la formation proposée, en même temps que d'accroître l'insertion des centres de formation dans le tissu sportif local ; cela a été rappelé par mes collègues et c'est très important car l'intérêt et l'action de ces centres de formation vont bien au-delà de la question de la performance sportive. Engagés dans une dynamique d'implantation en lien avec les jeunes et les autres clubs sportifs de l'agglomération, ils dynamisent le territoire et sont producteurs de lien social. N'oublions pas là toute l'importance du sport en termes de transmission de valeurs éducatives et humaines et donc de promotion du vivre ensemble.

Le groupe Socialistes et républicains métropolitains votera bien évidemment ces rapports en réaffirmant l'importance du soutien de notre assemblée aux clubs sportifs de haut niveau et de leurs centres de formation.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Les Républicains.

M. le Conseiller BUFFET : Monsieur le Président, mes chers collègues, j'interviens sur ces délibérations non pas sur la nature ou le montant de la subvention mais concernant plutôt le projet du club de l'ASVEL, notamment à travers la Parker Academy et la grande salle. Nous nous souvenons que ce projet a été présenté en septembre dernier. Il s'agit de l'installation, d'une part, du centre d'entraînement de l'ASVEL, du centre de formation, d'une école d'arbitrage sur le site de Gerland et, d'autre part, d'une salle de 10 000 places sur le site du stade de rugby Georges Lyvet -semble-t-il- ou peut-être même du Carré de Soie.

Si ce n'était qu'un projet privé, mon intervention n'aurait évidemment aucun intérêt, si ce n'est peut-être pour se satisfaire du projet lui-même. Mais là, en réalité, 6 M€ sont inscrits à la programmation pluriannuelle des investissements de notre collectivité. Je souhaite bien évidemment que l'ASVEL puisse se développer, bénéficier des structures à la hauteur de ses ambitions, il n'y a pas de difficulté là-dessus. J'aurais simplement quelques questions à poser.

Tout d'abord, je ne comprends pas bien -mais je ne suis sans doute pas assez informé- la pertinence d'avoir deux lieux, un à Lyon, l'autre à Villeurbanne pour le même club.

La deuxième chose est que la salle construite aura 10 000 places, semble-t-il. Aujourd'hui, l'Astroballe fait à peu près 5 000 places ; sauf erreur de ma part, ce n'est pas toujours rempli -quand on a l'occasion d'y aller, en tous les cas, cela m'arrive-. De ce fait-là, je sais bien que le modèle économique repose aussi sur l'ouverture des nouvelles salles à d'autres activités, je pose la question, je ne critique pas par principe : est-ce que cet équipement n'est pas en concurrence avec d'autres salles de la Métropole lyonnaise ? Une fois de plus, je le redis, c'est une question.

Ma dernière question concerne le devenir de l'Astroballe : qu'est-ce qui est prévu pour cette grande salle de la Métropole, et Villeurbannaise en particulier ?

Merci de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Buffet, vous aviez bien commencé la soirée, je suis au regret de vous dire que vous la continuez un peu moins bien. Je vous rappelle que, par le passé, dans votre groupe, vous aviez toujours voté contre le modèle du développement du stade du Grand Montout et qu'aujourd'hui, je crois qu'il n'est plus beaucoup de gens -qui y sont allés en tout cas- pour dire que ce n'est pas un succès formidable. Sur l'ensemble des points, à la fois sur l'accessibilité, sur le rayonnement, voyez, l'offre crée un peu la demande. Dans la mesure où, aujourd'hui par exemple, l'OL dans stade fait régulièrement au-dessus de 30 000 spectateurs, 45 000 dans le dernier alors que lorsque l'on était à Gerland, il y avait aux alentours de 20 000 spectateurs. C'est la même chose pour l'ASVEL : quand vous aurez une salle de grande qualité, vous aurez davantage de spectateurs. Le modèle qui s'est développé pour l'ASVEL et qui sera développé demain pour le LOU est exactement le modèle qui a réussi aujourd'hui pour l'Olympique lyonnais.

Pour le reste, nous allons faire comme nous avons fait, nous allons nous occuper de l'environnement du stade et le projet sera porté par des financements privés. En ce qui concerne la différence entre la salle et l'Académie Tony Parker, Tony Parker a deux projets : le premier projet est de construire un grand club dans l'agglomération et le deuxième -vous l'avez peut-être lu dans la presse- est d'arriver à créer une NBA à l'européenne. Ce qu'il veut, c'est pouvoir former non pas simplement des joueurs français mais des joueurs européens dans notre Métropole. Je trouve que c'est un très beau projet que de pouvoir former un certain nombre de jeunes qui viennent de toute l'Europe au sein de l'agglomération lyonnaise.

Je mets aux voix ces dossiers, je vais les passer un par un puisqu'il y a des votes différents :

- n° 2016-1083 -

Adopté à l'unanimité.

- n° 2016-1084 -

Adopté, le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés s'étant abstenu (sauf M. Charles et Mme Vessiller qui ont voté pour). M. Gilbert-Luc DEVINAZ n'a pris part ni aux débats ni au vote du dossier (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

- n° 2016-1085 -

Adopté à l'unanimité.

- n° 2016-1086 -

Adopté, le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés s'étant abstenu (sauf M. Charles et Mme Vessiller qui ont voté pour).

Adopté.

- n° 2016-1087 -

Adopté à l'unanimité.

- n° 2016-1088 -

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BARRAL.

N°2016-1090 - éducation, culture, patrimoine et sport - Equipements culturels et collectifs artistiques - Attribution de subventions pour les programmes d'actions 2016-2017 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de la culture et des sports -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller Devinaz a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1090. Monsieur Devinaz, vous avez la parole.

M. le Conseiller DEVINAZ, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, depuis sa création, la Métropole de Lyon soutient financièrement un certain nombre de structures culturelles œuvrant, pour la majorité d'entre elles, dans le domaine du spectacle vivant. Pour 2016, il nous est à nouveau proposé, par cette délibération, de soutenir 21 équipements culturels de la Métropole ainsi que trois collectifs artistiques pour un montant total de subventions de 5 002 918 €. Cette délibération a eu un avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. J'ai une intervention du groupe Europe Ecologie-Les Verts.

M. le Conseiller HÉMON : Intervention retirée.

M. LE PRESIDENT : Merci. Le groupe Les Républicains et apparentés.

Mme la Conseillère LAVAL : Monsieur le Président, mes chers collègues, cette délibération est l'occasion de rappeler l'importance de la culture, sa capacité à nous rendre humbles et tolérants, à nous émouvoir, nous émerveiller, nous rendre parfois plus intelligents. André Malraux, Ministre de la culture, s'était fixé une feuille de route qui est restée d'une ardente actualité : rendre accessible au plus grand nombre les œuvres capitales de l'humanité et favoriser la création des œuvres de l'art et de l'esprit qui l'enrichissent.

Cet objectif, que nous partageons tous, nécessite que la culture soit accessible financièrement et qu'elle puisse permettre son appropriation par le plus grand nombre. Le public est tout d'abord attiré par ce qu'il connaît déjà. Cette première étape franchie, il pourra tout naturellement se laisser guider par une programmation plus éclectique. Ce cheminement sera favorisé si le spectateur se sent en confiance et qu'il sait qu'il peut compter, quel que soit le spectacle proposé, sur des œuvres de qualité.

A Saint Priest, c'est cette conviction qui nous anime sur toutes les disciplines du spectacle vivant. Nous avons travaillé avec la directrice de notre théâtre et c'est sur ces valeurs partagées qu'elle a toute la liberté pour sa programmation. Aussi, je tiens à rassurer un certain Vice-Président qui s'était inquiété du devenir de la culture dans notre ville, sans la connaître mais s'engouffrant dans la machine médiatique : qu'il soit rassuré, la culture ne s'est jamais aussi bien portée à Saint Priest !

Concernant plus particulièrement ce projet de délibération -vous l'avez mentionné en commission-, vous souhaitez reprendre à l'identique les aides financières que le Département attribuait à divers équipements de la Métropole. Et les autres ?

Même si nous sommes conscients que les moyens attribués à la culture ne sont pas extensibles, la reconduction à l'identique d'une politique antérieure ne peut être le fondement de la vision culturelle de la Métropole. D'autant plus que cette politique comporte son lot d'iniquités. Si le budget doit rester constant ou diminuer, il convient de le répartir plus équitablement. Ce projet de délibération aurait pu être l'occasion de rétablir une situation injuste, en direction notamment du territoire de l'est lyonnais et qui existe -nous en sommes certains- dans d'autres communes de la Métropole.

Ainsi, à l'heure où la Région réfléchit également à sa politique culturelle, le moment est venu, pour la Métropole, de construire elle aussi avec les Communes et leurs équipements. Une traduction concrète et juste serait d'intégrer dans les territoires de notre collectivité, afin de montrer à tous les habitants que la Métropole assure leur égalité dans l'accès à la culture, ce qui ne semble pas être encore le choix pour cette année.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Vous m'indiquerez quelles structures. Comme il faut que nous soyons en diminution, donc je répondrai à votre question puis j'attendrai avec intérêt quel est effectivement le financement de la Région aux structures de la Métropole de Lyon pour évidemment prendre un certain nombre de décisions. Nous pourrions donc contribuer les uns et les autres à cette égalité culturelle que vous souhaitez et si, en plus, votre plaidoyer pour la culture peut être envoyé à l'ensemble des collègues de votre groupe, ce sera quelque chose d'excellent. Merci beaucoup.

Donc je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

N'ont pas pris part aux débats et au vote du dossier (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*) :

- Mme Myriam PICOT, M. André GACHET, délégués de la Métropole de Lyon au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de l'Opéra national de Lyon, ainsi que MM. Georges KEPENEKIAN, Richard BRUMM, Thomas RUDIGOZ, délégués de la Ville de Lyon au sein de l'assemblée générale de cette association ;

- MM. Loïc CHABRIER, Christian COULON, délégués de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'association Institut Lumière ainsi que M. Georges KEPENEKIAN, Mme Myriam PICOT, délégués de la Ville de Lyon au sein de l'assemblée générale de cette association ;

- Mme Myriam PICOT, déléguée de la Métropole de Lyon au sein du comité des partenaires de la Société coopérative d'intérêt collectif Maison de la danse ainsi que M. Georges KÉPÉNÉKIAN, délégué de la Ville de Lyon au sein du conseil d'administration.

Rapporteur : M. le Conseiller DEVINAZ.

N°2016-1141 - éducation, culture, patrimoine et sport - Travaux relatifs à la construction du musée des Confluences - Lots n°4.2 : agencement scénographique ESR 2, n°4.3 : agencement scénographique ESR 3, n°7.2 : agencement scénographique ESR 2 et n°7.3 : agencement scénographique ESR 3 - Autorisation de signer les protocoles d'accord transactionnel avec la société Goppion - Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller Devinaz a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1141. Monsieur Devinaz, vous avez la parole.

M. le Conseiller DEVINAZ, rapporteur : Cette délibération a eu un avis favorable de la commission. Elle nous propose d'approuver les protocoles d'accord transactionnel avec la société Goppion, aux dépens de la SERL, au titre des travaux supplémentaires relatifs à la construction du musée des Confluences et d'autoriser la SERL à signer lesdits protocoles.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. J'ai une demande de temps de parole du groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

M. le Conseiller GEOURJON : Intervention retirée.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je mets aux voix ce dossier :

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller DEVINAZ.

N°2016-1096 - proximité, environnement et agriculture - Adhésion de la Métropole de Lyon au Groupement de défense sanitaire du Rhône - Désignation d'un représentant du Conseil au conseil d'administration - Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller Gouverneyre a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1096. Monsieur Gouverneyre, vous avez la parole.

M. le Conseiller GOUVERNEYRE, rapporteur : Monsieur le Président, cette délibération porte sur l'adhésion de la Métropole de Lyon au Groupement de défense sanitaire du bétail du Rhône et ainsi sur la désignation d'un représentant.

M. LE PRESIDENT : Avant de procéder à la désignation de notre représentant, je mets le dossier aux voix.

Adopté.

M. LE PRESIDENT : La Métropole dispose d'un représentant du Conseil au conseil d'administration du Groupement de défense sanitaire du Rhône. Je vous propose la candidature de monsieur Lucien BARGE

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRESIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

(Accord unanime).

M. LE PRESIDENT : Je mets maintenant la candidature aux voix.

Adoptée, les groupes Les Républicains et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés s'étant abstenus.

Rapporteur : M. le Conseiller GOUVERNEYRE.

N°2016-1097 - proximité, environnement et agriculture - Givors - Délibération de principe pour le lancement d'une délégation de service public de chauffage urbain sur le territoire de la Commune - Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Frih a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2016-1097. Madame Frih, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente FRIH, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président, pour cette délibération de principe pour le lancement d'une délégation de service public de chauffage urbain sur le territoire de la Commune de Givors, avec un avis favorable de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) sur ce dossier.

Cependant, il fait l'objet d'une note au rapporteur déposée sur les pupitres :

Dans l'exposé des motifs, il convient de lire : "de nouvelle(s) unité(s) de production de chaleur" au lieu : "d'une nouvelle chaufferie" ou "de la nouvelle unité de production de chaleur".

Dans les visas, il convient d'ajouter "Vu l'avis du Comité technique en date du 10 mars 2016 ; "

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai une demande de temps de parole du groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Intervention retirée. Je la publierai sur mon blog. J'en avais fait une version courte en commission et on votait cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Donc, je mets aux voix ce dossier.

Adopté, le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain s'étant abstenu (sauf M. Passi qui a voté pour).

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente FRIH.

N°2016-1099 - pr oximité, environnement et agriculture - Oullins - Pierre Bénite - Irigny - Vernaison - Solaize - Feyzin - Vénissieux - Lyon 7° - Saint Fons - Plan de p révention des risques technologiques (PPRT) de la Vallée de la Chimie - Avis de la Métropole de Lyon sur le projet - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

N°2016-1100 - proximité, environnement et agricult ure - Genay - Neuville sur Saône - Saint Genis Laval - Saint Priest - Plans de prévention des risques technologiques (PPRT) de Saint Genis Laval et de Neuville sur Saône/Genay - Conventions de financement des mesures foncières pour les établissements BASF Agri, COATEX et ADG - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Da Passano a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2016-1099 et 2016-1100. Monsieur Da Passano, vous avez la parole.

M. le Vice-Président DA PASSANO, rapporteur : Monsieur le Président et chers collègues, ces deux délibérations concernent les plans de prévention des risques technologiques (PPRT).

La première délibération, numéro 2016-1099, concerne le PPRT de la Vallée de la Chimie. Comme vous le savez, c'est le plus grand PPRT de France. Nous vous proposons un avis favorable au projet de PPRT avec cinq réserves : quatre qui étaient dans les délibérations que vous avez reçues et une cinquième qui a été rajoutée et que vous avez trouvée aujourd'hui sur votre bureau et qui concerne la gare de Sibelin.

Cette délibération a fait l'objet d'une note au rapporteur déposée sur vos pupitres :

Dans l'exposé des motifs, il est proposé d'insérer :

4°- Sur la prise en compte de l'interaction entre le PPRT de la Vallée de la Chimie et les installations de la gare de triage de Sibelin

La question de l'interaction entre la gare de triage de Sibelin et les installations soumises à PPRT (raffinerie Total et établissement Rhône Gaz) a été évoquée par les collectivités à de nombreuses reprises, lors des réunions des personnes et organismes associés (POA). L'Etat a indiqué à chaque reprise qu'il s'agit de deux démarches distinctes au sens de la réglementation.

Pour autant, la Métropole demande à l'Etat de préciser clairement dans le PPRT la manière dont les établissements Total-Raffinerie et Rhône Gaz ont pris en compte la gare de triage de Sibelin dans leurs études de danger et, le cas échéant, les dispositions prises pour éviter les effets dominos. La Métropole et les Communes concernées souhaitent connaître, par ailleurs, le calendrier des étapes réglementaires de l'instruction de ce dossier et l'échéance prévisionnelle du porter à connaissance qui sera transmis aux collectivités.

Dans l'exposé des motifs, il convient de lire :

- "5°- **Sur les mesures foncières** " au lieu de : "4°- **Sur les mesures foncières** "

- "6°- **Sur la mise en œuvre des travaux de protection des logements**" au lieu de "5°- **Sur la mise en œuvre des travaux de protection des logements**"

- **"7°- Instruction des dossiers d'urbanisme "** au lieu de : **"6°- Instruction des dossiers d'urbanisme "**

Dans le dispositif, il est proposé de rajouter, au 2°alinéa :

"e) - de préciser clairement dans les documents du PPRT les éléments permettant de vérifier que les établissements Total-Raffinerie et Rhône Gaz ont pris en compte dans leurs études de dangers et dans leurs scénarios, la gare de triage de Sibelin, quelle validation préalable avaient reçu ces éléments et, le cas échéant, les dispositions prises par ces établissements pour éviter les effets dominos comme le prévoit la réglementation dans la circulaire du 10 mai 2010".

Dans le dispositif, il est proposé de rajouter :

4°- Demande à l'Etat d'informer la Métropole de Lyon sur le calendrier de l'instruction du dossier de la gare de triage de Sibelin, telle que prévue par le décret du 3 mai 2007 et l'arrêté du 15 juin 2012, et sur la date prévisionnelle de transmission du porter à connaissance aux collectivités.

Dans le dispositif, il convient de lire :

- **"5°- Prend acte** des mesures foncières..." au lieu de : **"4°- Prend acte** des mesures foncières...",
- **"6°- Demande** aux services de l'Etat de réexaminer..." au lieu de : **"5°- Demande** aux services de l'Etat de réexaminer...",
- **"7°- Demande** à l'Etat d'engager les études..." au lieu de : **"6°- Demande** à l'Etat d'engager les études...",
- **"8°- Demande** à l'Etat de mobiliser ses services..." au lieu de : **"7°- Demande** à l'Etat de mobiliser ses services...",
- **"9°- Prend acte** des mesures de protection..." au lieu de : **"8°- Prend acte** des mesures de protection...",
- **"10°- Demande** à l'Etat que les dispositifs..." au lieu de : **"9°- Demande** à l'Etat que les dispositifs...".

La deuxième délibération, numéro 2016-1100, concerne deux PPRT qui, eux, ont été adoptés déjà depuis quelque temps : le PPRT de Neuville-Genay qui a été approuvé en novembre 2014 et le PPRT de Saint Genis Laval approuvé en décembre 2014. Là, après approbation, nous en sommes à la phase suivante, c'est-à-dire les conventions de financement des mesures foncières que nous vous demandons également d'approuver.

Voilà monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Je donne la parole au groupe Europe Ecologie-Les Verts.

M. le Conseiller ARTIGNY : Merci, monsieur le Président. Chers collègues, Europe Ecologie-Les Verts votera favorablement ces deux rapports 2016-1099 et 2016-1100, tous deux relatifs aux PPRT de la Vallée de la Chimie, de Saint Genis Laval et de Neuville sur Saône. Ce sont des documents effectivement essentiels pour aborder les impacts humains, sociaux, environnementaux et financiers qui découlent de l'activité de sites industriels considérés comme dangereux.

Et si nous nous satisfaisons de la façon dont la Métropole aborde ces questions délicates, nous constatons aussi que les coûts des expropriations et des délaissements, dans les deux cas présents, représentent pour la Métropole, dans la délibération numéro 2016-1100, la bagatelle de 2,5 M€. En ces temps d'économies, nous notons que c'est une somme importante que nous aurions pu investir dans d'autres politiques utiles à nos concitoyens plutôt qu'à réparer les erreurs de nos aînés.

Tout comme il nous faudra bien débattre un jour du PPRT de la centrale du Bugey, sujet d'actualité tout aussi grave et tout aussi préoccupant. Personne dans cette enceinte n'ignore que nos voisins du canton de Genève ont porté plainte contre X pour mise en danger de sa population.

Outre le fait que nous nous étonnons que ce soit les Genevois qui tirent la sonnette d'alarme et nous alertent, nous constatons une fois encore l'omerta qui règne autour de la dangerosité de ces sites industriels. Pourquoi ce tabou dans les politiques publiques ? Combien de temps faudra-t-il attendre encore pour qu'enfin, nous, responsables politiques, prenions à bras le corps cette situation que nos voisins dénoncent maintenant par voie de justice ?

Nous pouvons nous glorifier d'avoir les meilleures écoles d'ingénieurs du monde mais, à l'instar des petits singes, nous devenons sourds, muets et aveugles lorsqu'il faut aborder les effets néfastes que nos installations nucléaires font porter à l'environnement et la santé humaine.

Regardez les PPRT de ce jour : il aura fallu attendre près de treize ans après que la loi ait été votée pour en débattre, alors que cette loi faisait suite à l'accident d'AZF à Toulouse qui eut lieu en 2001. Faudra-t-il donc attendre 2026 pour que nous tirions enfin les enseignements de l'accident de Fukushima ?

Or, il y a urgence, le moins antinucléaire de nos ingénieurs, le Président de l'autorité de sûreté nucléaire, monsieur Chevet, lui-même tire le signal d'alarme depuis plusieurs mois en insistant sur le fait que -je cite- "Le contexte en matière de sûreté nucléaire est préoccupant".

Vous savez toutes et tous que le Gouvernement a décidé de prolonger la vie des réacteurs en cours d'exploitation. Mais ce qu'on dit moins est qu'Areva et EDF font face à d'énormes difficultés financières, économiques et budgétaires : EDF, elle-même, doit investir plus de 55 milliards d'euros pour prolonger la vie de ses réacteurs ; Areva est au bord de la faillite et licencie en masse. La santé financière de nos grands opérateurs est désastreuse, sans parler de leur incapacité à faire face aux nouveaux défis technologiques et d'organisation qui ont conduit à des retards importants des chantiers EPR à Flamanville et en Finlande.

Les erreurs stratégiques d'EDF, le fort endettement, des chantiers qui tournent au fiasco, les difficultés à appliquer les nouvelles normes, etc., font craindre à l'autorité de sûreté nucléaire que les investissements en matière de sûreté soient rognés.

Tout ceci est d'autant plus préoccupant qu'un des enseignements de Fukushima est que les périmètres de sûreté sont désormais portés à cent kilomètres autour d'une centrale nucléaire ; je rappelle que le Bugey n'est qu'à trente kilomètres de la Métropole.

C'est le sens du vœu qui sera proposé au vote en fin de séance afin que la Métropole soit aussi associée à l'analyse des risques de la centrale du Bugey et à la définition du plan particulier d'intervention.

Il y a urgence à agir en faveur d'une vraie politique énergétique, responsable à la fois des impacts humains, sociaux, environnementaux et financiers, qui s'impose à nous.

Merci beaucoup.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Monsieur le Président, chers collègues, je ne sais pas si je fais à la fois l'intervention PPRT et la réponse au vœu d'EELV que j'avais préparée puisque, finalement, ils viennent de le lire.

Concernant les PPRT, nous nous félicitons de cette délibération qui marque une étape majeure dans une longue démarche qui est une condition du développement de l'industrie dans la Vallée de la Chimie. Nous partageons les réserves transmises au Préfet tout en renouvelant une remarque de notre groupe.

La remarque est que c'est la démarche des PPRT, qui est une réponse publique et accessible aux citoyens pour assurer la maîtrise collective des risques et de leurs impacts, qui souffre depuis l'origine d'une séparation entre le travail sur ce qui se passe dans l'usine et le travail sur ce qui se passe en dehors de l'usine. Nous ne voyons du travail effectué entre l'Etat et l'entreprise que son résultat, c'est-à-dire les cartes d'impact que nous prenons en compte, et pour lequel nous essayons de prendre en compte les actions de réduction des risques. Nous pensons qu'un lien plus étroit entre l'entreprise et les Communes, donc entre les salariés et les habitants, aurait été un plus pour mieux comprendre et orienter les réflexions sur ces risques. C'était d'ailleurs l'esprit des "Entretiens Serge Tarassioux" qui étaient organisés à Pierre Bénite avant 2014.

La maîtrise des risques industriels est essentielle dans des sites classés mais elle montre qu'il est possible de renverser la tendance historique à la fuite de l'industrie de l'espace urbain. L'affaire est malheureusement réglée pour l'ex-site Brandt. Nous sommes inquiets du site de Schneider dans le huitième arrondissement comme du site Bosch de Vénissieux. Le départ des ateliers de la SNCF d'Oullins sera encore un coup porté à la présence des métiers de l'industrie dans le Grand Lyon ; peut-être que le Maire d'Oullins arrivera à contraindre la SNCF à résister à la pression foncière en maintenant des activités économiques et industrielles. Un ouvrier, ça peut être moderne et urbain !

J'en profite d'ailleurs, monsieur le Président, pour vous donner des nouvelles des salariés d'ex-Alstom Energie dont je vous parlais en décembre : mon correspondant délégué syndical, que j'avais consulté sur ce dossier, est dans le plan de licenciements. Car, vous le savez, General Electric, contrairement à ses engagements, a confirmé en janvier le plan de 6 500 suppressions d'emplois, dont 1 500 en France et je ne sais pas quelle suite il donnera aux engagements d'Alstom dans le projet Supergrid. Sans doute me ferez-vous la réponse de monsieur Macron aux syndicats l'interpellant sur les 1 500 suppressions de postes -je le cite- : "Ce qui nous importe, et ce qui va être le rôle du ministère de l'Economie, c'est de faire respecter les 1 000 créations de postes qui étaient prévues dans l'accord signé avec le Gouvernement français". plus 1 000 incertains, moins 1 500 sûrs, on comprend bien que le Président de la République peut attendre, et nous avec, la célèbre inversion de la courbe !

En tout cas, ce PPRT est un outil essentiel contre cette désindustrialisation, même si nous considérons toujours que le financement public des investissements privés d'une entreprise bénéficiant par ailleurs largement de largesses fiscales est critiquable.

Nous partageons les réserves qui sont toutes basées sur la nécessité, justement, de permettre la poursuite du développement urbain. Personne n'imagine pouvoir supprimer toute circulation sur l'A7, même déclassée, il faut donc des mesures d'information et de mise en sécurité des automobilistes. Il faut assurer la voie cyclable

ViaRhôna ; le cas de l'Île de la Chèvre est illustratif. Quand le PPRT interdit, il doit créer les conditions du respect de l'interdiction, y compris dans la pédagogie nécessaire avec les usagers.

Nous insistons sur les réserves exprimées sur les mesures foncières pour des activités économiques, dont l'entreprise Champion. L'effort fait ces deux dernières années pour la réduction des risques de l'entreprise Arkema montre que des évolutions sont possibles. En ces temps de rigueur budgétaire, il ne serait pas sérieux de ne pas utiliser le délai restant dans les conventions pour construire des solutions alternatives aux mesures d'expropriation.

Je ferai une autre intervention tout à l'heure après le vœu, puisque nous aurons le vœu. Je prendrai le temps d'y répondre précisément.

Je conclus sur le PPRT donc en renouvelant notre demande d'une annexe détaillant les mesures de recommandations et de prescriptions par commune car nous avons, dans la délibération, les éléments pour Pierre Bénite et Feyzin, les communes les plus impactées, mais -si j'ai bien compris- la ville de Vénissieux est concernée par 14 maisons avec prescription mais nous n'avons pas de tableau écrit.

M. LE PRESIDENT : Voilà, vous êtes juste dans le temps. Nous passons maintenant au groupe Synergies-Avenir.

M. le Conseiller GRIVEL : Intervention retirée.

M. LE PRESIDENT : Le groupe Centristes et indépendants - Métropole pour tous, sur un sujet important.

M. le Vice-Président BARRAL : Merci, monsieur le Président. Mesdames, messieurs et chers collègues, je m'adresse à vous en tant que Maire dont le territoire est impacté par le PPRT de la Vallée de la chimie. Je remercie le partenaire constant qu'est la Métropole, laquelle, au gré des rencontres, a bien sûr défendu ses propres projets mais aussi, souvent, l'intérêt de chaque Commune impactée. Ce partenariat ne fait que commencer car si le PPRT est approuvé, nous serons entre nous pour en assurer la mise en œuvre et les conséquences. Les contraintes imposées aux collectivités, aux bailleurs, aux acteurs économiques de la Vallée de la Chimie sont très lourdes. Le danger l'est tout autant.

C'est parce que le danger est grand que nous n'avons pas accepté que les propositions de rédaction du règlement PPRT aient fait l'impasse sur la protection due aux 110 000 véhicules qui empruntent l'autoroute tous les jours. Au travers des lectures empruntées à l'Etat, en particulier la circulaire du 10 mai 2010, il est dit que sur une deux fois trois voies, en cas d'embouteillages réguliers -quotidiens en l'espèce-, il faut compter 1 800 personnes permanentes au kilomètre.

Je regarde les cartes du PPRT : il y a 5 kilomètres d'A7 en zone létale, soit 9 000 personnes, une ville entière, presque la taille de Feyzin, en zone létale tous les jours, plusieurs fois par jour. Tous, Solaize, les villes impactées, la Métropole par la voix tenace du Vice-Président Da Passano, les associations d'habitants ont soulevé ce point à chaque rencontre avec l'Etat. Nous-mêmes à Solaize avons interpellé le Préfet en 2004 à ce sujet et ce que n'avait pas manqué de rappeler le Juge des référés de la Cour d'appel.

Il a fallu attendre le dernier moment pour que l'Etat modifie sa position initiale, c'est-à-dire que de "On ne fait rien", nous sommes passés à "On promet de faire une étude". La situation a cinquante ans, la connaissance du danger aussi. Je rappelle qu'en janvier de cette année, nous nous sommes souvenus des 18 morts causés par l'explosion de la raffinerie en 1966, il y a cinquante ans. Alors, franchement, il est très difficile d'apprécier la poésie de la note de présentation du PPRT qui indique que la problématique de l'A7 -je cite- "dépasse l'horizon temporel du PPRT".

Tout aussi subtil est le traitement réservé à la gare de triage du Sibelin. Cette gare est une infrastructure lourde par laquelle transitent de nombreux wagons transportant des matières dangereuses. En tant que telle, elle est soumise à étude de danger, laquelle a été prescrite en 2008, faisant suite à nos nombreuses interpellations. Solaize et Feyzin avaient alerté l'Etat en 2005 : un wagon de toluène s'étant renversé au sud du triage, cela entraînait la fermeture de l'autoroute et de la voie départementale riveraine. Cet accident aurait pu avoir des conséquences très graves s'il s'était produit en été par 40 degrés de chaleur plutôt qu'au mois de février par moins 5 degrés.

Un an après, nous rencontrons le Préfet. Il confirmait -si je me réfère au compte-rendu- que la gare de Sibelin est le premier centre national de triage pour les matières dangereuses transportées et le deuxième ou troisième site en volume, suivant les mois. Elle comptabilise 200 à 400 wagons contenant ce type de produits. Le nombre d'incidents s'élèvent de 20 à 30 par an et le SDIS s'est déplacé une centaine de fois en moins de quatre ans.

Le Préfet écrit la chose suivante : "Il apparaît clairement que cet établissement comporte des risques. Sans attendre, il est nécessaire que la SNCF puisse travailler sur trois points visant à une amélioration sensible du niveau de sécurité. Premièrement, la connaissance parfaite du contenu des wagons -ce qui signifie qu'on n'a pas cette connaissance, ce qui est plutôt surprenant au regard de l'élaboration d'un PPRT-. Deuxièmement, la capacité à déplacer rapidement des trains ou à les couper -ce qui est fastidieux, aux dires de la SNCF, car les voies sont trop courtes et qu'un train de 600 mètres est long-. Troisièmement, la prévention par la non-cohabitation des matières dangereuses incompatibles pour prévenir les effets dominos -ce que la SNCF indique

ne pas être en mesure de faire lorsque deux wagons de matières dangereuses sont situés sur des voies parallèles et parce qu'elle ne maîtrise pas les commandes préparées par toutes les gares de France-.

Les choses ont-elles évolué ? Où en est-on en 2016 ? Je ne suis pas très avancé. Et, pourtant, je suis réveillé plusieurs fois par mois par les pompiers qui se rendent sur le site pour contenir un incident. Pour exemple, en décembre dernier, une fuite suspecte a dépêché 13 véhicules et 39 sapeurs-pompiers sur le site. Aucune information, à part un appel en pleine nuit. J'écris ; la SNCF me répond que ce n'était rien, le produit n'était pas dangereux ; circulez, il n'y a rien à voir, monsieur le Maire ! Pourtant, la sûreté nucléaire était présente. Ce n'est pas très rassurant. Comme je vous l'ai dit, les gestionnaires de gares de triage ne peuvent pas savoir ce que contiennent les wagons. De ce fait, anticiper les interactions entre produits est une gageure. En conséquence, chaque incident déclenche une intervention des pompiers en format maximal pour un risque maximal. Ce n'est pas plus rassurant.

Depuis 2008, voici les deux informations que j'ai pu obtenir : En 2010, le compte-rendu du Comité local d'information indique que "la gare de triage de Sibelin a été soumise à la production d'une étude de danger reçue en début d'année 2010 à la DREAL". En septembre 2014, à Feyzin, monsieur le Préfet, interpellé à nouveau sur la question du danger de la gare du Sibelin, de l'augmentation du trafic en projet, a -dixit ses propos- "les épaules larges". Encore une fois : circulez, il n'y a rien à voir, monsieur le Maire !

Depuis ? Rien ! Enfin, pas tout à fait puisque le PPRT, non seulement ne prévoit aucune mesure un peu directive dans l'exploitation du site de triage mais son règlement, y compris dans les zones les plus dangereuses où tout ou presque est interdit, autorise les projets des bâtiments, ouvrages et équipements nécessaires ou en lien avec le fonctionnement de la gare de triage, les projets de travaux des voies ferroviaires et les projets dédiés à l'activité ferroviaire, sous réserve de ne pas augmenter la vulnérabilité. Mais augmenter la vulnérabilité par rapport à quoi ?

Dans le même temps, la pépinière et la Plymouth doivent disparaître de l'île de la Chèvre. Où est la cohérence ? Alors, les services de l'Etat me disent : "Monsieur le Maire, ce n'est pas pareil !". Il faut bien comprendre les choses, il s'agit de deux démarches réglementaires différentes : le PPRT d'un côté, un porter à connaissance de l'autre. J'en prends note et demande ce qu'est devenue l'étude de danger prescrite en 2008, remise en 2010. Elle est le socle du porter à connaissance sur la gare. Si elle était validée, depuis 2010, comment se fait-il qu'il n'y ait pas de porter à connaissance ? Et comme elle a une durée de vie de cinq ans, si elle existe, existe-t-il une mise à jour ?

Mesdames, messieurs, tant de discrétion sur le sujet crée un doute sur ce qui a permis aux industriels d'évaluer les effets dominos dans leurs propres études de danger, un doute sérieux sur la prise en compte des dangers émanant de la gare de triage, un doute sur la façon dont la gare de triage est amenée à maîtriser son propre danger.

Au-delà du bon sens, l'aspect réglementaire m'interpelle. En la matière, les études de danger doivent étudier les agressions externes et, parmi ces agressions, celles qualifiées d'effets dominos externes, c'est-à-dire des phénomènes provenant par exemple des axes de transports -RFF est cité-. La réglementation va plus loin : la description de la possibilité de tels effets fait partie de l'objet des études de danger. Une étude de danger négligeant complètement ces aspects serait insuffisante. Alors, le projet de PPRT a-t-il négligé les dangers émanant de la gare de triage ? J'espère que non mais je crains que oui.

Ma crainte, je l'ai largement partagée avec la Métropole à chaque comité de pilotage, depuis 2014. Il m'aurait paru invraisemblable que la Métropole n'en ait pas pris la mesure. C'est chose faite et c'est une bonne chose car il en va de la stabilisation de la connaissance des risques, il en va de la stabilisation du PPRT dans le secteur sud de la Vallée de la Chimie.

Il y a quelques mois, le Tribunal de Montreuil a rappelé à l'Etat qu'une étude de danger inexacte, insuffisante, comportant des omissions entraîne l'illégalité de la décision si l'étude conduit à sous-estimer l'importance des risques engendrés par la gare de Drancy sur son environnement.

Avancer sur le PPRT ? Je réponds oui. Je partage ce souhait. C'est important pour la protection des populations. La question va pourtant bien plus loin. Elle est d'abord de savoir si le projet a pris en compte ou non les risques de la gare de triage de Sibelin, leur superposition aux risques...

M. LE PRESIDENT : Monsieur Barral, je vous propose de mettre l'ensemble de votre intervention au procès-verbal et je m'engage à en prendre connaissance moi-même et à porter l'ensemble de vos préoccupations auprès du Préfet parce que les problématiques que vous soulevez me semblent effectivement extrêmement importantes.

(Le texte de cette intervention sera publié après approbation du procès-verbal sur le site Grand Lyon Territoires - Rubrique Vie institutionnelle - Présentation en séance - Conseil de la Métropole - 21/03/16).

M. le Vice-Président BARRAL : Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : On passe au groupe Socialistes.

Mme la Vice-Présidente LAURENT : Monsieur le Président, chers collègues, le 21 septembre 2001, l'explosion des stockages toulousains d'AZF, filiale de Grande Paroisse elle-même filiale du groupe Total tuait 30 personnes, en blessait plusieurs milliers et provoquait des dégâts matériels considérables.

Deux années plus tard, la loi Bachelot viendra compléter les directives européennes Seveso et imposera à la France une nouvelle méthode, dite probabiliste, dans un mode d'évaluation des risques générés par les entreprises classées. S'ensuivra un travail considérable pour les industriels, de révision de leurs études de danger puis de réalisation, pour plus de deux milliards d'investissements destinés à réduire les risques de leurs installations à la source.

La loi Bachelot prévoyait également que, lorsque les risques ne pouvaient malgré tout être contenus dans l'enceinte de l'entreprise, il convenait de réglementer l'urbanisation actuelle comme future pour protéger les populations riveraines et éviter que, dans le futur, de nouvelles populations viennent s'installer à proximité des sites à risque.

Douze ans après, la délibération de ce soir clôt une première étape chaotique, interminable qui aura nécessité à deux reprises des interventions du législateur. Douze années pendant lesquelles, les riverains -plus de 80 000 habitants pour la seule Vallée de la Chimie au sud de notre agglomération- auront dû patienter, dira-t-on, souvent ballottés dans d'inacceptables incertitudes.

Pour mémoire, en 2004, le législateur avait prévu, pour que les riverains se protègent vis-à-vis des risques technologiques, une obligation maximum de 20 000 € de travaux que l'Etat prenait généreusement à sa charge à hauteur de 15 % des coûts, soit 3 000 € ; le reste, 17 000 €, était à la charge des habitants.

Il aura fallu dix ans et une mobilisation sans répit et solidaire de toutes les Communes concernées ainsi qu'un dialogue régulier avec les industriels pour rendre la loi applicable. C'est ainsi que les habitants de la Vallée de la Chimie, dès lors qu'ils auront, demain, des travaux de mise en sécurité de leur logement à entreprendre, percevront une aide de 90 % du montant des travaux, plafonnée à 20 000 €, répartie entre l'Etat pour 40 %, les industriels pour 25 % et les collectivités percevant la CET pour 25 %.

Il restera donc 10 % du montant des travaux à la charge des riverains, aux termes des dispositions nouvelles arrêtées en 2013 par l'Assemblée nationale. La loi redonnera en outre aux entreprises et à leurs riverains industriels plus de souplesse pour leurs investissements et moins de contraintes menaçant le maintien de leur activité.

La Métropole émet aujourd'hui un certain nombre de réserves sur le PPRT proposé, qui sont de nature en effet à garantir un meilleur accompagnement des populations, entreprises et territoires concernés et qui devront retenir toute l'attention de l'Etat.

Il s'agit là d'un document essentiel pour le sud de l'agglomération lyonnaise, sa population, son économie et qui, une fois adopté, vaut servitude d'utilité publique et s'impose au PLU-H.

Je souhaite également souligner que, dans le cadre de l'élaboration de ce PPRT, le dialogue entre la Métropole, les Communes concernées et l'Etat a été constant et fructueux. L'engagement de la Métropole dans les discussions a été entier et un véritable travail commun a été mené en vue d'accompagner au mieux les habitants et les entreprises du territoire ; il est important de le saluer.

Cela s'accompagne d'un engagement financier métropolitain important, à la hauteur de l'enjeu dont il apparaît qu'il est clairement reconnu. Le financement est tripartite entre les collectivités locales, les industries et l'Etat. Notre Métropole y contribuera à hauteur de 18 M€ inscrits à la PPI.

La volonté politique de travailler dans le détail sur ce PPRT, de réduire au mieux les risques technologiques et d'accompagner ceux qui se trouvent touchés par les mesures préventives qui s'imposent est clairement affichée par notre Métropole et il s'agit là d'un soutien absolument essentiel pour les Communes du territoire de la Vallée de la Chimie.

M. LE PRESIDENT : L'intervention est terminée.

Mme la Vice-Présidente LAURENT : D'ailleurs, nous le voyons dans la délibération, la Métropole ne donne pas un blanc seing à l'Etat et les réserves formulées sont hautement justifiées. Les problématiques locales ont été entendues.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Nous passons au groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller MOROGE : Monsieur le Président, mes chers collègues, nous constatons que les avancées sur le PPRT sont intéressantes par rapport au projet initial et nous voterons également les réserves qui sont avancées dans le corps de la délibération.

Toutefois, nous regrettons que ne soit pas mentionné le coût des travaux obligatoires pour les riverains de ces usines sur nos territoires. Je suis très surpris d'entendre madame Laurent se féliciter que 90 % du coût de ces travaux soient pris en charge par les pouvoirs publics et les industriels. 90 %, cela veut dire qu'il reste tout de même 10 % à la charge des habitants tout autour de ces usines-là ; c'est plafonné à hauteur de 20 000 €, 10 % de 20 000 € c'est encore 2 000 €. 2 000 € pour les habitants de Pierre Bénite, de Saint Fons, de Feyzin, c'est ce

que nous considérons nous comme la double peine, c'est-à-dire que les habitants ont le danger qui est là, qui est présent, qu'ils assument mais, enfin, que l'on ne vienne tout de même pas, derrière, voir ces habitants en leur disant que l'on va leur demander de réaliser des travaux qu'ils financeront en partie !

Ce n'est peut-être que 10 % pour vous, madame Laurent, mais je vous assure que, pour les populations locales, c'est énorme. Je suis Maire d'une Commune dont le revenu moyen par habitant est l'un des plus faibles de la Métropole, voire du Département, et je vous assure que, pour la majorité de ces habitants-là, 10 % ce n'est pas acceptable. D'autant plus que j'ai l'impression que certaines avancées ont été faites sur l'avance des fonds ; parce qu'il y a cela aussi : on parle de crédits d'impôts mais cela veut dire qu'il faut tout de même avancer les fonds et j'ai l'impression qu'au niveau national, on a pris ce dossier à bras-le-corps et peut-être que, là-dessus, il y aura une avancée.

En tout cas, j'ai entendu en début de séance qu'on se félicitait de l'attractivité du territoire pour nos entreprises et que c'était une des raisons pour lesquelles nos recettes avaient finalement une évolution plus qu'intéressante. Oui, c'est très bien, nous sommes très fiers de nos industries de la Vallée de la Chimie, c'est un fleuron français et nous ferons tout pour continuer à les accueillir dans les meilleures conditions possibles.

N'oubliez pas tout de même les territoires qui accueillent ces entreprises-là, n'oubliez pas les riverains d'Arkema, de Solvay ou d'autres entreprises, qui n'ont plus le droit de construire ne serait-ce qu'une véranda dans leur jardin, qui ne pourront plus agrandir leur maison. Donc, de grâce, les contraintes sont là, elles sont portées par les habitants, elles sont portées également par les Communes, dont je rappelle qu'elles n'ont pas un centime de prise en charge des travaux pour tout ce qui est bâtiments publics mais n'oublions pas les habitants.

Donc nous sommes favorables à cet avis, nous sommes favorables aux réserves émises mais nous souhaitons également qu'il y ait une réflexion dans les jours et mois qui viennent pour qu'il n'y ait plus à la charge des populations déjà lourdement impactées le moindre centime pour les travaux rendus obligatoires.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Quelques mots d'intervention, pour dire d'abord que je partage le souci qui a été exprimé tout à l'heure de pouvoir conserver une industrie. Pouvoir conserver une industrie chimique, cela demande effectivement de mesurer le risque et d'essayer de s'en protéger.

Je rappelle que l'industrie chimique à Lyon, que nous sommes en train de transformer en chimie durable, c'est un des piliers de l'agglomération lyonnaise. Donc, évidemment, il serait catastrophique pour notre Métropole de perdre évidemment ce pôle. C'est pour cela, monsieur Moroge, que j'ai fait le tour des Présidents des groupes qui travaillent dans notre agglomération pour voir quelles étaient leurs intentions pour l'avenir.

J'ai vu, par exemple, il y a quelque temps, le Président de Total pour voir ce qu'était le devenir de la raffinerie de Feyzin parce que si évidemment la raffinerie de Feyzin fermait dans les temps qui viennent, il n'y aurait plus de chimie dans l'agglomération lyonnaise. Et donc il m'a dit que l'intention était évidente de conserver la raffinerie de Feyzin.

Je suis allé voir le Président d'Arkema. Peut-être que vous qui êtes très intéressé par ce qui se passe dans votre agglomération, qui vous êtes soucieux de ce qu'on produisait dans l'usine de Pierre Bénite, vous savez qu'aujourd'hui, le gaz que l'on produit dans notre usine et dans votre usine, le gaz 134, va être condamné par la commission européenne. Il est aujourd'hui obligatoire que la commission européenne permette la production, par l'usine de Pierre Bénite, du gaz 12134FY qui est aujourd'hui sous licence américaine et la commission de la concurrence doit se prononcer dans les temps qui viennent pour savoir si elle permet effectivement qu'on produise en Europe ce gaz 12134FY.

J'ai enfin vu Solvay pour savoir quelles étaient leurs positions.

Vous voyez que certains peuvent évoquer, de manière un peu abstraite, le devenir de l'industrie lyonnaise. Moi, je m'en préoccupe de manière concrète.

Je mets aux voix ces dossiers.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président DA PASSANO.

N°2016-1110 - proximité, environnement et agriculture - Plan d'éducation au développement durable (PEDD) - Actions et mise en valeur des politiques métropolitaines - Attribution de subventions aux partenaires pour l'année 2016 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Charles a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1110. Monsieur Charles, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CHARLES, rapporteur : Monsieur le Président, il s'agit de notre délibération annuelle concernant le plan d'éducation au développement durable, une délibération qui porte sur 712 000 € et qui concerne 36 associations. A noter que, dans un budget qui baisse de 6 % comme pour tout le monde, il y a une

certaine évolution puisqu'il y a sept associations qui rentrent et trois qui sortent et que, tout en renforçant et en consolidant le travail avec les scolaires, 30 000 scolaires bénéficient d'au moins trois demi-journées de sensibilisation chaque année. Nous ouvrons et nous insistons sur l'ouverture du travail avec les habitants et avec les adultes. Ce dossier a bien sûr fait l'objet d'un avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe La Métropole autrement.

Mme la Conseillère REVEYRAND : Intervention retirée, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je le mets aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CHARLES.

N°2016-1111 - proximité, environnement et agriculture - Agro-écologie - Programme agro-environnemental et climatique (PAEC) de l'agglomération lyonnaise 2016-2022 - Programme d'actions 2016 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Charles a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1110. Monsieur Charles, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CHARLES, rapporteur : Il s'agit de la mise en œuvre de ce qu'on appelait auparavant les "mesures agro-environnementales", financées en grande partie par l'Union européenne, qui s'appellent aujourd'hui le "programme agro-environnemental et climatique". Il s'agit d'une politique axée sur la préservation de la ressource en eau, d'une part, et sur la préservation de la biodiversité, d'autre part, en collaboration évidemment avec les agriculteurs, sur un financement qui vient, pour les trois quarts (3 300 000 €) de l'Union européenne, pour 800 000 € environ de l'Agence de l'eau et pour 600 000 € des collectivités territoriales.

Je voudrais simplement ajouter un mot à ce propos. Je voudrais féliciter les services de la Métropole puisque, quand les représentants des professions agricoles ont vu, au début de cette politique, la politique européenne et les contraintes qui étaient liées, ils nous ont dit : "Avec toutes les contraintes que l'Europe met et le pack bureaucratique qu'il y a, on n'ira pas, ça ne vaut pas le coup !" Il y a eu un très gros travail de nos services pour se rapprocher avec des représentants de la profession, pour associer les agriculteurs afin de rendre cette politique appropriable par les agriculteurs. Donc, à ce propos, je voudrais juste dire un grand merci aux services du Grand Lyon qui ont traduit une politique pour qu'elle devienne réellement effective dans les faits.

Avis favorable de la commission bien sûr.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je donne la parole au groupe Europe Ecologie-Les Verts.

M. le Vice-Président CHARLES : Intervention retirée, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Ensuite, le groupe La Métropole autrement.

Mme la Conseillère REVEYRAND : Monsieur le Président, chers collègues, la récente victoire de l'interdiction des insecticides néonicotinoïdes ne doit pas nous faire oublier toutes les autres substances toxiques pour la biodiversité en usage, toxiques parfois par l'effet cocktail qui peut résulter de leur alliance.

On peut s'étonner qu'après des années de prise de conscience de l'effet délétère, notamment sur la santé humaine, de certains intrants dans l'agriculture -peut-être plus pointés du doigt dans certaines régions où leurs effets se sont clairement manifestés, comme dans le Bordelais récemment-, il y ait encore un besoin de mener des actions de cette nature.

Et pourtant, ce programme agro-environnemental et climatique construit pour répondre aux mesures proposées par le plan de développement rural régional dans le cadre du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) reste tout à fait nécessaire pour une évolution des pratiques agricoles.

L'agriculture périurbaine reste une composante essentielle de notre Métropole : de l'Est lyonnais au Pays de l'Ozon en passant par les Monts d'Or, nous profitons tous de ces territoires cultivés qu'il nous faut préserver d'une disparition sournoise au profit d'un habitat bien dispersé, auquel il conviendrait d'apporter services et transports en proximité à des coûts prohibitifs.

Mais plus que ces aménagements, le véritable problème tient dans la destruction d'un milieu qui participe intrinsèquement de la vie des urbains.

A l'heure où l'on parle tant de consommation alimentaire locale et solidaire, ce sont nos agriculteurs qui produisent dans la proximité qu'il faut aider à produire autrement. A l'heure où l'on parle tant de loisirs de

proximité, les aménités procurées par la campagne méritent d'être reconnues et le rôle des agriculteurs dans leur activité d'entretien de l'espace aussi.

A l'heure où la ressource en eau est enfin reconnue comme non renouvelable, cette ressource essentielle à la vie se doit d'être protégée. Car les terres où nous pourrions être amenés à capter l'eau distribuée dans la Métropole -au-delà des champs captants de Crépieux-Charmy qui fournissent l'essentiel de notre eau potable- sont soumises à rude épreuve par le recours exagéré aux produits phytosanitaires.

A l'heure où l'on parle tant de corridors biologiques, de trames vertes et bleues, un usage modéré, voire un abandon de produits phytosanitaires au profit d'autres méthodes de conduite des exploitations, ne pourra qu'avoir un effet bénéfique pour la biodiversité et la circulation des espèces animales ou végétales jusque dans nos villes.

L'agriculteur devra révolutionner ses pratiques : il y gagnera par une réduction d'achats d'intrants, il y gagnera par l'aide apportée par ce programme pour cette réduction de produits phytosanitaires, il y gagnera pour sa santé, il y gagnera la considération des habitants de territoires mieux respectés.

On peut tout de même s'étonner d'avoir à financer les coopératives que sont La Dauphinoise et Terre d'Alliances, dont le métier est, en partie, la diffusion d'intrants, pour leur rôle dans la sensibilisation des agriculteurs à cette question.

Espérons que ce dispositif très complet de communication, de diagnostics d'exploitations, de plans d'actions individualisés nous conduise vers une agriculture plus respectueuse de l'environnement et des hommes. Plus que jamais, soyons conscients de la nécessaire solidarité ville/campagne.

Le groupe La Métropole autrement votera ce rapport.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CHARLES.

N°2016-1115 - proximité, environnement et agriculture - Lyon - Déchèteries fluviales - Contrat de recherche et développement pour expérimentation du dispositif avec le groupement Suez, Compagnie fluviale de transport et Compagnie nationale du Rhône - 2016-2018 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté -

M. LE PRESIDENT : Madame la Conseillère déléguée Baume a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2016-1115. Madame Baume, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée BAUME, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, dans notre agglomération, nous avons 19 déchèteries dont 4 sur le secteur centre, à savoir Lyon-Villeurbanne. Vous n'êtes pas sans savoir, chers collègues, qu'il y a une forte attente en matière de traitement de nos encombrants, de lieux où déposer ses encombrants en tant qu'habitant.

Il se trouve qu'il y a sur notre territoire des acteurs qui sont venus voir la Métropole (la Compagnie fluviale des transports, la CNR, SITA et VNF) et que la Métropole a mobilisés pour porter une expérimentation : il s'agit d'une déchèterie fluviale ; en fait, concrètement, une barge qui sera au droit du quai Fulchiron, en bas des locaux de VNF, à partir de septembre et qui, pendant deux ans, chaque samedi, pourra accueillir les déchets des habitants, sachant qu'il est bien prévu -pour répondre à un point qui avait été soulevé en commission- dans la convention qui vous est soumise au vote ce soir que du personnel de SITA soit bien là pour accueillir les usagers, déverser le contenu des "coffres", "sacs" et "bagages" sur la plate-forme et pour s'assurer de la propreté et de la sécurité du site.

Monsieur le Président, avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

Mme la Conseillère CROIZIER : Monsieur le Président, vous nous proposez une délibération pour un dispositif innovant de déchèteries fluviales en collaboration avec le groupe Suez. Nous y sommes particulièrement favorables.

Notre présente intervention vise, en revanche, à pointer l'incohérence de la démarche actuelle, supprimant peu à peu les déchèteries de proximité comme les bennes mobiles, par exemple en juin prochain place de l'Europe.

La collecte des déchets est bien la première étape pour une valorisation efficace. Depuis que vous avez décidé d'espacer la mise à disposition des bennes mobiles une fois tous les deux mois et non plus chaque mois, les dépôts sauvages se sont multipliés dans les rues. Nous sommes déjà passés de 580 tonnes de dépôts sauvages pour la rive gauche en 2014 à 805 tonnes en 2015. Qu'en sera-t-il quand ce service sera totalement supprimé ?

Vous mentionnez fort justement que le prix de traitement est alors quatre à six fois supérieur. Où est l'économie ?

Certes, nous pouvons tous déplorer le manque de civisme d'habitants peu scrupuleux mais, une fois que l'on a dit cela, il reste que vous supprimez un service de proximité particulièrement utile dans les arrondissements, permettant à chacun d'avoir une attitude plus respectueuse de l'environnement, outil qui ne sera pas compensé par la mise en place d'une plate-forme sur la Saône.

Sur ce sujet du traitement, du tri et du recyclage des déchets, notre groupe souhaite une vision globale et durable.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Synergies-Avenir.

M. le Conseiller VERGIAT : Monsieur le Président, chers collègues, ce projet de déchèteries fluviales est des plus intéressants et nous pouvons nous en féliciter même si, en l'état, il n'est mis en place qu'à titre expérimental et dans un périmètre restreint.

Considérer nos fleuves et rivières comme des atouts dans nos politiques publiques en termes paysager, environnemental, touristique ou économique pour le transport de certaines marchandises nous réjouit. C'est une porte ouverte à une option parallèle que nous appelons de tous nos vœux dans le Val de Saône : envisager la Saône comme vecteur de nouveaux modes de déplacements, solution alternative à l'engorgement de la circulation et à la pollution routière dans ce secteur par le biais de navettes fluviales régulières, par exemple. Mais ceci est un autre débat.

Comme je le disais, ce projet est pertinent et répond à un déficit de déchèteries de la ville de Lyon tout en s'inscrivant dans une totale démarche de développement durable. Il bénéficie de cofinancements, ce qui en souligne son aspect innovant.

Cependant, la Métropole ne se limite pas à la seule ville de Lyon. J'attire votre attention également sur les communes du Val de Saône. Les déchèteries, celle de Neuville sur Saône par exemple, sont souvent saturées. En bord de Saône et au-delà, nous constatons nombre d'incivilités caractérisées par le dépôt de décharges dites "sauvages", ce qui -comme souligné dans la délibération- représente un coût de traitement largement supérieur à celui d'une déchèterie.

Les communes périphériques, de par leur caractère résidentiel, présentent également une spécificité : celle de produire des déchets végétaux en grandes quantités. Si le tonnage est moindre, le volume est beaucoup plus important. Les brûler est interdit, rappelé par les arrêtés préfectoraux en raison de la production de particules aériennes polluantes. L'évacuation et le traitement de ces déchets doit être pensé de façon saisonnière.

Nous regrettons que cette expérimentation n'ait pas intégré d'autres communes ayant les mêmes problématiques et présentant des conditions similaires d'accès en bord de Saône. Nous regrettons également de découvrir ce beau projet seulement lors de la présentation en commission et non pas plus en amont. Nombre d'expérimentations conduites au sein de la Métropole associent généralement quelques Communes sur un panel représentatif du territoire métropolitain. Aussi sommes-nous plus que favorables pour que les Communes traversées par la Saône soient candidates à une expérimentation telle que développée dans ce projet, voire être associées à une réflexion pour envisager d'autres pistes, en corrélation avec les particularités sectorielles. Ce type de projet, en plus de répondre aux exigences de développement durable, pourrait permettre de réduire les coûts de traitement des déchèteries engorgées par des produits saisonniers, de mutualiser un service pour l'intérêt général.

En ce qui concerne les pistes de financements, ne peut-on pas envisager qu'une partie des produits de la TEOM soit identifiée clairement pour être affectée à des projets et systèmes expérimentaux répondant aux besoins et spécificités de secteurs métropolitains.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

M. le Conseiller délégué BERNARD : Monsieur le Président et chers collègues, la collecte et le tri des déchets est un enjeu important pour une Métropole comme la nôtre, que ce soit en termes de salubrité publique, de responsabilité écologique ou encore de contraintes budgétaires.

Nous le savons tous, nous sommes désormais confrontés à une saturation des déchèteries de Lyon et Villeurbanne, ce qui se traduit par une plus grande difficulté pour nos concitoyens à se débarrasser de leurs déchets encombrants. Pour la Métropole, cela représente un risque d'augmentation des coûts de retraitement des déchets, notamment par l'augmentation des dépôts sauvages qui représentent déjà près de 13 000 tonnes de déchets par an pour un coût trois à quatre fois supérieur à la tonne collectée en déchèterie.

Il est donc urgent de renforcer l'accessibilité à des lieux de dépôts de déchets et l'expérimentation de cette déchèterie fluviale peut ouvrir une solution pérenne et efficace.

En effet, les problématiques foncières que nous connaissons, tant sur Lyon que sur Villeurbanne, rendent hautement improbable, si ce n'est impossible, la construction de nouvelles déchèteries sur ces deux villes. De

plus, la diminution de la part des voitures en ville -qui est une très bonne chose- se traduit mécaniquement par une diminution de la capacité de transport de leurs déchets par nos concitoyens vers des déchèteries moins saturées mais plus lointaines. A l'heure où nous défendons une diminution du nombre de trajets effectués en voiture, une telle solution serait anachronique et ne ferait que déplacer le problème.

Issue d'un partenariat public-privé, impliquant Suez Environnement, la Compagnie fluviale de transport, la Compagnie nationale du Rhône et Voies navigables de France, l'expérimentation qui vous est soumise aujourd'hui est particulièrement prometteuse et a de nombreux mérites.

Le premier est de proposer une alternative à l'ouverture d'une nouvelle déchèterie traditionnelle, d'économiser ainsi un espace urbain et de le préserver pour d'autres projets.

Le deuxième est d'être un dispositif flexible, facilement adaptable aux besoins présents et à venir. Une déchèterie fluviale présente en effet l'avantage de pouvoir potentiellement répondre à une forte croissance de la demande, en augmentant les cadencements, le nombre de jours d'activité, etc.

Le troisième est de favoriser la proximité avec nos usagers grâce à l'itinérance de la déchèterie fluviale. Si elle disposera, pour l'heure, d'un point d'ancrage sur la Saône, nous savons que, si l'expérimentation fonctionne, elle pourra se déployer par la suite sur d'autres sites.

Le quatrième, enfin, est que cette initiative renforce la prise en compte de nos capacités fluviales dans notre stratégie de développement urbain. Par là, nous reconnaissons nos fleuves comme voies structurantes pour nos politiques de déplacements et comme vecteurs d'amélioration de la qualité de vie de nos habitants.

Il s'agit donc d'un projet ambitieux et novateur qui s'inscrit pleinement dans notre politique d'expérimentations, cœur de notre stratégie de développement. Elle s'inscrit également dans notre volonté de favoriser les actions partenariales et permet ainsi de respecter notre obligation de maîtrise budgétaire, avec une participation de la Métropole à hauteur de 400 000 € pour une enveloppe globale de 2 434 268 € HT.

Cette expérimentation s'étendra sur deux ans, de septembre 2016 à septembre 2018.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je tiens simplement à rappeler qu'il faudra que les protagonistes veillent à ce que cette déchèterie soit d'une propreté absolue ; quai Fulchiron, à mon avis, on a un peu d'exigence de la part des riverains !

Je mets aux voix ce dossier.

(Hors micro : Ça veut dire qu'à d'autres endroits, on peut faire n'importe quoi ?).

M. LE PRÉSIDENT : Non mais je sais ce qui va être dit après, si cela ne marche pas. Nos déchèteries sont closes. Pour le moment, là, on est sur un quai !

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée BAUME.

N°2016-1118 - proximité, environnement et agriculture - Programme de développement du compostage des déchets - Attributions de subventions pour les composteurs de quartiers, en pied d'immeuble et dans les cantines scolaires - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Conseillère déléguée Baume a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2016-1115. Madame Baume, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée BAUME, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, depuis février 2012, l'ex-Communauté urbaine de Lyon et la Métropole accompagnent des projets de valorisation de nos déchets fermentescibles, donc du compostage et du lombricompostage en pieds d'immeubles, sur espaces publics et dans nos écoles -de nombreux Maires ici ont vu cet accompagnement-là dans leur école-.

Il s'agit d'une délibération récurrente pour accompagner trois projets sur espace public et deux projets en école.

J'en profite pour vous indiquer qu'à partir du 1^{er} juillet, l'accompagnement sera autre par la Métropole, entre autres dans le cadre et grâce à l'obtention du label "territoire zéro déchet, zéro gaspi".

Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. J'ai une demande d'intervention du groupe UDI.

Mme la Conseillère CROIZIER : Monsieur le Président, chers collègues, notre groupe soutient bien évidemment ces projets de compostage partagé, qui font pourtant encore sourire certains.

Ils remportent un vif succès : les deux que nous venons d'installer dans le sixième arrondissement en sont le témoignage puisqu'en quatre mois, des familles sont désormais en liste d'attente. Même en milieu urbain contraint, les composteurs ont toute leur place dans l'objectif de réduction des déchets.

Et d'ailleurs, comme vous l'indiquez fort justement, madame la Conseillère déléguée, les enjeux dépassent la stricte valorisation des déchets, permettant la mise en place de "bonnes pratiques" et la création de liens, inattendus parfois, entre habitants.

Je tenais donc à vous remercier pour l'aide à dénouer les nœuds administratifs que nous avons rencontrés entre Ville et Métropole. Le nouveau cadre de soutien aux actions de compostage que vous évoquez pourra -je l'espère- simplifier les opérations.

Nous espérons également que le nombre de projets annuels qui nous sera présenté sera à la hauteur des enjeux, même en période de contrainte financière : la gestion des déchets est une priorité.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Communiste.

M. le Conseiller MILLET : Intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Donc je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée BAUME.

N°2016-1120 - urbanisme, habitat, logement et poli tique de la ville - Opérations globalisées 2016 - Foncier - Individualisations d'autorisations de programmes - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Le Faou a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1120. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit d'une délibération concernant les trois autorisations de programmes (AP) globalisées au titre de l'action foncière, une AP pour les réserves foncières, une AP pour de l'acquisition pour compte de tiers et une AP pour le logement social. Avis favorable de la commission sur ces trois autorisations de programmes.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai une intervention du groupe GRAM.

M. le Conseiller GACHET : Monsieur le Président, chers collègues, pour ne pas alourdir le débat, je ferai simplement trois remarques.

Première remarque, sur les réserves foncières : garantir le foncier nécessaire aux projets de demain suppose d'intervenir à deux niveaux, celui de l'urbanisme opérationnel mais également sur celui du long terme qui permet l'anticipation. Sur ces dossiers, il est utile de veiller et de prévoir l'accompagnement des territoires concernés. La presque exacte superposition, ces dernières années, de la carte des squats et autres occupations illicites avec celle des secteurs en projet montrent à elle seule la nécessaire vigilance ; une vigilance active qui doit être à l'origine d'affectations temporaires pour des usages relevant de l'intérêt général.

Deuxième remarque, sur l'opération de logement social : il faut saluer l'usage du bail emphytéotique qui assure une maîtrise sur le long terme et n'obère en rien l'action de celles et ceux qui nous succéderont. Une question cependant : compte tenu des besoins qui maintiennent au niveau fort que nous connaissons, est-il prévu de moduler le droit d'entrée en fonction de la valeur sociale ajoutée par la nature des opérations de logement social programmées ?

Troisième réflexion, sur la préemption pour le compte de tiers : il manque aujourd'hui dans la présentation des DIA une information sur la dimension sociale. Il ne serait pas inutile d'ajouter une mention simple sur l'état d'occupation et d'usage des biens concernés. Cette information permettrait de mieux ajuster la position des Communes, en particulier face aux risques de transformation d'usage et donc d'éviction locative sur lesquels elles risquent, comme les services de la Métropole, d'être amenées à intervenir ensuite, directement ou indirectement.

Ces quelques remarques ne constituent pas des réserves, simplement des contributions à la réflexion qui devraient également alimenter, pour les parties qui le concernent, le plan local d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PLALHPD), au moins sur les trois perspectives que je viens d'évoquer : la réponse temporaire comme alternative à l'occupation sans titre, la facilitation des opérations très sociales et la veille sociale sur l'évolution du marché locatif.

Merci pour votre écoute.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller COCHET : Intervention retirée, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci. Je mets aux voix le dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

N°2016-1121 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Conseil d'administration et assemblée générale de l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise - Désignation de représentants du Conseil - Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller Longueval a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1121. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

M. le Conseiller LONGUEVAL, rapporteur : Avis favorable de la commission pour la -désignation des membres du Conseil d'administration et assemblée générale de l'Agence d'urbanisme suite à un changement de statut.

M. LE PRESIDENT : La Métropole dispose au sein de l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise de :

- a) 20 représentants titulaires et 20 représentants suppléants à l'assemblée générale,
- b) 6 représentants titulaires au sein du conseil d'administration, à désigner parmi les représentants désignés à l'assemblée générale.

Je vous propose les candidatures suivantes :

* Assemblée générale

Titulaires	Suppléants
1 - M. Michel LE FAOU	1 - Mme Annie GUILLEMOT
2 - Mme Brigitte JANNOT	2 - M. Jean-Michel LONGUEVAL
3 - Mme Karine DOGNIN-SAUZE	3 - Mme Anne BRUGNERA
4 - M. Stéphane GUILLAND	4 - M. François-Noël BUFFET
5 - Mme Laurence FAUTRA	5 - M. Jean-Wilfried MARTIN
6 - M. Alexandre VINCENDET	6 - M. Gaël PETIT
7 - M. Xavier ODO	7 - Mme Dominique NACHURY
8 - M. Marc GRIVEL	8 - M. Bernard MORETTON
9 - Mme Valérie GLATARD	9 - M. Thierry POUZOL
10 - Mme Virginie POULAIN	10 - Mme Nathalie FRIER
11 - M. Denis BOUSSON	11 - M. Pierre CURTELIN
12 - M. Bernard GENIN	12 - M. Hector BRAVO
13 - Mme Laurence CROIZIER	13 - M. Bernard GILLET
14 - M. Bruno CHARLES	14 - Mme Corinne IEHL
15 - Mme Virginie VARENNE	15 - Mme Béatrice GAILLIOUT
16 - Mme Fouziya BOUZERDA	16 - M. Jean-Luc DA PASSANO
17 - M. Richard LLUNG	17 - M. Gilbert-Luc DEVINAZ
18 - M. Martial PASSI	18 - M. Marc CACHARD
19 - M. Gérard CLAISSE	19 - M. Rolland JACQUET
20 - Mme Catherine PANASSIER	20 - Mme Nathalie PERRIN-GILBERT

* Conseil d'administration

- 1 - M. Michel LE FAOU
- 2 - M. Marc GRIVEL
- 3 - M. Xavier ODO
- 4 - Mme Brigitte JANNOT
- 5 - M. Richard LLUNG
- 6 - Mme Karine DOGNIN-SAUZE

M. LE PRÉSIDENT : Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

(Accord unanime).

M. LE PRÉSIDENT : Je mets maintenant les candidatures aux voix.

Adoptées à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller LONGUEVAL.

N°2016-1122 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour son programme d'actions 2016 - Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller Longueval a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1122. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

M. le Conseiller LONGUEVAL, rapporteur : Avis favorable de la commission pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise pour son programme d'actions 2016.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Nous avons une intervention du groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

Mme la Conseillère COCHET : Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération sur l'Agence d'urbanisme est très intéressante car elle met en lumière de manière concrète l'accent de notre Métropole mis sur le lien entre les villes, les hommes et les femmes -pour changer un peu de l'urbain et l'humain-, et nous ne pouvons que nous en féliciter.

Nous notons avec satisfaction l'importance prise, au sein des actions menées par l'Agence d'urbanisme, notamment par les aspects de diffusion des savoirs, planification des projets urbains, faisant intervenir tous les partenaires, du citoyen au salarié, et partage des bonnes pratiques au niveau national et européen. En démontre la 36^{ème} Rencontre nationale des Agences d'urbanisme, organisée à Lyon en octobre dernier par la Fédération nationale des agences d'urbanisme et celle de Lyon consacrée au thème évocateur de "L'individu créateur de ville".

Les orientations ciblées pour 2016, en particulier les observatoires pour recueillir et mobiliser les informations sur l'habitat et l'économie évidemment mais aussi prendre en compte également les flux migratoires, la cohésion sociale et la répartition urbain-rural, prouvent que la Métropole, déjà en avance sur ces questions, va désormais aborder le cœur de la problématique, à savoir axer les politiques urbanistiques sur l'intelligence de l'urbain et les mettre en capacité de répondre aux besoins économiques et sociétaux.

Nous ne résistons pas au plaisir de faire le lien avec la délibération 1052, notifiant la création d'une chaire "Habiter ensemble dans la ville de demain" à l'Université Lyon 2 et participant également à l'effort voulu de partage d'expertises sur les multiples facettes de l'urbain et les mettre en cohérence : "mixité sociale, fragmentation, gouvernance, exclusion, participation et plus largement, évidemment, le vivre ensemble".

Dans le numéro hors-série de la revue *Urbanisme* consacré à la Rencontre nationale d'octobre dernier, il est fait écho à "l'usager citoyen", porteur lui aussi d'une expertise à prendre en compte et de l'importance du dialogue entre institutions et citoyens dans des démarches de "prospective collaborative" territoriale, dans lesquelles notre Agence d'urbanisme de Lyon est très impliquée aux côtés de Rhônalpénergie-Environnement et du laboratoire du CNRS Aménagement Économie Transports. Trouver les fragilités des territoires, qu'elles soient sociales ou économiques, pour les transformer en territoires efficaces et attractifs, voici l'enjeu.

Comme vous le disiez, monsieur le Président, dans cette revue, la Métropole est en marche vers l'innovation sociale. Nous avons là une délibération qui le prouve. Nous suivrons donc avec attention les travaux de l'Agence d'urbanisme et ses actions pour "travailler", modifier nos territoires et planifier leur évolution au service de tous et de chacun-chacune. A suivre !

Nous voterons cette délibération bien évidemment.

Merci de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité, MM. Michel LE FAOU, Marc GRIVEL, MM. Xavier ODO, Mme Brigitte JANNOT, MM. Richard LLUNG, Xavier ODO, Mme Karine DOGNIN-SAUZE, délégués de la Métropole de Lyon au sein du Conseil d'administration de l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Conseiller LONGUEVAL.

N°2016-1123 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Plan 3A - Aide à la primo-accession pour le logement neuf - Relance du dispositif - Individualisation d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de l'habitat et du logement -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Conseillère David a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2016-1123. Madame David, vous avez la parole.

Mme la Conseillère DAVID, rapporteur : Monsieur le Président et chers collègues, cette délibération en effet porte sur la relance du plan 3A qui permet une aide à la primo-accession dans le neuf.

La première phase d'expérimentation s'est étalée de juin 2013 à juin 2015 et avait pour objectif à la fois d'inciter les opérateurs privés sociaux à produire une offre abordable sur le territoire et de donner un coup de pouce aux ménages primo-accédants en octroyant une prime à l'acquisition d'un logement labellisé abordable.

1 100 ménages ont été aidés pour l'acquisition de logements vendus à des prix inférieurs à 2 800 € le mètre carré ou 20 % en-dessous du marché. On recense des bénéficiaires très majoritairement jeunes, dont 40 % avec enfants, aux ressources modestes (37 % d'entre eux), à intermédiaire (53 %), et issus du parc social pour 34 %.

On a noté une offre large et variée de logements abordables, 139 programmes labellisés, 44 opérateurs distincts dont 7 organismes sociaux sur 20 communes ou arrondissements.

Les ménages concernés étaient plutôt originaires du centre de l'agglomération achetant principalement à l'est. On a également noté un effet sur le volume de l'offre abordable et sur le volume des ventes à accédants (+ 20 %) ainsi qu'un effet sur les prix moyens du marché de la Métropole, - 7 %, en TVA 20 % et stable en TVA réduite. Incontestablement, ce dispositif partenarial a été un succès.

Celui qui nous est proposé repose sur les mêmes principes : ouverture sur toutes les communes, à tous les opérateurs, pour tous les primo-accédants dans le parc social et privé et pour les ménages primo-accédants sous plafond de ressources bénéficiant d'un prêt à taux zéro.

Seules quelques modifications interviennent sur le montant des primes, ce qui rendra le dispositif un peu moins coûteux par rapport au précédent. L'objectif est de 500 primes par an entre 2016 et 2018. Le budget s'élève à 1 125 000 M€.

Naturellement, la mise en œuvre de ce nouveau dispositif sera suivie attentivement et fera l'objet le moment venu d'un bilan complet.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Parti radical de gauche.

Mme la Conseillère PIANTONI : Intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Rassemblement démocrate Lyon Métropole.

Mme la Conseillère PANASSIER : Monsieur le Président et chers collègues, juste deux mots pour dire que nous sommes vraiment favorables à la relance du plan 3A dont le triple intérêt est de soutenir des ménages dans leur démarche d'accession à la propriété, de stimuler le développement de l'immobilier dont nous avons tant besoin, notamment pour faire face aux demandes et de limiter la hausse des prix du marché dont on sait les dangers d'exclusion, de relégation et de gentrification de la ville. Ce dispositif déployé dans toute l'agglomération est une réponse efficace, à la fois pour soutenir les parcours résidentiels des ménages et favoriser la mixité dans nos différents territoires. Nous voterons avec enthousiasme cette délibération. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Ensuite, le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

Mme la Conseillère JANNOT : Intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller GASCON : Monsieur le Président et chers collègues, nous ne pouvons que nous réjouir de la relance de ce dispositif d'aide à la primo-accession.

Pour nombre de foyers qui souhaitent faire l'acquisition de leur premier logement, il y a des coups de pouces qui peuvent être déterminants. D'autant plus -et l'expérience nous l'a prouvé- qu'il s'agit essentiellement de jeunes actifs qui démarrent dans la vie professionnelle. Cette dernière remarque a son importance lorsque j'évoquerai le nouveau dispositif qui nous est proposé.

Notre collègue, Catherine Laval, en charge de ces questions dans ma Commune pourrait vous le confirmer, un grand nombre de foyers n'aurait sûrement pas sauté le pas sans ces multiples soutiens de nos collectivités.

Lorsqu'on échange avec les familles concernées, on peut aussi l'affirmer clairement : ces aides ne sont pas qu'une simple manière de crédibiliser leur dossier d'accession. Notre aide, même si elle peut paraître minime à certains, est déterminante dans le sens où elle fait partie d'un ensemble qui concourt à la réalisation du projet d'acquisition ; et ce d'autant plus que certaines Communes ont fait le choix, comme à Saint Priest, d'accompagner le dispositif métropolitain en doublant l'aide octroyée.

J'en profite pour regretter l'arrêt brutal du dispositif par la Métropole en juin 2015 qui a mis en difficultés nombre de familles. Nous avons dû, pour certains dossiers, négocier avec les promoteurs une remise commerciale afin d'éviter de voir des projets capoter. Même si nous pouvons éventuellement entendre l'argument budgétaire, il nous semble qu'un travail d'anticipation aurait tout de même été le bienvenu. Pour faire face à ce retrait et continuer d'accompagner les bénéficiaires potentiels, nous avons d'ailleurs fait le choix, à Saint Priest, de continuer notre politique d'accompagnement financier, même en l'absence de la Métropole.

Mais si nous nous réjouissons -comme je le disais en début d'intervention- de la relance du dispositif, cette délibération appelle néanmoins quelques commentaires.

Les modalités antérieures du dispositif avaient montré leur efficacité, au moins en ce qui concerne l'est lyonnais. Examinons ce qui nous est proposé désormais.

Pour les territoires avec un marché immobilier de l'accession abordable inférieur à 2 800 € le mètre carré, en clair l'est lyonnais, les ménages de trois personnes et moins voient leur aide passer de 3 000 à 2 000 €, baisse qui n'est pas prévue pour les territoires avec un prix abordable supérieur à 2 800 € le mètre carré. En revanche, on crée une nouvelle tranche de foyers de cinq personnes et plus qui se voient attribuer des aides : 4 000 € ou 5 000 €, en fonction du territoire. On a donc un glissement des aides qui cherche à s'opérer.

Pour mémoire, dans l'ancien système, avec 4 000 € d'aide, ce sont 50 foyers de cinq personnes et plus, en tout et pour tout, qui ont demandé à bénéficier du dispositif sur l'ensemble du territoire métropolitain. En revanche, 883 foyers de trois personnes en ont bénéficié ; les jeunes qui démarrent dans la vie, dont je vous parlais tout à l'heure.

Alors je vous pose la question : pourquoi ce glissement ? Pourquoi ce changement dans nos politiques d'aide à la primo-accession ? On nous explique ce choix en parlant de risque généré par des ménages aux ressources trop tendues au sein de mêmes résidences, laissant redouter la fragilisation des copropriétés. Mais enfin, c'est tout le contraire !

Il n'y a qu'à examiner avec attention les dossiers des 883 jeunes couples que nous avons aidés jusqu'à présent. Quel est le profil type de ces jeunes acquéreurs ? Ils sont en couple, ils ont un projet familial à venir, ils sont actifs tous les deux, ils ont entre 26 et 30 ans. On a donc des jeunes actifs qui démarrent dans la vie et qui ont l'opportunité de venir s'installer justement dans nos territoires où le coût des acquisitions est à leur portée. Je vous demande quels risques font-ils prendre à qui que ce soit. ?

On peut aussi évoquer la dynamique que les projets de ces jeunes peut procurer à nos communes de l'est lyonnais qui en ont tellement besoin. Alors pourquoi risquer de casser une dynamique qui marche ? Parce que 1 000 € en moins dans un dossier de première acquisition, ce n'est pas anodin. Nous en avons l'expérience à Saint Priest durant la période où l'aide de la Métropole s'est interrompue.

Il y avait pourtant l'opportunité, pour la Métropole, d'accompagner l'est lyonnais qui est à la fois un territoire de fort développement de l'offre immobilière mais aussi un territoire fragile.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe La Métropole autrement.

M. le Vice-Président LLUNG : Merci, monsieur le Président. Chers collègues, le plan 3A 2016 s'appuie sur deux ans d'expérience. Martine David a bien rappelé les fondamentaux et la délibération qui nous est proposée : les 1 100 primes, c'est-à-dire 1 100 ménages qui ont pu acquérir à 20 % en-dessous du prix du marché des logements auxquels ils ont accédé. Une clause anti-spéculation tout de même, parce que nos accédants passent vite de la lecture de Karl Marx à celle de Milton Friedman lorsqu'ils font des affaires ; donc il est bon de contenir les velléités du marché, des marchés particuliers là, pour le coup. Et l'adhésion des promoteurs tout de même parce que je rappelle que le premier plan 3A était, en période de crise, une manière -c'était l'un des deux objectifs- de soutenir le marché à ce moment-là.

Maintenant, à travers ce plan 3A, ce que je voudrais souligner c'est ce qui se dessine de la politique de la Métropole, qu'on peut résumer en trois points :

- d'abord, un soutien à l'accession : on l'a dit, donc je ne vais pas y revenir mais c'est tout de même une orientation politique qui est forte ;
- ensuite, un soutien aux propriétaires occupants -et je vais y revenir tout à l'heure-, avec un accent particulier mis sur les familles, donc propriétaires occupants et les familles ;
- le troisième soutien, c'est le soutien à la production de logements en période de crise -on l'a dit- mais, aujourd'hui, nous ne sommes plus dans cette situation.

Notre groupe soutient ces orientations politiques-là et soutient le plan lui-même mais il s'inquiète des limites de la politique d'incitation, au-delà du plan 3A lui-même, et propose quelques pistes de travail.

Le plan 3A justement ne peut pas contenir les prix. Or, le marché a repris et, dans ce contexte beaucoup plus favorable, peut-être faut-il s'interroger sur certaines limitations, certains excès que nous pourrions contenir. Avec la reprise du marché s'accroissent les prix et ils s'accroissent très rapidement. Il y a plusieurs effets à cela.

Le premier effet est que cela limite la portée de notre plan 3A justement. Si les prix augmentent trop, forcément, il y a une forte limitation. On voit d'ailleurs que les effets du plan sont localisés : c'est plutôt sur la partie "est" de l'agglomération qu'il a des effets bénéfiques car, dans ce secteur, le coût du foncier reste raisonnable.

La réduction des surfaces habitables : pour ceux qui visitent les derniers appartements dits "investisseurs", vous verrez que les chambres d'enfants font toutes 9 mètres carrés, la chambre parentale fait 12 mètres carrés et, si vous cherchez la cuisine, ce sont les tuyaux d'évacuation des équipements qui sont encore à venir dans le salon.

Mais tout de même, il faut s'interroger sur les futurs usages de ces logements. A partir du moment où le marché est dynamique et où la quantité est assurée -c'est le cas dans cette Métropole-, il faut que nous puissions nous interroger et peut-être réguler cet excès qui existe aujourd'hui sur le marché.

Troisième effet, l'accroissement des coûts au mètre carré, y compris pour le logement social que nous aidons par ailleurs et qui est acquis souvent en état futur d'achèvement et l'accession elle-même, aussi rendue plus difficile.

Quelques causes : évidemment, les coûts fonciers. Les effets d'aubaine des différents dispositifs. La zone A : Villeurbanne est un très bon laboratoire puisque cette ville est passée en zone A il y a à peu près un an et demi et on voit une explosion des produits investisseurs, non pas qu'ils soient remis en cause, il les faut. Simplement, nous devons remettre en cause les excès. Une explosion des produits investisseurs fait qu'il y a un découplage avec les besoins de logement. Aujourd'hui, les T1 et T2 à Villeurbanne, c'est plus de 50 % du marché ; en quelque temps et malgré les négociations, les T4 et les T5 se sont effondrés de plusieurs points et, pour les T5, c'est même descendu à 1 %.

Il y a aussi un autre effet que je voudrais signaler parce qu'il y a une forme de solidarité à avoir dans cette Métropole. Les Villes qui freinent un peu trop fortement, à mon sens, les permis de construire produisent un effet sur l'augmentation du prix du foncier chez leurs voisines. Il s'agit bien sûr de ralentir parfois la production lorsqu'il y a -et cela peut se comprendre- un rythme à contenir pour les équipements publics. Mais au-delà, l'excès de freinage conduit parfois à des dérapages. C'est un effet qu'il faut avoir en tête parce que c'est d'abord chez les communes voisines que l'on en ressent les premières conséquences de cette attitude et ensuite pour ces communes-mêmes parce qu'il n'y a plus de régularité dans la construction.

Monsieur le Président, chers collègues, le code de l'urbanisme nous offre quelques outils majeurs qui sont destinés à limiter ces excès.

M. LE PRÉSIDENT : Ce sera en 18 secondes.

M. le Vice-Président LLUNG : Ce sera en 18 secondes, en effet.

Le code parle de prolifération des petits logements et des effets pervers des dispositifs fiscaux. Et, puisque j'ai parlé de Villeurbanne et qu'il me reste 8 secondes, je voudrais simplement dire que cette ville est candidate et volontaire pour utiliser cette servitude qui permettrait de réguler ces effets indésirables.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère DAVID.

N°2016-1129 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Villeurbanne - Lyon - Zone d'aménagement concerté (ZAC) des Maisons Neuves - Espèces protégées - Mesures compensatoires - Conventions avec Lyon Métropole habitat (LMH), les Villes de Lyon et de Villeurbanne - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Conseillère Reveyrand a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2016-1129. Madame Reveyrand, vous avez la parole.

Mme la Conseillère REVEYRAND, rapporteur : Merci, monsieur le Président. Lors des travaux de la ZAC des Maisons neuves à Villeurbanne pour la réalisation, par l'OPAC du Rhône, de 400 logements et d'un équipement petite enfance ainsi que d'une voirie et d'un espace vert central dans le quartier des Maisons neuves, il a été découvert, en juillet 2014, la présence sur le site de deux espèces protégées au code de l'environnement : des alytes accoucheurs qui sont des crapauds et des hérissons d'Europe, protégés en cela que leur destruction ou leur enlèvement ou bien la destruction de leur habitat sont interdits.

La Métropole de Lyon a alors déposé auprès du Conseil national de la protection de la nature une demande de dérogation qui a reçu un avis favorable en décembre 2015, qui a proposé des mesures compensatoires pour le

développement de l'espèce : des mesures d'accompagnement, des mesures d'information, de communication et de suivi.

Ce rapport vous propose des conventions d'autorisation de travaux et de mesures compensatoires avec Lyon Métropole Habitat, la Ville de Villeurbanne et, par ailleurs, avec la Ville de Lyon.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe La Métropole autrement.

M. le Vice-Président BRET : Quelques mots parce que le rapporteur a dit l'essentiel. Je dois dire que c'est un dossier important parce qu'au-delà de l'aspect anecdotique qui concerne une ou deux espèces, comme les alytes accoucheurs qui sont des crapauds, on voit bien ce qui peut être dit parce que ce sont des crapauds, alors que si c'étaient des girafes ou des ours, la réaction ne serait pas tout à fait la même. (*Rires*). C'est vrai, il y a des espèces qui, dans notre société, sont moins bien considérées que d'autres ! On ne va pas aller chercher dans l'histoire pourquoi, c'est comme cela. Si c'étaient des serpents ce serait pire ! Vos rires me font penser à une présentation un peu réductrice qui peut en être faite.

Or, ce qui compte dans cette opération-là, au-delà des alytes accoucheurs, c'est évidemment la vraie prise en compte dans une opération d'urbanisme -comme on ne l'a pas fait jusqu'à maintenant- de la biodiversité et le fait que l'on signe une convention ici entre la Ville de Villeurbanne -qui a présenté ce rapport d'ailleurs au Conseil municipal, il y a quelques semaines-, la Métropole et l'opérateur, en l'occurrence ici l'ex-OPAC du Rhône donc Lyon Métropole Habitat, montre qu'aujourd'hui on prend en compte cela.

Un journal national a écrit : "La vie du crapaud vire au conte de fée". Non ! Plus sérieusement, il y a aujourd'hui une prise en compte des écosystèmes -pour une fois d'ailleurs qu'on utilise le mot "écosystème" dans son véritable sens, ce n'est pas souvent le cas dans d'autres assemblées- et, dans d'autres cas, je trouve que c'est quelque chose d'extrêmement positif et cela ne mérite pas d'être réduit en quelque sorte à des propos un peu étroits par rapport à la biodiversité.

Voilà ce que je voulais souligner. Nous l'avons voté à Villeurbanne avec enthousiasme. Certes, la Ville a sa participation, dans ce cadre-là, à travers des aménagements d'espaces dans un parc situé à côté mais nous le faisons cette fois-ci avec enthousiasme.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Synergies-Avenir.

Mme la Conseillère déléguée CARDONA : Monsieur le Président et chers collègues, cette délibération est sans doute le reflet de la richesse de la biodiversité au cœur de notre Métropole et notre obligation de la protéger est autant éthique que légale.

Cet indicateur plutôt réjouissant génère néanmoins des contraintes auxquelles nous nous plions mais elles peuvent également engendrer des contradictions voire des aberrations mettant en porte-à-faux les élus que nous sommes et leur faire avaler des couleuvres.

Souvenez-vous des sympathiques chauves-souris de Poleymieux au Mont d'Or qui ont réussi à entraver un projet de logements sociaux et à faire passer en zone non aedificandi (non constructible) 6 000 mètres carrés de terrain, et ce afin de leur réserver une piste d'envol. Bien entendu, vous l'avez compris, ces chauves-souris n'y sont pour rien, aucun les ayant utilisées comme prétexte et argument pour servir un dessein moins noble.

Mais revenons à nos moutons, pardon à nos alytes et autres hérissons : en effet, dans le cas présent, nos chers alytes, connus sous un nom moins glamour de "crapauds accoucheurs" et nos charmants hérissons interviennent dans ce projet de ZAC des Maisons Neuves. Cette fois, que nenni, la ZAC ne sera pas empêchée mais devra tenir compte de ces hôtes au cœur de notre Métropole et se réjouir de leur chant particulier au crépuscule.

Néanmoins, notre groupe interpelle nos honorables Parlementaires car ces délibérations sont la conséquence de lois nombreuses sur l'environnement, la protection des espèces ou encore de la profusion des normes en tous genres, parfois se télescopant -mal français s'il en est-.

Alors, sans chercher la petite bête, nous ne pouvons nous empêcher de faire un simple comparatif avec d'autres délibérations budgétaires, notamment en matière d'habitat et vous mettre la puce à l'oreille : pour 34 crapauds accoucheurs recensés, espèce protégée, les mesures s'élèvent à 400 000 €, soit 11 764 € par individu. Un couple primo-accédant -à protéger également bien sûr- reçoit une aide à l'acquisition de son logement de 1 000 €, soit 500 € par individu. Enfin 50 000 enfants des communes de moins de 10 000 habitants reçoivent indirectement, au titre de la compétence métropolitaine sur la lecture publique, 400 000 €, soit 8 € par individu. Avouez qu'il y a quoi s'interroger et presque de devenir chèvre !

Nous voterons évidemment cette délibération, sauf à être en contraction avec la loi et nous ne sommes pas évidemment opposés aux mesures compensatoires et d'accompagnement.

Merci pour votre écoute.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je dois dire que je suis assez d'accord avec madame Cardona. L'équivalent de 720 000 € que nous mettons, c'est 360 plans 3A pour loger des primo-accédants. Donc je pense que, quelque part, il faut un équilibre. Je pensais à l'intervention de monsieur Barral où on ne répondait pas aux services de l'Etat sur un risque majeur mais on se soucie effectivement de protéger 34 individus très menacés.

Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère REVEYRAND.

N°2016-1132 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Villeurbanne - Grandclément - Convention de projet urbain partenarial (PUP) avec OGIC - Programme des équipements publics (PEP) - Instauration d'un périmètre élargi de participation - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement -

N°2016-1133 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Villeurbanne - Projet urbain partenarial (PUP) Gervais-Bussière - Conventions de PUP avec 2 promoteurs immobiliers - Programme des équipements publics (PEP) - Instauration d'un périmètre élargi de participation - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Llung a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2016-1132 et 2016-1133. Monsieur Llung, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LLUNG, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Une intervention pour le groupe La Métropole autrement.

M. le Vice-Président BRET : Intervention retirée, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Donc je mets les dossiers aux voix.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président LLUNG.

N°2016-1134 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Vénissieux - Développement urbain du secteur du Puisoz-Grand Parilly - Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) - Approbation - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRESIDENT : Madame la Conseillère Peytavin a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2016-1134. Madame Peytavin, vous avez la parole.

Mme la Conseillère PEYTAVIN, rapporteur : Afin de permettre la mise en œuvre opérationnelle du projet urbain d'ensemble du site du Puisoz, une mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la Métropole est nécessaire. Celle-ci nécessite au préalable une procédure de déclaration de projet prévue par le code de l'urbanisme. Cette déclaration de projet a fait l'objet d'une évaluation environnementale et, à ce titre, l'autorité environnementale a émis un avis tacite réputé favorable en date du 2 septembre 2015.

Conformément au code de l'urbanisme, les dispositions pour assurer la mise en compatibilité ont fait l'objet d'un examen conjoint auquel monsieur le Préfet et les personnes publiques associées étaient conviés et cette réunion s'est déroulée à la Métropole le 19 octobre 2015. Les mesures proposées pour la mise en compatibilité du PLU ont recueilli l'avis favorable de l'ensemble des participants à cette réunion. Des avis complémentaires écrits des personnes publiques associées ont été transmis par la Chambre des métiers et de l'artisanat en date du 19 octobre 2015 et la Chambre d'agriculture du Rhône par courrier en date du 26 octobre 2015.

Par arrêté en date du 19 octobre 2015, monsieur le Président de la Métropole de Lyon a prescrit l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de la Métropole sur le territoire de la commune de Vénissieux. Cette procédure a porté à la fois sur l'intérêt général du projet et sur la mise en compatibilité du PLU de la Métropole, sur le territoire donc de la commune de Vénissieux.

L'enquête publique s'est déroulée pendant 32 jours consécutifs, du 16 novembre au 17 décembre 2015, à la Ville de Vénissieux et aussi à l'Hôtel de la Métropole qui -je le rappelle- est le siège de l'enquête publique.

Dans le registre d'enquête publique de la mairie de Vénissieux, deux observations ont été consignées et deux documents annexés. Dans le registre d'enquête publique de la Métropole, il n'y a pas eu d'observation consignée mais 17 documents annexés. Donc il y a eu des expressions non favorables au projet, des expressions d'inquiétudes - je vous passe le détail, vous avez lu le rapport- et, au-delà de ces inquiétudes, certains aspects du projet urbain sont critiqués voire rejetés.

Néanmoins, à l'issue de cette enquête publique, monsieur le commissaire-enquêteur a émis son rapport et ses conclusions le 13 janvier dernier. Il conclut que le projet d'aménagement du site du Puisoz et la mise en compatibilité du PLU de la Métropole sont conformes à l'intérêt général et donne un avis favorable à la déclaration de projet n°5 emportant mise en compatibilité du PLU de la Métropole.

La commission a donné un avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

M. le Conseiller ROUSTAN : Monsieur le Président, chers collègues, le projet d'aménagement du Puisoz est centré sur un projet commercial au service des enseignes Leroy Merlin et Ikea. La taille et la nature de ces commerces (bricolage et ameublement) engendrera un trafic automobile énorme qui triplera aux heures de pointe. On comprend donc aisément l'inquiétude des riverains.

Dans ce secteur déjà surchargé, l'accroissement du trafic aggravera celui déjà existant. Et les aménagements prévus, comme l'allongement des contre-allées du périphérique, ne résoudront pas le problème voire l'aggraveront. Comment ne pas s'inquiéter également du tourne-à-gauche ubuesque sur le boulevard Joliot-Curie, qui risque de pénaliser la priorité actuelle aux feux donnée au tramway. Cette saturation des voiries, parmi lesquelles les trois seuls accès vers Lyon, enclavera Vénissieux. Le caractère d'agrafe urbaine ressemble donc plus à un argument publicitaire qu'à une plus-value réelle du projet.

Sur le plan de la qualité de l'air, l'étude environnementale montre que celle-ci est déjà dégradée et que le projet ne propose aucune piste d'amélioration malgré le plan de protection de l'atmosphère approuvé. Pire, il prévoit d'implanter des bureaux et surtout 1 000 logements dans une zone plus polluée que la zone de logements actuelle.

Sur l'accessibilité en transports en commun, avec un tramway et un métro, les infrastructures existent et c'est un point positif. Pour faire face à l'augmentation de fréquentation, une hausse de fréquentation du tramway et un allongement des rames de la ligne D doit être rapidement envisagée. Un soin particulier devra également être porté à la qualité des itinéraires modes doux, en particulier pour franchir le boulevard Laurent Bonnevey. Un tel projet mérite sans doute plus de budget que les 14M€ prévus actuellement pour l'accessibilité.

Nous nous inquiétons aussi du volet logement de ce projet. Malgré son ampleur (1 000 logements), à peine plus de 20 % de la surface du Grand Parilly, il en découle une densification accrue des zones résidentielles et des hauteurs d'immeubles (R + 7 ou R + 8) bien supérieure à la moyenne du quartier qui est de R + 4.

Par ailleurs, il est prévu de construire une partie des logements sous la ligne très haute tension, et cela au motif non pas que ce n'est pas dangereux mais que ce n'est pas interdit et qu'il existe déjà du logement à proximité de cette ligne. Au-delà de la nécessaire prudence en matière d'urbanisation, nous attendons, d'une part, des mesures complètes de champ électromagnétique par un organisme indépendant et, d'autre part, une étude épidémiologique sur la santé des riverains actuels de cette ligne très haute tension.

Concernant les équipements indispensables aux nouveaux habitants, nous avons très peu d'informations. Tout juste évoque-t-on le financement de trois ou quatre classes en primaire. Au regard des 600 logements familiaux prévus, cela nous semble notoirement insuffisant, sans compter que nous n'avons aucune indication sur l'implantation de ces classes. Or, le groupe scolaire de Parilly, avec près de 500 élèves, est actuellement proche de la saturation.

Pour finir, les réponses apportées par la Métropole aux remarques et réserves formulées par le commissaire-enquêteur ne sont pas à la hauteur des inquiétudes légitimes exprimées dans le cadre de la concertation citoyenne et institutionnelle.

La Métropole sait se montrer exigeante pour les projets urbains d'agglomération (dans les ZAC à Lyon, Villeurbanne, Vaulx en Velin la Soie, par exemple). Elle doit l'être aussi au Puisoz car un projet de 180 000 mètres carrés mérite de plus grandes ambitions en matière environnementale et de qualité de vie.

En l'état actuel, notre groupe s'abstiendra sur cette délibération.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

Mme la Conseillère PICARD : Monsieur le Président, mesdames, messieurs, après des années d'attente, je voudrais dire ici toute la satisfaction qui est la mienne de voir enfin la zone du Puisoz devenir bientôt un nouveau quartier. Aujourd'hui et désormais, le projet d'aménagement du Puisoz a changé de statut. Nous sommes passés du conceptuel au concret, et ceci grâce à l'implication des citoyens lors des nombreuses réunions de concertation organisées par nos deux collectivités.

Nous, politiques et techniciens, architectes et urbanistes, avons œuvré à ce que ce projet soit bien autre chose qu'une simple zone commerciale. Mais, en réalité, c'est l'implication des habitants qui permettra que ce quartier prenne vie. Il ne s'agit pas d'accoler artificiellement là un magasin, ici un bout de route, quelque part un arrêt de

tramway et plus loin des logements... Il nous faut trouver, avec la population, l'alchimie d'un quartier vivant. Les différentes phases de concertation déjà réalisées nous indiquent que nous serions sur la bonne voie.

Tout d'abord, alors qu'on voudrait nous faire croire que les citoyens se désengagent de la chose publique, nous constatons, à Vénissieux en général et sur le projet d'aménagement du Puisoz en particulier, qu'il y a une forte demande des habitants à être associés, à donner leur avis, à poser des questions et en attendre, légitimement, les réponses. Le jeudi 3 septembre, c'est plus de 200 personnes qui se sont déplacées, sur l'invitation de la Ville et de la Métropole ; le vendredi 29 janvier, près de 180 personnes. Autant d'expressions qui viennent s'ajouter aux notifications recueillies par l'enquête publique.

Cette volonté de participation ne nous a pas étonnés, pour deux raisons :

- la première vient du simple fait que la Commune de Vénissieux n'a pas attendu la loi de 2001 pour donner la parole aux habitants. Les citoyens sont largement et fréquemment invités à participer à la mise en place des politiques publiques. Nos conseils de quartier sont effectifs depuis 1989, nos outils de concertation rodés et efficaces, nos agents municipaux sont formés et convaincus de la valeur ajoutée de l'expertise d'usage dans les projets, nos élus sont militants d'une certaine vision de la politique, du pouvoir partagé. Cette expérience nous a permis notamment de réussir la mise en place de notre Conseil citoyen, là où tant de villes n'ont pas encore abouti ;

- la deuxième raison de cet engouement participatif concernant l'aménagement du Puisoz vient du suspense entretenu depuis une trentaine d'années mais je n'y reviendrai pas car je préfère me réjouir de nos avancées.

Ce qui ressort de ce début de concertation c'est l'adhésion globale de la population à cette programmation mixte : des commerces de proximité, de l'hôtellerie, des logements et de l'habitat spécifique, avec une répartition qui reste à définir entre accession libre, sociale, locatif social, des logements étudiants et un EHPAD qui serait utile et nécessaire, monsieur le Président, viendront compléter le pôle commercial pour un quartier équilibré. La présence d'espaces publics d'une grande qualité paysagère et la valorisation des cheminements en modes doux ont été plébiscitées par les riverains, en demande d'un cadre de vie apaisé.

Cette concertation nous a permis de mesurer -mais nous le savions déjà- combien les Vénissiens étaient fiers de leur ville. Ils sont tout comme nous attachés à la qualité de cette nouvelle porte d'entrée, enfin visible, à son image dynamique et à son rôle d'agrafe urbaine.

Rappelons aussi que cette concertation a révélé les questionnements et les inquiétudes légitimes de la population. Sur la question des flux de circulation, des aménagements de voiries, comme le tourne-à-gauche sur l'avenue Joliot-Curie par exemple, sur la question du type de logements, de la hauteur des bâtiments ou toute autre question, nous nous devons de poursuivre le dialogue entamé et de revenir devant les habitants autant que nécessaire et tout au long du processus afin de présenter, d'expliquer et d'entendre. Cette démarche participative, bien engagée, n'aura de sens que si nous sommes en mesure de répondre aux besoins des populations par l'amélioration de ce projet métropolitain.

Nous tenons à ce que ce nouveau quartier, cette nouvelle porte d'entrée, soit à la hauteur de la troisième ville du département. La Métropole, comme l'aménageur, doit mobiliser les moyens humains et financiers nécessaires pour atteindre cette ambition.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller GIRARD : Monsieur le Président et chers collègues, l'aménagement du Puisoz est de ces projets de longue haleine à l'avènement desquels on finit par ne plus croire. Ce fut une belle arlésienne mais, aujourd'hui, force est de constater que les choses avancent et que le projet prend forme. Il est toujours possible de regretter que cet emplacement, exceptionnel par son positionnement géographique et ses accès multiples, n'ait pas été utilisé pour un équipement public valorisant la ville de Vénissieux qui en a pourtant grand besoin. Mais nous savons tous que les tergiversations et les manques de volonté ont hélas eu raison de ce qu'aurait voulu le bon sens.

Aujourd'hui, ce projet a le mérite d'exister et il va combler un espace qui renforçait la coupure entre le nord et le sud de Vénissieux. Le groupe Les Républicains et apparentés votera donc favorablement ce rapport.

Mais nous souhaitons cependant attirer l'attention sur trois points de vigilance qu'il est encore possible de prendre en compte pour l'intérêt des habitants des quartiers environnants. Ces trois points de vigilance portent sur :

- la gestion des accès routiers,
- les besoins en équipements publics,
- la nature des logements envisagés.

Point de vigilance concernant la gestion des accès routiers -

Il est à noter que ce point concerne les habitants des quartiers environnants mais également l'ensemble des usagers du boulevard Laurent Bonnevey.

La réunion publique d'information qui s'est tenue à l'hôtel de Ville de Vénissieux le 29 janvier dernier et qui avait pour objet la gestion des accès liés au projet du Puisoz n'a pas permis de nous rassurer, bien au contraire. Bien qu'arrivés plutôt confiants à cette réunion, nombreux ont été les Vénissiens qui en sont ressortis très inquiets. En effet, à cette réunion, monsieur le Vice-Président Michel Le Faou a garanti qu'à l'horizon 2030, les aménagements prévus n'apporteraient pas d'aggravation par rapport aux difficultés de circulations actuelles, notamment sur le boulevard Laurent Bonnevey. Quand on connaît les congestions quotidiennes de cette portion du boulevard, la promesse de ne pas avoir d'aggravation n'est pas en soi une bonne nouvelle.

Mais l'inquiétude s'est renforcée quand nous avons réalisé que cette garantie à l'horizon 2030 repose sur l'hypothèse que le contournement de l'agglomération lyonnaise sera alors réalisé. Quand bien même cette date hypothétique -qui s'inscrit, faut-il le préciser, à la suite d'une longue liste de promesses non tenues- serait finalement exacte, cela veut dire concrètement qu'entre 2019, date d'ouverture des magasins Ikea et Leroy Merlin et 2030, la pagaille sera terrible pendant ces onze années au minimum. Tout le monde sait que le boulevard est tous les jours saturé et que les entrées et sorties des milliers de clients des deux nouvelles enseignes, auxquels il faudra ajouter les employés travaillant dans les immeubles de bureaux créés, ne pourront qu'aggraver lourdement la situation. Qu'un responsable du projet fasse l'impasse sur ces onze années n'a pu qu'être source d'anxiété. Il est donc nécessaire de prendre en compte ces années qui sépareront l'ouverture des enseignes et immeubles de bureaux de la réalisation effective du contournement de l'agglomération lyonnaise.

Point de vigilance concernant les besoins en équipements publics -

En regard de la création de quelque 23 000 mètres carrés de locaux à vocation tertiaire, d'une offre hôtelière de 4 000 mètres carrés mais bien plus encore de la création de quelque 800 à 1 000 logements, la question de l'anticipation des besoins en équipements publics doit être prise très au sérieux. Aujourd'hui, les réponses apportées en la matière ne sont pas suffisamment précises. Cela pose également la question de l'augmentation de la dotation de compensation car la Ville supportera des coûts de services publics importants eu égard à la concentration, sur cette partie du territoire, de nouvelles grandes surfaces commerciales et de locaux d'activités tertiaire.

Enfin, un dernier point de vigilance concerne la nature et la densité des logements envisagés -

Le quartier jouxtant le Puisoz est principalement constitué de maisons et intègre même une église classée. La construction massive de quelque 1 000 logements est ressentie comme un bétonnage de plus. Il est encore temps de revoir à la baisse ce nombre de logements.

Par ailleurs, le projet annonce aujourd'hui que quelque 25 % des logements construits seront destinés à du logement locatif social. Est-il nécessaire de rappeler que Vénissieux dépasse à ce jour les 55 % de logements sociaux ? Est-il nécessaire de rappeler ici qu'il y a un an, le Premier Ministre, Manuel Valls, indiquait : "Il faut arrêter d'ajouter de la pauvreté à la pauvreté", annonçant également que les Villes ne pourront plus dépasser les 50 % de logements sociaux ? Votre sacrosainte alliance de l'humain et de l'urbain ne doit-elle pas prendre en compte cette nécessité de ne plus concentrer les logements sociaux dans une même ville ? Là encore, il est encore temps de revoir à la baisse la part de logement sociaux voire la suppression de ces programmes.

Je vous remercie de votre attention concernant ces trois points de vigilance.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je vais essayer de répondre à monsieur Girard.

Sur l'implantation des commerces, il faut savoir ce que l'on veut : on ne peut pas à la fois vouloir l'implantation de ces deux surfaces et, en même temps, une diminution de la circulation. Il faut effectivement, quand on plante, savoir que cela génèrera de la circulation et donc des personnes. Donc soit on en veut, soit on n'en veut pas mais il faut choisir ; il n'y a jamais de position qui soit intermédiaire. Ce que nous avons vu tout à l'heure, à savoir l'A432 terminée, permettra peut-être de faire en sorte qu'il n'y ait pas d'augmentation sur le boulevard de Ceinture.

Sur l'augmentation de la dotation de compensation, si on donne des dotations de compensation à tous ceux qui construisent, alors je peux vous dire que le budget de Métropole y passera tout entier. Vous voyez, cette année, on n'a pas baissé la dotation de compensation des Communes alors que, pourtant, la Métropole a un budget en forte réduction du fait de la baisse des dotations de l'Etat.

Sur les logements, je veillerai personnellement à ce qu'il y ait une mixité de logements parce que je pense que la ville de l'équilibre, c'est effectivement la ville de la mixité.

Je mets aux voix ce dossier.

Adopté, le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés s'étant abstenu (sauf M. Charles et Mme Vessiller qui ont voté pour).

Rapporteur : Mme la Conseillère PEYTAVIN.

DEUXIÈME PARTIE

*Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande
d'organisation de débats par la conférence des Présidents*

I - COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS, RESSOURCES ET ORGANISATION TERRITORIALE

N°2016-1012 - Taxe d'habitation - Abattements de la base d'imposition - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

N°2016-1013 - Taux 2016 de la taxe d'habitation - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

N°2016-1015 - Taux 2016 de la cotisation foncière des entreprises - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

N°2016-1016 - Taux 2016 des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné monsieur le Vice-Président Brumm comme rapporteur des dossiers numéros 2016-1012, 2016-1013, 2016-1015 et 2016-1016.

Avis favorable de la commission.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président COLLOMB, en remplacement de M. le Vice-Président BRUMM, absent momentanément.

N°2016-1017 - Opérations globalisées 2016 - Bâtiments, véhicules mobiliers et matériels, haltes fluviales et énergie développement durable - Individualisations d'autorisations de programmes - Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments -

N°2016-1018 - Opérations globalisées 2016 - Maintenance et renouvellement informatique - Individualisations d'autorisations de programmes - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information -

N°2016-1028 - Prestations juridiques en conseils, précontentieux et contentieux - Lots n°1 à 10 - Lancement de procédure adaptée restreinte - Autorisation de signer les marchés - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique -

N°2016-1029 - Déconstructions sélectives-démolition sur des biens immobiliers - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments -

N°2016-1030 - Fourniture de gaz naturel en réseau et de services associés - Convention constitutive de groupement de commandes avec les établissements publics locaux d'enseignement - Lancement d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord cadre - Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments -

N°2016-1031 - Bron - Cimetière métropolitain de Bron - Extension du cimetière et rénovation du parking - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments -

N°2016-1036 - Service commun Université vie étudiante - Avenant à la convention entre la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné madame la Vice-Présidente Laurent comme rapporteur des dossiers numéros 2016-1017, 2016-1018, 2016-1028 à 2016-1031 et 2016-1036. Madame Laurent, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente LAURENT, rapporteur : Avis favorable de la commission pour l'ensemble de ces dossiers, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas de remarque, pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente LAURENT.

N°2016-1019 - Financement des investissements - Agence France locale (AFL) - Octroi de la garantie à certains créanciers de l'AFL - Année 2016 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

N°2016-1027 - Cotisations et adhésions de la Métropole de Lyon - Nouvelles adhésions - Année 2016 - Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné monsieur le Conseiller délégué Eymard comme rapporteur des dossiers numéros 2016-1019 et 2016-1027. Monsieur Eymard, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué EYMARD, rapporteur : Pas de remarque particulière. Avis favorable de la commission pour ces deux délibérations.

M. LE PRESIDENT : Pas de remarque, pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, M. Max VINCENT, délégué de la Métropole de Lyon au sein de l'assemblée générale de l'Agence France locale (AFL) - Société territoriale, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier n°2016-1019 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Conseiller délégué EYMARD.

N°2016-1022 - Attribution d'une subvention à l'association La Gourguillonnaise - Pour l'année 2016 - Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance -

N°2016-1023 - Attribution d'une subvention à l'association Amitié des personnels métropolitains et municipaux (APMM) pour l'année 2016 - Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance -

N°2016-1024 - Attribution d'une subvention à l'association de l'Union française des associations sportives des employés des Communautés urbaines et Métropoles pour l'année 2016 - Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance -

N°2016-1025 - Attribution d'une subvention à l'association Lyon sport Métropole (LSM) pour l'année 2016 - Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance -

N°2016-1026 - Attribution d'une subvention à l'association des retraités de la Ville de Lyon et de la Métropole de Lyon (ARLYMET) pour l'année 2016 - Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné monsieur le Conseiller délégué Rousseau comme rapporteur des dossiers numéros 2016-1022 à 2016-1026. Monsieur Rousseau, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué ROUSSEAU, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas de remarque, pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué ROUSSEAU.

N°2016-1032 - Mise à disposition de personnels auprès du Comité des oeuvres sociales (COS) du personnel de la Métropole de Lyon - Renouvellement - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des ressources humaines -

N°2016-1033 - Mise à disposition de personnels auprès de l'association La Gourguillonnaise - Renouvellement - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des ressources humaines -

N°2016-1034 - Mise à disposition de personnels auprès de l'association Lyon sport Métropole - Renouvellement - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des ressources humaines -

N°2016-1035 - Mise à disposition de personnels auprès de l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise - Renouvellement - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des ressources humaines -

M. LE PRESIDENT : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné madame la Vice-Présidente Vullien comme rapporteur des dossiers numéros 2016-1032 à 2016-1035. Madame Vullien, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente VULLIEN, rapporteur : Avis favorable de la commission pour ces quatre dossiers, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas de remarque, pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, M. Michel ROUSSEAU, Mme Murielle LAURENT, Mmes Françoise PIETKA, Samia BELAZIZ, MM. Jean-Wilfried MARTIN, Yves JEANDIN, délégués de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration et de l'assemblée générale de l'association Comité social du personnel (COS), n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier n°2016-1032 et MM. Michel LE FAOU, Marc GRIVEL, Mme Brigitte JANNOT, MM. Richard LLUNG, Xavier ODO, Mme Karine DOGNIN-SAUZE délégués de la Métropole de Lyon au sein du Conseil d'administration de l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier n°2016-1035 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VULLIEN.

III - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET VOIRIE

N°2016-1038 - Opérations globalisées 2016 - Voirie - Individualisations d'autorisations de programmes - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

N°2016-1045 - Petits aménagements de voirie et de signalisation au bénéfice des transports urbains - Convention avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) pour l'année 2016 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

N°2016-1046 - Petits aménagements de voirie et de signalisation au bénéfice des transports urbains sur les ex-voies du Conseil général transférées dans le domaine public routier métropolitain - Convention avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) pour l'année 2016 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

N°2016-1048 - Chassieu - Programme d'accessibilité à Eurexpo - Mise en oeuvre des mesures environnementales compensatoires - Avenant n°1 à la convention de participation financière avec le Comité de la foire internationale de Lyon - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

M. LE PRESIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Vice-Président Abadie comme rapporteur des dossiers numéros 2016-1038, 2016-1045, 2016-1046 et 2016-1048. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur : Avis favorable de la commission pour les quatre dossiers, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas de remarque, pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, MM. David KIMELFELD, Patrick VERON, Pascal BLACHE, Christian COULON, Alain GALLIANO, Mme Brigitte JANNOT, M. Stéphane GOMEZ, délégués de la Métropole de Lyon au sein de l'assemblée générale du comité de la foire internationale de Lyon (COFIL), ainsi que Mme Karine DOGNIN-SAUZE n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier n°2016-1048 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

N°2016-1042 - Dardilly - Liaison autoroutière - A 89/A 6 - Modifications et dévoiement de réseaux d'alimentation en eau potable et d'assainissement - Convention à signer avec la société Autoroute Paris-Rhin-Rhône - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau -

N°2016-1050 - Prestations de sécurité viabilité des tunnels gérés en régie par la Métropole de Lyon - Autorisation de signer l'avenant n°1 au marché de prestations de service - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

M. LE PRESIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Vice-Président Da Passano comme rapporteur des dossiers numéros 2016-1042 et 2016-1050. Monsieur Da Passano, vous avez la parole.

M. le Vice-Président DA PASSANO, rapporteur : Avis favorable pour ces deux dossiers, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas de remarque, pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président DA PASSANO.

N°2016-1047 - Lyon - Rives de Saône aménagées - Gestion du domaine public fluvial - Convention de superposition d'affectations avec Voies navigables de France (VNF) et la Ville de Lyon - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Conseiller délégué Bernard comme rapporteur du dossier numéro 2016-1047. Monsieur Bernard, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué BERNARD, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas de remarque, pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué BERNARD.

N°2016-1051 - Assistance et expertise technique dans le domaine des déplacements et de la mobilité - Autorisation de signer les accords-cadres de prestations à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Conseiller délégué Vesco comme rapporteur du dossier numéro 2016-1051. Monsieur Vesco, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué VESCO, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas de remarque, pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué VESCO.

IV - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, NUMÉRIQUE, INSERTION ET EMPLOI

N°2016-1053 - Contrat de plan Etat-Région 2015-2020 - Convention cadre relative à la requalification du campus Lyon Santé Est - Individualisation totale d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention d'équipement à l'Université Claude Bernard Lyon 1 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'innovation et de l'action économique -

N°2016-1054 - Contrat de plan Etat-Région 2015-2020 - Opération Neurocampus - Avenant n°4 à la convention de maîtrise d'ouvrage phase 2 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'innovation et de l'action économique -

N°2016-1063 - Fonds de soutien aux colloques et événements scientifiques - Partenariat avec l'Université de Lyon - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné monsieur le Vice-Président Bret comme rapporteur des dossiers numéros 2016-1053, 2015-1054 et 2016-1063. Monsieur Bret, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRET, rapporteur : Avis favorable pour ces trois dossiers, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas de remarque, pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRET.

N°2016-1055 - Villeurbanne - Opération plan campus - Projet de construction de la plateforme d'innovation Axel'One Campus - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'innovation et de l'action économique -

N°2016-1064 - Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie Lyon Métropole - Saint-Etienne Roanne (CCIL) et à la Chambre des métiers et de l'artisanat du Rhône (CMAR) pour leurs dispositifs d'accompagnement dédiés aux petites et moyennes entreprises pour l'année 2016 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'innovation et de l'action économique -

N°2016-1065 - Attribution de subventions au profit des associations Espace Carco, Pépinière Cap Nord, San Priote pour l'insertion par l'emploi (ASPIE), Techlid ainsi qu'aux Communes de Saint Fons et Villeurbanne pour leurs programmes d'animation économique territoriale et de services aux entreprises pour l'année 2016 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'innovation et de l'action économique -

N°2016-1066 - Attribution d'une subvention à l'association Arty Farty pour la 6^e édition de la plateforme European Lab 2016 à Lyon du 4 au 6 mai 2016 dans le cadre du festival Nuits sonores - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'attractivité et des relations internationales -

N°2016-1068 - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Lyon bande dessinée organisation pour l'organisation de la journée professionnelle du Festival de la BD 2016 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de la culture et des sports -

N°2016-1070 - Organisation du forum mondial des sciences de la vie - Biovision - Edition 2016 - Attribution d'une subvention à la Fondation pour l'Université de Lyon - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'attractivité et des relations internationales -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné monsieur le Vice-Président Kimelfeld comme rapporteur des dossiers numéros 2016-1055, 2016-1064 à 2016-1066, 2016-1068 et 2016-1070. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous rappelle que le dossier numéro 2016-1064 fait l'objet d'une note pour le rapporteur déposée sur vos pupitres.

"Dans le titre, il convient de supprimer "dans le cadre du pacte PME de la Métropole de Lyon".

Dans l'exposé des motifs, dans la section "c) - Programmes d'actions pour 2016 et plans de financement prévisionnels", il convient de supprimer les paragraphes correspondant au sous-titre "Pacte PME Métropole de Lyon".

Dans le 1^o du dispositif, il convient de lire :

"a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 88 203 € au profit de la Chambre de commerce et d'industrie Lyon Métropole - Saint-Etienne Roanne (CCIL) pour ses programmes d'actions 2016 (Cellule information économique de Lyon et dispositif Lyon Eco Énergie) ;"

au lieu de :

"a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 138 150 € au profit de la Chambre de commerce et d'industrie Lyon Métropole - Saint-Etienne Roanne (CCIL) pour ses programmes d'actions 2016 (pacte "petites et moyennes entreprises" PME Métropole de Lyon, Cellule information économique de Lyon et dispositif Lyon Eco Énergie) ;"

M. LE PRÉSIDENT : Pas de remarque, pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, M. Christophe DERCAMP n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier n°2016-1070 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

N°2016-1058 - Attribution d'une subvention à l'Association pour la formation des ruraux aux activités de développement économique des territoires (AFRAT) pour l'année 2016 - Phase 3 du programme 2014-2016 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'attractivité et des relations internationales -

N°2016-1060 - Attribution d'une subvention à l'association Espace numérique entreprises (ENE) pour son programme d'actions 2016 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'innovation et de l'action économique -

N°2016-1067 - Soutien à la vie associative ou structures assimilées relatif à l'action internationale - Attribution de subventions de fonctionnement pour les programmes d'actions pour l'année 2016 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'attractivité et des relations internationales -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze comme rapporteur des dossiers numéros 2016-1058, 2016-1060 et 2016-1067. Madame Dognin-Sauze, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE, rapporteur : Avis favorable pour l'ensemble des dossiers, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas de remarque, pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE.

V - COMMISSION DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE ET ACTION SOCIALE

N°2016-1072 - Caluire et Cuire - Limonest - Collonges au Mont d'Or - Lissieu - Saint Cyr au Mont d'Or - Saint Didier au Mont d'Or - Couzon au Mont d'Or - Neuville sur Saône - Poleymieux au Mont d'Or - Albigny sur Saône - Fleurieu sur Saône - Fontaines Saint Martin - Fontaines sur Saône - Genay - Montanay - Quincieux - Rochetaillée sur Saône - Saint Germain au Mont d'Or - Rillieux la Pape - Sathonay Camp - Sathonay Village - Lyon 4° - Installation et financement d'un dispositif d'intégration MAIA Lyon Nord - Convention 2016 - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Pôle personnes âgées et personnes handicapées -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement solidaire et action sociale a désigné madame la Vice-Présidente Le Franc comme rapporteur du dossier numéro 2016-1072. Madame Le Franc, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente LE FRANC, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas de remarque, pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente LE FRANC.

N°2016-1074 - Action d'insertion sociale et professionnelle ayant comme activité support une prestation d'accompagnement à pied ou en transport en commun d'élèves ou d'étudiants en situation de handicap de leur domicile à leur établissement scolaire - Lancement d'une procédure adaptée - Autorisation de signer les marchés de prestation - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Pôle personnes âgées et personnes handicapées -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement solidaire et action sociale a désigné madame la Conseillère déléguée Rabatel comme rapporteur du dossier numéro 2016-1074. Madame Rabatel, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée RABATEL, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas de remarque, pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée RABATEL.

N°2016-1075 - PMI - Lieu d'accueil enfants-parents - Partenariat avec l'association Centre social Pierrette Augier à Lyon 9° - Mise en oeuvre du programme d'accompagnement du retour à domicile - Volet maternité - Partenariat avec la CPAM - Stage découverte de la médecine générale dans les services de la Métropole - Partenariat avec l'Université Claude Bernard - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Pôle enfance et famille - Direction de la protection maternelle et infantile et des modes de garde -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement solidaire et action sociale a désigné madame la Conseillère Runel comme rapporteur du dossier numéro 2016-1075. Madame Runel, vous avez la parole.

Mme la Conseillère RUNEL, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas de remarque, pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère RUNEL.

VI - COMMISSION ÉDUCATION, CULTURE, PATRIMOINE ET SPORT

N°2016-1079 - Dotation complémentaire de fonctionnement des collèges publics - Année 2016 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de l'éducation -

N°2016-1081 - Saint Fons - Villeurbanne - Collèges publics - Transports des élèves vers les installations sportives pour l'année scolaire 2015-2016 - Dotation complémentaire pour les collèges Les Iris et Alain - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de l'éducation -

N°2016-1082 - Villeurbanne - Meyzieu - Collèges publics - Aide aux projets d'actions éducatives - Attribution d'une subvention aux collèges du Tonkin et Evariste Galois - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de l'éducation -

M. LE PRESIDENT : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné monsieur le Conseiller délégué Desbos comme rapporteur des dossiers numéros 2016-1079, 2016-1081 et 2016-1082. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué DESBOS, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas de remarque, pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué DESBOS.

N°2016-1089 - Jazz Day Unesco édition 2016 - Attribution d'une subvention à l'association Tapages dans le cadre des actions du Pôle métropolitain dans le domaine culturel - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de la culture et des sports -

M. LE PRESIDENT : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné madame la Vice-Présidente Picot comme rapporteur du dossier numéro 2016-1089. Madame Picot, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente PICOT, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas de remarque, pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente PICOT.

N°2016-1091 - Biennale de la danse 2016 - Attribution d'une subvention à l'association Les Festivals internationaux de Lyon et Rhône-Alpes - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de la culture et des sports -

M. LE PRESIDENT : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné monsieur le Conseiller Devinaz comme rapporteur du dossier numéro 2016-1091. Monsieur Devinaz, vous avez la parole.

M. le Conseiller DEVINAZ, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas de remarque, pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité, Mme Myriam PICOT, M. Thierry POUZOL, délégués de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'association les Festivals internationaux de Lyon et Rhône-Alpes, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Conseiller DEVINAZ.

VII - COMMISSION PROXIMITÉ, ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE

N°2016-1092 - Opérations globalisées 2016 - Interventions sur les réseaux d'eau potable, sécurité de la ressource, sécurité de la distribution - Individualisations d'autorisations de programmes - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau -

N°2016-1093 - Opérations globalisées 2016 - Assainissement - Individualisations d'autorisations de programmes - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau -

N°2016-1094 - Opérations globalisées 2016 - Galeries drainantes, maîtrise des eaux pluviales et réseaux hydrauliques de défense incendie - Individualisations d'autorisations de programmes - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau -

N°2016-1102 - Projet Camele'Eau (ex-Vigilance) - Refonte de l'outil du système d'assainissement - Individualisation totale d'autorisation de programme - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information -

N°2016-1103 - Jonage - Route nationale - Renforcement du réseau d'assainissement - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau -

N°2016-1104 - Renouvellement de la convention passée avec le Groupe de recherche Rhône-Alpes sur les infrastructures et l'eau (GRAIE) - Versement d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2016 pour les actions du programme annuel et l'organisation du colloque international triennal Novatech - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau -

N°2016-1105 - Politique du cycle de l'eau - Mise en oeuvre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de l'Est lyonnais - Participations financières pour l'année 2016 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau -

N°2016-1106 - Fonds de solidarité eau - Attribution de subventions pour 4 projets de solidarité internationale - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau -

N°2016-1107 - Coopération décentralisée entre la Métropole de Lyon et la Région Haute-Matsiatra à Madagascar - Renouvellement de la présence d'un représentant permanent de la Métropole à Madagascar - Convention avec l'association Trans-Mad'Développement (TMD) pour le portage du poste - Année 2016 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau -

N°2016-1108 - Coopération décentralisée - Nouveau programme de 4 ans avec la Région Haute-Matsiatra à Madagascar - Attribution d'une subvention d'équipement et d'une subvention de fonctionnement - Demandes de subventions - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau -

N°2016-1119 - Actions et travaux menés sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole dans le domaine de la gestion des eaux pluviales et des ruissellements, l'eau potable et l'assainissement - Demandes de subventions auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau -

M. LE PRESIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Vice-Président Colin comme rapporteur des dossiers numéros 2016-1092 à 2016-1094, 2016-1102 à 2016-1108 et 2016-1119. Monsieur Colin, vous avez la parole.

M. le Vice-Président COLIN, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas de remarque, pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président COLIN.

N°2016-1095 - Opérations globalisées 2016 - Propreté - Individualisations d'autorisations de programmes - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté -

N°2016-1116 - Aménagement du hall de départ de la subdivision de collecte COL SUD située 117, rue de Gerland Lyon 7° - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments -

N°2016-1117 - Collecte des textiles d'habillement, du linge de maison et des chaussures (TLC) - Convention avec l'éco-organisme Eco TLC pour la période 2016-2019 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté -

M. LE PRESIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné madame la Conseillère déléguée Baume comme rapporteur des dossiers numéros 2016-1095, 2016-1116 et 2016-1117. Madame Baume, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée BAUME, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas de remarque, pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée BAUME.

N°2016-1098 - Rillieux la Pape - Exploitation du service public de chauffage urbain - Conclusion d'une convention de gestion provisoire avec le groupement momentané d'entreprises associant les sociétés Ambréa et GDF Suez Énergie Services - Retrait de la délibération n°2015-0898 du 10 décembre 2015 - Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné madame la Vice-Présidente Frih comme rapporteur du dossier numéro 2016-1098. Madame Frih, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente FRIH, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas de remarque, pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente FRIH.

N°2016-1101 - Projet de refonte de l'outil Prodiges - Individualisation totale de l'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information -

M. LE PRESIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Conseiller David comme rapporteur du dossier numéro 2016-1101.

Avis favorable de la commission. Pas de remarque, pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président COLLOMB, en remplacement de M. le Conseiller DAVID, absent momentanément.

N°2016-1109 - Maison rhodanienne de l'environnement (MRE) - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour son programme d'actions 2016 - Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Conseiller Diamantidis comme rapporteur du dossier numéro 2016-1109. Monsieur Diamantidis, vous avez la parole.

M. le Conseiller DIAMANTIDIS, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas de remarque, pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité, MM. Thierry PHILIP, Bruno CHARLES, délégués de la Métropole de Lyon au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de l'association de gestion de la Maison rhodanienne de l'environnement (MRE), n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Conseiller DIAMANTIDIS.

N°2016-1112 - Soutien à l'agriculture - Attribution de subventions aux associations GDS du bétail du Rhône, le service de remplacement du Rhône, le Comité d'action juridique du Rhône, l'ADDEAR et l'association Le Réseau des AMAP Auvergne-Rhône-Alpes - Avenant à la convention attributive de subvention de fonctionnement pour l'association Le service de remplacement du Rhône - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRESIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Conseiller délégué Barge comme rapporteur du dossier numéro 2016-1112. Monsieur Barge, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué BARGE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas de remarque, pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité, M. Lucien BARGE, délégué de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration du Groupement de défense sanitaire du bétail du Rhône, n'ayant pas pris part au vote du dossier (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Conseiller délégué BARGE.

N°2016-1113 - Collonges au Mont d'Or - Couzon au Mont d'Or - Saint Germain au Mont d'Or - Projet stratégique agricole et de développement rural-Protection des espaces naturels et agricoles périurbains (PSADER-PENAP) 2010-2016 - Attribution de subventions à l'association Fruits Rhône et Loire (AFREL) et au Syndicat mixte des Monts d'Or - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

N°2016-1114 - La Mulatière - Fontaines sur Saône - Albigny sur Saône - Politique de soutien de la trame verte - Attribution de subventions au Centre de ressources de botanique appliquée (CRBA), au Passe jardins, aux Cultivateurs, aux Communes de la Mulatière, Fontaines sur Saône et Albigny sur Saône - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRESIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Vice-Président Charles comme rapporteur des dossiers numéros 2016-1113 et 2016-1114. Monsieur Charles, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CHARLES, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas de remarque, pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CHARLES.

N°2016-1142 - Syndicat départemental d'énergies du Rhône (SYDER) - Retrait de la Métropole de Lyon - Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance -

N°2016-1143 - Extension du périmètre d'adhésion de la Métropole de Lyon au Syndicat intercommunal de gestion des énergies de la région lyonnaise (SIGERLY) - Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Conseiller Gouverneyre comme rapporteur des dossiers numéros 2016-1142 et 2016-1143. Monsieur Gouverneyre, vous avez la parole.

M. le Conseiller GOUVERNEYRE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas de remarque, pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller GOUVERNEYRE.

VIII - COMMISSION URBANISME, HABITAT, LOGEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE

N°2016-1124 - Saint Fons - Convention cadre de plan de sauvegarde des copropriétés Les Clochettes et Cité des Clochettes - Approbation de l'avenant n°2 - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de l'habitat et du logement -

N°2016-1125 - Bron - Opération de renouvellement urbain (ORU) Terraillon - Abords du centre commercial - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement -

N°2016-1130 - Lyon 3° - Opération d'aménagement Lyon Part-Dieu - Convention de projet urbain partenarial (PUP) Orange avec la société publique locale (SPL) Lyon Part-Dieu, la société Orange, la société Pitch Promotion, la société FTIMMOH et la Ville de Lyon - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement -

N°2016-1131 - Saint Genis Laval - Darcieux Collonges - Projet urbain partenarial (PUP) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement -

M. LE PRESIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Vice-Président Le Faou comme rapporteur des dossiers numéros 2016-1124, 2016-1125, 2016-1130 et 2016-1131. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas de remarque, pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

N°2016-1126 - Albigny sur Saône - Centre-bourg - Aménagement - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement -

N°2016-1127 - Irigny - Zone d'aménagement concerté (ZAC) du Centre - Quitus donné à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) et suppression de la ZAC - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement -

N°2016-1128 - Limonest - Ilot Plancha - Réalisation des études de maîtrise d'oeuvre - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement -

M. LE PRESIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné madame la Conseillère déléguée Cardona comme rapporteur des dossiers numéros 2016-1126 à 2016-1128. Madame Cardona, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée CARDONA, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas de remarque, pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée CARDONA.

N°2016-1135 - Vaulx en Velin - Carré de Soie - Programme d'aménagement d'ensemble (PAE) Tase - Esplanade Tase - Approbation de la convention de maîtrise d'ouvrage unique - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement -

M. LE PRESIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Conseiller Gomez comme rapporteur du dossier numéro 2016-1135. Monsieur Gomez, vous avez la parole.

M. le Conseiller GOMEZ, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas de remarque, pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller GOMEZ.

N°2016-1136 - Villeurbanne - Quartier Saint Jean - Secteur Saint Jean Sud - Acquisitions foncières - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement

M. LE PRESIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Vice-Président Llung comme rapporteur du dossier numéro 2016-1136. Monsieur Llung, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LLUNG, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas de remarque, pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président LLUNG.

**Vœu déposé par le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés
Participation de la Métropole à la Commission locale d'information de la centrale du Bugey**

M. LE PRESIDENT : J'ai reçu une proposition de vœu déposée par le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

Dans ce vœu -je le résume brièvement-, il s'agit de dire qu'EDF a accepté la proposition de Genève de faire partie du Comité de surveillance... Non ? Alors, allez-y !

M. le Conseiller HÉMON : C'est plutôt l'inverse, c'est-à-dire qu'EDF, sous la pression de Genève, a proposé aux élus genevois de participer à la CLI mais comme les Genevois jusqu'ici ont refusé en disant que, de toute façon, eux étaient pour la fermeture de cette "vieille casserole" ; c'est vous dire le peu de respect qu'ils ont pour les belles constructions françaises ! Le vœu est plus simple : il demande juste que nous y participions. Monsieur le Président, vous avez demandé plusieurs fois aux différents Préfets un certain nombre de questions sur ce sujet. Voilà notre vœu qui est présenté conjointement avec le GRAM.

M. LE PRESIDENT : EDF a bien proposé à Genève d'être membre ?

M. le Conseiller HÉMON : Oui.

M. LE PRESIDENT : D'accord. Et nous, nous allons demander à être membre.

M. le Conseiller HÉMON : Ecoutez, on ne peut que s'en réjouir.

M. LE PRESIDENT : Merci.

M. le Conseiller HÉMON : La prochaine a lieu non pas le 4 avril, monsieur le Président -je dis cela pour votre agenda- mais le vendredi 8 avril ; donc cela leur laisse un peu plus de temps pour accepter.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Voilà. Donc nous passons à la question orale.

M. le Conseiller MILLET : Puis-je donner une explication de vote à propos du vœu ?

M. LE PRESIDENT : Si vous le voulez mais, vu l'heure, on va le faire brièvement.

M. le Conseiller MILLET : Nous ne voterons pas ce vœu même si nous partageons la demande que notre collectivité soit représentée. Mais ce vœu ne se limite pas à cela, monsieur le Président, relisez-le ! Et avec l'expression "la vieille casserole" pour parler d'une des plus belles réussites technologiques et économiques de la France.

M. LE PRESIDENT : Moi, je parle de participation, je ne parle pas du contexte.

M. le Conseiller MILLET : Oui, mais moi je lis le vœu et je dis que le texte du vœu nous ne le voterons pas.

D'abord, parce qu'il instrumentalise les déclarations de Pierre-Franck Chevet, le Président de l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN), qui serait bien surpris alors que son travail est justement de faire fonctionner en toute sécurité les centrales, parce qu'il a la responsabilité de décider d'autoriser au pas l'exploitation des centrales et que le but de son intervention, sur l'article de *Libération* qui est cité dans le vœu, était justement d'obtenir les moyens d'exercer sa responsabilité. Il évoque les 170 postes qui lui manquent à l'ASN.

La deuxième remarque c'est qu'il serait irresponsable que le Président de l'ASN ne parle pas, évidemment, de l'hypothèse de l'accident. Mais je rappelle tout de même qu'il vaut mieux vivre à côté d'une centrale nucléaire. Même quand on prend les risques évoqués par un site anti-nucléaire sur le nombre de morts de l'accident de Fukushima (1 700); il vaut mieux habiter à côté de cette centrale qu'à côté d'une baie maritime susceptible d'être frappée par un tsunami.

D'ailleurs, quand on parle de risques, il faut répéter qu'un tsunami peut se produire dans des centaines de sites sur la planète sans aucune installation nucléaire où ils feraient des dizaines de milliers de morts. Alors que l'accident nucléaire de Fukushima a généré 1 700 morts indirectes selon le site anti-nucléaire *planete-info*, ce que dément d'ailleurs l'ASN, comme l'IRSN qui rappellent qu'il n'y a eu aucun mort direct. Autrement dit, il vaut mieux vivre à côté d'une centrale nucléaire, même du point de vue des risques dénoncés par les anti-nucléaires, que sur une baie maritime susceptible d'être frappée par un tsunami parce qu'il y a des centaines de baies de ce type sur la planète et là, ce sont des dizaines de milliers de morts susceptibles. Donc lorsque l'on parle d'un risque, il faut en parler de manière responsable.

Je rappelle que l'ASN, présidée par ce monsieur Chevet, est l'organisme qui a précisé dans son rapport 2014 qu'aucun événement significatif n'a conduit à une dégradation de la sûreté des réacteurs, que cette autorité a accepté le prolongement de dix ans des centrales de Fessenheim et que, quand on me parle de la Suisse qui possède la plus vieille centrale nucléaire européenne à Beznau, centrale qui a dix ans de plus de Fessenheim, qui continue à fonctionner et que la Suisse n'a pas décidé d'arrêter, on se "fout de la gueule du monde" en quelque sorte ! Je rappelle que la Suisse achète notre électricité nucléaire à bas prix pour la revendre au prix fort aux Italiens.

Et si l'on veut parler de l'impact des technologies énergétiques, je vous demande que l'on s'intéresse à l'immense mine à ciel ouvert de lignite de Garzweiler, à côté de Cologne, 66 et 40 kilomètres carrés de mine à ciel ouvert, dont l'impact sur la qualité de l'air de la région parisienne, par vent du nord, est un des facteurs principaux de la dégradation de la qualité de l'air. Bref, si l'on veut parler des risques industriels, dans l'esprit des PPRT, nous voterions pour la transparence mais, là, on ne peut pas participer à ces campagnes mensongères qui reprennent des intérêts étrangers contre la politique énergétique française !

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT : Très bien. Alors on ne va pas entamer un débat de fond. Je propose ce soir de demander la participation de la Métropole de Lyon, point final. Le débat nous l'aurons un autre jour. Donc je ne mets pas le vœu aux voix mais je demanderai la participation de la Métropole de Lyon.

Questions orales du groupe Les Républicains et apparentés

M. LE PRESIDENT : Nous avons aussi deux questions orales. La première porte sur la déforestation sur le territoire métropolitain.

Déforestation sur le territoire métropolitain

M. le Conseiller RANTONNET : Merci, monsieur le Président. Plusieurs projets d'aménagement de zones naturelles sont en cours de discussion au sein de la Métropole et font l'objet de critiques ou d'oppositions des habitants et des élus locaux.

A titre d'exemple, nous en citons trois relativement différents mais qui sont la conséquence de la densification urbaine : à Ecully, c'est une usine de désenfumage dans une zone boisée classée ; à Tassin la Demi Lune et à Francheville, ce sont des projets de barrages dans des zones vertes classées ; à Francheville, l'opération porte sur l'arrachage de plus de 1 000 arbres sur une surface de 15 hectares -et même certains calculs laissent à penser que ce chiffre déjà conséquent de 1 000 arbres pourrait encore être augmenté-.

Dans chacune de ces communes, des espaces naturels peuvent disparaître au bénéfice de l'urbanisation. Face à l'accroissement de la superficie des villes, les Métropoles comme Lyon s'engagent de plus en plus dans la création d'espaces verts. Vous signez, monsieur le Président, des chartes de l'arbre et vous apportez votre soutien aux résultats de la COP21. Mais les faits sont plus têtus que les paroles. Il y a un choix à faire entre la concentration urbaine et un développement durable et harmonieux de la Métropole de Lyon avec ses espaces naturels, ce dernier point étant aussi important pour notre image et donc notre attractivité internationale.

Nous souhaiterions donc connaître votre position sur la disparition organisée des espaces naturels et verts et donc votre engagement en matière de développement durable dans ce domaine.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Ma réponse tiendra en deux chiffres : sur la Métropole de Lyon, lorsque je suis arrivé à la présidence, il y avait 59 000 arbres et il y en a aujourd'hui 110 000 ; cela veut dire que nous avons doublé par une politique de plantation systématique d'arbres dans l'agglomération.

Je signale que la déforestation dont vous parlez est faite pour pouvoir construire un barrage qui empêchera les crues de l'Yzeron et qui fera que nous ne risquerons pas de perdre 1 000 arbres mais 1 000 personnes qui auraient à souffrir de la non-prise en compte des crues torrentielles qui peuvent exister dans l'Yzeron. Donc, à choisir, je préfère choisir les 1 000 hommes aux 1 000 arbres. On en plantera ailleurs.

Déclassement A6 - A7

M. LE PRÉSIDENT : La deuxième question orale portait sur le déclassement A 6-A 7 mais nous y avons répondu.

Je crois que la séance est levée.

(La séance est levée à 23 heures 10).

Annexe 1 (1/38)
Budgets primitifs 2016
(Dossiers n° 2016-1010 et 2016-1011)
Document projeté lors de la présentation par monsieur le Vice-Président Brumm

Conseil de la Métropole
21 mars 2016

GRANDLYON
la métropole



I. Les enjeux financiers



La diminution continue des dotations de l'État

La Métropole de Lyon doit faire face aux contraintes budgétaires liées notamment à la baisse des dotations de l'État avec :

- Participation au redressement des finances publiques : -50 M€
- Dotation de compensation : -4 M€
- Allocations compensatrices de fiscalité : -3 M€

Soit 57 M€ de baisse des dotations en 2016

- Fonds de péréquation (FPIC, FPDMTO, FPCVAE, FSD) : +8 M€ de dépenses



Soit un manque à gagner total de 65 M€ en 2016

Une réponse adaptée de la Métropole

Face à ce double contexte d'effort collectif de réduction du déficit et d'incertitude sur la prochaine réforme de la DGF,

→ Deux objectifs prioritaires :

- préserver la bonne santé financière de la nouvelle collectivité
- mettre en oeuvre un plan d'investissement ambitieux

→ Trois leviers :

- un unique recours au levier fiscal en 2015
- une gestion active de la dette
- un chantier marges de manœuvre volontariste

II. Les recettes de fonctionnement



Annexe 1 (6/38)

La répartition des recettes de fonctionnement

budget principal

2 510,4 M€

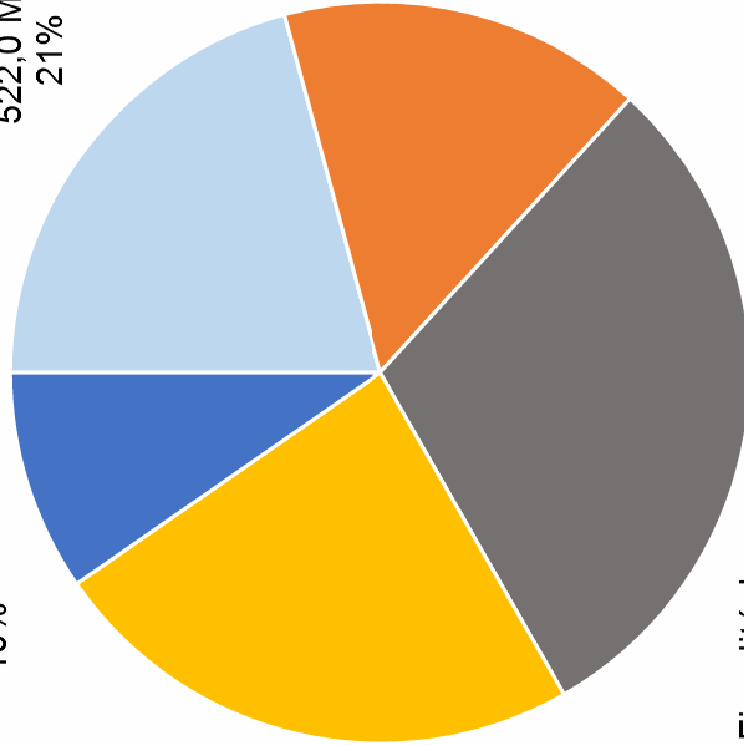
Autres recettes de gestion
242,2 M€
10%

Dotations
522,0 M€
21%

DMTO, TICPE et autres recettes fiscales
593,2 M€
23%

Fiscalité des ménages
401,6 M€
16%

Fiscalité des entreprises
751,5 M€
30%

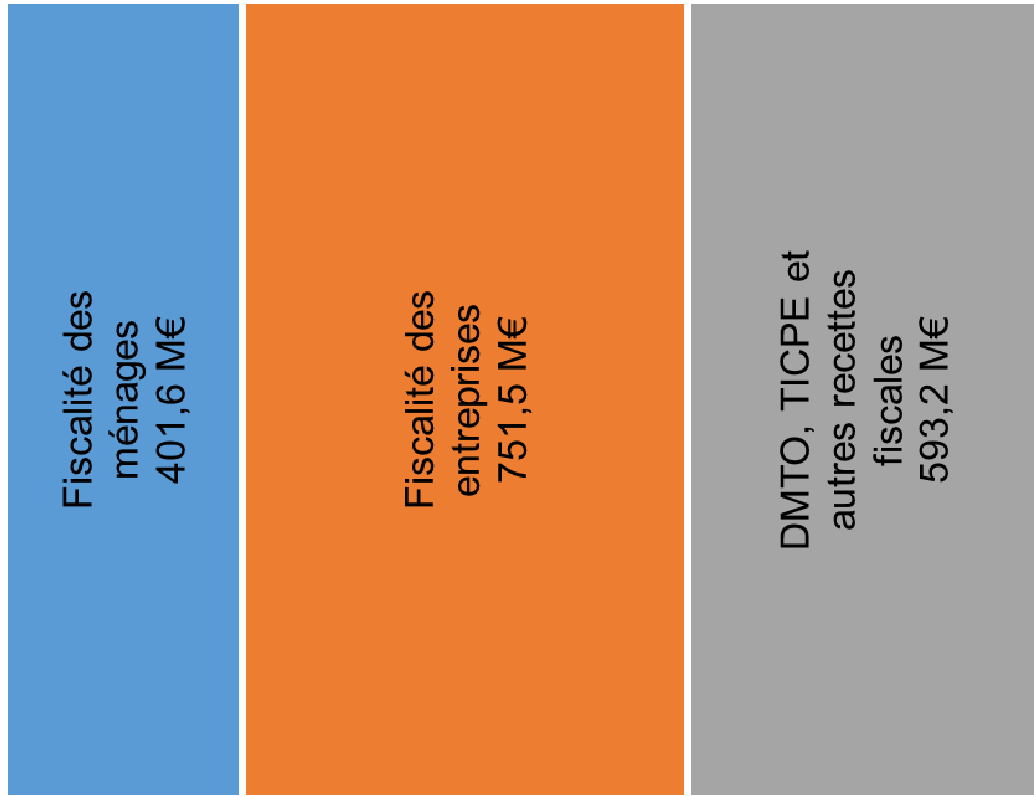


Annexe 1 (7/38)

Le détail de la fiscalité

budget principal

1 746,3 M€



la métropole
GRAND LYON

Annexe 1 (8/38)

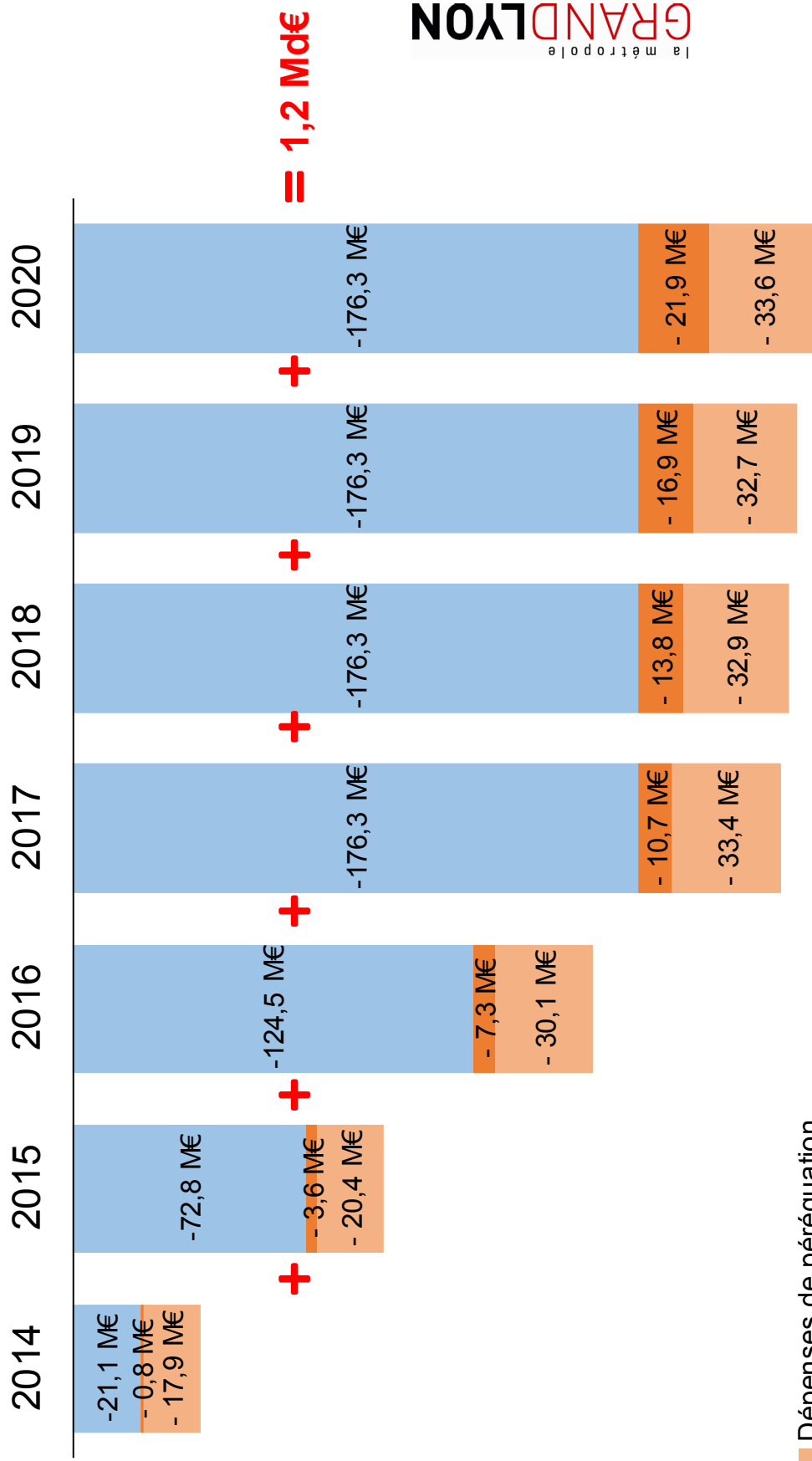
Les dotations

Budget principal

En M€	BP 2015	BP 2016	Evolution
DGF	495,3	441,3	-10,90%
DCRTP	65,1	65,1	0,00%
Allocations compensatrices de fiscalité	18,4	14,7	-19,85%
Autres dotations	0,9	0,9	-1,51%
Total	579,6	522,0	-9,95%

Annexe 1 (9/38)

Le calcul du manque à gagner budget principal



■ Dépenses de péréquation

■ Baisse de dotation de compensation et autres parts DGF

■ Participation au redressement des finances publiques dans la DGF

III. Les dépenses de fonctionnement

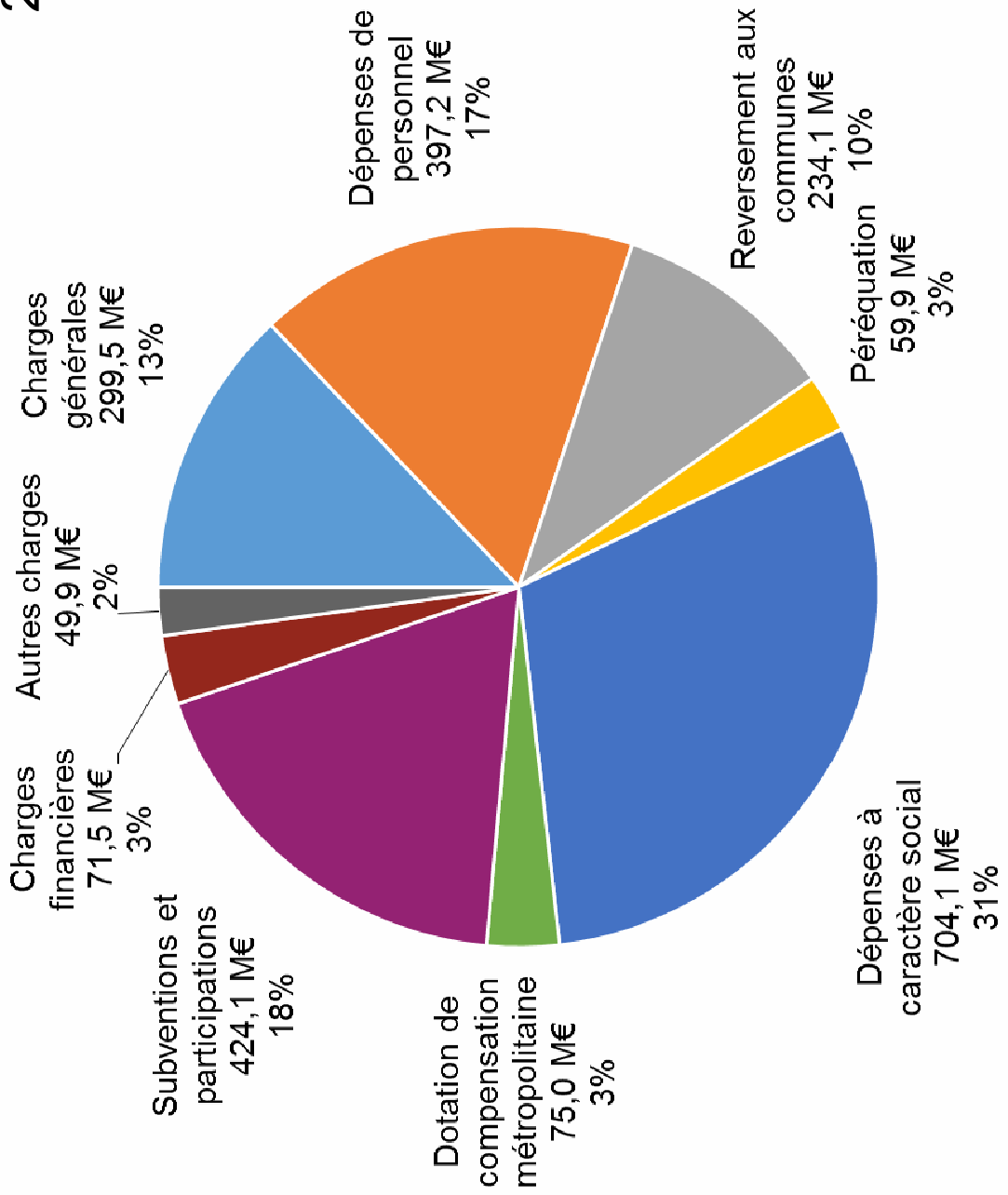


Annexe 1 (11/38)

Les dépenses de fonctionnement

Budget principal

2 315,2 M€



la métropole
GRAND LYON

Les dépenses de personnel

Tous budgets

Cadrement de la masse salariale fixé pour 2016 à 0%,
à **périmètre constant** :

- Dont environ 4 M€ pour le glissement vieillissement technicité (GVT) inclus dans cet effort.
- Hors mesures réglementaires.



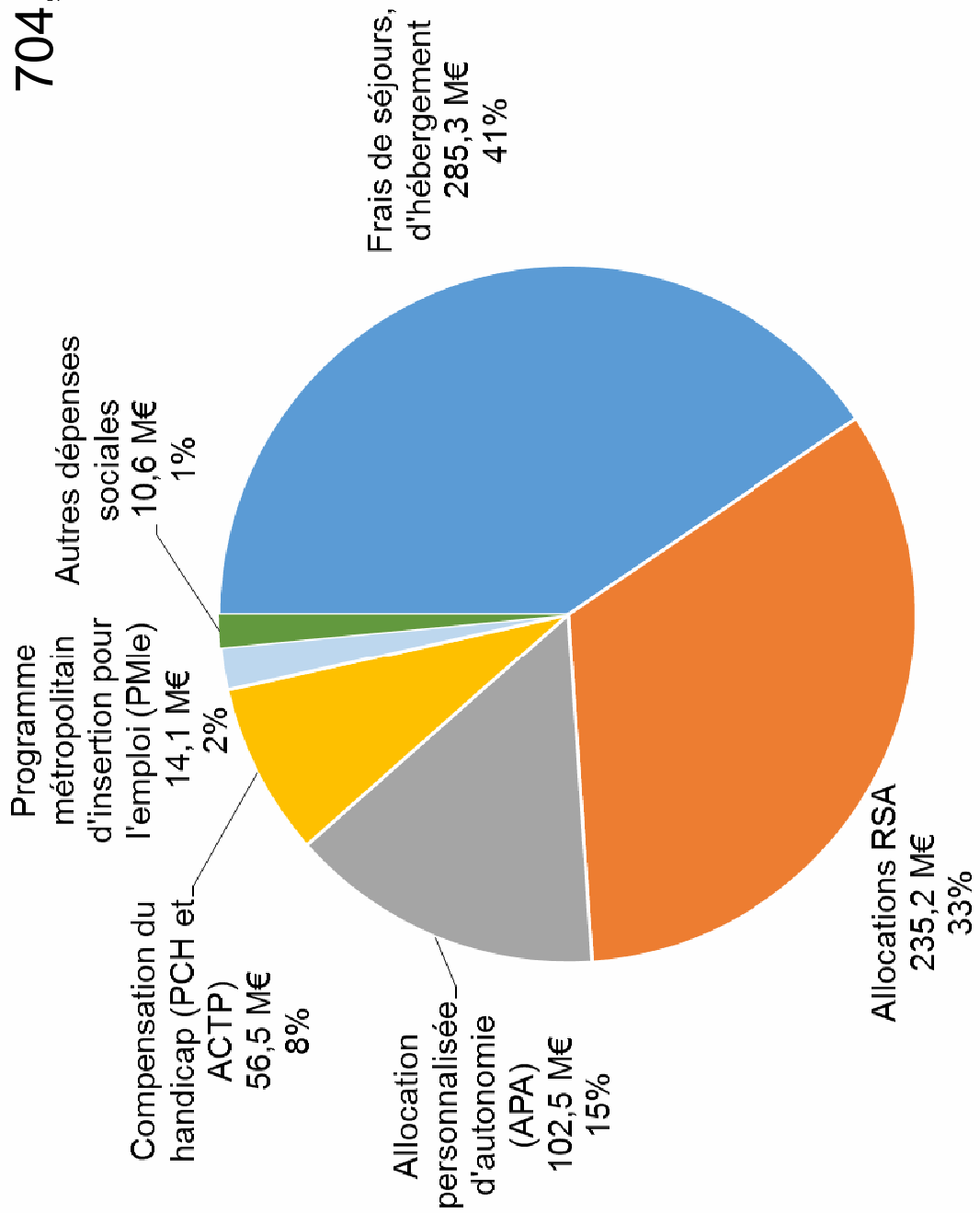
Effort très substantiel réalisé sur les dépenses de personnel.

Annexe 1 (13/38)

Les dépenses à caractère social

Budget principal

704,1 M€



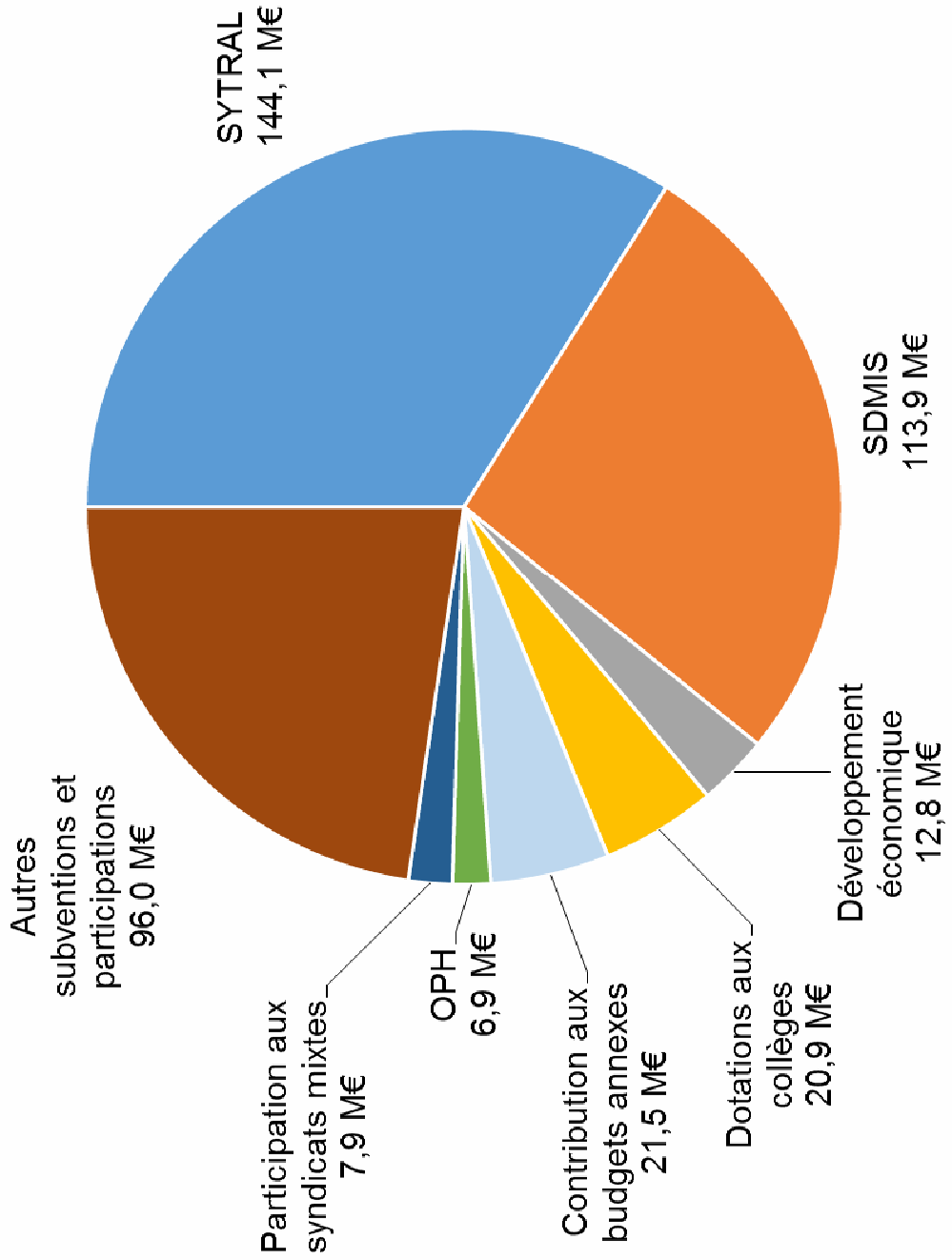
la métropole
GRAND LYON

Annexe 1 (14/38)

Les subventions et participations

Budget principal

424,1 M€



Les charges générales

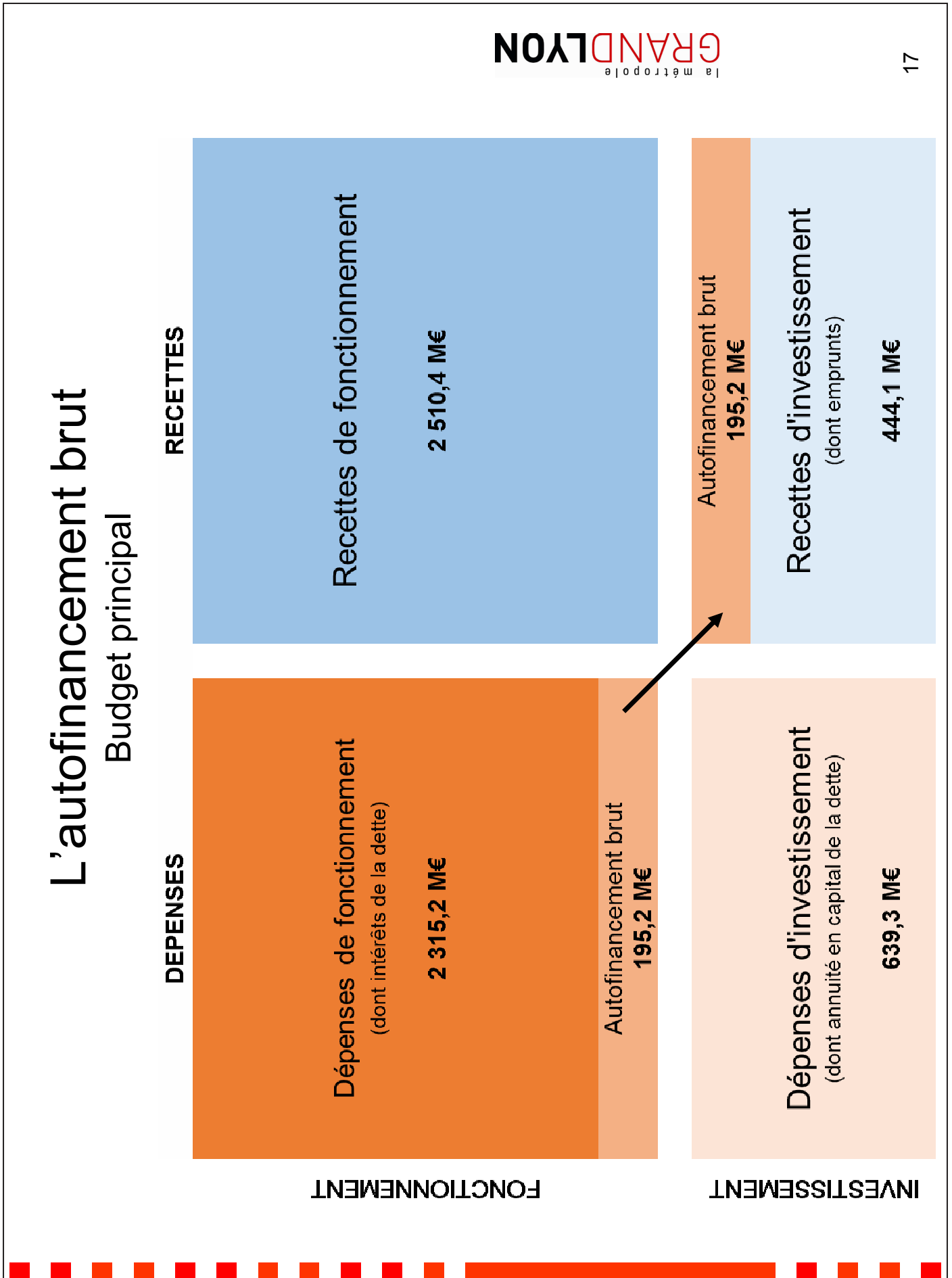
Budget principal

- Charges générales proposées pour 2016 à 299,5 M€ en baisse de 2,1% par rapport à 2015.
- Quelques postes de dépenses à titre d'exemples :
 - le fonctionnement de l'usine d'incinération Lyon Nord : 14,3 M€
 - Le lavage - balayage des voies : 7 M€
 - Le nettoyage des marchés alimentaires et forains : 4 M€
 - Le transport des élèves et étudiants handicapés : 5,3 M€
 - La location d'équipements sportifs pour les collèges : 2,3 M€...

IV. L'autofinancement



Annexe 1 (17/38)



Annexe 1 (18/38)

L'autofinancement brut

Budget principal

En M€	Exercice 2015	BP 2016 proposé
Recettes de fonctionnement	2 484,5	2 510,4
Dépenses de fonctionnement	2 274,9	2 315,2
Autofinancement brut	209,6	195,2

V. Le chantier marges de manœuvre



Rappel des objectifs globaux du CMM

- Contre la diminution brutale des dotations (2014 à 2018) et engager une baisse des dépenses de fonctionnement de **175 M€ jusqu'à la fin du mandat** en 2020.
Cela représente globalement 8 % de la section de fonctionnement (2,3 Mds €);
- Il faut donc mettre en œuvre des mesures « CMM » permettant une réduction supplémentaire de la dépense de fonctionnement d'environ **35 M€/an**.

Premiers effets sur le budget 2016

Le CMM a contribué à une baisse d'au moins 33 M€ au BP 2016 au regard des tendances antérieures :

	Exercice 2015	Evolution 2016/2015 sans CMM	BP prévu 2016 sans CMM	BP prévu 2016 avec CMM	Gain grâce au CMM
Charges générales	305,9	0,2%	306,5	299,5	7,0
RH	395,6	2,5%	405,5	397,2	8,3
Sytral	148,6	1,0%	150,1	144,1	6,0
Sub. Hors social, Sytral, SDMIS	148,8	0,2%	149,1	136,8	12,3
				Total	33,6

Pour autant, cet effort n'absorbe pas la totalité de la baisse de la DGF; ce qui conduira nécessairement à une baisse de l'autofinancement brut en 2016.

Annexe 1 (22/38)

Premiers effets sur le budget 2016

Les efforts réalisés contribuent à une moindre détérioration de l'autofinancement, sans toutefois compenser totalement la baisse des dotations de l'Etat :

Fonctionnement en M€	rappel 2015	2016 avec CMM	2016/2015 avec CMM	2016 sans CMM	2016/2015 sans CMM
Recettes	2 484,50	2 496,60	0,50%	2 496,60	0,50%
Dépenses	2 274,90	2 301,40	1,20%	2 335,00	2,60%
Autofinancement brut	209,6	195,2		161,6	

BP 2016 hors TCCFE et BAOURD

Si cette première année de CMM a produit les résultats attendus, l'essentiel du chantier reste encore à construire.

VI. La dette

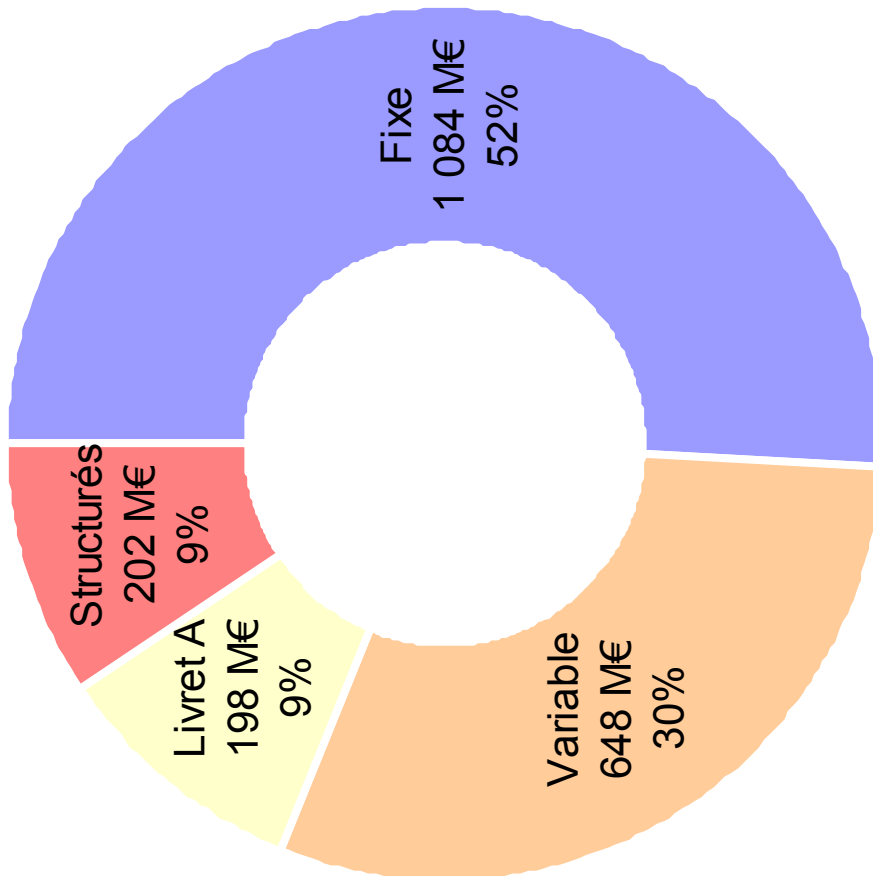


Des ratios de dette satisfaisants

- Encours de dette au 01/01/2016 : 2 131 M€
(4 budgets / hors recette dette mutualisée avec le CG)
- Taux moyen de la dette (au 01/01/2016) : 3,25 %
- Durée résiduelle moyenne : 13 ans 5 mois
- Annuité 2016 des emprunts :
 - Capital : 176,9 M€ dont 152,4 M€ pour le budget principal
 - Intérêts : 79,5 M€ dont 71,5 M€ pour le budget principal

L'endettement à long terme consolidé

Répartition par type de taux - Tous budgets



Taux fixe
52 %

Taux variable
30 %



Rééquilibrer en variable
pour mieux profiter des taux
bas

VII. L'investissement



La PPI 2015-2020

- Un volume ambitieux de 3,52 milliards d'euros dont 1,2 milliards d'euros de projets dans les communes.
- Au total, 1175 projets identifiés dans la PPI avec :
 - 670 projets de proximité dans les communes
 - 305 projets de grands équipements d'agglomération
 - 200 opérations d'entretien du patrimoine

Annexe 1 (28/38)

Les crédits 2016 de la PPI - par budget

En M€	Principal	Eaux	Ass.	Réseau chaleur	Restaurant	Tous budgets
Dépenses	458,9	12,6	27,1	0,2	-	498,8
Recettes	64,5	-	1,1	3,2	-	68,8

Éducation

143,8 M€ d'autorisations de programme 2015 – 2016 pour réaliser :

- des opérations récurrentes d'entretien du patrimoine (40.5 M€)
- des restructurations ou réhabilitations et des études pour la construction d'un nouveau collège (103,3 M€)

27,9 M€ de crédits de paiement sur l'exercice 2016



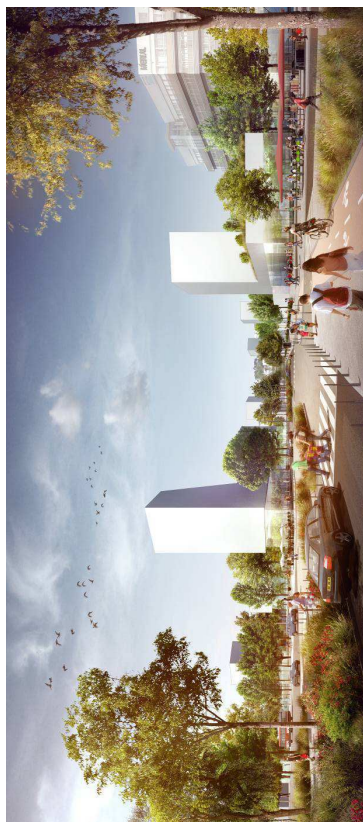
Personnes âgées

Subventions pour travaux en établissements personnes âgées

- AP totale sur le plan de mandat 2015-2020 : 5,26 M€
- Montant des CP 2016 : 1,27 M€
- versement en 2016 de 9 subventions d'investissement sur des opérations d'investissement validées avant le 1^{er} janvier 2015 :
 - EHPAD La Chauderaie, Francheville : 74 978 €
 - EHPAD Les Albizias, Saint Cyr au Mont d'Or : 118 950 €
 - EHPAD L'Orangerie, Saint Cyr au Mont d'Or: 33 550 €
 - EHPAD Cardinal Maurin, Oullins : 259 250 €
 - USLD Les Hibiscus, Lyon 8 : 88 450 €
 - EHPAD Henri Vincenot, Villeurbanne : 170 800 €
 - EHPAD Foyer Rhodanien des Aveugles, Lyon 7 : 201 300 €
 - EHPAD Le Montet, Saint-Genis Laval : 80 000 €
 - EHPAD Saint-Joseph, Vernaison : 244 000 €

Développement économique et compétitivité

- **La Cité internationale de la Gastronomie**
 - Subvention d'investissement au Groupement d'Intérêt Public à créer
 - AP à ouvrir en 2016 de 4 M€ en dépenses et 1 M€ en recettes
 - CP 2016 : 1 M€
- **Le projet Supergrid**
 - Subvention d'investissement à la SAS
 - AP ouverte en 2015 de 4 M€
 - CP 2016 : 2 M€
- **Les Projets de R&D des pôles de compétitivité et du CLARA**
 - Subvention d'investissement auprès d'entreprises ou laboratoires
 - AP ouverte en 2015 de 5.5 M€
 - CP 2016 : 1.8 M€
- **Le Biodistrict de Gerland**
 - AP complémentaire ouverte en 2015 : 2.3 M€
 - CP 2016 : 2.7 M€



Aménagement Saint-Priest – ZAC du Triangle

- Opération de renouvellement urbain conventionnée dans le cadre de l'ANRU 1
- 3,4 M€ en 2016



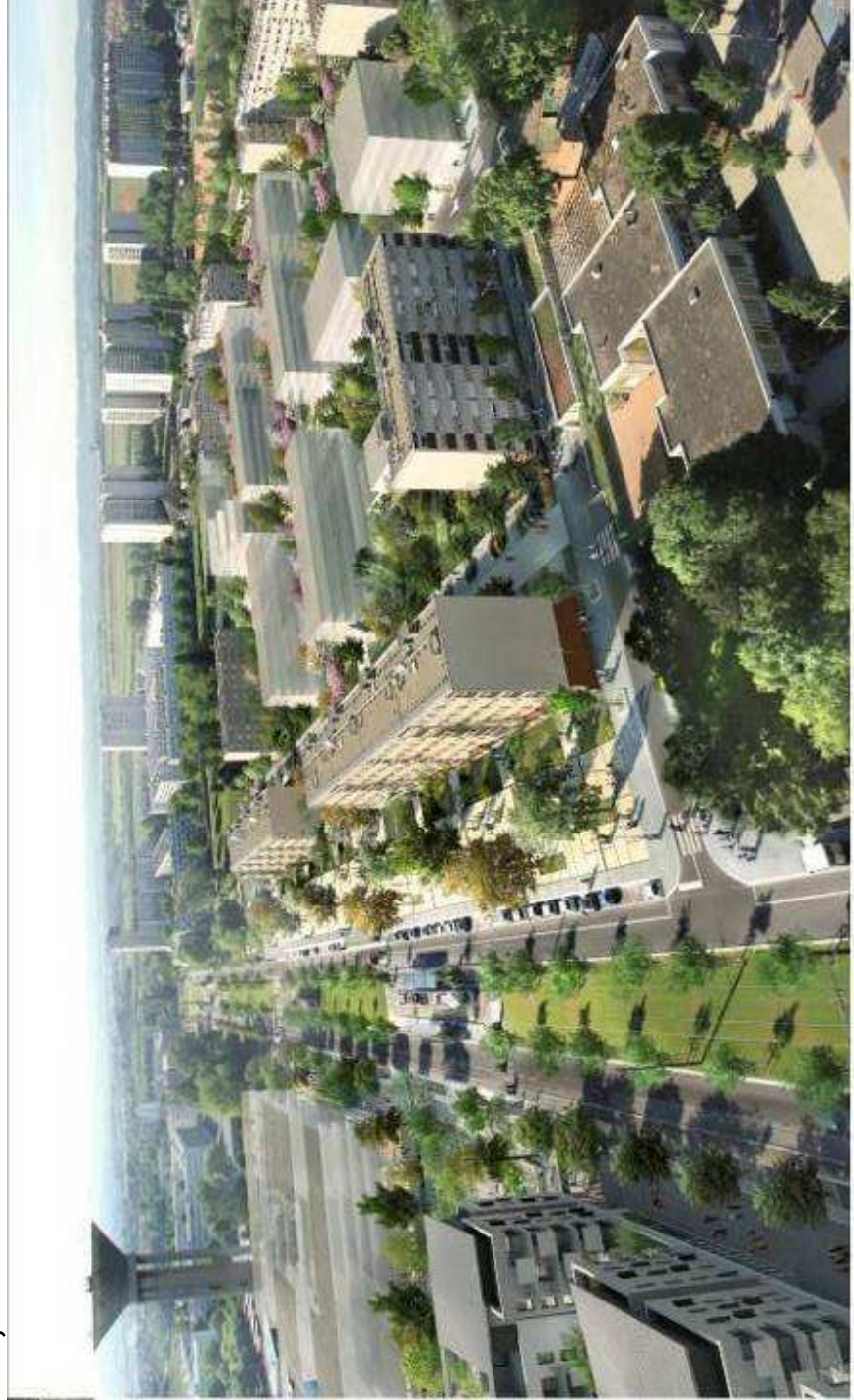
Aménagement Villeurbanne – ZAC Gratte Ciel Nord

- Doublement du centre historique des Gratte Ciel avec la création de 870 logements et de 27 000 m² de commerces et services
- 1,2 M€ en 2016



Aménagement Vénissieux ZAC Vénissy

- Opération de renouvellement urbain conventionnée avec l'ANRU 1. Rachat d'ouvrages à la SERL, aménageur.
- 2,3 M€ en 2016

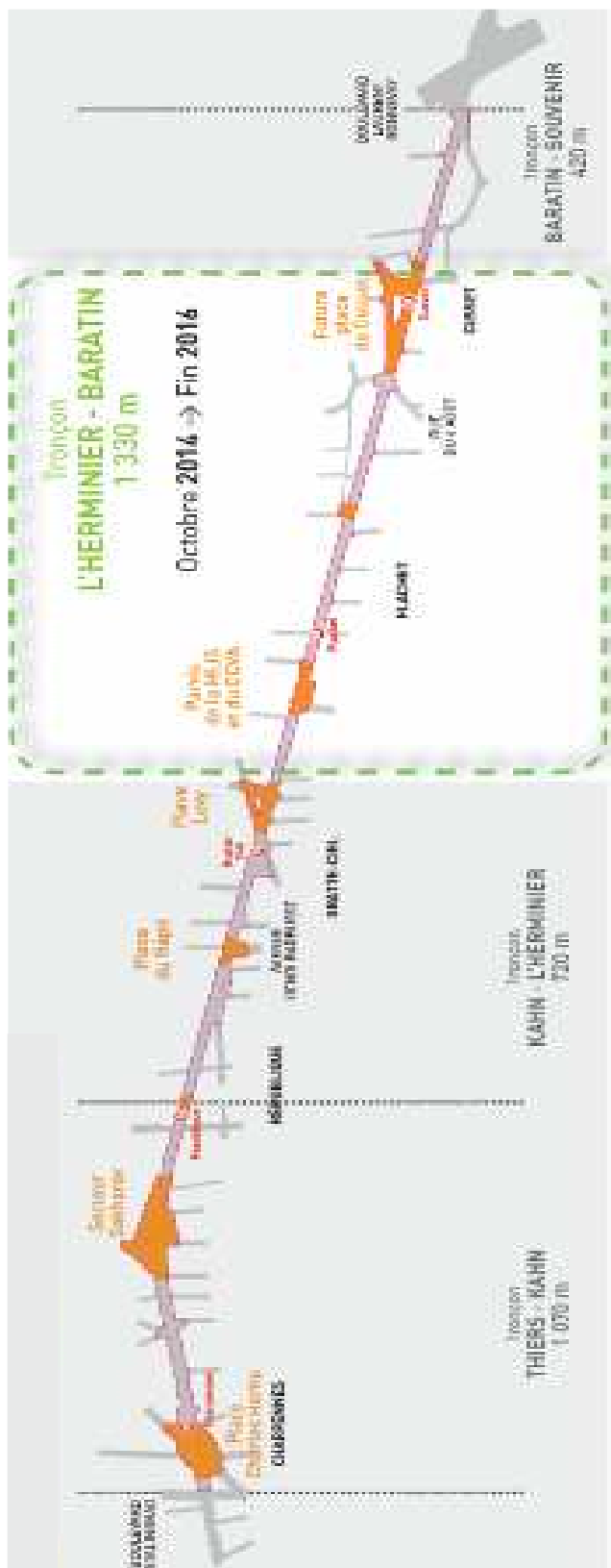


Voirie Villeurbanne Cours Émile Zola

18,8M€ dont 5 M€ en 2016

Pacifier et requalifier l'artère principale structurante de Villeurbanne avec un nouveau partage de l'espace entre les usagers

Travaux en cours, réalisés par sections.



Voirie

Marcy L'Etoile - Avenue des Alpes

6,9 M€ dont 2,6 M€ en 2016

Prolongement de 320 m de l'avenue des Alpes, de l'avenue Jean Collomb à la route de Sain-Bel.

Contournement du centre-ville et desserte du futur siège de BioMérieux.

Travaux de novembre 2015 à l'été 2016



Voirie Plan modes doux

7 M€ d'AP en dépenses et 2,34 M€ d'AP en recettes CFAC

1,5 M€ CP 2016

Contexte:

- 650 km de réseau cyclable à fin 2015
- Développer la pratique de la marche et du vélo

Objectifs:

- 1000 km de réseau cyclable d'ici 2020, soit 70 km / an sur 2016-2020
- finaliser le réseau sur les grands axes, avec des aménagements en site propre et dans les 2 sens de circulation

CONCLUSION

- Un contexte économique défavorable
- Une réforme de la DGF menaçante
- D'importantes dépenses consacrées au lien social (RSA, habitat, collèges...)
- Le maintien d'un fort niveau d'investissement
- Une politique rigoureuse de gestion, qui repose sur un CMM à renforcer pour maîtriser les dépenses de fonctionnement

Annexe 2

Vœu du groupe Europe Ecologie-Les Verts

Participation de la Métropole à la Commission locale d'information de la centrale du Bugey (01150 Saint Vulbas)

Groupe des élu-e-s Europe Écologie Les Verts de la Métropole de Lyon

Conseil de la Métropole du 21 mars 2016

**SURETÉ DES HABITANTS DE LA MÉTROPOLE
EN CAS D'INCIDENT À LA CENTRALE NUCLÉAIRE DE BUGEY****Vœu concernant la participation de la Métropole à la Commission Locale
d'information de la centrale du Bugey (01150 Saint Vulbas)**

Le canton et la ville de Genève, distants de 70 kilomètres de la centrale du Bugey (Ain), demandent sa fermeture et ont porté plainte pour mise en danger au début de ce mois de mars 2016. L'Allemagne exige, elle, l'arrêt de la centrale de Fessenheim (Haut-Rhin) et le Luxembourg s'inquiète du niveau de sécurité de celle de Cattenom.

L'Allemagne, le Luxembourg et Genève estiment que les centrales à portée de rayonnement sont « un danger imminent » pour leurs populations. Tout le monde s'accorde depuis la catastrophe de Fukushima sur la nécessité d'élargir le rayon du périmètre de sécurité de 10 à 100 km. La centrale du Bugey à Saint Vulbas dans l'Ain est distante d'à peine trente kilomètres à vol d'oiseau de notre Métropole ; celle de Saint Alban à Saint Maurice l'Exil en Isère, à moins de 50 kilomètres.

L'Autorité de Sureté Nucléaire, par la voix de son président Pierre-Franck Chevet, affirme qu'un accident est possible, qu'un risque certain existe et qu'il faut au maximum y parer (interview au journal Libération : http://www.liberation.fr/futurs/2016/03/03/il-faut-imaginer-qu-un-accident-de-type-fukushima-puisse-survenir-en-europe_1437315)

Le Président du Grand Lyon a écrit à monsieur le préfet Carencu en mai 2012 lui demandant « ...que la Communauté urbaine de Lyon et ses communes membres puissent être associées à l'analyse des risques et à la définition des mesures de prévention subséquentes... ». Courrier resté sans réponse, le Président de la Métropole s'est engagé à relancer Monsieur le Préfet Delpuech en avril de 2015.

La Commission Locale d'Information de la centrale du Bugey se réunit le lundi 04 avril 2016. Électricité De France a invité les autorités genevoises (ville et canton) à y participer.

Le Conseil de la Métropole de Lyon émet le vœu **que la Métropole de Lyon soit représentée par son Président ou son représentant à la Commission Locale d'Information de la centrale du Bugey et puisse y siéger dès sa prochaine réunion, le lundi 04 avril 2016.**

Pierre Hémon
**Pour le groupe Europe Ecologie Les Verts
de la Métropole de Lyon**

Annexe 3**Question orale du groupe Les Républicains et apparentés
Déforestation sur le territoire métropolitain**

les Républicains et Apparentés
GRAND LYON MÉTROPOLE

Conseil du 21 mars 2016**Question orale**

Article 67 du règlement intérieur

Objet : déforestation sur le territoire métropolitain

Monsieur le Président,

Plusieurs projets d'aménagement de zones naturelles sont en cours de discussion au sein de la métropole et font l'objet de critiques ou d'opposition des habitants et des élus locaux.

A titre d'exemple nous en citons trois relativement différents, mais qui sont la conséquence de la densification urbaine :

- A Ecully, c'est une usine de désenfumage dans une zone boisée classée.
- A Tassin la demi-lune et à Francheville, c'est un projet de barrage dans une zone verte classée.

A Francheville, l'opération porte sur l'arrachage de plus de 1000 arbres sur une surface de 15 hectares. Et même, certains calculs laissent à penser que ce chiffre déjà conséquent pourrait être encore augmenté.

Dans chacune de ces communes, des espaces naturels peuvent disparaître, au bénéfice de l'urbanisation.

Face à l'accroissement de la superficie des villes, les métropoles comme Lyon s'engagent de plus en plus dans la création d'espaces verts. Vous signez des chartes de l'Arbre et vous apportez votre soutien aux résultats de la COP21.

Mais les faits sont plus têtus que les paroles, il y a un choix à faire entre la concentration urbaine et un développement durable et harmonieux de la métropole de Lyon avec ses espaces naturels. Ce dernier point étant aussi important pour notre image et donc notre attractivité internationale.

Nous souhaiterions connaître votre position sur la disparition organisée des espaces naturels et verts et donc votre engagement en matière de développement durable dans ce domaine.

Annexe 4 (1/2)

**Question orale du groupe Les Républicains et apparentés
Déclassement de l'autoroute A6/A7**

les Républicains et Apparentés
GRAND LYON MÉTROPOLE

Conseil métropolitain du 21 mars 2016**Question orale**

Article 67 du règlement intérieur

Objet : Déclassement de l'autoroute A6/A7

Monsieur le Président,

Par voie de presse nous avons appris votre demande auprès du Gouvernement de déclassement de l'autoroute A6/A7.

Vous avez confirmé ceci lors du conseil municipal de Lyon lundi dernier.

Cette annonce a surpris les élus du groupe "Les Républicains et apparentés", non sur le principe du déclassement mais sur votre manière de procéder.

Nous nous interrogeons. Est-ce le Maire de Lyon seul et non le président de la Métropole de Lyon qui a porté cette demande auprès du Ministre ?

Cette annonce n'a été précédée d'aucune concertation avec les communes limitrophes ou plus éloignées, alors que la mise en place d'une telle mesure les impactera de fait. Michel Havard n'a d'ailleurs pas manqué de vous le rappeler en Conseil municipal en demandant expressément qu'un consensus large se dégage sur cette question et que des mesures d'accompagnement soient prises pour les territoires qui seraient touchés par le report de circulation.

Cette idée, qui n'est pas nouvelle et qui était d'ailleurs demandée par les communes traversées par ces autoroutes était envisagée consécutivement au bouclage de l'anneau des sciences – ex-TOP – que vous aviez aussi conditionné à la création d'un grand contournement. Grand contournement Ouest dont nous savons tous pertinemment qu'il ne se fera pas. Quant à l'anneau des sciences, nous avons le sentiment qu'il est en train de tomber dans les oubliettes.

Nous vous avons en vain, depuis le début du mandat, demandé un débat sur la question des grandes infrastructures structurantes, nécessaires au développement harmonieux de la Métropole et de nos communes. Vous décidez unilatéralement, sans l'ébauche d'une concertation ni d'avancée sur le dossier de l'anneau des sciences, de demander ce déclassement.

Annexe 4 (2/2)

A la lumière de ce que vous avez présenté au conseil municipal de Lyon, on peut estimer que ce déclassement ne porte que sur la portion lyonnaise. Mais qu'advient-il alors des 115 000 véhicules qui empruntent quotidiennement cette voie ? Si 16 000 relèvent du trafic de transit, près de 100 000 relèvent du trafic local. Sera-t-il détourné vers les communes limitrophes de Lyon déjà saturées par les véhicules ?

Nous avons bien pris note des prochaines études d'opportunités sur le barreau Nord au niveau de l'A89, de celles du barreau Sud pour l'A47 (CPER 2015-2020) et vos projets à l'Est du côté de l'A432 que ce soit le shunt de Manissieux ou le prolongement de l'A432 vers le Sud, projets que vous estimez respectivement à 100 et 200 M€ et que vous comptez faire financer par les sociétés d'autoroute. Mais mise à part la réponse sur votre demande de déclassement qui doit intervenir d'ici au 1^{er} mai, vous ne nous avez fait part d'aucun élément calendaire.

Lyon n'est pas une île perdue au milieu de nulle part, Monsieur Collomb. Nous sommes tout comme vous conscients qu'une autoroute aussi importante traversant ainsi la ville-centre est absurde. Mais nos communes aussi sont traversées par cette autoroute !

Qu'avez-vous prévu pour que l'Est lyonnais ne soit pas à son tour asphyxié par les véhicules car si ne serait-ce que le trafic de transit de Fourvière – 16 000 véhicules/jour – doit se rajouter aux 140 000 de Laurent Bonnevey (transit 3 000 v/j) ou aux 90 000 de la Rocade Est (transit 25 000 v/j), la situation risque de se dégrader très rapidement ?

Qu'avez-vous prévu pour que les habitants de l'Ouest de la Métropole puissent se rendre sur leur lieu de travail, alors que les transports en communs sont si notoirement insuffisants ?

Il nous semble plus qu'urgent que le Président de la Métropole s'attelle – avec le Maire de Lyon – à associer toutes les communes de la Métropole à ce projet de déclassement de manière à parvenir un consensus sur cette question et déterminer quelles mesures d'accompagnement peuvent être prises notamment en matière de renforcement des transports en commun.

Annexe 5 (1/19)

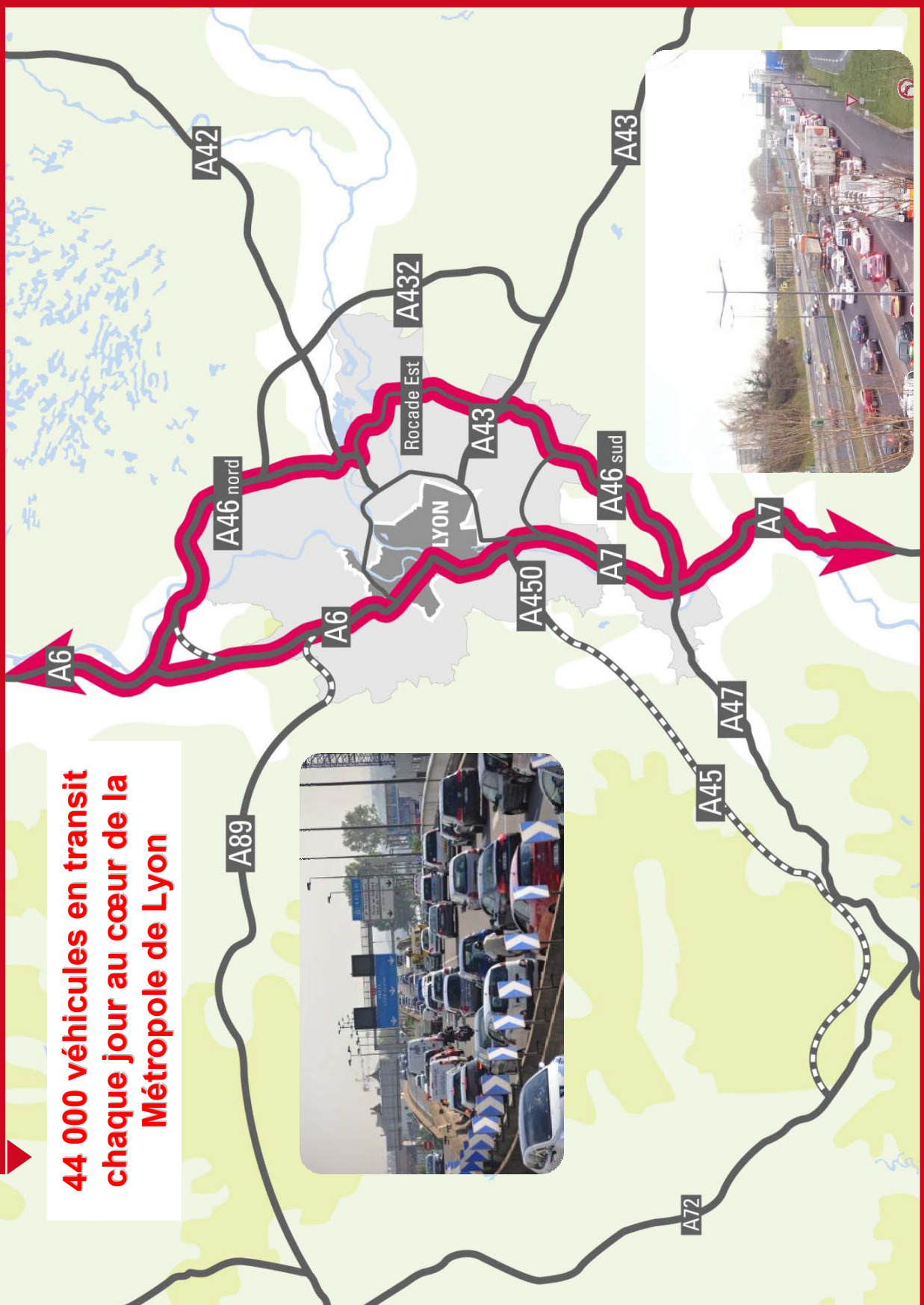
Enjeux de circulation et de transit vers le cœur de l'agglomération lyonnaise

Déclassement des autoroutes A6 - A7 traversant Lyon

Documents projetés lors de la communication de monsieur le Président Collomb

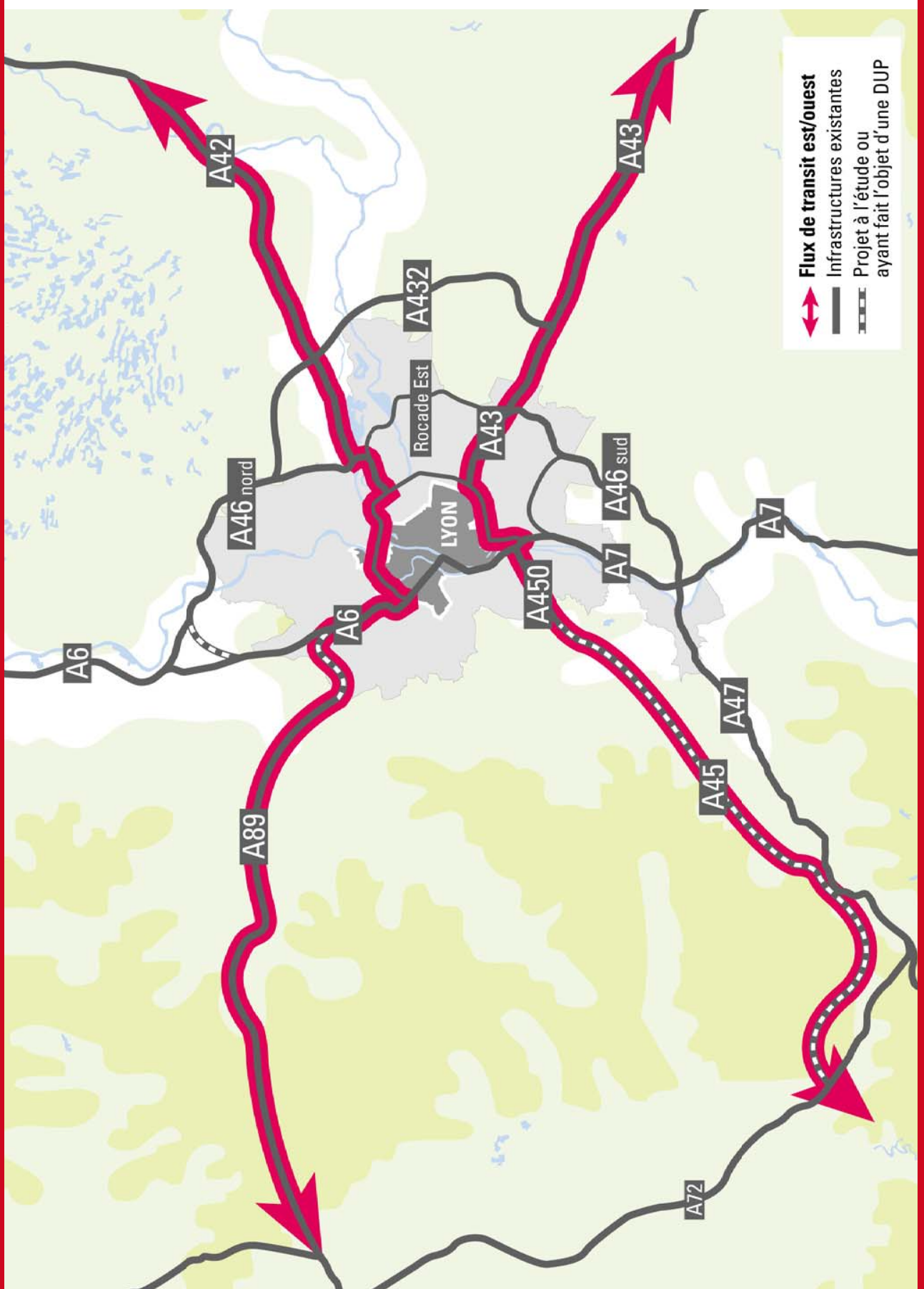
SITUATION ACTUELLE : Des flux de transit Nord-Sud orientés vers le cœur d'agglomération

**44 000 véhicules en transit
chaque jour au cœur de la
Métropole de Lyon**



Annexe 5 (2/19)

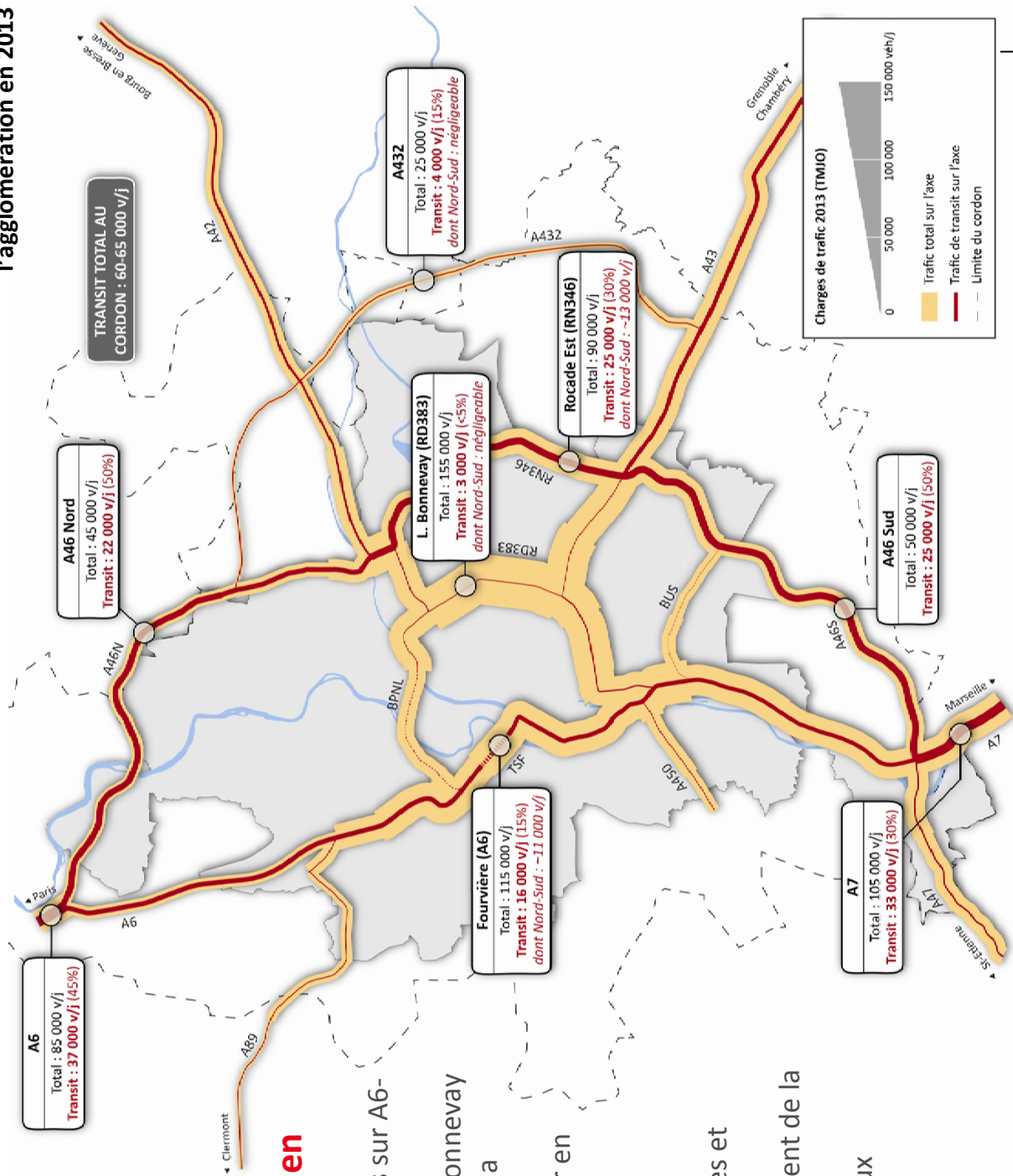
Des flux de transit Est-Ouest orientés vers le cœur d'agglomération



Annexe 5 (3/19)

Les enjeux du trafic de transit dans la Métropole de Lyon

Approche du trafic de transit sur les axes Nord-Sud de l'agglomération en 2013



Le transit quotidien en chiffres :

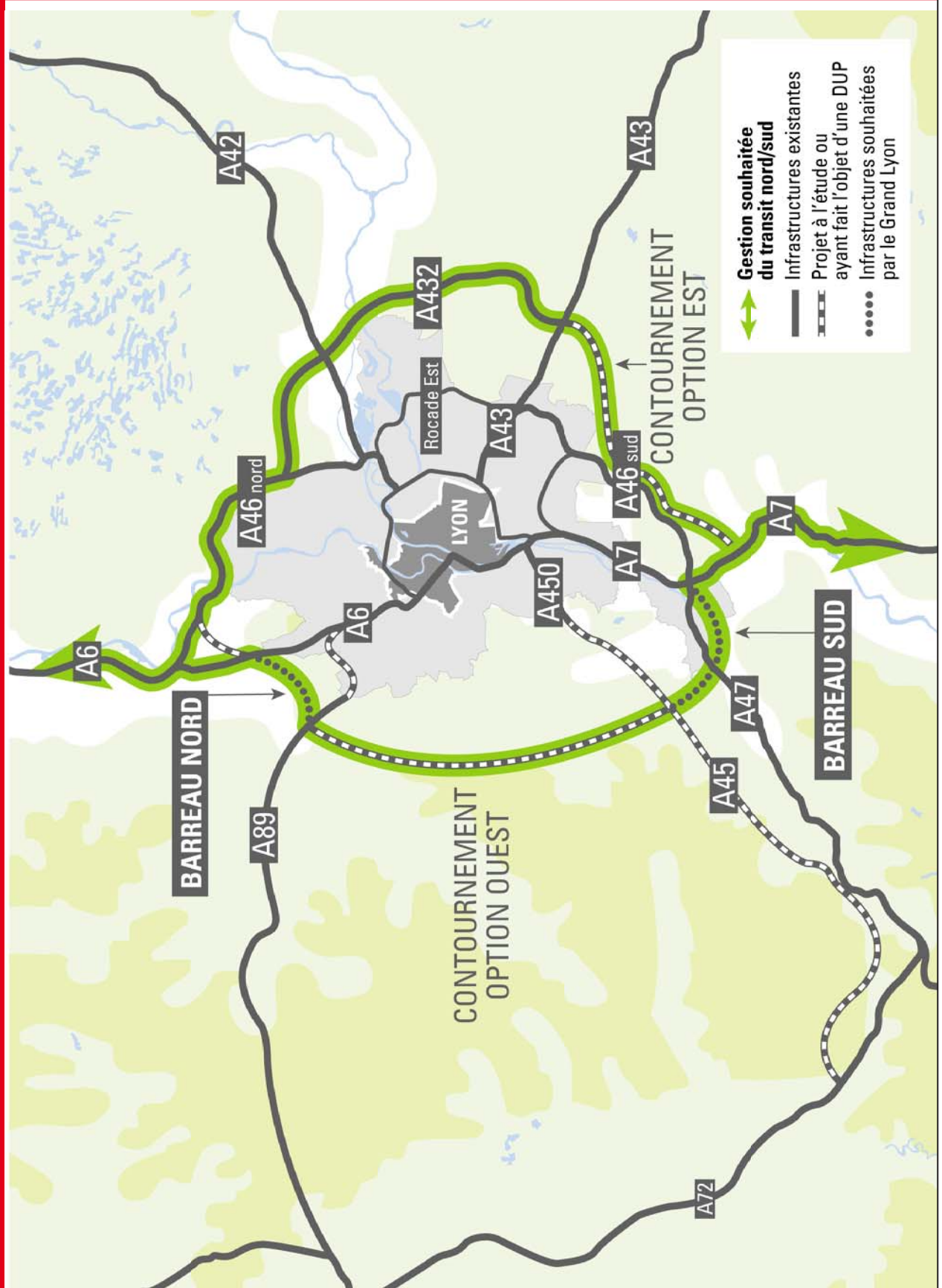
- + de 15 000 véhicules sur A6-A7
- 3 000 véhicules sur Bonnevey
- 25 000 véhicules sur la Rocade Est
- 44 000 véhicules/jour en cumulé

Les impacts :

- Nuisances écologiques et urbanistiques
- Frein au développement de la Métropole
- Saturation des réseaux routiers desservant l'agglomération

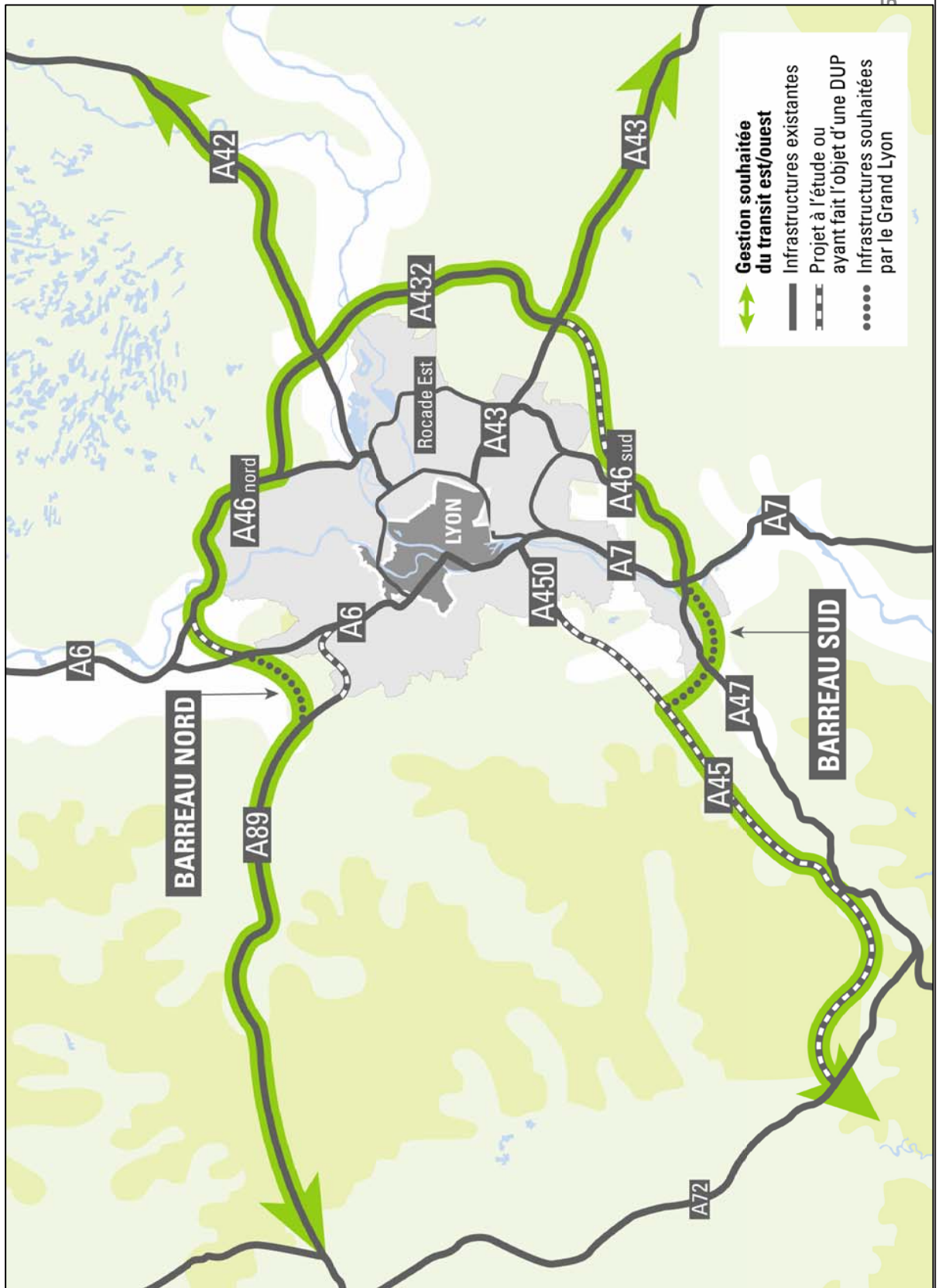
Annexe 5 (4/19)

**LES OPTIONS DE TRACE POUR LE GRAND CONTOURNEMENT
AUTOROUTIER DE LYON**



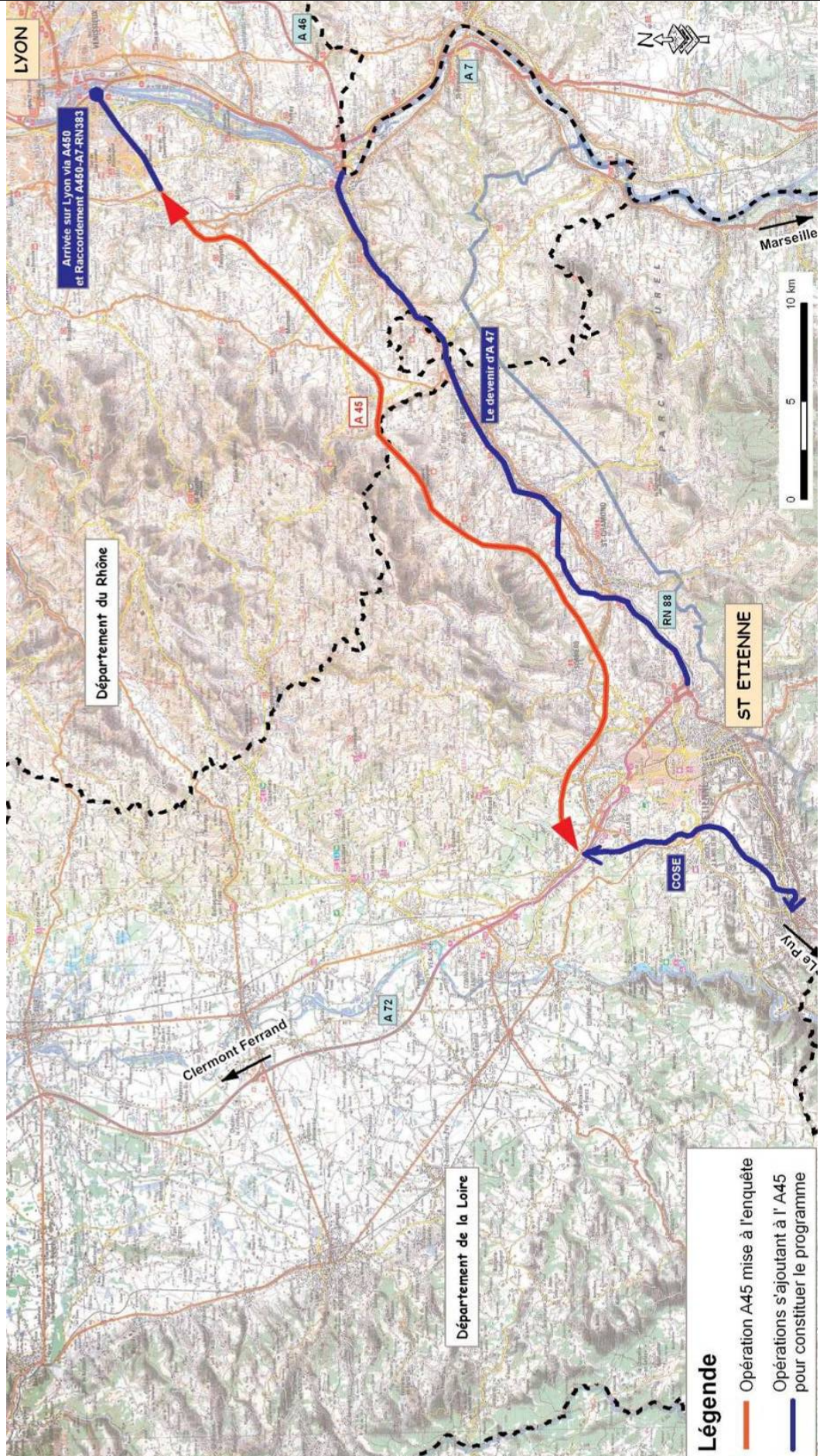
Annexe 5 (5/19)

**LES OPTIONS DE TRACE POUR LE GRAND CONTOURNEMENT
AUTOROUTIER DE LYON**



Annexe 5 (6/19)

Plan de situation

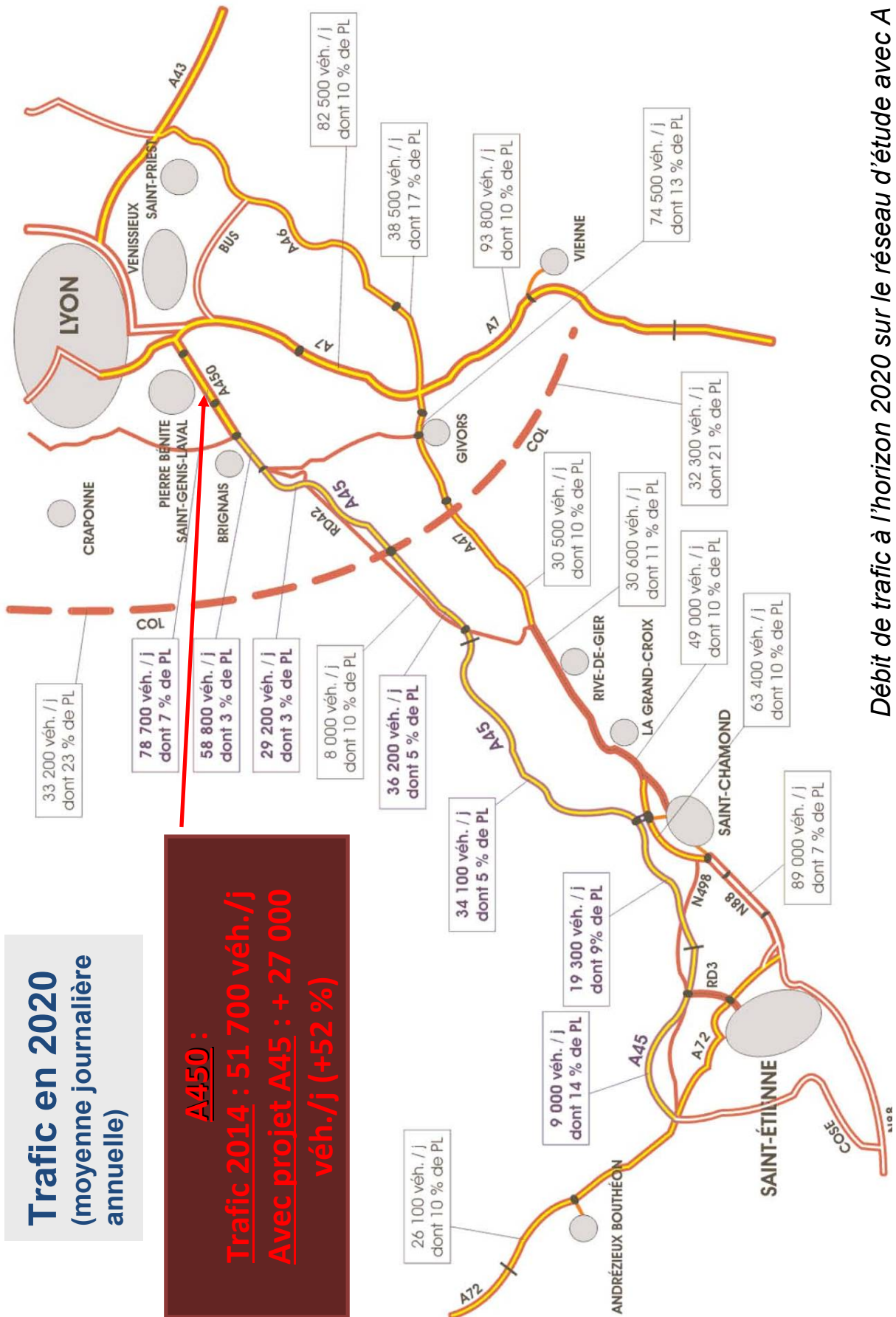


Annexe 5 (7/19)

(trafics moyens journaliers annuels)

Trafic en 2020
(moyenne journalière annuelle)

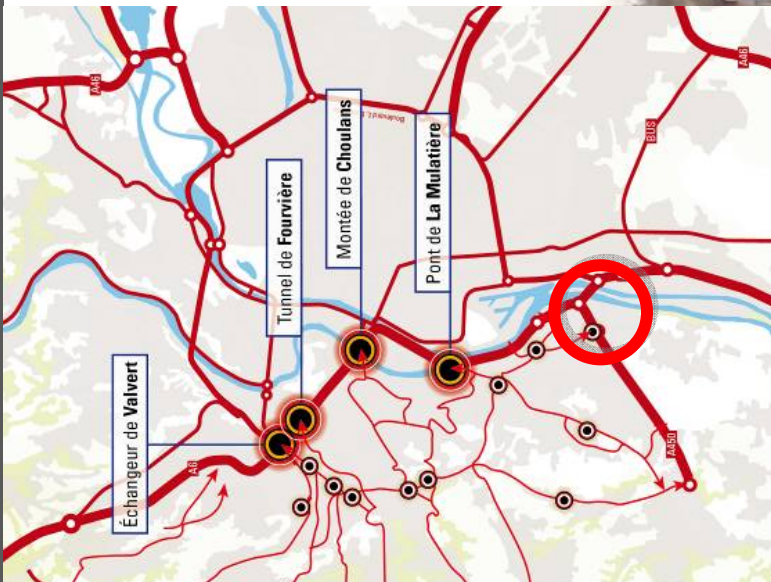
A450 :
Trafic 2014 : 51 700 véh./j
Avec projet A45 : + 27 000
véh./j (+52 %)



Débit de trafic à l'horizon 2020 sur le réseau d'étude avec A 45
(page F 57 du dossier d'enquête publique A 45 – juillet 2006)

Annexe 5 (8/19)

L'OUEST
UNE ACCESSIBILITÉ CONTRAINTE



A 450



Annexe 5 (9/19)

UN PROJET DE TERRITOIRE



► La transformation A6-A7 en **boulevard urbain** : une véritable mutation du cœur de l'agglomération

► De Confluence à Pierre-Bénite, des quartiers ouverts sur le fleuve

► Des **cœurs de ville libérés** du trafic automobile pour un **cadre de vie amélioré** et des **Transports en Commun plus performants**



L'AUTOROUTE AUJOURD'HUI



LE BOULEVARD URBAIN DEMAIN

Annexe 5 (10/19)

UN PROJET DE TERRITOIRE



- ▲ La transformation A6-A7 en boulevard urbain : une véritable mutation au cœur de l'agglomération



- ▲ De Confluence à Pierre-Bénite, des quartiers ouverts sur le fleuve

Des cœurs de ville libérés du trafic automobile pour un cadre de vie amélioré et des Transports en Commun plus performants



Annexe 5 (11/19)

UN PROJET DE TERRITOIRE

anneau^{des}
sciences

Un levier d'opérations majeures de requalification urbaine

► La transformation A6-A7 en boulevard urbain

LE BOULEVARD URBAIN DEMAIN



Annexe 5 (12/19)

UN PROJET DE TERRITOIRE



LA MULATIERE ET LE QUARTIER DE LA SAULAIE

► Une grande avenue le long du Rhône

INTENTION



AUJOURD'HUI

Annexe 5 (13/19)

ANNEXES

Annexe 5 (14/19)

L'OUEST
UNE ACCESSIBILITÉ CONTRAINTE

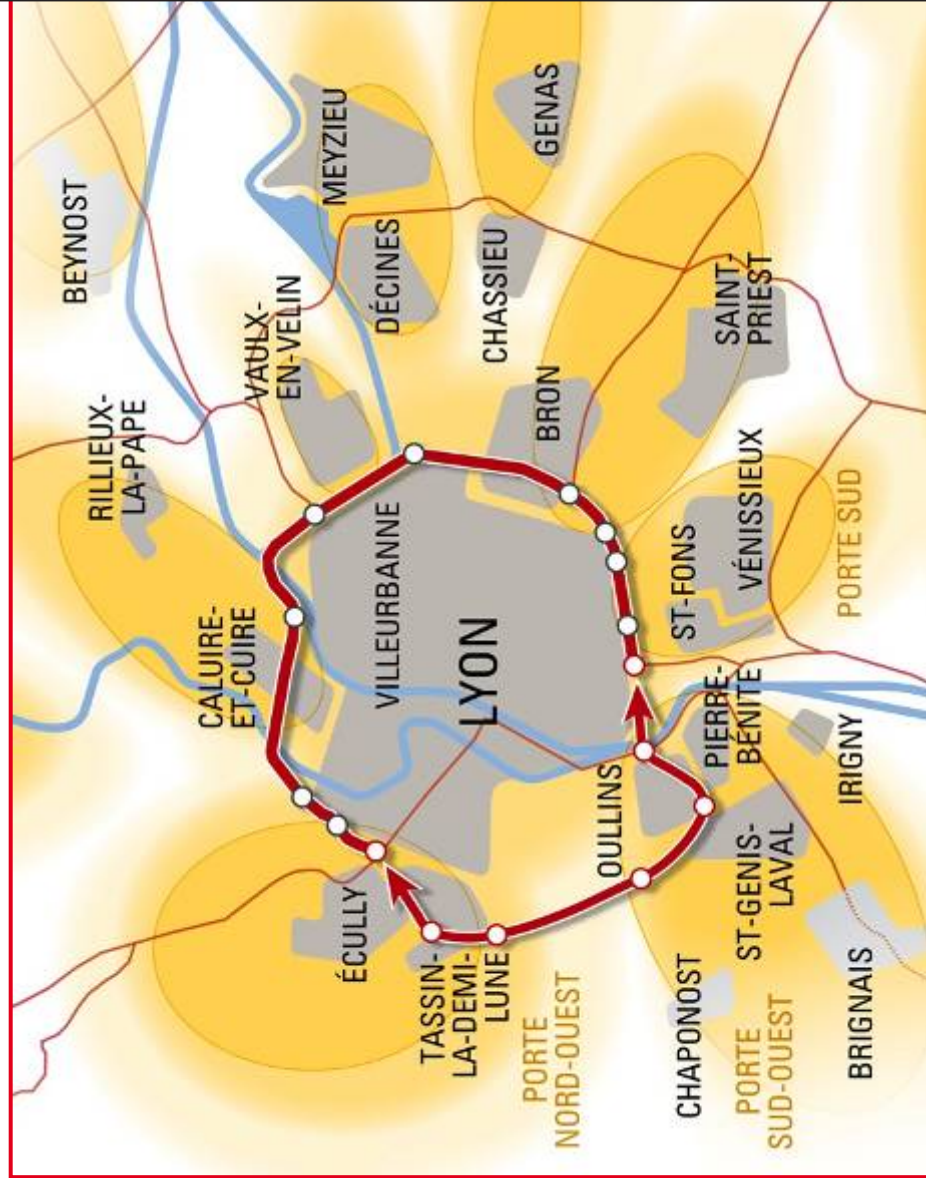


Annexe 5 (15/19)

UN PROJET GLOBAL ET INTEGRÉ AU SERVICE DE L'AGGLOMÉRATION



- ▶ **Une infrastructure permettant le bouclage du ring lyonnais**
- ▶ **Un projet qui relie efficacement les communes de l'agglomération**
- ▶ **Une voirie de distribution des trafics locaux qui permet de soulager les centres-villes et les voiries locales des communes de l'ouest et de requalifier l'A6/A7**

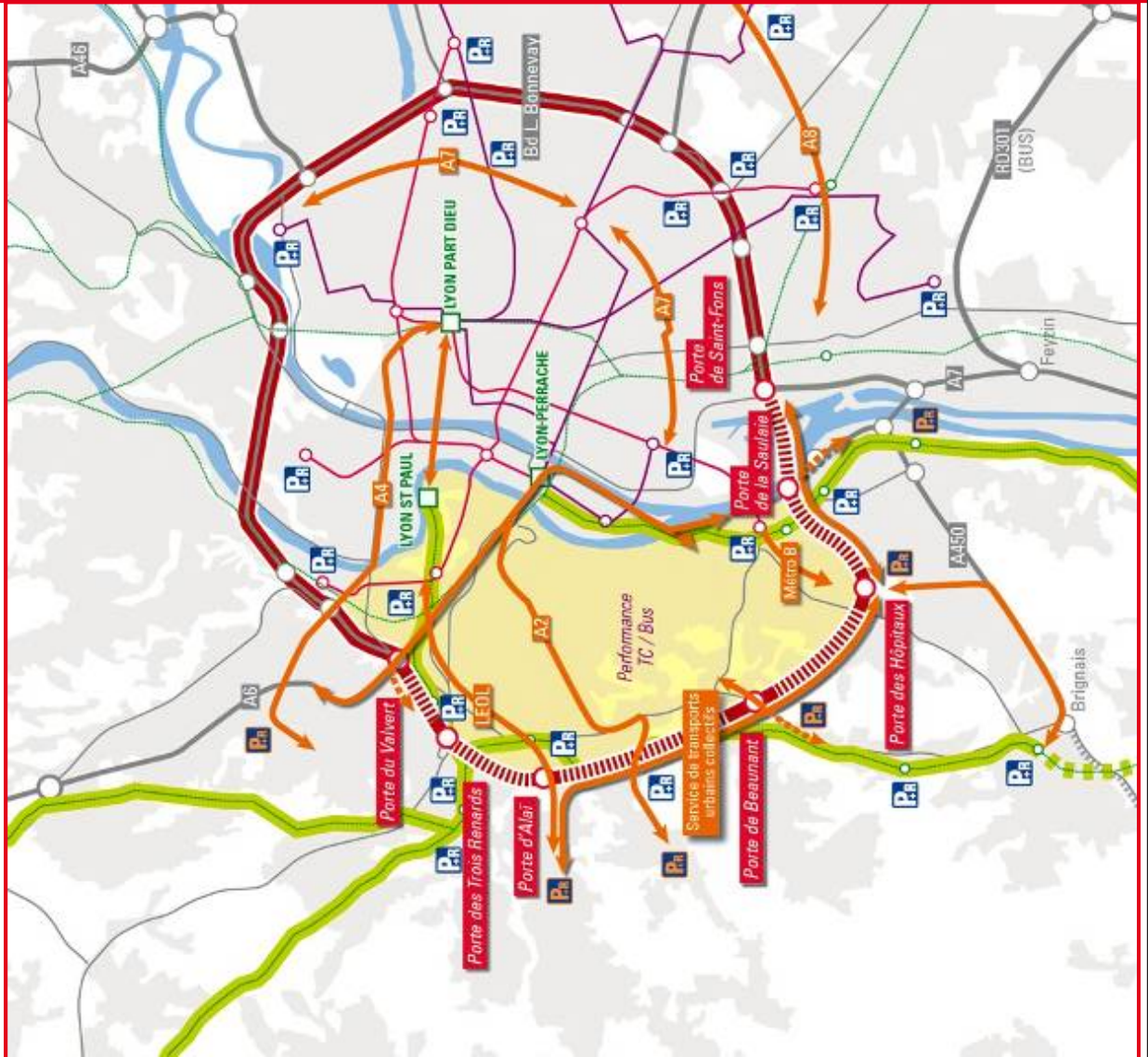


Annexe 5 (16/19)

UNE STRATÉGIE MULTIMODALE



- ▲ **Des aménagements facilitant la circulation des bus sur le réseau routier de l'ouest pour des transports collectifs plus performants**
- ▲ **Un réseau important de parcs-relais connectés**
- ▲ **Des mesures de développement du covoiturage**



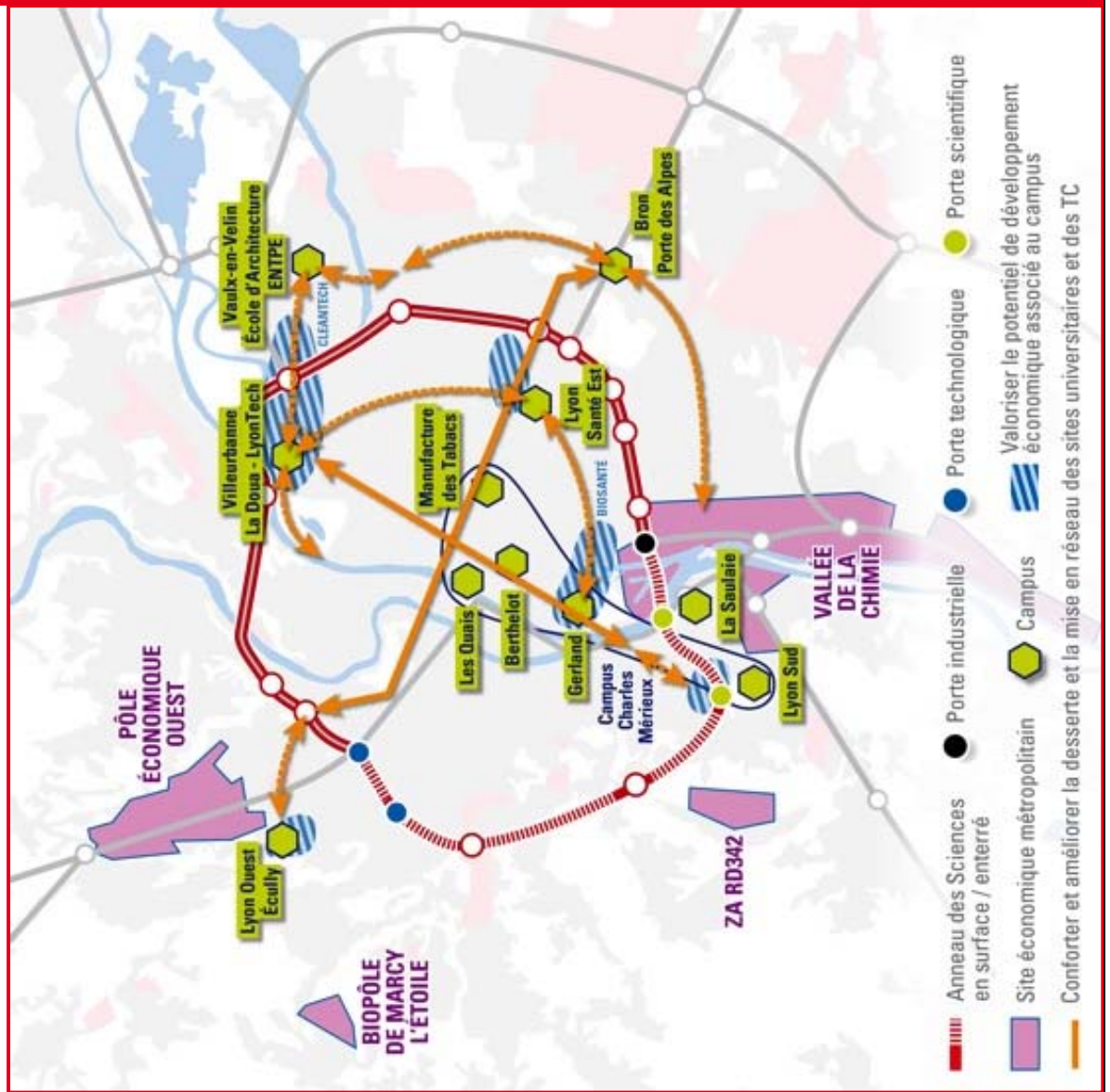
Annexe 5 (17/19)

UN PROJET DE TERRITOIRE



**Un levier
de développement
économique**

- ▲ Un projet qui met en réseau les pôles économiques et les sites universitaires et de recherche
- ▲ Un outil de la stratégie de renforcement des pôles de compétitivité
- ▲ Une identité d'ensemble autour du concept de l'Anneau des Sciences

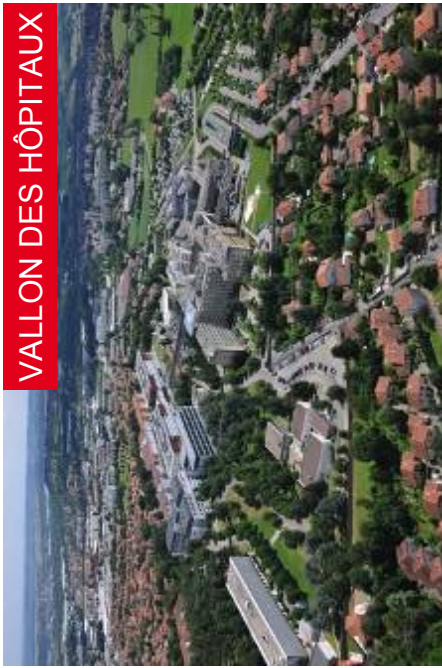


Annexe 5 (18/19)

UN PROJET DE TERRITOIRE



Un levier
d'opérations
majeures
de **développement**
urbain



VALLON DES HÔPITAUX

OULLINS - LA SAULAIE

Arkéma

Port Édouard Herriot

Rhodia

Moulin-à-Vent

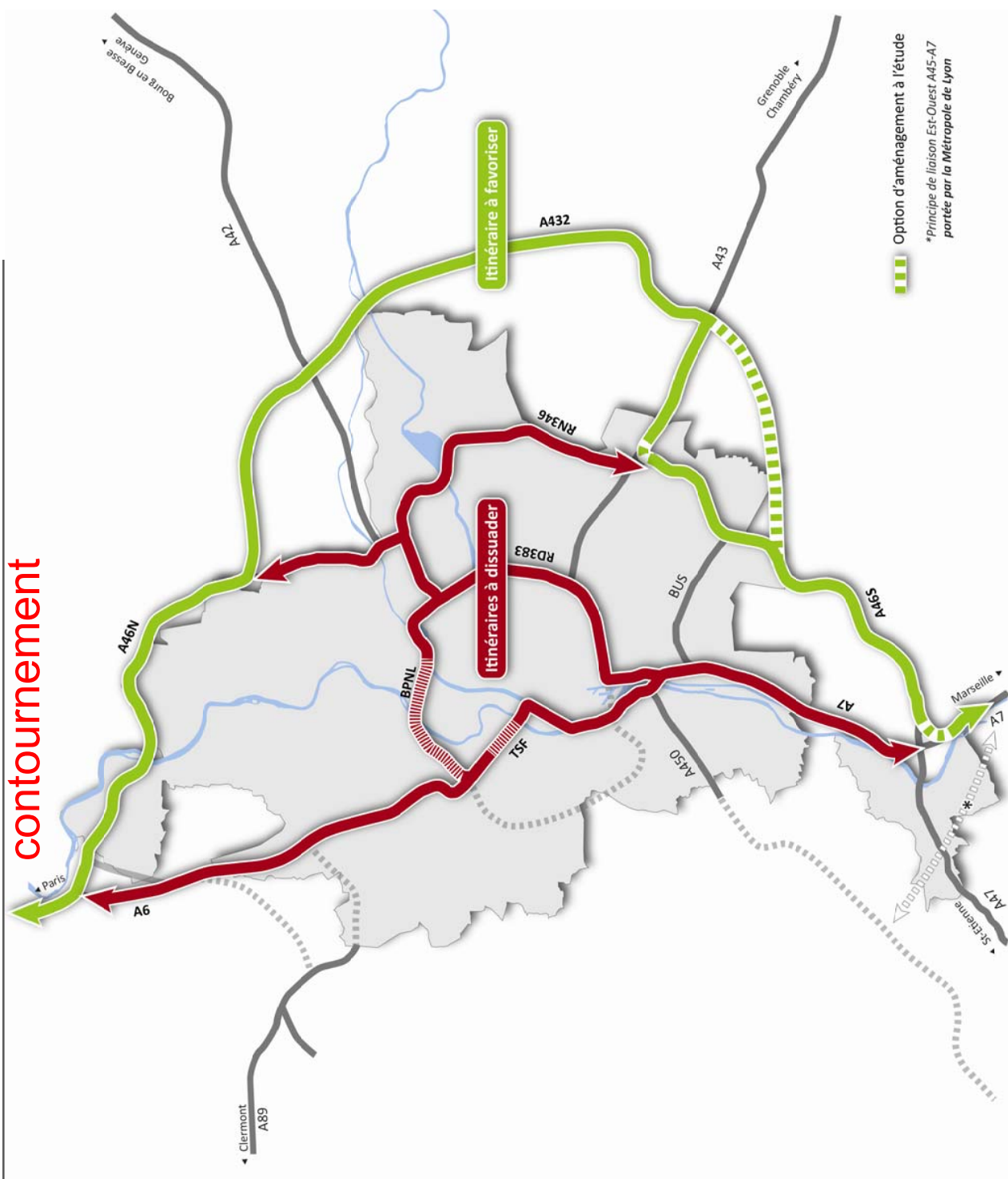
Quartier de la Saulaie

Centrale électrique



Annexe 5 (19/19)

Option de tracé à l'EST : inciter à l'usage des itinéraires de contournement



Option d'aménagement à l'étude
 *Principe de liaison Est-Ouest A45-A7
 portée par la Métropole de Lyon

Conformément à l'article L 3121-13 du code général des collectivités territoriales rendu applicable à la Métropole de Lyon par l'article L 3611-3 dudit code, le présent procès-verbal a été arrêté le : 27 juin 2016.

Le Président,

Le Secrétaire de séance,

Gérard Collomb.

Elsa Michonneau
